A woman is seen from above, carrying a baby in a light blue and white patterned sling. She is wearing a black t-shirt and a red headscarf. Her arms are outstretched, resting on a floor covered with a dense layer of red lentils. The background is filled with several thick, wavy lines in yellow, blue, and red, creating a dynamic, abstract pattern.

Appelés à la Transformation Diaconie œcuménique



Conseil œcuménique
des Eglises

actalliance



Appelés à la Transformation

Diaconie œcuménique

Appelés à la Transformation
Diaconie œcuménique

Copyright © 2022 Publications du COE. Tous droits réservés. Cette publication peut être reproduite en français à condition d'indiquer clairement sa source. Toute traduction, même partielle, est soumise à l'autorisation écrite préalable de la maison d'édition. Contact: publications@wcc-coe.org.

Les Publications du COE sont le programme d'édition de livres du Conseil œcuménique des Églises (COE). Communauté mondiale de 352 Églises représentant plus de 500 millions de chrétien-ne-s, le COE appelle ses membres à rechercher l'unité, le témoignage commun et le service aux autres dans un monde où la justice et la paix trouvent leur fondement dans l'espérance et la solidarité. Le COE œuvre avec des hommes et des femmes de toutes confessions qui recherchent la réconciliation pour parvenir à la justice et à la paix et ainsi instaurer un monde plus équitable.

Les opinions exprimées dans les publications du COE sont celles de leurs auteurs et autrices.

Les citations de la Bible sont reprises de la Traduction œcuménique de la Bible (TOB), © Éditions du Cerf – Société biblique française, 2010. Reproduction autorisée.

Production: Lyn van Rooyen, coordinatrice des Publications du COE
Couverture: Beth Oberholtzer
Maquette et composition: Beth Oberholtzer
ISBN: 978-2-8254-1834-5

Conseil œcuménique des Églises
150 route de Ferney
C.P. 2100
1211 Genève 2, Suisse
www.oikoumene.org

Sommaire

Préface	7
<i>du secrétaire général par intérim du Conseil œcuménique des Églises</i>	
Préface	8
<i>du secrétaire général de l'Alliance ACT</i>	
Synthèse	9
Chapitre 1	
Introduction	13
1.1. Contexte	14
1.2. Comment lire ce document?	14
1.3. Qu'entendons-nous par diaconie œcuménique?	15
1.4. Le contexte du présent document	18
1.5. Documents existants sur la diaconie œcuménique	20
1.6. Description du document	22
Chapitre 2	
Histoire de la diaconie œcuménique	24
2.1. Introduction	25
2.2. L'Église primitive	25
2.3. L'ère missionnaire	28
2.4. L'entraide des Églises	30
2.5. Diaconie œcuménique et aide au développement	31
2.6. Émergence d'un nouveau paradigme	34
2.7. La création de l'Alliance ACT	37
2.8. Résumé	39
Chapitre 3	
La diaconie au sein du mouvement œcuménique polycentrique d'aujourd'hui	40
3.1. Introduction	41
3.2. La diaconie depuis la périphérie	42
3.3. Busan 2013	45

3.4. La diaconie et le Pèlerinage de justice et de paix	45
3.5. Résumé	46
Chapitre 4	
Réflexion théologique sur la diaconie	47
4.1. Introduction	48
4.2. Référence biblique: les mots avec le suffixe <i>diak-</i>	49
4.3. Perspectives trinitaires sur la diaconie	51
4.4. La diaconie en tant que partie intégrante de la nature et de la mission de l'Église	53
4.5. La diaconie en tant que dimension de la condition de disciple	54
4.6. La diaconie et la proclamation	56
4.7. Résumé	57
Chapitre 5	
Évolution de l'action diaconale	59
5.1. Introduction	60
5.2. Les nouveaux visages de la pauvreté dans le monde d'aujourd'hui	60
5.3. Les Objectifs de développement durable comme environnement sociopolitique pour la diaconie	62
5.4. La migration et les personnes réfugiées	64
5.5. La justice économique	65
5.6. La justice climatique	67
5.7. La justice entre les sexes	70
5.8. La justice sanitaire	72
5.9. Résumé	74
Chapitre 6	
La singularité de la pratique diaconale	75
6.1. Introduction	76
6.2. Objectif de l'action diaconale	76
6.3. Le lien entre ce que sont les Églises et ce qu'elles font	78
6.4. La diaconie en tant qu'action fondée sur la foi et les droits	79
6.5. La singularité des organisations d'inspiration religieuse	80
6.6. Les actifs diaconaux	81
6.7. Le langage diaconal	84
6.8. Le professionnalisme diaconal	85
6.9. Résumé	86

Chapitre 7	
Enjeux et opportunités actuels	87
7.1. Introduction	88
7.2. Des ressources limitées: le partage des ressources	88
7.3. Une action diaconale bilatérale ou multilatérale?	90
7.4. Coopération et partenariat dans le domaine de la diaconie œcuménique	91
7.5. Collaborer avec les organisations laïques	93
7.6. La <i>diapraxis</i> : collaborer avec les personnes d'autres religions	94
7.7. Le travail de plaidoyer: une diaconie prophétique	95
7.8. Abus au sein des institutions diaconales	96
7.9. Résumé	97
Chapitre 8	
La diaconie œcuménique dans un contexte confessionnel	98
8.1. Introduction	99
8.2. Conception orthodoxe de la diaconie œcuménique	99
8.3. Conception luthérienne de la diaconie œcuménique	100
8.4. Conception réformée de la diaconie œcuménique	101
8.5. Conception anglicane de la diaconie œcuménique	102
8.6. Conception méthodiste de la diaconie œcuménique	103
8.7. Conception pentecôtiste de la diaconie œcuménique	104
8.8. Conception baptiste de la diaconie œcuménique	105
8.9. Conception catholique romaine de la diaconie œcuménique	105
8.10. Conception des Églises d'institution africaine de la diaconie œcuménique	107
8.11. Conception des Églises de la paix de la diaconie œcuménique	108
Chapitre 9	
La diaconie œcuménique dans les différents contextes régionaux	109
9.1. Introduction	110
9.2. La diaconie œcuménique dans le contexte latino-américain	110
9.3. La diaconie œcuménique dans le contexte des Caraïbes	111
9.4. La diaconie œcuménique dans le contexte européen	112
9.5. La diaconie œcuménique dans le contexte africain	114
9.6. La diaconie œcuménique dans le contexte asiatique	115
9.7. La diaconie œcuménique dans le contexte moyen-oriental	118
9.8. La diaconie œcuménique dans le contexte du Pacifique	119
9.9. La diaconie œcuménique dans le contexte nord-américain	120

Chapitre 10	
La voie à suivre	123
10.1. Introduction	124
10.2. Reconnaissance du <i>kairos</i>	124
10.3. Affirmation de la diaconie en tant que mandat et vision partagés	125
10.4. Affirmation de la diversité des dons	125
10.5. Affirmation de la justice en tant que priorité	125
10.6. Renforcement des structures de l'action commune	126
10.7. Renforcement des réseaux de coopération	126
10.8. Renforcement de la communication	126
10.9. Renforcement des capacités diaconales	127
10.10. Pratique diaconale et code de conduite	128
10.11. La crise environnementale et l'écodiaconie	129
10.12. Résumé	129
Addendum	
Le travail diaconal des Églises dans le contexte de la COVID-19	130
Motivation	131
Section 1 : Vue d'ensemble	133
Section 2 : Exemples	146
Contributeurs	153
Descriptions et crédits photo	155

Préface

du secrétaire général par intérim du Conseil œcuménique des Églises

Le chapitre des Actes raconte l'appel des premiers diacres – Étienne, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parménas et Nicolas. Près de deux mille ans plus tard, cet appel à agir au nom du Christ est tout aussi pertinent, essentiel, et urgent. Discerner la meilleure façon d'y parvenir en ces temps de bouleversements est ce qui a conduit à la rédaction de ce document.

« Appelés à la Transformation - Diaconie œcuménique » trouve son origine dans une conférence tenue au Malawi en 2014, visant à clarifier la relation entre les Églises et les ministères spécialisés. Depuis, il y a eu d'autres événements – notamment le lancement des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies en 2015, et la pandémie de Covid-19 depuis 2020. Ces deux événements exigent que les Églises et leurs agences diaconales réagissent et s'engagent. Pour être efficace, un tel engagement exige de la coordination, de la coopération, et de l'entraide – dans un esprit de prière et de bienveillance chrétienne – d'où l'accent mis sur la diaconie œcuménique.

Ce document vise à définir le service théologique et pratique de la diaconie, ainsi qu'à faciliter l'apprentissage et encourager les bonnes pratiques. Il met en lumière la diaconie prophétique qui traite de la consolidation de la paix, de la justice

climatique, de la justice de genre, de la justice raciale, de la santé, et de la guérison. Il vise également à aborder les diverses pratiques de la diaconie et le contexte théologique de la diaconie, tout en évoquant les théologies trompeuses.

Le document principal a été préparé avant le déclenchement de la pandémie de Covid-19. Plutôt que de modifier le document, le Comité exécutif du Conseil œcuménique des Églises a estimé qu'un addendum sur la réponse diaconale au Covid-19 devrait être commandé. Le document principal et l'addendum peuvent être consultés ici. Je tiens à remercier celles et ceux qui ont participé à la préparation de ces deux documents.

Le témoignage et le service sont cruciaux pour l'Église : la mission, la diaconie, et l'œcuménisme vont ensemble et sont au cœur de ce que signifie « être Église ». Le Conseil œcuménique des Églises et l'Alliance ACT ont travaillé ensemble pour produire cette ressource, que nous proposons aux Églises et à leurs ministères diaconaux à travers le monde. Nous espérons que cela conduira au partage d'idées à travers les confessions et les frontières pour servir les personnes dans le besoin.

Père Ioan Sauca,
Secrétaire général par intérim
Conseil œcuménique des Églises

Préface

du secrétaire général de l'Alliance ACT

C'est avec une satisfaction et une joie non dissimulées que nous vous présentons le document intitulé «Appelés à la transformation: diaconie œcuménique», fruit des efforts conjoints de l'Alliance ACT et du Conseil œcuménique des Églises (COE) pour clarifier la conception de la diaconie œcuménique et expliquer qui nous sommes et ce que nous faisons. Ce document décrit les composantes théologiques de la diaconie et s'inspire de la pratique des Églises et des organisations œcuméniques au fil des ans. Il révèle la convergence des Églises et des ministères spécialisés pour guider nos actions, nos pratiques et l'évolution de nos politiques. Il vise également à renforcer la capacité institutionnelle des Églises membres de nos organisations respectives.

En période de pandémie, de conflit, d'exclusion et de crise climatique, il est fondamental de comprendre la diaconie œcuménique tant dans un contexte confessionnel (chapitre 8) que dans divers contextes régionaux (chapitre 9). Notre engagement commun en faveur de la diaconie présage d'une coopération approfondie entre les Églises membres du COE et les membres de l'Alliance ACT, dans le respect de notre compréhension commune de ce qui unit nos différents membres, quel que soit leur contexte.

Le présent document offre un nouveau «point de départ» à notre réflexion et pratique commune de la diaconie, inscrivant nos traditions ecclésiales millénaires dans le cadre contemporain des objectifs du développement durable des Nations Unies (chapitre 5.3) et l'engagement à «localiser» et promouvoir l'appropriation locale et les réponses communautaires.

Ce document est un outil qui nous aidera à tisser les liens nécessaires avec les «réseaux de coopération» (chapitre 10.7) et à formuler des messages qui sensibiliseront un système international d'aide au développement et humanitaire

depuis longtemps non-initié aux questions de foi, mais qui fort heureusement évolue aujourd'hui en parlant de «religion et développement».

La diaconie fait «partie intégrante de la nature et de la mission de l'Église» (4.4). Il ne peut y avoir d'Église sans diaconie, et il ne peut y avoir de diaconie sans la «singularité de son action fondée sur la foi». Dans ce cadre, la diaconie ne souffre d'aucune contradiction entre une approche fondée sur la foi et une approche fondée sur les droits, car toutes deux se renforcent mutuellement: «les actions basées sur la foi et celles qui sont basées sur le droit se soutiennent mutuellement».

La diaconie œcuménique affirme l'importance fondamentale de la justice entre les sexes, reconnaissant que cette justice est indispensable au développement et à la réduction de la pauvreté. «Tout être humain a le droit de vivre dans la dignité et la liberté, et d'être acteur de sa propre vie».

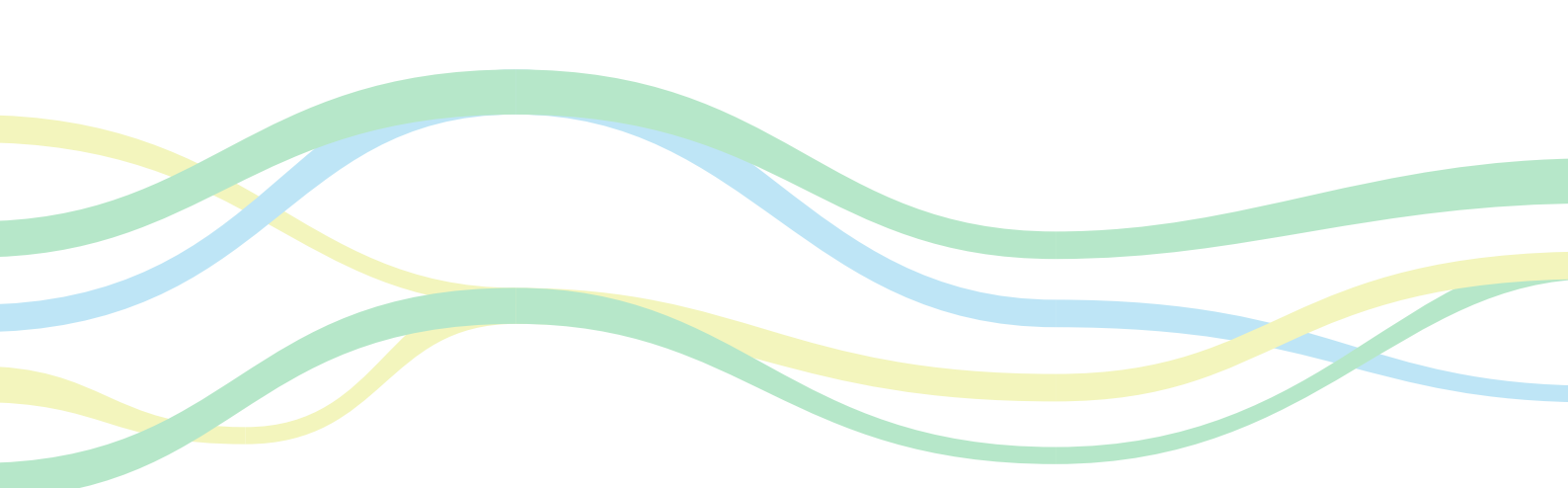
La compréhension de notre «appel à la transformation» va de pair avec la notion selon laquelle cet appel (*vocatio*) sous-tend le besoin de nous engager auprès des personnes pauvres, marginalisées et exclues par le plaidoyer (*ad-vocatio*) et, si nécessaire, la provocation (*pro-vocatio*): «la diaconie peut provoquer résistances et oppositions. Soyons cependant toujours convaincus qu'elle sera transformatrice, faisant naître de nouvelles façons de voir, de juger et d'agir».

L'Alliance ACT remercie toutes les personnes impliquées dans la rédaction de ce document et se félicite de la collaboration avec le COE pour l'élaboration et le partage de cet outil au service d'une coopération plus efficace auprès des personnes dans le besoin et en quête de justice.

Rudelmar Bueno de Faria
Secrétaire général
Alliance ACT

Synthèse





L'idée d'élaborer ce texte sur la diaconie œcuménique est née en septembre 2014, durant le Colloque international sur les relations entre Églises et partenaires spécialisés organisé par le Conseil œcuménique des Églises (COE) et l'Alliance ACT au Malawi. Ce document a pour but de clarifier la conception de la diaconie œcuménique et d'offrir une plateforme commune pour des actions et des réflexions conjointes. Il décrit les composantes théologiques de la diaconie et offre un contenu concret aux personnes engagées dans ce service. Il devrait être utilisé pour la formation théorique et pratique dans le domaine de la diaconie œcuménique afin de renforcer la capacité institutionnelle des Églises membres de nos organisations respectives, ainsi que pour alimenter le dialogue et la coopération entre les Églises, les partenaires œcuméniques et le COE.

L'élaboration de ce document a été suivie par un groupe de travail dont les membres sont issus du COE et de l'Alliance ACT, et était initialement accompagné par la Fédération luthérienne mondiale (FLM). Ainsi que l'a affirmé le Comité exécutif du COE au cours de sa session à Trondheim, Norvège (juin 2016), ce document:

- tient compte de la longue expérience en matière de théorie et de pratique diaconale au sein du mouvement œcuménique, en particulier au COE et à la FLM ;
- prend en considération la contribution spécifique des agences professionnelles de diaconie en leur qualité de membres de l'Alliance ACT ;
- répond aux questions politiques et sociales pertinentes du monde d'aujourd'hui qui interrogent les Églises et les agences chrétiennes dans leur œuvre diaconale ;

- fournit des pistes théologiques soulignant le fondement trinitaire et ecclésiologique de la diaconie qui pourront guider les Églises et les agences chrétiennes dans leurs pratiques diaconales ;
- et propose des mesures concrètes pour renforcer la capacité diaconale des Églises en coopération avec leurs partenaires œcuméniques.

Le document conceptualise la diaconie œcuménique sous deux angles. Le premier se rattache à une conception théologique de la diaconie comme partie intégrante de la nature et de la mission de l'Église. Cet angle montre que la diaconie est une expression essentielle du lien étroit entre ce que sont les Églises et ce qu'elles font. La réflexion sur la diaconie œcuménique nécessite une compréhension des deux dimensions: la nature des Églises et leur action commune en tant que communion mondiale de chrétiens et d'institutions.

Le second angle est d'ordre pratique et décrit ainsi la manière dont les Églises mènent une action diaconale au-delà des frontières confessionnelles et géographiques. Ce document met l'accent sur le mouvement œcuménique et son rôle dans la promotion et la coordination de l'action diaconale. Le Conseil œcuménique des Églises a joué un rôle central depuis sa création en 1948. Depuis lors, il a participé à de très nombreux programmes et projets au profil clairement diaconal, sans pour autant toujours employer le terme diaconie. Dans le cadre de cette praxis diaconale, le COE a encouragé ses membres à participer à la diaconie œcuménique et à renforcer leurs capacités dans ce domaine. Le COE et la FLM ont contribué à la fondation de l'Alliance ACT. Leur objectif: établir une plateforme coordonnée pour la diaconie œcuménique

exprimant la vision commune du mouvement œcuménique avec ses Églises membres et agences chrétiennes, en vue d'aider les personnes dans le besoin et d'œuvrer à un monde meilleur.

La diaconie vise à répondre aux enjeux contextuels qui se posent dans des contextes en évolution. Le présent document inclut une analyse de l'environnement social et politique au sein duquel la diaconie œcuménique est engagée. Il aborde les principales tendances qui, dans le monde d'aujourd'hui, constituent un défi pour l'action diaconale, tout en offrant des opportunités de pratique innovante. Il réfléchit également à l'évolution du paysage œcuménique, qui pèse sur la diaconie œcuménique.

Le document comporte dix chapitres. Le chapitre 1 présente le contexte et introduit une définition de la diaconie œcuménique. Il décrit certaines grandes tendances qui, dans le contexte actuel, incitent les agents diaconaux actifs à réfléchir à la singularité de l'action fondée sur la foi et les droits, mais également sur la meilleure façon d'innover.

Le chapitre 2 se penche sur l'histoire de la diaconie œcuménique. Il démontre que cette histoire commence dans la foi et la pratique de l'Église primitive et dans son engagement à servir les personnes dans le besoin. Une telle pratique s'est poursuivie sous différentes formes tout au long de l'histoire de l'Église en tant que partie intégrante de l'activité missionnaire. Ce chapitre étudie ensuite le développement de la diaconie au sein du mouvement œcuménique, ses débuts comme mécanisme d'entraide des Églises au lendemain des deux guerres mondiales, élargissant par la suite son mandat pour inclure des activités dans les domaines du développement et de l'action publique. Le deuxième chapitre s'achève par une présentation de la création de l'Alliance ACT et de sa vision: celle de garantir la coordination et la coopération dans le domaine de la diaconie œcuménique.

Le chapitre 3 présente la place qu'occupe la diaconie au sein du mouvement œcuménique polycentrique actuel. Son principal point de référence est la 10^e Assemblée du COE à Busan en 2013 et les résultats de celle-ci, en particulier l'appel à réfléchir à la diaconie du point de vue des marges et dans le cadre de l'invitation à un pèlerinage de justice et de paix.

Le chapitre 4 apporte une réflexion théologique de base sur la diaconie. Il esquisse l'utilisation du terme diaconie et du vocabulaire connexe dans le Nouveau Testament, et présente le terme dans des perspectives trinitaire, ecclésiale et missiologique. Il analyse ensuite le rôle de la diaconie en tant que dimension de la condition de disciple du Christ et conclut en abordant la relation entre la diaconie et la proclamation.

Le chapitre 5 commence par décrire l'évolution de l'action diaconale et les nouveaux visages de la pauvreté dans le monde d'aujourd'hui. Il présente les Objectifs de développement durable de l'ONU comme une plateforme pertinente pour l'engagement diaconal. Par ailleurs, il décrit certains thèmes comme prioritaires en matière d'action diaconale, tels que la migration et les personnes réfugiées, la justice économique, la justice climatique, la justice entre les sexes et la justice sanitaire.

Le chapitre 6 se penche sur la singularité de la pratique diaconale et la façon dont son identité en tant qu'action fondée sur la foi et les droits fait partie intégrante de sa mission, de ses objectifs et de ses méthodes. Il identifie les ressources diaconales matérielles et immatérielles disponibles pour mener à bien l'action diaconale, ainsi que les avantages de développer un langage diaconal. Enfin, ce chapitre souligne l'importance de renforcer les capacités diaconales et présente les éléments fondamentaux du professionnalisme diaconal.

Le chapitre 7 énonce les enjeux et opportunités actuels, résumant ce que nous avons appris dans les chapitres précédents. Il aborde le défi que représente la diminution des ressources financières et l'importance des pratiques innovantes en matière de partage des ressources, mais également l'importance des partenariats et de la création de réseaux. Enfin, cet avant-dernier chapitre présente le travail de plaidoyer comme une partie intégrante de l'action diaconale, affirmant sa vocation prophétique.

Le chapitre 8 observe la diaconie œcuménique dans différents contextes confessionnels, montrant les similarités et les différences entre confessions dans certains domaines, pour parvenir à une plus grande compréhension mutuelle et à l'apprentissage les uns des autres.

Le chapitre 9 décrit la diaconie œcuménique dans différents contextes régionaux, observant les pratiques ainsi que les défis socioéconomiques, sociopolitiques, environnementaux et autres, spécifiques à chaque région couverte par une Organisation œcuménique régionale (OOR).

Le chapitre 10 conclut cette analyse en indiquant la voie à suivre. Il invite le mouvement œcuménique, ses Églises membres et les agences chrétiennes à affirmer la vision et le mandat de la diaconie œcuménique. Pour finir, ce chapitre propose un certain nombre de mesures visant à renforcer les structures de l'action partagée et les réseaux de coopération.

Introduction



1.1. Contexte

L'idée d'élaborer un document sur la diaconie œcuménique est née en septembre 2014, durant le Colloque international sur les relations entre Églises et partenaires spécialisés organisé au Malawi. Le rapport final proposait le point d'action spécifique suivant:

Le COE et l'Alliance ACT devraient élaborer, d'ici à la fin 2016, un document commun qui précise notre conception commune de la diaconie œcuménique et qui exprime clairement ce que nous sommes et ce que nous faisons. Ce document devrait contribuer à clarifier la conception de la diaconie œcuménique. Il devrait présenter à grands traits les éléments théologiques et sa teneur devrait être axée sur la pratique. Il devrait en outre s'appuyer sur l'exercice/examen d'apprentissage réalisé en 2015. Il devrait être utilisé pour la formation théorique et pratique dans le domaine de la diaconie œcuménique afin de renforcer la capacité institutionnelle des membres de nos organisations respectives.

Ces exigences correspondaient aux conclusions de la conversation œcuménique numéro 21 menée lors de la 10^e Assemblée du COE à Busan (République de Corée) en 2013:

Les participants affirment que les Églises, les partenaires œcuméniques et le COE doivent répondre au contexte actuel en développant un langage diaconal commun. Nous menons une action fondée sur la foi et les droits; il nous incombe de déterminer ce que cela signifie dans la pratique, y compris en définissant notre mandat, nos valeurs fondamentales et nos actifs diaconaux.

Le présent document vise à comprendre et à répondre à ces préoccupations; il entend élaborer une conception commune de la diaconie œcuménique qui favorise le dialogue et la coopération entre les Églises, les partenaires œcuméniques et le COE.

Réuni à Trondheim (Norvège) en juin 2016, le Comité exécutif du COE a approuvé l'orientation générale de ce document et confirmé son objectif, qui est de définir une conception de la diaconie œcuménique qui:

- Tient compte de la longue expérience en matière de théorie et de pratique diaconale au sein du mouvement œcuménique, en particulier au COE et à la FLM;
- Prend en considération la contribution spécifique des agences professionnelles de diaconie en leur qualité de membres de l'Alliance ACT;
- Répond aux questions politiques et sociales pertinentes du monde d'aujourd'hui qui interrogent les Églises et les agences chrétiennes dans leur œuvre diaconale;
- Fournit des pistes théologiques soulignant le fondement trinitaire et ecclésiologique de la diaconie qui pourront guider les Églises et les agences chrétiennes dans leurs pratiques diaconales;
- Et propose des mesures concrètes pour renforcer la capacité diaconale des Églises en coopération avec leurs partenaires œcuméniques.

1.2. Comment lire ce document?

Les points décrits au paragraphe précédent forment le contexte que ce document entend

aborder. Il s'agit notamment de la scène internationale, sur laquelle le COE, la FLM et l'Alliance ACT ont travaillé étroitement ensemble pour organiser leurs priorités et mener des activités au service de la dignité humaine, de la justice et de la paix, tout en reconnaissant le réseau plus large des familles confessionnelles, des partenaires œcuméniques et des organisations diaconales dans cette entreprise. Le document vise à traiter les questions brûlantes relatives à cette scène internationale, notamment les tensions, enjeux et opportunités, en décrivant les efforts concertés du mouvement œcuménique au sens large comme une «diaconie œcuménique».

D'autre part, ce document vise également à une réflexion sur ces mêmes thèmes dans des contextes locaux, où les Églises sont engagées dans d'autres types de ministère diaconal ou social. Compte tenu de la diversité des situations, le présent document ne saurait offrir une réponse claire à toutes les questions dignes d'attention. Toutefois, quelques thèmes fondamentaux pourront heureusement être distingués dans tous les contextes. Il est proposé que le processus de réception aborde cette question en ménageant un espace suffisant pour la prise en compte des expériences et des enjeux locaux. Le document d'accompagnement est conçu pour faciliter cette démarche. Ce faisant, il sera plus aisé de déterminer les suites à donner et les modalités de déploiement des outils concrets de mise en œuvre. L'aspect relatif au renforcement des capacités et à la formation à la diaconie pourra notamment être abordé à cette occasion.

À ce stade de l'introduction du document, force est d'admettre que «diaconie» et «œcuménique» sont des termes difficiles à manipuler. Ces deux concepts sont chargés de valeur; ils expriment une vision de l'Église mondiale et de sa mission dans le monde, tout en étant contestés. Le caractère œcuménique n'est pas aussi évident qu'il y paraît dans ce document ou dans d'autres textes issus du mouvement œcuménique. En effet, le mouvement œcuménique se caractérise par des intérêts communs, mais aussi des tensions et des conflits. Cette réalité remet sans cesse en question le concept de diaconie œcuménique.

Le concept de diaconie est lui aussi contesté. Il est surtout employé dans certaines confessions, et mieux connu dans certaines régions du monde que

dans d'autres. De nombreuses agences investies dans l'action diaconale lui préfèrent les termes d'«action sociale» ou de «projets de développement», estimant que le mot diaconie ne passe pas bien dans le monde séculier ou qu'il signalerait une démarche religieuse s'éloignant des méthodes de travail professionnelles.

Il faut cependant reconnaître que c'est le mouvement diaconal moderne apparu en Allemagne dans les années 1830 qui a ouvert la voie à une compréhension de la diaconie comme ministère social de l'Église. Comme cela sera expliqué dans le chapitre 4, il existe des arguments bibliques et théologiques en faveur de l'élaboration d'une théologie de la diaconie qui ne répèterait pas simplement les termes utilisés dans le Nouveau Testament. Une réflexion sur la diaconie constitue donc une invitation à donner une nouvelle forme d'expression à la vocation à prendre part à la mission de Dieu dans le monde, et à entendre cet appel (*vocatio*) comme un plaidoyer (*ad-vocatio*) et si nécessaire une provocation (*pro-vocatio*). Le premier affirme que la situation et le bien-être de l'autre sont fondamentaux dans la façon d'exercer notre condition de disciple, tandis que la seconde reconnaît que cette manière de pratiquer la diaconie peut provoquer résistances et oppositions. Soyons cependant toujours convaincus qu'elle sera transformatrice, faisant naître (sens étymologique de «provoquer») de nouvelles façons de voir, de juger et d'agir.

1.3. Qu'entendons-nous par diaconie œcuménique?

Le présent document conceptualise la diaconie œcuménique sous deux angles. Le premier se rattache à une conception théologique de la diaconie basée sur une réflexion qui cherche à percevoir la diaconie comme partie intégrante de la nature et de la mission de l'Église. Cet angle voit la diaconie comme un concept biblique et théologique; il vise à identifier les motifs et les éléments normatifs qui guident la compréhension et la pratique de la diaconie. Parmi ces motifs, citons d'abord l'image des êtres créés à l'image de Dieu, puis la vocation de la compassion et la justice. Un troisième motif lie la diaconie à la vocation des humains à servir comme intendants

de la création, et pourrait être décrit comme la diaconie écologique, exprimée dans ses dimensions tant prophétiques que pratiques.

Cet angle montre que la diaconie exprime un lien étroit entre ce que sont les Églises et ce qu'elles font. La réflexion sur la diaconie œcuménique nécessite une compréhension des deux dimensions: la nature des Églises et leur action commune en tant que communion mondiale de chrétiens et d'institutions. Le mouvement œcuménique est porté par la conviction que l'unité et le partage sont intimement liés en tant que vocation et don gracieux de Dieu. Dans le même temps, cet engagement en faveur de l'unité et du partage ne peut se limiter à la vie et au bien-être des Églises; il s'agit d'un appel à servir dans le monde, en participant à la mission de guérison et de réconciliation de Dieu, et à offrir des signes d'espérance, en annonçant par la parole et les actes le Règne de Dieu, sa justice et sa paix.

Le second angle est d'ordre pratique et décrit ainsi la manière dont les Églises mènent une action diaconale au-delà des frontières confessionnelles et géographiques. Cette présentation met l'accent sur le mouvement œcuménique et son rôle dans la promotion et la coordination de l'action diaconale. Le Conseil œcuménique des Églises a joué un rôle central depuis sa création en 1948, lorsqu'il a mis en place un département d'entraide et de service des Églises aux réfugiés. Depuis lors, il a participé à de très nombreux programmes et projets au profil clairement diaconal, sans pour autant toujours employer le terme diaconie. Dans le cadre de cette praxis diaconale, le COE a encouragé ses membres à participer à la diaconie œcuménique et à renforcer leurs capacités dans ce domaine. La Fédération luthérienne mondiale a également été très impliquée dans la diaconie œcuménique, en particulier à travers son Département d'entraide mondiale. Le COE et la FLM ont largement contribué à la fondation de l'Alliance ACT. Leur objectif: établir une plateforme coordonnée pour la diaconie œcuménique exprimant la vision commune du mouvement œcuménique avec ses Églises membres et agences chrétiennes, en vue d'aider les personnes dans le besoin et d'œuvrer à un monde meilleur.

La Constitution du Conseil œcuménique des Églises définit la diaconie (service) comme un élément à part entière de sa vision et de sa vie. L'article III stipule ce qui suit:

Le but premier de la communauté fraternelle d'Églises que forme le Conseil œcuménique des Églises est de s'appeler mutuellement à tendre vers l'unité visible en une seule foi et en une seule communauté eucharistique, exprimée dans le culte et dans la vie commune en Christ, à travers le témoignage et le service au monde, et de progresser vers cette unité afin que le monde croie.

Et de poursuivre:

Dans les efforts qu'elles font pour réaliser une *koinonia* de foi et de vie, de témoignage et de service, les Églises, par l'intermédiaire du Conseil œcuménique, doivent: [...] traduire en actes leur engagement en faveur de la diaconie en servant tous ceux qui sont dans la détresse, en renversant les barrières qui séparent les êtres humains, en œuvrant à l'avènement d'une seule famille humaine dans la justice et dans la paix, et en sauvegardant l'intégrité de la création, afin que tous connaissent la plénitude de vie.

Ici, les termes diaconie et service sont employés de façon interchangeable, ce qui est assez fréquent dans les textes du mouvement œcuménique. Il existe toutefois des différences entre les deux: le terme diaconie revêt des connotations théologiques plus fortes, tandis que le terme service fait plus spécifiquement référence à une action concrète. Cela peut donner l'impression que la diaconie est un concept chrétien interne, difficilement applicable dans la sphère publique où les services sont rendus. D'autre part, le terme service peut également avoir des connotations problématiques, en particulier s'il est associé à un modèle d'action qui sépare les donateurs des bénéficiaires, ou qui ignore le contexte social et politique dans lequel le service est rendu.

Ce document présente la diaconie œcuménique comme une action fondée sur la foi et les droits. Les chapitres suivants approfondiront la signification de ces termes et leur fonction essentielle à l'égard des enjeux et des opportunités qui se présentent dans le monde d'aujourd'hui. D'une part, l'expression «fondée sur les droits» renvoie au concept biblique de justice et à l'héritage prophétique de mise en lumière des injustices systémiques et de défense des droits des personnes démunies. D'autre part, elle renvoie aux droits humains et à leur rôle central dans la formation

d'une société juste. L'engagement en faveur des droits humains a convaincu les acteurs de la diaconie œcuménique d'inclure un travail de plaidoyer dans leurs programmes, afin d'amener les garants des droits à rendre des comptes. Cela nous permet également de voir en quoi la diaconie est différente de l'action de bienfaisance, et qu'elle ne vise pas à se substituer aux responsabilités des autres parties prenantes, y compris les gouvernements.

Cette conception de la diaconie en tant qu'action fondée sur la foi et les droits nous permet de qualifier de «diaconie œcuménique» certaines activités, et ce, lorsque ce terme n'est pas employé. Elle nous permet également de désigner l'Alliance ACT comme un consortium d'agents diaconaux, comme en témoigne l'intégration en cours de la terminologie de la diaconie dans le langage de cette Alliance et de nombre de ses membres.

Le *Dictionnaire du mouvement œcuménique* définit la diaconie comme «le service responsable de l'Évangile accompli par les chrétiens, en paroles et en actes, en réponse aux besoins des individus». Cette formulation est la somme de trois composantes: la diaconie consiste en une action, ou en l'exécution de services, au moyen de paroles et d'actes; la foi chrétienne motive cette action et la considère comme une expression de la condition de disciple du Christ, et l'intervention diaconale reflète la réalité sociale et cherche à soulager la souffrance humaine et à promouvoir la justice, la paix et la dignité humaine.

Cette définition permet de considérer la diaconie œcuménique comme une expression spécifique de la diaconie qui, dans son sens le plus large, constitue un mandat confié à toutes les Églises, au niveau local et national, et à chaque chrétien comme partie intégrante de la condition de disciple. Tous les baptisés sont appelés à constituer une «sainte communauté sacerdotale» (1 P 2,5) et, par conséquent, à participer à la mission de guérison et de réconciliation de Dieu, à servir leur prochain et à s'engager en faveur de la justice et de la paix. Cette vocation peut être présentée comme «le diaconat de tous les croyants», se fondant sur l'idée que l'Esprit de Dieu donne gracieusement aux hommes et aux femmes, quel que soit leur âge, les moyens de servir (cf. Ac 2,17). Il s'ensuit que la vocation diaconale touche, en premier lieu, à la vie quotidienne: la

famille qui prend soin de chacun de ses membres, en particulier les enfants et les personnes âgées, le voisinage et le lieu de travail, la société civile et toute autre sphère d'action sociale. Les activités diaconales organisées par les paroisses locales et d'autres structures ecclésiastiques, y compris les agents diaconaux professionnels, dépendent largement du diaconat de tous les croyants. C'est également le cas de la diaconie œcuménique, d'où l'importance d'affirmer et de renforcer cette expression fondamentale de la capacité et de l'engagement diaconaux.

Cette étude démontre que le service social chrétien, ou diaconie, prend des aspects très divers et des formes institutionnelles très variées, selon les environnements culturels, politiques et sociaux dans lesquels les Églises doivent exister – et que ces différentes expressions ont toutes la même validité et légitimité, et ne doivent pas être classifiées selon un ordre d'importance hiérarchisé:

Certaines Églises fournissent un service diaconal:

- a) seulement au sein des Églises locales/congrégations, sous la forme d'engagements individuels ou pris par de petits groupes, pour un service limité et souvent bénévole aux démunis,
- b) dans, et par, les premières ébauches de centres institutionnalisés de vie communautaire et de service chrétiens hors des paroisses locales (tels que des communautés religieuses de la tradition ecclésiastique, comme des monastères, des sororités, des fraternités et des centres spirituels),
- c) à la fois dans le service bénévole des Églises locales et dans des ministères spécialisés à l'échelle régionale (des agences diaconales professionnelles), mais avec un financement issu exclusivement des fonds des Églises locales,
- d) à la fois dans le service bénévole des Églises locales et dans des ministères spécialisés à l'échelle régionale (des agences diaconales professionnelles), avec un financement issu des fonds des Églises et de contributions d'autres partenaires de l'Église à l'étranger (entraide des Églises),
- e) à la fois dans le service bénévole des Églises locales et dans des ministères spécialisés à l'échelle régionale (des agences diaconales professionnelles), ainsi que par des actions de

lobbying et de plaidoyer diaconal à l'échelle nationale et internationale, avec un financement issu des fonds des Églises et de contributions des autorités étatiques.

Le point clé lorsqu'on prend en considération ces phases de développement des compétences diaconales et ces différents degrés de professionnalisation, est qu'aucune de ces phases ne peut être considérée comme modèle normatif pour les autres, et qu'aucune ne peut prétendre être au sommet d'une hiérarchie normative d'un point de vue théologique.

1.4. Le contexte du présent document

La diaconie vise à répondre aux enjeux contextuels qui se posent dans des contextes en évolution. La réflexion sur la diaconie inclut donc une analyse de l'environnement social et politique au sein duquel cette diaconie évolue. Ci-après, nous allons aborder certaines des principales tendances qui, dans le monde d'aujourd'hui, constituent un défi pour l'action diaconale, tout en offrant des opportunités de pratique innovante. Enfin, nous analyserons brièvement l'évolution du paysage œcuménique, qui pèse sur la diaconie œcuménique.

Transformation du paradigme de développement.

Le modèle de développement traditionnel, qui consiste à venir en aide aux pays «en développement» en mettant l'accent sur la croissance économique, est en train d'être remplacé par une nouvelle approche qui intègre davantage de dimensions. Les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, qui visent à trouver des réponses globales aux défis mondiaux, appellent les gouvernements, mais également la société civile et les acteurs confessionnels, à contribuer à leur réalisation. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 défini par l'ONU constitue une nouvelle plateforme publique pour l'engagement diaconal. Il invite la diaconie œcuménique à définir des stratégies d'action et à permettre aux Églises locales et autres partenaires de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre des ODD.

Rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile.

La société civile semble plus que jamais sous pression, et ce, à travers le monde. Cette tendance se traduit par une répression et des restrictions systématiques qui affectent les organisations de défense des droits civils et les défenseurs des droits humains dans un nombre croissant de pays. Les réglementations répressives imposées aux ONG sont devenues un défi opérationnel pour l'indépendance des agents diaconaux et de leurs partenaires internationaux. En outre, d'autres lois, telles que les lois relatives à la lutte contre le terrorisme, à la sécurité, à Internet et aux médias, limitent le champ d'action de la société civile. Tout ceci a considérablement dégradé les conditions de travail des agents diaconaux.

Montée du nationalisme. Dans de nombreuses régions du monde, de nouvelles formes de nationalisme politique apparaissent, exprimant souvent l'égoïsme national et les politiques visant à démanteler les principes de solidarité mondiale. Dans certains cas, cette montée du nationalisme s'accompagne d'un affaiblissement du rôle de l'État et d'une méfiance croissante à l'égard de l'ordre politique établi. Le nationalisme est souvent lié à la xénophobie, qui conduit au racisme et aux discours de haine. Cette tendance idéologique met au défi la diaconie œcuménique de prendre part au débat public, de promouvoir sa vision de la dignité humaine et de créer un ordre civil fondé sur le bien commun et les droits humains.

Religion et développement. On tend de plus en plus à reconnaître le rôle de la religion dans le développement et celui des responsables religieux en tant qu'agents du changement. Ce rôle est toutefois ambigu: dans certains cas, la foi et les responsables religieux alimentent les actes violents et entravent le développement. La diaconie œcuménique se doit, aux côtés des autres acteurs sociaux et du développement, de mieux collaborer avec les communautés de foi et leurs dirigeants. Cela passe par une critique appropriée de la religion, y compris la nôtre, en identifiant son rôle positif et négatif dans la promotion de la dignité humaine et du bien commun. Cela nécessite également un renforcement des capacités en matière d'action diaconale.

Accroissement des inégalités socio-économiques.

Les inégalités économiques continuent de se creuser, tant à l'intérieur des pays qu'à l'échelle de la planète. Selon un rapport publié par Oxfam en janvier 2017, les huit hommes les plus riches du monde possèdent autant que la moitié la plus pauvre de l'humanité, soit environ 3,6 milliards d'individus. Ces inégalités croissantes ont de nombreuses conséquences négatives et privent ainsi des pans entiers de la population d'un accès aux biens et services communs qui devraient garantir leurs droits fondamentaux et leur bien-être. Le principe de justice économique exige donc une attention accrue de la part des acteurs diaconaux et doit figurer au premier rang des priorités de la diaconie œcuménique.

Souffrances, injustices et conflits. Les acteurs de la diaconie œcuménique partagent un même engagement: celui de répondre aux souffrances humaines en temps de crise et de guerre. La politisation de l'aide et la dégradation de la sécurité ont eu des répercussions sur les conditions nécessaires pour honorer cet engagement. Les acteurs doivent trouver le juste équilibre entre la nécessité d'aider ceux qui souffrent et l'obligation de diligence à l'égard de leur personnel. Les principes humanitaires et le droit international des droits humains, cadre commun orientant cet engagement, sont de plus en plus contestés. Dans le même temps, on s'attend de plus en plus à ce que les interventions soient réalisées par des acteurs locaux qui ne bénéficient pas d'un soutien financier approprié de la part de la communauté internationale. Cette réalité pourrait conduire à une situation où les causes profondes de la pauvreté et de la souffrance ne seraient pas traitées, le développement durable à long terme cesserait d'être au centre des préoccupations et les problèmes politiques persisteraient.

Migration forcée. Le nombre de personnes forcées de quitter leur foyer dans l'espoir d'un avenir meilleur, souvent dans un autre pays, est plus élevé que jamais. L'agitation sociale et politique joue un rôle déterminant dans cette migration forcée, tout comme les conséquences des changements climatiques. Qu'il s'agisse des personnes réfugiées, demandeuses d'asile, déplacées de force ou considérées comme des «réfugiés économiques»,

toutes sont confrontées à des situations incertaines et à une privation de leurs droits. Beaucoup ont été exploitées par des trafiquants criminels et sont victimes, à leur arrivée, de discrimination, de xénophobie et de racisme. Leur situation oblige la diaconie œcuménique à prendre des mesures innovantes, à s'engager dans des activités de plaidoyer et à promouvoir l'inclusion au sein de l'Église et de la société.

Enfants et jeunes. Plus d'un quart de la population mondiale est âgée de moins de 15 ans. Dans les situations de crise et de conflit, les enfants et les jeunes comptent parmi les populations les plus vulnérables. Investir dans leur bien-être, c'est garantir un développement plus positif des sociétés. Églises et agents diaconaux peuvent jouer un rôle majeur dans la défense des enfants, ce qui correspond clairement à la vision chrétienne de la famille et de la société en tant qu'espace sécurisé pour les enfants et lieu de développement de leurs talents. Pour l'UNICEF, les enfants ne doivent pas être considérés simplement comme un «groupe vulnérable», mais plutôt comme des acteurs à part entière, capables de modifier la trajectoire de développement d'une nation, à condition que cette population soit reconnue comme une priorité politique et budgétaire.

Crise écologique. Les changements climatiques et d'autres problèmes écologiques provoquent des catastrophes environnementales sans précédent, entraînant souvent une insécurité alimentaire et un manque d'eau potable. D'importants résultats ont été obtenus, principalement grâce au travail de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en particulier lors de la COP21 en 2015 à Paris. Néanmoins, les dirigeants politiques populistes et climatosceptiques ne cessent de gagner du pouvoir dans de nombreux pays, sapant le soutien politique nécessaire pour mettre en œuvre les mesures adoptées. La justice climatique demeure donc un enjeu majeur pour la diaconie œcuménique, tant au niveau du travail de plaidoyer que du témoignage public, et dans la promotion et la mise en œuvre d'un programme de résilience à l'échelle locale.

Le mouvement œcuménique est également en pleine mutation. Si, par le passé, celui-ci a pu être conçu comme un mouvement vertical avec un centre fort, il se voit aujourd'hui comme un mouvement polycentrique qui mise sur un modèle horizontal de relations et de coopération. Il reconnaît également le contexte plus large des Églises et des communautés chrétiennes et s'engage à établir de nouvelles formes de relations qui affirment la vocation commune des Églises de témoigner et de servir.

Les thèmes suivants mettent en évidence certains des enjeux et opportunités actuels:

Le travail de plaidoyer et la diaconie prophétique comme signes d'espérance. Le travail de plaidoyer des Églises peut uniquement se fonder sur une foi chrétienne qui adopte une approche prophétique et critique orientée vers la transformation et l'espérance. Le mouvement œcuménique est appelé à être une communauté d'espérance vivante, toujours prête à justifier son espérance devant ceux qui en demandent compte (cf. 1 P 3,15). Cela doit se faire dans un esprit de responsabilité mutuelle, en termes d'autocritique et d'analyse critique, à la recherche de signes d'espérance, ainsi que dans le cadre d'une action commune. Selon cette interprétation, la diaconie œcuménique doit également être capable de rendre compte de ses espoirs et de la façon dont son action offre des signes d'espérance. Ce faisant, elle doit affirmer le droit d'espérer de chaque être humain, contribuant à la construction d'un monde qui «ne laisse personne de côté», comme le stipule le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Théologie publique et diaconie. Un constat s'impose: le témoignage public et le travail de plaidoyer font partie intégrante de l'action diaconale et de la mission de l'Église. Cette prise de conscience a stimulé la création et la promotion de différentes formes de «théologie publique». Son but est de renforcer les Églises dans leur responsabilité publique et leur action diaconale, en répondant aux situations de violence, de corruption et d'extrémisme religieux qui se multiplient.

En 2017, les Églises ont commémoré le 500^e anniversaire de la publication des 95 thèses de Luther. Cet événement a marqué le début de

la Réforme, qui envisageait de renouveler l'Église en se fondant sur la place centrale de la grâce libératrice de Dieu en Jésus Christ et sur la vocation de servir son prochain. Cette Réforme a instauré de nouvelles pratiques de lutte contre la pauvreté et a appelé les autorités politiques à dispenser des soins et une éducation à celles et ceux qui en ont besoin. Sa doctrine du sacerdoce universel de tous les croyants affirme que tous les baptisés peuvent participer à la mission de Dieu et que l'un des principaux domaines de service est la mission laïque de chacun en faveur du bien commun. Il serait judicieux de reformuler cette théologie de la vocation comme étant le diaconat de tous les croyants.

Le Pèlerinage de justice et de paix. En 2013 à Busan, la 10^e Assemblée du COE a invité les Églises et toutes les personnes de bonne volonté à participer à un «Pèlerinage de justice et de paix». Parmi les objectifs de ce pèlerinage: appeler les Églises à sortir de leurs zones de confort pour répondre aux questions brûlantes du monde d'aujourd'hui et à offrir des signes d'espérance. Ce Pèlerinage confirme l'expérience selon laquelle l'unité et le service se renforcent mutuellement, mais aussi l'idée que la mission du mouvement œcuménique ne peut se limiter au bien-être des Églises. Il a pour mandat de participer à la mission de Dieu, dont le but est la guérison du monde et l'avènement du Règne de Dieu. La vocation de la diaconie fait ainsi partie intégrante du déroulement du Pèlerinage de justice et de paix dans la vie des Églises. Dans le même temps, le Pèlerinage encourage la diaconie œcuménique à renouveler son engagement en faveur de la justice et de la paix, aux côtés des Églises et des personnes de bonne volonté.

1.5. Documents existants sur la diaconie œcuménique

La diaconie constitue depuis longtemps un sujet de réflexion au sein du mouvement œcuménique. Cette section présente quelques-uns des documents existants. Le présent document s'inspire largement de ces textes. Par ailleurs, il s'appuie sur des articles clés du *Dictionnaire du mouvement œcuménique* et sur la présentation de la diaconie au sein du mouvement œcuménique du regretté

Richard D.N. Dickinson dans l'ouvrage *A History of the Ecumenical Movement* (Histoire du mouvement œcuménique).

En 1964, à Genève, la Commission de Foi et constitution a organisé un colloque sur le ministère du diacre. Le rapport aborde non seulement le rôle de ce ministère, mais aussi ses liens avec la diaconie, «le service envers ceux qui sont dans le besoin». Il affirme ensuite que «l'Église ne peut véritablement être l'Église de Jésus Christ sans se consacrer à cette diaconie». Le document *Baptême, Eucharistie, Ministère*, également élaboré par la Commission de Foi et constitution, reflète en grande partie cette vision.

La Commission d'entraide et de service des Églises et d'assistance aux réfugiés (CESEAR) du COE a joué un rôle majeur dans la promotion d'une réflexion novatrice sur la diaconie au sein de la famille œcuménique. Elle a organisé divers colloques, souvent d'un point de vue plus pratique, dans le but de relier la réflexion théologique critique à une pratique innovante. En 1966, à Swanwick (Royaume-Uni), le COE a organisé un colloque international sur l'entraide des Églises et l'assistance aux réfugiés durant lequel l'idée de progrès social ou d'action sociale est venue compléter le concept dominant d'aide humanitaire et de service social.

À l'issue de son Assemblée à Nairobi, en 1976, le COE a lancé un projet d'étude sur le partage œcuménique des ressources, avec pour objectif de répondre aux questions cruciales qui émergent sur la singularité et l'identité des Églises considérées comme des Églises «bénéficiaires» et leur partenariat avec les Églises dites «d'envoi» ou «donatrices». Ce projet d'étude a conduit en 1980 à la publication d'un document d'étude intitulé *Les mains vides: Manuel d'étude sur le partage œcuménique des ressources à l'usage des Églises*, puis à l'organisation d'une réunion internationale sur la *koinonia* à El Escorial (Espagne) en 1987, qui fut l'aboutissement de l'étude sur le partage œcuménique des ressources.

Le colloque sur les conceptions contemporaines de la diaconie, qui s'est tenu à Genève en 1982, constitue une étape importante, et ce, à bien des égards. Cette réunion a profité de l'élan généré par l'étude sur le partage œcuménique des ressources, mais aussi par un colloque organisé par la CESEAR en 1978 à La Canée (Crète), sur le

thème «Une approche orthodoxe de la diaconie». Les documents rédigés lors de ces réunions ont fortement inspiré la 6^e Assemblée du COE à Vancouver en 1983 et sa vision de la diaconie «en tant que ministère de partage, de guérison et de réconciliation de l'Église».

Autre événement important organisé par la CESEAR: le colloque international de Larnaca (Chypre) en 1986. Cette fois, les Églises des pays du Sud étaient représentées par un grand nombre de participants, qui ont insisté davantage sur le rôle de l'Église locale et la dimension prophétique de l'action diaconale.

Après 1991, l'Unité IV du COE, et en particulier son équipe Diaconie et solidarité, a reçu le mandat de poursuivre le travail sur les questions soulevées lors du colloque de Larnaca. En 2002, Chris Ferguson et Ofelia Ortega ont rédigé un document inédit en anglais intitulé *Diaconia ecuménica* (La diaconie œcuménique). Cette même année, le document *From Inter-church Aid to Jubilee* (De l'entraide des Églises au jubilé) retraçait l'histoire de la diaconie œcuménique. Par ailleurs, le COE a publié deux brochures qui établissent un lien entre les questions de pauvreté et de développement et la diaconie: *Poverty: A Scandal Challenging the Churches, Current Contexts and Approaches in Diakonia and Development. A Study Guide* (La pauvreté: un scandale qui met au défi les Églises, les contextes actuels et les approches de la diaconie et du développement. Un guide d'accompagnement, 2004) et *Diakonia: Creating Harmony, Seeking Justice and Practicing Compassion* (La diaconie: créer l'harmonie, rechercher la justice et pratiquer la compassion, 2005). En 2010, William Temu a rédigé un document intitulé *Mapping Prophetic Diakonia* (Cartographie de la diaconie prophétique), dans lequel il présente les différents types d'action diaconale qui existent au sein de la communauté du Conseil œcuménique des Églises. Ce document inédit a été présenté au colloque mondial sur la diaconie prophétique, qui s'est déroulé à Utrecht (Pays-Bas) en décembre de la même année.

En juin 2013, en préparation de la 10^e Assemblée du COE à Busan, trois programmes du COE (Justice et diaconie, Communautés justes et sans exclusive, et Mission et évangélisation) ont coorganisé une conférence sur la diaconie à Colombo (Sri Lanka). Le document issu de cette

réunion, *Perspectives théologiques sur la diaconie au XXI^e siècle*, a été inclus dans le *Livre de références* de l'Assemblée de Busan. Après l'Assemblée, la revue *The Ecumenical Review* a publié un numéro complet intitulé *New Perspectives on Diakonia* (Nouvelles perspectives sur la diaconie), avec divers commentaires et analyses.

En outre, la Fédération luthérienne mondiale (FLM) a contribué aux réflexions sur la diaconie œcuménique. En vue de préparer la 10^e Assemblée de la FLM à Winnipeg (Canada) en 2003, un colloque s'est tenu en novembre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud) sur le thème «La diaconie prophétique – pour guérir le monde». Suite aux recommandations de l'Assemblée de Winnipeg de poursuivre les travaux sur la diaconie, le Département de mission et de développement de la FLM a mis en place un programme intitulé «Comprendre la diaconie et ses principes directeurs». Dans le cadre de ce programme, plusieurs ateliers ont été organisés dans différentes parties du monde, ainsi qu'une réunion finale à Addis-Abeba (Éthiopie) en octobre 2008. Les conclusions de ces rencontres sont rassemblées dans le livre *Serving the Whole Person* (Servir la personne dans sa globalité). Elles figurent aussi dans le document *La diaconie en contexte*, remis au Conseil de la FLM en 2009. La FLM a également mené une étude sur la conception et le rôle du ministère du diacre, dont il a été rendu compte dans la publication *Le ministère diaconal dans l'Église*.

1.6. Description du document

Ce premier chapitre a présenté le contexte de ce document et introduit une définition de la diaconie œcuménique. Par ailleurs, il a décrit certaines grandes tendances qui, dans le contexte actuel des activités de diaconie œcuménique, incitent les agents diaconaux à réfléchir à la singularité de l'action fondée sur la foi et les droits, mais également à faire preuve d'innovation. Dans un dernier temps, ce chapitre a dressé une liste de documents sur la diaconie rédigés dans le cadre du mouvement œcuménique, en particulier par le COE et la FLM.

Le chapitre 2 se penche sur *l'histoire de la diaconie œcuménique*. Il commence par l'Église primitive et son engagement à servir les personnes dans le besoin, une pratique qui s'est poursuivie

sous différentes formes tout au long de l'histoire de l'Église et en tant que partie intégrante de l'activité missionnaire. Ce chapitre étudie ensuite le développement de la diaconie au sein du mouvement œcuménique, ses débuts comme mécanisme d'entraide des Églises au lendemain des deux guerres mondiales, élargissant par la suite son mandat pour inclure des activités dans les domaines du développement et de l'action publique. Il identifie les étapes importantes visant à approfondir notre compréhension de la diaconie œcuménique, en prenant toujours plus conscience de sa dimension ecclésiale et prophétique. Dans le même temps, il souligne l'importance des compétences professionnelles. Le chapitre s'achève par une présentation de la création de l'Alliance ACT et de sa vision: celle de garantir la coordination et la coopération dans le domaine de la diaconie œcuménique.

Le chapitre 3 présente *la diaconie au sein du mouvement œcuménique polycentrique d'aujourd'hui*. Son principal point de référence est la 10^e Assemblée du COE à Busan en 2013 et les résultats de celle-ci. Cette Assemblée, qui s'est vu confier le défi de réfléchir à la diaconie du point de vue des marges, a conclu ses travaux en invitant toutes les personnes de bonne volonté à participer à un pèlerinage de justice et de paix.

Le chapitre 4 apporte une *réflexion théologique sur la diaconie*. Il esquisse l'utilisation du terme diaconie et du vocabulaire connexe dans le Nouveau Testament, et présente le terme dans des perspectives trinitaire, ecclésiale et missiologique. Il analyse ensuite le rôle de la diaconie en tant que dimension de la condition de disciple du Christ et conclut en abordant la relation entre la diaconie et la proclamation.

Le chapitre 5 commence par décrire *l'évolution de l'action diaconale* et les nouveaux visages de la pauvreté dans le monde d'aujourd'hui. Il présente les Objectifs de développement durable de l'ONU comme une plateforme pertinente pour l'engagement diaconal. Par ailleurs, il décrit certains thèmes comme prioritaires en matière d'action diaconale, tels que la migration et les personnes réfugiées, la justice économique, la justice climatique, la justice entre les sexes et la justice sanitaire.

Le chapitre 6 se penche sur *la singularité de la pratique diaconale* et la façon dont son identité en

tant qu'action fondée sur la foi et les droits fait partie intégrante de sa mission, de ses objectifs et de ses méthodes. Il identifie les ressources diaconales matérielles et immatérielles disponibles pour mener à bien l'action diaconale, ainsi que les avantages de développer un langage diaconal. Enfin, ce chapitre souligne l'importance de renforcer les capacités diaconales et présente les éléments fondamentaux du profil professionnel de l'activité diaconale.

Le chapitre 7 énonce *les enjeux et opportunités actuels*, résumant ce que nous avons appris dans les chapitres précédents. Dans un premier temps, il aborde le défi que représente la diminution des ressources financières et l'importance de pratiques innovantes en matière de partage des ressources. Dans un deuxième temps, il étudie les partenariats et souligne l'importance de créer des réseaux avec des organisations laïques et des personnes d'autres religions. Dans un troisième et dernier temps, ce chapitre présente le travail de plaidoyer comme une partie intégrante de l'action diaconale, affirmant sa vocation prophétique.

Le chapitre 8 tente de distinguer les différents contextes confessionnels, afin de montrer les similarités et les différences dans les approches de la diaconie à travers le christianisme.

Le chapitre 9 tente de montrer comment les différents défis socioéconomiques, sociopolitiques, environnementaux, historiques et culturels peuvent tous influencer les approches de la diaconie. Le conflit, les idéologies politiques, les catastrophes naturelles, la richesse, la pauvreté, l'héritage du colonialisme et le statut juridique des Églises sont quelques-unes des questions qui peuvent avoir une incidence directe sur l'offre diaconale.

Le chapitre 10 conclut cette analyse en indiquant *la voie à suivre*. Il invite le mouvement œcuménique, ses Églises membres et les agences chrétiennes à affirmer la vision et le mandat de la diaconie œcuménique. Ce chapitre propose également un certain nombre de mesures visant à renforcer les structures de l'action partagée et les réseaux de coopération. Enfin, il propose de renforcer les capacités diaconales et de définir des codes de conduite.

CHAPITRE 2

Histoire de la diaconie œcuménique





2.1. Introduction

Ce chapitre offre un aperçu historique de la diaconie œcuménique, en commençant par l'Église primitive et son engagement à servir les personnes dans le besoin. Il poursuit avec l'ère missionnaire et son témoignage de la mission holistique, notamment à travers sa longue tradition de mission médicale.

La diaconie fait partie intégrante du mandat et de l'action du mouvement œcuménique, et ce, depuis le tout début de ce mouvement. L'entraide des Églises est ainsi devenue une tâche centrale du COE dès sa fondation en 1948. Depuis lors, de nouveaux défis et de nouvelles perspectives ont façonné la diaconie œcuménique, tant dans sa pratique que dans sa conception. Les années 1960 ont marqué le début d'une quête de la professionnalisation et de l'engagement dans des projets de développement. Dans le même temps, des questions de justice et de solidarité envers les peuples opprimés et leurs mouvements de libération ont été soulevées. Plus tard, des discussions ont mis l'accent sur la dimension ecclésiale de la diaconie, et notamment sur le rôle de l'Église locale dans l'exécution de l'action diaconale. Ces discussions ont souligné que la diaconie faisait partie intégrante de la mission holistique de l'Église, en particulier lorsque l'on reconnaît la singularité de la pratique diaconale. Au sein du mouvement œcuménique d'aujourd'hui, la diaconie s'affirme comme une action fondée à la fois sur la foi et les droits.

La création de l'Alliance ACT a offert une nouvelle occasion de coordonner la diaconie œcuménique et de maintenir ensemble des formes de partenariat bilatérales et multilatérales, qui incluent le respect et l'espace à disposition des Églises locales et de leurs ressources diaconales.

Dans le même temps, et grâce à ses liens organisationnels avec le COE et la FLM, l'Alliance ACT donne une visibilité à l'engagement diaconal du mouvement œcuménique.

2.2. L'Église primitive

Selon les récits évangéliques, Jésus a enjoint à ses disciples de poursuivre son ministère de compassion auprès des personnes dans le besoin. «En chemin, proclamez que le Règne des cieux s'est approché. Guérissez les malades, ressuscitez les morts, purifiez les lépreux, chassez les démons. Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement» (Mt 10,7-8).

«Mais Jésus les appela et leur dit: «Vous le savez, les chefs des nations les tiennent sous leur pouvoir et les grands sous leur domination. Il ne doit pas en être ainsi parmi vous. Au contraire, si quelqu'un veut être grand parmi vous, qu'il soit votre serviteur, et si quelqu'un veut être le premier parmi vous, qu'il soit votre esclave. C'est ainsi que le Fils de l'homme est venu non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude» (Mt 20,25-28). L'Église primitive a intégré ce mandat dans sa nature et dans sa mission. Faisant référence au rassemblement à Jérusalem le jour de la Pentecôte, les versets 44-45 du chapitre 2 du récit des Actes des Apôtres racontent que «Tous ceux qui étaient devenus croyants étaient unis et mettaient tout en commun. Ils vendaient leurs propriétés et leurs biens, pour en partager le prix entre tous, selon les besoins de chacun.» Plus tard, à Antioche, où le nom de «chrétiens» a été donné pour la première fois aux disciples, ces derniers sont venus en aide aux victimes d'une grande famine (cf. Ac 11,27-30).

La mission qui consiste à prendre soin des pauvres est ainsi restée une tâche centrale, comme

le rapporte Paul lors de sa rencontre à Jérusalem avec les autres apôtres: «Simplement, nous aurions à nous souvenir des pauvres, ce que j'ai eu bien soin de faire» (Ga 2,10).

Les écrits du Nouveau Testament montrent que l'Église primitive était engagée dans ce que nous appelons aujourd'hui la diaconie œcuménique. Dans ses Épîtres (Rm 15,31 et 2 Co 8 – 9), Paul fait référence à la diaconie. Cette diaconie prend la forme d'une collecte d'argent auprès des églises de la région en faveur de l'Église de Jérusalem, qui traversait une période difficile. L'appel lancé par Paul à l'Église de Corinthe occupe deux chapitres complets (2 Co 8 – 9) et peut être interprété comme un exposé théologique de la solidarité et de la diaconie œcuméniques (voire comme un modèle d'appel lancé par l'Alliance ACT dans le contexte œcuménique d'aujourd'hui).

Alors que la diaconie dans la pensée grecque se référait au soin et au service philanthropiques envers tous ceux qui sont dans le besoin, dans les Écritures, la philanthropie signifie simplement le service aux personnes de la même race et de la même foi. *Philanthropia* (charité) dans la littérature en grec ancien porte plusieurs significations, mais son sens original est celui d'un amour sacrificiel plutôt que d'une simple gentillesse, et de bienveillance à l'égard des personnes de la même nation.

La charité dans la diaconie, l'amour mis en pratique, est devenu une marque distinctive de l'Église chrétienne primitive. Le christianisme abolissait les frontières et faisait tomber les barrières raciales et ethniques, proclamant qu'il «n'y a plus ni Juif ni Grec; il n'y a plus ni esclave ni homme libre; il n'y a plus l'homme et la femme» mais que tous sont en Jésus le Christ (Ga 3,28). Dans sa pratique au quotidien, la charité (philanthropie) ne s'arrêtait pas aux Juifs, aux Grecs ou aux Romains. Elle insistait sur le fait que «l'amour vient de Dieu, et quiconque aime est né de Dieu et parvient à la connaissance de Dieu. Qui n'aime pas n'a pas découvert Dieu, puisque Dieu est amour» (1 Jn 4,7-8). L'amour de Dieu exige que les humains s'aiment les uns les autres (1 Jn 4,11). La nature et les fruits de la charité chrétienne ne sont nulle part mieux exprimés que dans le 13^e chapitre de la première lettre de Saint Paul aux Corinthiens. L'*agape* est définie comme l'amour de Dieu exprimé par l'événement de

Dieu-fait-homme en Christ et, en tant qu'amour de l'humanité pour le prochain, le solvant de la haine de l'ennemi.

Cette diaconie philanthropique de l'Église dans l'histoire a été largement influencée par l'amour sacrificiel du Christ (Jn 3,16) mais également par son enseignement tel qu'il est rapporté dans l'Évangile de Matthieu (Mt 25,31-46).

Il est intéressant de noter que l'apôtre Paul argumente de manière théologique lorsqu'il exhorte les Corinthiens à participer à ce qu'il appelle le «service au profit des saints» (cf. 2 Co 8,4). À aucun moment il ne leur demande d'éprouver de la pitié pour les pauvres et leurs souffrances; au lieu de cela, il rappelle à ses lecteurs leur identité et leur mission dans le cadre de la communion des croyants en Christ. L'exemple de leur Église sœur de Macédoine devrait les convaincre: bien que pauvres, ils ont réclamé «la grâce de participer à ce service». Ici, Paul relie les concepts de communion (*koinonia*) et de diaconie, soulignant le lien organique entre ce qu'ils sont et ce qu'ils sont appelés à faire en Christ. Le partage possède donc à la fois une dimension ontologique et une dimension pratique: chez les chrétiens, il exprime notre unité et notre sollicitude les uns envers les autres.

Un peu plus loin, Paul cite l'exemple de «notre Seigneur Jésus Christ qui, pour vous, de riche qu'il était, s'est fait pauvre, pour vous enrichir de sa pauvreté» (2 Co 8,9). Cela ne signifie pas qu'ils doivent tout donner ou toujours prendre soin des autres. Ce qui importe à ses yeux, c'est «l'égalité» (2 Co 8,13-14) et la sollicitude mutuelle, c'est de savoir qu'il n'y a personne qui n'ait pas besoin des autres et que personne n'est dépourvu de dons.

Fait intéressant, la diaconie selon Paul fait référence à la fois à la collecte d'argent et à sa bonne gestion (cf. 2 Co 8,20; grec: *diakonoumene*). Il présente son collaborateur Tite comme étant un administrateur de projet responsable, qui jouit à ce titre de la confiance de tous ses partenaires.

Les seules informations dont nous disposons concernant cette campagne sont celles que rapporte Paul. Le fait que cette action et son interprétation par Paul soient incluses dans le témoignage apostolique souligne leur importance. Elles contribuent de manière significative à la réflexion sur ce que signifie être l'Église, même aujourd'hui.

La sensibilité de Paul à l'égard des pauvres est conforme à l'enseignement de Jésus et de l'Église

primitive. Il a compris que la parole du Christ traverse les frontières sociologiques et que l'Église est constituée de pauvres comme de riches (Ga 3,28; Col 3,11; cf. 1 Co 1,27-29). Son insistance sur la collecte pour l'Église de Jérusalem montre cette préoccupation de manière concrète (Rm 15,26; 1 Co 16,3; 2 Co 8-9; Ga 2,10).

Un principe important dans le Nouveau Testament est l'égalité des personnes devant Dieu. Ce principe sous-tend l'une des affirmations les plus puissantes de l'égalité des riches et des pauvres qui vient de Jean, qui souligne que Dieu est sensible aux pauvres et à leur foi (2,5). Il relève que la discrimination entre les riches et les pauvres est à la fois un péché contre Dieu (2,9) et une insulte aux pauvres (2,6).

Cependant, de nombreux rapports indiquent que l'Église primitive a continué de servir les pauvres et les personnes qui souffrent, sans pour autant qualifier ce ministère de diaconie. Sa façon de pratiquer l'hospitalité et de rendre visite aux malades, même en périodes d'épidémies dévastatrices, a suscité l'admiration générale et incité de nombreuses personnes à rejoindre l'Église. En réalité, beaucoup considèrent ce que nous appelons aujourd'hui le travail diaconal et le rayonnement de l'Église primitive comme la clé de son attrait et de son succès missionnaire rapide au cours des trois premiers siècles. Sous l'égide de saint Laurent de Rome, connu comme «le défenseur des pauvres», les diacres romains avaient développé de vastes œuvres de bienfaisance au milieu du III^e siècle. Pour soulager les victimes de la famine, Saint Basile le Grand (IV^e siècle) fonda une très grande institution philanthropique, dont il confia la charge à une communauté monastique. Elle offrait aux personnes des régions avoisinantes des médicaments, de la bonne nourriture, un refuge chauffé, des vêtements secs et tous les services de l'Église et de la vie communautaire, donnant à tous accès à l'amour de Dieu et au soutien de son Église; c'était un vrai hôpital, que son ami Saint Grégoire appelait une vraie cité de la pitié, «la Cité nouvelle». Sainte Fabiole (morte vers 399 apr. J.-C.) a fondé à Rome un hôpital qui «regroupait tous les malades des rues». Elle «s'occupait personnellement des pauvres et malheureuses victimes de la faim et de la maladie et nettoyait le pus des plaies que les autres n'étaient même pas capables de regarder».

Selon la tradition de l'Église primitive, «diacre» signifie littéralement serviteur. Les diacres sont les serveurs (serviteurs) à la table du Seigneur (cf. Lc 14,16-24; Jn 2,1-11). C'est pourquoi ils se trouvent généralement pendant la liturgie autour de l'autel, aidant le prêtre. Les diacres sont aussi les équivalents terrestres des anges, qui sont des intermédiaires entre Dieu et le peuple (He 1,14). Ainsi, ils sont souvent des médiateurs qui unissent les laïcs aux prêtres et aux évêques, ou qui présentent les intérêts de l'Église à la foule. En outre, les diacres sont inscrits dans la structure ministérielle de nombreuses Églises, assistant les pasteurs, les prêtres et les évêques à certains moments du culte, et administrant les ressources dédiées au soin des pauvres et des malades.

Une description exhaustive du travail pastoral et diaconal des premiers diacres, qui étaient considérés comme des éléments essentiels de la structure des ministères de toutes les Églises locales, a été formulée au V^e siècle dans l'ordre d'une Église syrienne, intitulé «*Testamentum Domini*»:

«Que le diacre ne fasse que ce qui lui est commandé par l'évêque en termes de proclamation, et qu'il soit le conseiller de tout le clergé et incarne le mystère de l'Église, en prenant soin des malades, en accueillant les étrangers, en aidant les veuves, en étant le père des orphelins, en se rendant dans toutes les maisons de ceux qui sont dans le besoin, s'assurant que personne ne demeure dans l'affliction, la maladie ou la misère. Qu'il aille dans les maisons des catéchumènes, pour renforcer la foi de ceux qui doutent et enseigner à ceux qui n'ont pas étudié.

«Qu'il habille les hommes qui sont partis, qu'il les pare, enterre les étrangers, guide ceux qui voyagent, ou ceux qui partent en captivité. Pour le soutien de ceux qui sont dans le besoin, qu'il informe l'Église, qu'il ne dérange pas l'évêque, mais qu'il lui rapporte tout, le premier jour de la semaine seulement, afin qu'il soit informé».

Ceci est un témoignage remarquable de la tradition de l'Église orthodoxe primitive, qui indique qu'on attendait des diacres qu'ils s'engagent dans un large spectre de services sociaux au nom de l'Église locale, dont la visite aux malades, l'accompagnement pastoral aux migrants, le soin

aux enfants abandonnés, l'enseignement aux jeunes et aux nouveaux catéchumènes, la liturgie des enterrements, ainsi que l'aumônerie auprès des prisonniers et la communication publique d'informations sur les besoins des pauvres.

Il est aussi à noter que la recherche patristique approfondie révèle que les ordres de l'Église primitive mentionnent clairement que les femmes fournissent ces services et sont bénies comme diaconesses dans certaines Églises locales, tant dans des Églises parlant le grec que dans d'autres parlant des langues orientales (excepté en Égypte et en Éthiopie).

Plus tard, les monastères sont devenus des centres d'hospitalité et de soins. À mesure que le christianisme se répandait, les ordres religieux élargissaient leur réseau et fondaient des hôpitaux et d'autres services dans de nouvelles régions d'Europe et d'ailleurs. Pendant des siècles, les ordres religieux ont été la source spirituelle, la forteresse organisationnelle et la colonne vertébrale ecclésiale de l'action diaconale de l'Église.

2.3. L'ère missionnaire

Depuis ses débuts, l'Église participe au travail missionnaire qui doit permettre de répandre la foi chrétienne par-delà les frontières géographiques, sociales et culturelles. C'est dans le contexte du mouvement missionnaire que s'est développé le mouvement œcuménique, y compris la diaconie œcuménique.

La mission des Églises orientales était principalement tournée vers l'Europe de l'Est et l'Asie; les Églises occidentales ont envoyé des missionnaires en Europe de l'Ouest et du Nord, en Afrique et dans la plus grande partie du reste du monde. Si l'entreprise missionnaire se manifeste de différentes façons à travers les siècles, elle inclut normalement la prise en charge des malades et des personnes qui souffrent. En d'autres termes, c'est ce que nous appelons aujourd'hui la pratique diaconale.

Le mouvement missionnaire moderne est né en Europe et en Amérique du Nord, puis il s'est développé sous diverses formes durant les périodes précoloniale et coloniale. La plupart des missionnaires ont été envoyés en Afrique et en Asie, et ce, dès le XVIII^e siècle (avec David Livingstone en Afrique australe et la Mission Herrnhuter). À l'époque coloniale, l'établissement de champs

missionnaires coïncidait fréquemment avec l'expansion des puissances coloniales occidentales. Pour ceux qui ont été évangélisés et colonisés, cela a créé des liens impérialistes néfastes; les missionnaires ont souvent été perçus comme faisant partie de l'entreprise coloniale, manquant d'objectivité quant à leurs privilèges et leur fonction au sein de cette même entreprise coloniale, et agissant comme représentants des valeurs et du mode de vie occidentaux qui étaient imposés aux personnes évangélisées. Il faut toutefois mentionner que, s'il y avait des missionnaires qui soutenaient sans réserve les puissances coloniales et étaient coupables de discrimination raciale envers les Africains, il y a également eu de nombreux cas durant la période coloniale où les missionnaires ont joué un rôle de précurseurs dans l'élaboration de dictionnaires et la traduction de la Bible, et ont sévèrement critiqué les méfaits des puissances coloniales. Grâce à eux, les populations ont reçu une éducation et ont pu jouer un rôle moteur dans le processus menant à l'indépendance et à la construction nationale. Ainsi, malgré sa profonde influence sur l'éducation et le développement social, et aujourd'hui encore sur la coopération au développement, le travail missionnaire reste un sujet controversé, un phénomène à plusieurs facettes, qui doivent être analysés consciencieusement.

Le mouvement œcuménique a affirmé le ministère médical comme dimension essentielle de la mission de l'Église. En 1964 et 1968, à Tübingen (Allemagne), le Conseil œcuménique des Églises et la Fédération luthérienne mondiale ont coorganisé deux colloques sur la mission médicale de l'Église dans les pays du Sud et sur son rôle dans la guérison des personnes. Suite à cela, le COE a créé la Commission médicale chrétienne (CMC) en 1968, dans le but d'accompagner les Églises membres qui œuvrent pour la santé. La CMC a notamment développé des liens avec l'Organisation mondiale de la Santé et joué un rôle important dans la promotion des soins de santé primaires et d'une approche holistique de la santé et de la guérison.

L'histoire du mouvement missionnaire moderne doit cependant replacer le travail diaconal et ses bienfaits pour les personnes évangélisées dans le contexte confessionnel plus large de l'impérialisme, des crimes commis dans l'histoire et du colonialisme, et reconnaître en particulier le

mal commis à l'égard des populations autochtones en Occident et des groupes minoritaires. En 1993, le primat de l'Église anglicane du Canada a présenté ses excuses aux Premières Nations pour son implication dans le système des pensionnats indiens. La politique de ces écoles, gérées par la mission de l'Église en étroite collaboration avec le gouvernement canadien, visait à soustraire les enfants à l'influence de la culture autochtone et à les assimiler à la culture canadienne dominante. Depuis les années 1990, l'Église anglicane et les autres Églises du Canada se sont engagées à réparer les préjudices causés par ce système éducatif, œuvrant ainsi à la guérison et à la réconciliation. De même, en 2014 et 2016, l'assemblée générale de l'Église presbytérienne (États-Unis) a présenté ses excuses aux peuples autochtones des États-Unis et, de concert avec d'autres dénominations, a rejeté la Doctrine de la découverte qui avait fourni une base culturelle et théologique à l'établissement de relations racistes et au traitement infligé aux populations autochtones, y compris dans les «écoles indiennes» gérées par les Églises. Ceux qui ont été impliqués dans un tel système n'ont pas tous adopté une position aussi courageuse. La situation et les droits des populations autochtones et des minorités demeurent un sujet important pour la diaconie œcuménique.

Depuis les années 1960, de nombreuses agences missionnaires participent à des projets de développement dans les pays du Sud, et ce, en coopération avec les Églises partenaires locales. Dans les cas où elles ont bénéficié de fonds publics, ces agences ont dû suivre les exigences gouvernementales et ainsi ne pas confondre évangélisation et développement. Ce processus a suscité de nombreux débats, en particulier parmi les partenaires des pays du Sud, qui ont souvent une conception holistique de la mission, à savoir l'accomplissement de la mission de Dieu à travers le service et le travail de développement, comme cela a été reconnu par la suite. En 1974, les Églises d'Afrique représentées au rassemblement de la Conférence des Églises de toute l'Afrique à Lusaka, en Zambie, ont appelé à un «moratoire» missionnaire qui permettrait d'assurer l'autodétermination, l'autosuffisance et le sens de leur identité aux Églises africaines dans un contexte de tension croissante face à la réalité de la domination occidentale et de la dépendance africaine, dans les relations ecclésiales locales et

mondiales. Le terme «diaconie» ne fait pas partie du langage missionnaire. En effet, ce terme était très peu utilisé jusqu'à l'apparition du mouvement diaconal en Allemagne au XIX^e siècle, après quoi il s'est principalement limité au travail des diacres et des diaconesses. Ce n'est que récemment que des organisations missionnaires et organismes œcuméniques ont commencé à l'employer pour présenter l'approche holistique à laquelle ils adhèrent. C'est le cas du document *Mission en contexte* (2004) de la FLM, qui présente la mission holistique comme englobant la proclamation, la diaconie et le travail de plaidoyer. Le document du COE *Ensemble vers la vie – Mission et évangélisation dans des contextes en évolution*, présenté par la Commission de mission et d'évangélisation (CME) en vue de l'Assemblée de Busan, va dans le même sens. Ce document affirme que

l'évangélisation [est] ancrée dans la vie de l'Église locale dans laquelle le culte (*leitourgia*) est indissolublement lié au témoignage (*marturia*), au service (*diakonia*) et à la communion (*koinonia*).

Il précise également que

Dans chaque contexte géopolitique et socioéconomique, l'Église est appelée à la diaconie, au service: elle doit manifester concrètement la foi et l'espérance de la communauté du peuple de Dieu et témoigner de ce que Dieu a fait en Jésus Christ. Par le service, l'Église participe à la mission de Dieu, à la suite de son Seigneur Serviteur. L'Église est appelée à être une communauté diaconale qui affirme le pouvoir du service par opposition au pouvoir de la domination, qui suscite et entretient des possibilités de vie et qui témoigne de la grâce transformatrice de Dieu par des actes de service qui manifestent la promesse du règne de Dieu.

Les dirigeants des organisations missionnaires, entre autres, prennent conscience que la mission et la diaconie sont intimement liées et que l'action diaconale en soi est une expression du mandat missionnaire. Par ailleurs, on tend de plus en plus à reconnaître que la mission et la justice sont indissociables. Certaines voix, à l'instar des représentants d'organisations missionnaires évangéliques, continueront à prétendre que la proclamation est l'élément déterminant de la

mission, avec comme objectif fondamental la conversion individuelle. Ce point de vue considère la diaconie comme une activité secondaire, facultative selon les circonstances et éventuellement favorable au «véritable» objet de la mission.

De nombreux acteurs et initiatives apparaissent dans l'histoire de la diaconie œcuménique. Il n'est pas possible ici d'en faire la liste exhaustive ou de rapporter toutes leurs utiles contributions.

La Fédération mondiale de la diaconie en est une; elle met en réseau les personnes engagées dans le ministère diaconal, essentiellement des femmes, dans toutes les régions du monde. Le travail réalisé par les membres de la Fédération mondiale de la diaconie va de l'accompagnement des femmes et des jeunes vivant avec le sida à la construction de la paix entre communautés chrétiennes et musulmanes.

Parmi les agences diaconales spécialisées, on peut citer les aumôneries maritimes qui apportent un soutien pastoral aux marins, dont par exemple les membres de l'Association maritime chrétienne internationale (ICMA).

Le christianisme mondial a donc pour tâche principale de mener une réflexion théologique sur la vraie nature de la mission, en tenant compte des expériences du passé et des enjeux d'aujourd'hui. Le chapitre 4 apportera une réflexion théologique plus approfondie sur cette question du point de vue de la diaconie œcuménique.

2.4. L'entraide des Églises

Au XIX^e siècle, les problèmes d'urbanisation et d'industrialisation ont incité les Églises à s'attaquer ensemble aux problèmes sociaux, reconnaissant que leurs structures traditionnelles n'étaient pas suffisantes et qu'elles devaient s'allier pour relever de tels défis. La Mission urbaine, les YMCA et les organisations similaires ont été créées avec un profil clairement interconfessionnel et diaconal, et leurs dirigeants ont largement contribué à la formation du mouvement œcuménique. La diaconie a donné une dimension et un élan considérables à la formation de l'œcuménisme. Dès sa première conférence à Stockholm en 1925, le mouvement du Christianisme pratique a exprimé la vision selon laquelle l'unité des chrétiens et les enjeux sociaux étaient intimement liés, et que les Églises devaient agir ensemble.

Les souffrances endurées en Europe après la Première Guerre mondiale ont convaincu les responsables ecclésiastiques que cet appel nécessitait de nouvelles initiatives et une structure plus solide. L'Office central d'entraide des Églises a été fondé en 1922 en Suisse, sous l'égide du Conseil fédéral des Églises du Christ en Amérique et de la Fédération des Églises protestantes de Suisse. D'autres Églises européennes y ont adhéré par la suite. Son but était de coordonner l'aide apportée aux réfugiés et aux autres personnes ayant besoin de cette assistance. Dans les décennies qui ont suivi, cette initiative a façonné la diaconie œcuménique en tant que coopération multilatérale entre les Églises. En 1945, l'Office a fusionné avec le Conseil œcuménique des Églises en formation et est devenu le Département d'entraide des Églises et Service des réfugiés.

Réuni pour la première fois à Chichester (Royaume-Uni) en 1949, un an après l'Assemblée d'Amsterdam, le Comité central du COE a souligné que l'entraide des Églises était une obligation permanente du COE, et non une tâche temporaire. Willem A. Visser 't Hooft, Secrétaire général du COE de 1948 à 1966, a fermement défendu cette position et appelé à la mise en place d'un «système d'entraide», estimant que la solidarité appartient à l'essence de la nouvelle vie, «une preuve de sa réalité» (cf. 2 Co 8-9). Ainsi, affirmait-il, il ne peut y avoir de saine communion œcuménique sans solidarité concrète.

L'entraide des Églises était perçue comme une coopération entre celles-ci, dans la compréhension de la réciprocité et partant du principe que le contexte historique déciderait si une Église devait assumer le rôle de donateur ou de bénéficiaire. Le département d'entraide du COE, renommé DICASR (Division d'entraide des Églises et de service aux réfugiés) en 1949, a eu pendant de nombreuses années comme groupe cible prioritaire les réfugiés, non seulement en Europe, mais aussi dans d'autres parties du monde. En outre, il a soutenu des projets liés à la situation des Églises locales, comme la réparation de bâtiments endommagés pendant la guerre, ou des programmes visant à renforcer les capacités internes des Églises, comme l'éducation et l'aide sociale. Cela a été notamment le cas des Églises minoritaires et des Églises d'Europe de l'Est, alors sous régime communiste.

Plusieurs Églises membres du COE ont créé des organisations dans le but de financer l'entraide des Églises. Ces organisations sont souvent appelées «agences chrétiennes» en raison de leur collaboration étroite avec le mouvement œcuménique et de leur mandat consistant à financer les activités de la DICASR. Folkekirkens Nødhjælp (DanChurchAid – Danemark) existe depuis 1922, tandis que Christian Aid (Royaume-Uni et Irlande) a vu le jour en 1945. D'autres organisations ont été fondées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, comme Church World Service (États-Unis) en 1946, mais aussi Norwegian Church Aid (Norvège) et Lutherhjälpen (Suède) en 1947. Lors de sa création en 1947, Finn Church Aid bénéficiait d'une aide étrangère destinée aux victimes de la guerre en Finlande. Par la suite, cette organisation est devenue une agence chargée d'accompagner celles et ceux qui souffrent dans d'autres régions du monde.

À cette époque, la direction du COE parlait principalement d'«entraide des Églises». Les responsables d'Églises germanophones et les représentants de l'Europe du Nord préféraient le terme «diaconie», qui leur était plus familier dans leurs Églises respectives, estimant également que l'aide ne devait pas seulement bénéficier aux Églises et à leurs membres, mais aussi à ceux qui souffraient le plus. Depuis les années 1830, ce que l'on appelle le mouvement diaconal moderne avait encouragé la création d'institutions diaconales, d'abord en Allemagne, puis dans d'autres pays, y compris à l'extérieur de l'Europe. La majorité de ces institutions travaillent aujourd'hui en étroite collaboration avec les gouvernements locaux ou nationaux qui financent leurs activités. La plupart ne sont pas liées au mouvement mondial de la diaconie œcuménique ni représentées au sein de celui-ci. Elles sont parfois considérées comme un type de diaconie «différent». Toutefois, ce sont souvent les responsables ecclésiastiques issus de ce milieu qui considéraient l'entraide des Églises et le service aux réfugiés comme un prolongement naturel du travail accompli par les acteurs diaconaux au sein de leurs Églises locales.

Willem A. Visser 't Hooft reconnaissait le potentiel d'utilisation du terme diaconie dans le langage œcuménique. À l'occasion d'un colloque de la DICASR en 1956, il a avancé l'idée selon laquelle la mission de l'Église se manifeste de trois

façons différentes: *kerygma*, *koinonia* et *diakonia*. Selon lui, la diaconie est «le ministère, l'expression de la foi dans la compassion et l'amour chrétiens et au service des besoins des individus». Depuis, cette triade (*kerygma*, *koinonia* et *diakonia*) a souvent été utilisée pour exprimer le lien entre la nature et la mission holistique de l'Église dans le monde.

En 1961, à New Delhi, l'Assemblée du COE a exprimé une vision similaire en proclamant que le témoignage, l'unité et le service (diaconie) constituaient les trois dimensions essentielles de l'Église. Par ailleurs, elle a appelé à participer au «service œcuménique des Églises». Lors de cette même Assemblée, l'intégration du Conseil international des missions au Conseil œcuménique des Églises a certainement contribué à la manifestation de cette vision.

2.5. Diaconie œcuménique et aide au développement

Venir en aide aux personnes dans le besoin comporte toujours des considérations qui vont au-delà de l'action sur place. Pour les Églises impliquées dans l'entraide après la Seconde Guerre mondiale, cette action visait à favoriser la réconciliation et à établir de nouveaux liens de solidarité entre les nations qui avaient été en guerre les unes contre les autres. L'aide aux réfugiés implique un travail de plaidoyer, mais aussi la défense de la dignité et des droits sociaux et politiques de celles et ceux qui ont été forcés de quitter leur foyer. L'aide humanitaire nécessite une assistance à long terme; cela incite les organismes d'aide à mener des activités de développement.

Jusqu'en 1961, l'entraide des Églises et le partage œcuménique disposaient de deux instruments majeurs: la CESEAR (Commission d'entraide et de service des Églises et d'assistance aux réfugiés, anciennement DICASR) et le CIM (Conseil international des missions, depuis 1921). Le travail du premier était axé sur la reconstruction de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale, avec comme objectif principal l'entraide des Églises, tandis que le second mettait l'accent sur la coopération missionnaire, et plus précisément sur la «singularité des jeunes Églises» et la «décolonisation». Un nouveau sens des «responsabilités mondiales» des Églises et des pays du Nord a

fortement influencé le discours durant cette période. Le concept de « société responsable », adopté par le COE en 1948 à Amsterdam, est alors projeté dans un horizon mondial.

La prise de conscience croissante des relations mutuelles entre l'œcuménisme et la diaconie dans les années 1950 et 1960 a entraîné l'élargissement et la fusion progressifs des deux programmes et de leurs instruments connexes, ainsi que la conceptualisation de la diaconie œcuménique. En 1957, à Berlin, un colloque international a introduit le concept de diaconie œcuménique. Ce concept était le reflet d'un sentiment profond du christianisme après la guerre, marqué par son combat pour la paix et contre la faim à l'échelle internationale, mais aussi par sa volonté de maintenir ensemble la vision d'une « société responsable » et l'engagement des Églises envers la « diaconie sociale », les deux devant être placés dans une perspective mondiale; tout cela expliquait l'importance nouvelle accordée à la « diaconie œcuménique ».

La DICASR et ses partenaires œcuméniques ont entrepris leurs travaux en réponse aux besoins dramatiques nés de la Seconde Guerre mondiale en Europe. En 1954 toutefois, l'Assemblée du COE à Evanston a recommandé à la DICASR de venir également en aide aux Églises d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. La nomination d'un secrétaire chargé des régions non européennes a conduit plus tard à l'ouverture au sein de la CESEAR de bureaux pour ces trois régions. En 1956, la DICASR a présenté pour la première fois une « liste de projets », invitant les partenaires financiers des pays du Nord à apporter leur soutien. Cette approche traduisait l'effacement du travail d'urgence au profit de projets de développement à long terme. Dans le même temps, cela a ouvert la voie à une nouvelle pratique d'organisation et de mise en œuvre des activités. Les agents du développement sont devenus des acteurs clés dans la conception des projets et le respect des normes professionnelles lors de leur mise en œuvre.

L'élargissement du programme de la DICASR a nécessité de clarifier la relation avec l'instrument de partage des ressources existant au sein du CIM. En 1958, à l'issue d'intenses discussions entre le COE et le CIM, l'Accord de Bad Herrenalb a été conclu. Cet accord établissait des règles sur la façon dont les projets devaient être soutenus, veillant ainsi à ce qu'ils reçoivent des fonds par le

biais de la DICASR ou du CIM. L'intégration du CIM au COE en 1961 a conduit à la création de la Commission de mission et d'évangélisation (CME). Par ailleurs, cette même année, une liste de projets communs a été pour la première fois élaborée entre la CESEAR et la CME. L'ancienne distinction entre programme de reconstruction dans les pays du Nord et programme de « développement »/coopération missionnaire dans les pays du Sud était devenue obsolète.

En 1960, la DICASR est devenue la CESEAR (Commission d'entraide et de service des Églises et d'assistance aux réfugiés). La CESEAR a particulièrement insisté sur le renforcement d'un « service mondial » commun des Églises, comme le stipule son mandat:

Le but de la Commission sera d'exprimer la solidarité œcuménique des Églises par l'aide mutuelle afin d'approfondir le sens de leur vie et de leur mission, spécialement à l'égard du monde qui les entoure (diaconie).

Une nouvelle fois, les termes clés étaient « aide », « diaconie » et « service »; rapidement, ils seront plus ou moins remplacés par le concept de « développement ». Dans la terminologie de la CESEAR, qui a été influencée par l'optimisme du développement des années 1960, le « service mondial » faisait principalement référence au travail de développement et était guidé par les théories du développement de cette époque. La diaconie œcuménique reflétait ainsi ce qui se passait dans le monde séculier; d'autre part, elle a contribué de manière active à la compréhension du développement, en particulier en affirmant qu'il s'agissait d'une question de justice, et non de charité. La Conférence mondiale d'Église et société, organisée par le COE en 1966 à Genève, a constitué un événement majeur dans l'expression des préoccupations du mouvement œcuménique, et ce, en raison de la présence et des contributions des pays du Sud. Un autre exemple de son engagement public a été la coopération avec l'OMS, principalement au travers de la Commission médicale chrétienne du COE, en vue de formuler des concepts sur la santé et les services de santé mondiaux.

La 4^e Assemblée du COE, qui s'est tenue à Uppsala en 1968, marque le début officiel de

l'engagement volontaire et structuré du mouvement œcuménique en faveur de la coopération au développement. Les années antérieures à 1968 avaient déjà été témoins d'une coopération renforcée entre la CESEAR et les agences nationales ou internationales d'entraide des Églises. Les implications de la transformation de l'entraide des Églises en une aide au développement ont fait l'objet de débats critiques avant et pendant l'Assemblée d'Uppsala. Dès 1961, des discussions internes avaient déjà été menées au sein de la CESEAR quant à la décision d'engager ou non des fonds publics dans la coopération au développement.

Les années 1960, proclamées « première décennie du développement » par l'ONU, ont été le théâtre de l'union des acteurs publics et humanitaires, y compris les agences de diaconie, tous déterminés à œuvrer à un monde meilleur. Cela a conduit à la formulation de théories sur le développement et à une nouvelle prise de conscience concernant les objectifs et les méthodes de travail. Ce processus de professionnalisation du développement a également eu des conséquences sur la diaconie œcuménique et s'est traduit par de nombreux avantages. Il a permis de sensibiliser à la qualité et aux compétences dans le domaine du développement, mais également à l'importance de tenir compte des causes profondes de la pauvreté et de traiter les questions de justice et de protection des droits humains. Il a entraîné l'abandon des modèles de charité et de bienfaisance au profit de pratiques plus participatives et responsabilisantes. Il a permis de se pencher sur des questions fondamentales comme le rôle des femmes dans la société et la situation des groupes marginalisés. En outre, ce processus a favorisé la mise en place de pratiques de gestion responsable, de responsabilisation dans la gestion des ressources financières et d'auto-évaluation honnête et critique.

Conséquence de cela, les agences de diaconie et la plupart des organisations d'inspiration religieuse jouissent d'une grande confiance parmi les donateurs publics, y compris les gouvernements. En règle générale, ceux-ci considèrent les organisations d'inspiration religieuse comme responsables, professionnelles et efficaces. Les gouvernements des pays du Nord ont ainsi financé un nombre croissant de projets menés par des acteurs religieux, à condition qu'ils respectent les exigences établies.

Ces projets devaient être « neutres » sur le plan religieux et ne pas servir à promouvoir l'Église.

Ceci montre que le processus de professionnalisation a également présenté quelques inconvénients. Les porteurs de projets guidés par des normes professionnelles ne percevaient pas toujours la valeur professionnelle d'une collaboration avec les Églises locales. La CESEAR a défini son mandat comme étant un service envers le monde plutôt qu'un acte de solidarité entre les Églises, « pour aider à répondre aux besoins de l'humanité, sans distinction de croyance, de caste, de race, de nationalité ou d'opinion politique ».

À partir des années 1960, les agences concernées ont commencé à mettre elles-mêmes en œuvre des projets dans les pays en développement, contournant ainsi les structures œcuméniques ecclésiales existantes. Cela a entraîné un passage progressif du multilatéralisme au bilatéralisme et, par conséquent, un passage de la coopération entre les Églises à un travail de développement professionnel. Deux agences importantes ont vu le jour durant cette période: Pain pour le monde en 1959 en Allemagne et l'ICCO (Inter-Church Organisation for Development Cooperation) en 1964 aux Pays-Bas. Ces deux agences avaient pour mandat clair de mener des activités d'aide au développement au nom de leurs Églises d'origine.

Conséquence de l'adoption des théories du développement, les termes relatifs à l'Église, tels que « diaconie », ont largement cessé d'être utilisés. D'aucuns affirmaient que d'un point de vue professionnel, il ne devait y avoir aucune différence entre les agences ecclésiastiques et laïques dans la mise en œuvre des projets de développement, l'enjeu principal étant d'atteindre les objectifs fixés. D'autres remettaient en question cette position en se demandant pourquoi les agences conservaient leur identité ecclésiale si, dans la pratique, elles ignoraient la compréhension de soi des Églises avec lesquelles elles collaboraient. En 1972, l'Église évangélique éthiopienne Mekane Yesus (EECMY) a adressé une lettre à la FLM, dans laquelle elle remettait en cause l'obligation pour les agences de développement ecclésiastiques de distinguer développement et évangélisation lors de la mise en œuvre de projets financés par ces mêmes agences. Cette lettre est devenue un symbole de la réaction africaine à ce qui était vécu comme l'imposition d'une anthropologie

dichotomique occidentale dans le travail de développement, qui considérait la foi comme une démarche individuelle déconnectée de l'engagement social.

D'autres ont remis en cause le système d'aide lui-même, affirmant qu'il entretenait les divisions injustes entre Nord et Sud, entre « donateurs » et « bénéficiaires ». La Conférence mondiale d'Église et société, organisée par le COE en 1966 à Genève, a exhorté les Églises à s'éloigner de l'aide directe et ainsi à soutenir des initiatives locales et financées localement. L'Assemblée du COE à Uppsala (1968) a affirmé cette préoccupation, réclamant la justice et non la charité, et défendant le transfert de pouvoir et la participation mutuelle. En 1971, le COE a créé la CPED (Commission de la participation des Églises au développement) dans le but de promouvoir les mouvements populaires partout dans le monde, convaincu que leur réflexion et leur action seraient plus efficaces qu'une aide dans leurs efforts visant à construire une société juste et participative. Une certaine tension inévitable a marqué les positions idéologiques et structurelles de la CESEAR et de la CPED. D'une part, cette tension a contribué à une sensibilisation accrue à la complexité de l'aide internationale et à la nécessité de répondre aux questions cruciales; d'autre part, cette importance accordée aux principes fondamentaux a pu avoir comme conséquence une diminution du rôle du COE en tant que coordinateur et exécutant de projets concrets.

2.6. Émergence d'un nouveau paradigme

Depuis les années 1980, le constat s'imposait, parmi les acteurs du développement aussi bien laïques que religieux, que le paradigme de développement actuel, trop centré sur l'économie, ne répondait pas aux attentes. James P. Grant, directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) entre 1980 et 1995, a exprimé ce point de vue lors de la Conférence internationale sur la population et le développement organisée au Caire en 1994:

Depuis la Conférence internationale sur la population de Mexico en 1984, il est devenu de plus en plus évident que le développement doit répondre à un nouveau paradigme. Pour être

durable aujourd'hui, le développement ne doit pas seulement produire une croissance économique durable au sens environnemental du terme. Cette croissance doit également être durable au sens humain. Elle doit briser l'emprise de la pauvreté sur la moitié ou le tiers inférieur de la société et ralentir la croissance démographique tout en préservant la démocratie, les droits humains et la participation des populations aux processus de développement et de paix.

Le nouveau paradigme de la diaconie œcuménique qui était en train d'apparaître tirait des enseignements des discussions laïques sur le développement, ainsi que de la réflexion théologique sur le caractère distinct de l'action diaconale. Il est possible de mettre en évidence trois dimensions de base qui ont pris plus de poids au sein de cette nouvelle conception, chacune d'entre elles répondant aux questions cruciales soulevées au cours de la période précédente.

La *dimension ecclésiologique de la diaconie*, tout d'abord. Alors que, par le passé, la diaconie œcuménique était souvent perçue comme une action de bienfaisance accomplie par des spécialistes, l'accent était désormais mis sur sa nature ecclésiale. La 6^e Assemblée du COE, organisée à Vancouver en 1983, a résolument exprimé cette vision:

La diaconie, en tant que ministère du partage, de la guérison et de la réconciliation, est la nature même de l'Église. Elle exige des individus et des Églises un don qui ne vient pas de ce qu'ils ont, mais de ce qu'ils sont. La diaconie doit constamment défier les structures figées, statiques et égoïstes de l'Église et les transformer en instruments vivants du ministère de partage et de guérison de l'Église. La diaconie ne peut être prisonnière du cadre institutionnel. Elle doit transcender les frontières et les structures établies de l'Église institutionnelle et devenir l'action de partage et de guérison de l'Esprit Saint à travers la communauté du peuple de Dieu dans et pour le monde.

Le colloque organisé par la CESEAR en 1978 à La Canée (Crète), sur le thème « Une approche orthodoxe de la diaconie », a ouvert la voie à la diaconie en tant que « liturgie après la Liturgie »,

en tant que «partie intégrante des préoccupations d'une communauté chrétienne vivante et de l'accompagnement pastoral de tous ceux présents au sein de la communauté, mais aussi de tous ceux dont elle a connaissance qui sont à la portée de son amour». Quatre ans plus tard à Genève, la CESEAR a organisé un autre colloque, cette fois sur le thème «Conceptions contemporaines de la diaconie». L'occasion d'affirmer la dimension ecclésiale de la diaconie, déclarant que:

La diaconie est essentielle à la vie et au bien-être de l'Église. [...] Le cœur de la diaconie se trouve dans l'eucharistie; il y trouve son origine, là où le Christ partage son corps avec nous pour nous guérir. Dans la diaconie, nous devenons des disciples du Seigneur.

Lors de ce colloque, un autre point de vue est venu se greffer à cette vision et ainsi souligner le rôle de l'Église locale:

La diaconie prend forme au sein de l'Église locale, car dans leurs contextes locaux, les Églises doivent être des servantes du Seigneur, ouvertes aux besoins de la société dans laquelle elles vivent. [...] Dans l'Église locale, nous pouvons constater que la diaconie n'est jamais une relation sujet-objet, mais une relation d'échange au sein d'une communauté de guérison et de partage. Les formes institutionnelles de la diaconie, aussi utiles soient-elles, ne peuvent assumer la responsabilité des communautés chrétiennes locales.

La perspective ecclésiale sur la diaconie a été ouverte pour la relier au «partage», qui était devenu un thème clé du COE dans les années 1980, en particulier dans la quête du partage œcuménique des ressources. Le Christ partageant librement les dons d'appartenance à sa communauté, les chrétiens sont appelés à une vie de partage. Ainsi, la diaconie œcuménique devient à la fois un signe visible et un instrument efficace de la vocation de l'Église dans le monde.

Deuxièmement, il y a la *dimension prophétique de la diaconie*. Les questions liées à la justice et aux causes profondes de la pauvreté ont influencé les agents diaconaux. Si, par le passé, ils présentaient leur travail comme un acte de charité, voire comme un service humble, ils soulignaient désormais l'importance de répondre aux questions sociales et

politiques brûlantes. L'action diaconale se doit d'être fondée sur les droits; elle doit promouvoir la dignité humaine et œuvrer pour la justice, la paix et la sauvegarde de la création. Le colloque organisé en Crète (1978), tout en affirmant cette vision, la rattachait à la dimension ecclésiale de la diaconie:

Le but de la diaconie chrétienne est de vaincre le mal. Elle permet de se libérer des injustices et de l'oppression. Si l'Église ne parvient pas à offrir son témoignage et à être prophétique, la réaction du monde sera l'indifférence et l'apathie. La diaconie est donc un élément essentiel de la vie et du développement de l'Église.

Le colloque de Genève (1982) a critiqué les services diaconaux qui étaient «subordonnés au capitalisme domestique et au colonialisme» et «ne s'insurgeaient pas contre les principaux maux sociaux de ces systèmes socio-économiques dominants». Il a appelé à une diaconie libératrice – «la principale préoccupation doit être la responsabilisation des individus» – et demandé aux Églises de repenser leurs priorités, mais aussi «de participer à des programmes en faveur de la justice et de les soutenir».

Le colloque de Larnaca (1986) est allé plus loin. À bien des égards, cette réunion a marqué un tournant dans le processus de conceptualisation de la diaconie œcuménique. Voici comment le directeur de la CESEAR, Klaus Poser, a décrit cette diaconie dans le rapport du colloque:

Il y a eu relativement peu de discussions sur le développement ou les projets; les discussions ont plutôt porté sur la lutte pour la vie et la solidarité au service de la justice. Le colloque a démontré que les manifestations de l'amour chrétien revêtent de nombreuses formes différentes et témoignent de la portée de la diaconie dans la condition de disciple de Jésus Christ.

On s'attend donc à ce que la diaconie soit à la fois politique et prophétique. Elle est politique dans le sens où elle tient compte du contexte politique dans lequel elle s'inscrit et où elle développe des formes d'action qui dénoncent l'injustice et soutiennent les processus en faveur d'une société plus juste. Elle est prophétique en ce sens qu'elle s'inspire de l'exemple des prophètes de l'Ancien Testament et de Jésus, qui a défendu la

dignité et les droits des personnes exclues et annoncé les valeurs du règne de Dieu, parmi lesquelles la justice et la paix.

Troisièmement, il y a le *nouveau paradigme qui souligne la dimension holistique de la diaconie*. Le colloque organisé en Crète (1978) avait déjà exhorté la CESEAR à «accorder davantage d'importance à la dimension spirituelle de la diaconie» et à prêter attention «au fait que les mandats des agences spécialisées, tels qu'appliqués dans les procédures actuelles, peuvent empêcher de répondre aux besoins réels des Églises».

En particulier, les représentants des Églises des pays du Sud remettaient en question la façon de travailler des agences de diaconie, voyant peu de différence entre celles-ci et les organisations laïques. Ils percevaient l'obligation de dissocier le travail de mise en œuvre des projets et les autres activités religieuses comme une manière de promouvoir une vision occidentale du monde. Au lieu de cela, ils prônaient l'adoption d'une approche holistique dans le cadre de la construction d'une société plus juste, qui devrait inclure à la fois les dimensions matérielles, sociales et spirituelles de la réalité humaine.

Il convient de souligner que les trois dimensions de ce nouveau paradigme sont intimement liées et se justifient mutuellement. La dimension ecclésiologique affirme que la diaconie fait partie intégrante de la mission de l'Église et de la nature holistique de la mission; elle englobe à la fois la proclamation, le témoignage prophétique et l'action diaconale.

La CESEAR a joué un rôle clé dans la promotion de ce nouveau paradigme; dans le même temps, son rôle de facilitatrice de l'action diaconale commune s'est affaibli. La décision de dissoudre la CESEAR et la CPED a été prise lors de l'Assemblée du COE à Canberra (1991). L'Unité IV Partage et service, nouvellement créée, «se souciait moins de défendre le terme de diaconie», sa principale tâche étant de créer des réseaux pour les processus de réflexion.

En 2002, le COE a créé le programme Justice et diaconie. Son équipe a rédigé quelques textes importants qui abordent le développement de la diaconie œcuménique. Le document *From Inter-church Aid to Jubilee* (De l'entraide des Églises au jubilé) retrace son histoire, affirmant que les

concepts (entraide des Églises, diaconie, partage, solidarité) ont évolué avec le temps, contrairement à l'essence qui est restée la même:

La constante essentielle est le fait que les convictions théologiques, spirituelles et morales du mouvement œcuménique doivent se traduire par de véritables actes de solidarité pour que la vision de l'œcuménisme soit crédible, pertinente et enracinée dans le quotidien des individus.

Chris Ferguson et Ofelia Ortega, au nom de l'équipe Relations régionales du COE, ont rédigé un autre document important intitulé *Diaconia ecuménica* (La diaconie œcuménique). Ils y affirment le nouveau paradigme de la diaconie et le présentent comme prophétique, transformateur et en quête de justice, contribuant à ce qui est décrit comme un «cycle de responsabilisation»:

Cette diaconie implique également la participation à la lutte permanente pour un partage juste et équitable des ressources. Un tel partage met l'accent sur la responsabilité mutuelle et la responsabilisation des Églises et des partenaires œcuméniques. Le partage doit être associé à la justice, contribuant à un «cycle de responsabilisation», pour que «les hommes aient la vie et qu'ils l'aient en abondance» (Jn 10,10) et partagent la vision biblique selon laquelle «ils demeureront chacun sous sa vigne et son figuier, et personne pour les troubler» (Mi 4,4).

Ce point de vue est clairement animé par la vision biblique de la justice et de la paix, mais aussi par un sens du partage et de la réciprocité. D'un autre côté, cela implique des principes directeurs pour l'action diaconale:

La vraie diaconie qui suit l'exemple du Christ au pied de la lettre et est enracinée dans l'eucharistie implique une immersion dans la souffrance et les fractures du monde. [...] Elle entendra et reconnaîtra les signes des temps depuis la même foi dans le Dieu de la vie, mais devra inclure de nouveaux apprentissages et de nouvelles voix et répondre à un contexte différent. Notre contexte nous oblige à surmonter les fausses dichotomies du passé. Nous ne pouvons pas comprendre ou pratiquer la diaconie en dehors de la justice et de la paix.

Le service ne peut être séparé du témoignage prophétique ou du ministère de la réconciliation. La mission doit inclure la diaconie transformatrice.

2.7. La création de l'Alliance ACT

Au début des années 1990, lorsque la CESEAR a cessé d'exister, les responsables des agences des pays du Nord ont continué de se réunir régulièrement, de plus en plus soucieux de développer des mécanismes de coopération, en particulier pour faire face aux situations d'urgence. L'Action commune des Églises (ACT International) a été fondée en 1995, avec son siège à Genève. Le COE et la FLM ont tous les deux joué un rôle central dans ce processus, avec l'objectif clair de créer une structure qui offrirait un espace pour l'engagement diaconal de leurs Églises membres et affirmerait l'engagement diaconal du mouvement œcuménique.

L'Alliance œcuménique «agir ensemble», créée en 2000, constitue une autre initiative importante visant à promouvoir une action commune des partenaires œcuméniques. L'un de ses principaux objectifs était de coordonner le travail de plaidoyer international des Églises et des agences chrétiennes sur des enjeux particuliers tels que le VIH/sida et la sécurité alimentaire.

Les bons résultats obtenus grâce à ces structures ont incité les partenaires à développer la structure d'ACT. En 2007 est née ACT Développement. Il s'agit d'une «alliance mondiale d'Églises et d'organisations affiliées, qui ont pour mandat d'œuvrer d'une manière œcuménique dans le domaine du développement et qui choisissent de travailler ensemble». Son objectif est d'«encourager et faciliter la coopération entre les participant(e)s afin d'améliorer leur efficacité dans le domaine du développement transformationnel». L'idée était de réunir ACT International et ACT Développement. C'est ainsi qu'en 2010, les organes directeurs des deux organisations ont décidé de fusionner leurs activités et de créer l'Alliance ACT unifiée. À l'époque, le COE et la FLM ont également joué un rôle actif et affirmé leur adhésion à la nouvelle structure.

En août 2016, l'Alliance ACT regroupait 140 Églises et organisations d'inspiration religieuse travaillant ensemble dans plus de 100 pays.

Chaque année, elle consacre environ 2,6 milliards de dollars à trois domaines spécifiques: l'aide humanitaire, le développement et le travail de plaidoyer, «pour changer profondément et durablement la vie des personnes pauvres et marginalisées, indépendamment de leur religion, opinion politique, sexe, orientation sexuelle, race ou nationalité, et en respectant les normes et codes internationaux les plus stricts». Le *Document de fondation* énonce les valeurs fondamentales de l'Alliance et de ses membres, «enracinées dans notre foi chrétienne, qui guident nos activités dans les domaines des secours humanitaires, du développement et de la défense des causes»:

Nous croyons que toutes les personnes sont créées à l'image de Dieu.

Nous croyons que Dieu le Père, que nous connaissons par son Fils Jésus Christ et qui nous est révélé par le Saint Esprit et les Écritures, est un Dieu d'amour qui se tient aux côtés des pauvres et des opprimés.

Nous croyons que l'Église est appelée à manifester l'amour miséricordieux de Dieu pour tous les humains et à œuvrer en faveur d'une communauté humaine réconciliée, et que la meilleure manière de rendre ce témoignage consiste à travailler ensemble, comme les membres du seul corps du Christ.

Nous croyons que la terre et tout ce qu'elle contient sont les dons de Dieu et manifestent son amour et sa sollicitude pour tous les êtres créés.

Nous croyons que les ressources dont nous disposons ne nous appartiennent pas, mais sont un don de Dieu, et que notre vocation de service nous invite à être fidèles aux principes de la bonne intendance.

Le terme «diaconie» n'apparaît pas dans ce document, ni dans aucun autre texte de l'Alliance, tel que le document d'orientation intitulé *The Changing Development Paradigm* (La transformation du paradigme de développement), approuvé par le Comité exécutif de l'Alliance ACT en janvier 2013. Ce document analyse le contexte mondial dans lequel opère l'Alliance ACT; il commence par affirmer brièvement le socle

théologique du *Document de fondation*, mais n'applique pas ce langage théologique dans la suite de l'analyse. Cela signifie que jusqu'à présent, la terminologie de la diaconie ne fait pas partie du langage de l'Alliance ACT. Au lieu de cela, l'Alliance a choisi d'utiliser un langage professionnel lui permettant de communiquer avec son public extérieur, le secteur humanitaire et le réseau de donateurs. Elle a mis l'accent sur les compétences professionnelles de l'organisation et sa capacité à répondre aux défis de l'environnement structurel et sociopolitique.

D'un autre côté, ce langage risque de minimiser le caractère confessionnel de l'Alliance ACT, et en particulier ses relations avec le réseau œcuménique. Dans ce cas, les Églises locales risquent de percevoir l'Alliance ACT comme n'importe quel acteur de l'aide internationale, sans saisir leur rôle d'expressions locales des membres qui ont donné naissance à l'Alliance. En septembre 2014, au Malawi, le COE et l'Alliance ACT ont coorganisé un colloque sur les relations entre Églises et partenaires spécialisés, dans l'objectif d'apaiser les tensions concernant les opérations des membres internationaux de l'Alliance, dénonçant le fait que les Églises locales et leur engagement diaconal ont souvent été ignorés. Les participants à ce colloque ont reconnu la nécessité de renforcer les liens et proposé des actions spécifiques qui devraient contribuer à améliorer les relations entre les Églises et les partenaires spécialisés. L'une de ces mesures tendait à élaborer un document qui clarifie «notre conception commune de la diaconie œcuménique et expose qui nous sommes et ce que nous faisons».

Il n'existe aucune contradiction entre la compétence professionnelle liée à l'exécution de services diaconaux et l'affirmation de son identité en tant qu'acteur confessionnel. En revanche, cela exige un effort délibéré visant à rapprocher le concept séculier du développement et la compréhension théologique de ce que signifie faire partie de la mission de guérison et de transformation de Dieu. L'Alliance ACT gagnerait à utiliser le langage de la diaconie pour décrire son identité et son mandat distinctifs et clarifier son rôle en tant qu'acteur clé dans le domaine de la diaconie œcuménique.

Lors de la 2^e Assemblée de l'Alliance ACT, qui s'est tenue en 2014 à Punta Cana (République dominicaine), un atelier sur la diaconie a été

organisé dans le cadre des discussions sur la manière de renforcer les relations œcuméniques. Dans son allocution à l'Assemblée, le pasteur Olav Fykse Tveit, secrétaire général du COE, est allé dans ce sens:

Le terme biblique qui désigne le service auquel nous sommes appelés est «diaconie». Ce mot et le vocabulaire associé à celui-ci offrent une base commune aux activités du COE et de l'Alliance ACT.

La création de l'Alliance ACT a eu un certain nombre de conséquences importantes. En plus d'offrir à ses membres un rôle de coordination dans le système mondial des Nations Unies, elle a permis d'accorder plus d'espace à l'expertise professionnelle et à l'interaction des partenaires spécialisés au sein du secteur de l'humanitaire et du développement lié à l'ONU. Elle a également renforcé la voix des Églises dans l'espace public et contribué à une plus large reconnaissance du rôle de la religion et des organisations d'inspiration religieuse dans le domaine de l'aide humanitaire et du développement.

Par ailleurs, l'Alliance ACT a donné plus de visibilité aux partenaires spécialisés au sein du mouvement œcuménique au sens large, mais également à leur engagement et à leur rôle social professionnel. Avant la création de l'Alliance, les agences commençaient à être moins dépendantes du COE et de la FLM, établissant elles-mêmes des relations bilatérales. Elles allouaient de plus en plus leurs ressources à des ONG et acteurs non religieux en contournant les Églises. En outre, les agences estimaient qu'elles n'exerçaient pas une influence majeure sur le processus décisionnel au sein du COE, bien que faisant partie des donateurs les plus importants de celui-ci. L'Alliance ACT a fourni une nouvelle plateforme permettant de s'attaquer à ces problèmes et d'établir des relations qui reconnaissent le rôle singulier et complémentaire des agences de diaconie au sein du mouvement œcuménique unique. Il reste difficile de le faire d'une manière qui affirme le mandat partagé des agences et des Églises, et qui favorise la réciprocité et le partage des ressources. Une autre tâche importante consiste à améliorer les structures de coopération de façon à reconnaître et renforcer l'engagement diaconal des Églises locales, en particulier sur les questions de responsabilité sociale, de plaidoyer et de diaconie prophétique.

2.8. Résumé

Ce chapitre a montré que tout au long de l'histoire, la diaconie a fait partie intégrante de la mission de l'Église. La pratique diaconale a évolué selon les époques et les contextes. Les besoins des personnes marginalisées et qui souffrent n'ont cessé d'inciter les acteurs diaconaux à faire preuve d'innovation et à franchir les frontières (sociales, ethniques et géographiques). À ce titre, la diaconie a témoigné du mandat qui consiste à participer à la mission de guérison et de libération de Dieu dans le monde.

Pour cette raison, la diaconie compte parmi les principales forces qui ont contribué à la formation de l'œcuménisme et à l'élaboration de son programme. Les architectes du mouvement œcuménique ont associé leur vision de l'unité à la conception de la mission comme une action commune au service des personnes dans le besoin et visant à promouvoir la guérison, la justice et la paix dans un monde brisé.

La compréhension de la diaconie œcuménique s'est renforcée au cours des dernières décennies. En

répondant aux défis et aux questions cruciales, elle a acquis de l'expérience et trouvé de nouvelles façons d'exprimer son rôle et son mandat. Par ailleurs, elle a développé de nouveaux cadres organisationnels afin de faire preuve de pertinence et d'objectivité dans la réalité sociopolitique d'aujourd'hui.

Comme le conclut le document *From Inter-church Aid to Jubilee* (De l'entraide des Églises au jubilé):

L'histoire de la diaconie œcuménique au sein du COE n'a pas été sans susciter des controverses, des luttes et des difficultés. Elle a cependant toujours été le reflet, quoique limité, du désir authentique d'une obéissance renouvelée au Christ de la part des chrétiens impliqués dans le mouvement œcuménique, contestant et confrontant les injustices, les souffrances et l'oppression du monde. Ainsi, l'expérience de la diaconie œcuménique au sein du COE a été véritablement prophétique et a servi de ressource spirituelle et matérielle pour la famille œcuménique au sens large.

La diaconie au sein du mouvement œcuménique polycentrique d'aujourd'hui





3.1. Introduction

Le mouvement œcuménique se présente aujourd'hui comme polycentrique. Il est nourri par une riche variété de traditions et d'expériences dans la vie des Églises membres, avec lesquelles il partage la vision de l'unité et du partage lorsqu'elles sont appelées à être des partenaires dans la mission de Dieu qui consiste à apporter l'espérance et l'avenir au monde.

«Polycentrique» signifie reconnaître l'évolution du paysage ecclésial, alors que nous sommes entrés dans le XXI^e siècle. Le centre de gravité du christianisme s'est déplacé vers le Sud. Alors que les Églises du Nord, en particulier en Europe, connaissent une chute du nombre de leurs fidèles, les Églises du Sud sont dynamiques et connaissent un véritable essor. Cette évolution est également liée au développement des Églises charismatiques et pentecôtistes, principalement des Églises qui ne font pas partie de la famille œcuménique traditionnelle.

Ce nouveau paysage a incité le Conseil œcuménique des Églises et d'autres organismes œcuméniques à remettre leur travail en question et à trouver de nouvelles façons d'interagir avec le christianisme, en reconnaissant sa nature polycentrique. À cet égard, les liens tissés avec les communautés chrétiennes mondiales ont constitué une étape importante. Le terme «communions chrétiennes mondiales» décrit les Églises ou les rassemblements (familles) d'Églises organisés au niveau mondial ayant des racines théologiques et historiques, une confession ou une structure communes. Dès 1997, le COE a œuvré à la création du Forum chrétien mondial (FCM) en tant que lieu affirmant les rôles distincts et complémentaires des différents acteurs ecclésiaux dans la quête de l'unité des chrétiens. Ces dernières

années, les communions chrétiennes mondiales ont également discuté entre elles et participé à divers processus de restructuration du mouvement œcuménique.

Le processus d'approche du paysage œcuménique au sens large a inclus le rétablissement des relations avec le Mouvement de Lausanne qui, par le passé, avait sévèrement critiqué le COE et en particulier sa conception de la mission. Une délégation du COE, conduite par son secrétaire général, a été invitée à participer au troisième Congrès du Mouvement de Lausanne, qui s'est tenu au Cap (Afrique du Sud) en 2010. Dans son allocution, le pasteur Olav Fykse Tveit a évoqué la «vision commune de la mission holistique de Dieu» partagée par les chrétiens. Et d'ajouter: «Ne fermons pas la porte et poursuivons le dialogue afin d'apprendre les uns des autres comment participer ensemble à la mission de Dieu, dans le respect mutuel et en tant que membres du seul Corps du Christ.»

Le concept de mission holistique est d'une importance cruciale dans cette nouvelle approche. Le Mouvement de Lausanne a affiné sa compréhension de ce qui est décrit comme une «mission intégrale»:

La mission intégrale est la proclamation et la mise en pratique de l'Évangile. Il ne s'agit pas simplement de faire en même temps de l'évangélisation et de l'action sociale. Au contraire, dans la mission intégrale, notre proclamation a des conséquences sociales puisque nous appelons à l'amour et à la repentance dans tous les domaines de la vie.

À bien des égards, cela correspond au concept de mission holistique développé au sein du mouvement œcuménique. Il convient de noter que le document issu de la réunion du Cap n'emploie

pas la terminologie de la diaconie; il parle de service sans qualifier ce terme de manière théologique. Néanmoins, c'est également le cas du document *Ensemble vers la vie – Mission et évangélisation dans des contextes en évolution*, élaboré par la Commission de mission et d'évangélisation (CME) en vue de l'Assemblée du COE de Busan. Certes, il mentionne le terme «diaconie» à deux reprises, mais seulement de façon superficielle et sans refléter la portée théologique de ce terme. Il semble évident qu'une poursuite du dialogue tirerait profit d'une utilisation plus systématique de la terminologie de la diaconie et des avantages que cette terminologie offre lorsqu'il s'agit d'aborder le ministère social de l'Église. Une telle réflexion pourrait également contribuer à améliorer la communication et la coopération dans la mise en œuvre de la diaconie œcuménique. Le mouvement œcuménique, et en particulier le COE et la FLM aux côtés de l'Alliance ACT, pourrait jouer un rôle majeur dans la facilitation d'un tel dialogue.

Le terme «contextes en évolution» introduit au chapitre 1 fait référence à des processus sociaux et politiques mondiaux complexes et imbriqués. Le chapitre 5 abordera ces processus plus en détail et présentera certains des défis qu'ils posent au mouvement œcuménique, en particulier à son engagement diaconal. Dans son rapport à l'Assemblée du COE à Busan, le Comité de continuation sur l'œcuménisme au XXI^e siècle fait référence à certaines des tendances qui, dans le monde d'aujourd'hui, défient le mouvement œcuménique. Par ailleurs, il affirme:

La diaconie est une réponse immédiate aux souffrances présentes dans le monde. La diaconie est un partenaire naturel de la mission au XXI^e siècle. La justice est associée à la diaconie en ce que cette dernière est d'autant plus efficace que la justice est à l'œuvre. La justice s'attaque aux problèmes sous-jacents qui rendent la diaconie nécessaire. Sans la justice, la diaconie devient anémique. Sans la diaconie, la justice peut être impitoyable et même destructrice.

En ce sens, le rapport entretient une compréhension holistique de la nature et de la mission de l'Église:

Le culte (*latreia*) et la proclamation (*kérugma*) sont essentiels pour favoriser le développement de

la communauté fraternelle dans le mouvement œcuménique, par l'amour et la prière. La communauté (*koinonia*), le témoignage (*marturia*) et le service (*diakonia*) conviennent bien pour structurer l'interaction entre les différents groupes d'acteurs au sein du mouvement œcuménique. Ce sont là autant de caractéristiques importantes intrinsèques à la vie de l'Église.

Comme cela sera expliqué par la suite, l'Assemblée de Busan a réagi à ces enjeux en invitant «les chrétiennes et chrétiens et toutes les personnes de bonne volonté à participer à un pèlerinage de justice et de paix». Elle a ainsi appelé le mouvement œcuménique à entreprendre un voyage de transformation qui le mènera au-delà des structures et des positions traditionnelles, affirmant que son but n'est pas seulement le bien-être des Églises, mais aussi le bien-être du monde, avec comme enjeux centraux la justice et la paix.

3.2. La diaconie depuis la périphérie

Comme nous l'avons vu au chapitre 2, l'importance constante accordée à la justice en tant que principe de validation de la diaconie a constitué un changement significatif dans la réflexion diaconale des cinquante dernières années. Les réalités complexes du monde polarisé et fragmenté d'aujourd'hui renforcent la nécessité pour les acteurs diaconaux de remettre en question et de transformer les structures qui perpétuent l'injustice, la souffrance, l'oppression et l'exploitation de l'humanité et de la création. De par son identité singulière, la diaconie est fondée sur la foi. De la même manière, dans sa mise en œuvre, la diaconie est tenue d'être fondée sur les droits.

Cette approche s'est dessinée lors de la Conférence sur la théologie de la diaconie au XXI^e siècle, organisée par trois programmes du COE (Justice et diaconie, Communautés justes et sans exclusive, et Mission et évangélisation) à Colombo (Sri Lanka) en juin 2012. Cette conférence s'inscrivait dans le cadre des préparatifs de la 10^e Assemblée du COE à Busan en 2013. Son rapport a été inclus dans le *Livre de références* qui a été distribué à l'ensemble des délégués lors de cette Assemblée.

Dans sa réflexion sur la diaconie, la conférence de Colombo a opté pour une nouvelle approche et

tenté «de repenser la diaconie du point de vue des personnes que, dans bien des cas, on considère traditionnellement comme les destinataires ou les objets de la diaconie des Églises: les communautés vulnérables et marginalisées». Reconnaisant qu'un grand nombre des modèles actuels de la diaconie ont été conçus et mis en œuvre par des acteurs issus des pays du Nord, la conférence a souhaité explorer une autre approche, en se demandant «ce que serait la diaconie si elle était considérée du point de vue des pays du Sud, où la dynamique de vie est radicalement différente».

Au lieu de présenter les personnes marginalisées comme un objet ou un groupe visé par l'action diaconale, elle a préféré parler de «la diaconie auprès des personnes marginalisées». D'une part, cela fait référence à la façon dont les personnes marginalisées se battent pour une vie meilleure; d'autre part, cela met en lumière les récits bibliques «de l'amour et de la sollicitude que Dieu accorde aux victimes de l'oppression et des privations qui en résultent. Telle est la diaconie de Dieu: une diaconie de libération, qui implique aussi de restaurer la dignité des gens et d'instaurer la justice et la paix.»

De ce point de vue, la diaconie «est un service qui permet à toutes et à tous de célébrer la vie. C'est la foi qui change le monde, qui transforme les personnes et les situations de façon que le règne de Dieu puisse être réel dans la vie de tous les gens, dans chaque "ici et maintenant".»

La conférence de Colombo a mis l'accent sur la diaconie en tant qu'action «d'en bas»; dans le même temps, elle a exhorté les organisations œcuméniques à accompagner les Églises locales et à «faciliter le dialogue avec des agences internationales de diaconie pour encourager la constitution de réseaux de coopération entre Églises et pour favoriser la redevabilité réciproque». En outre, elle a choisi de prendre comme point de départ les expériences, les perspectives et les visions des personnes marginalisées au moment de rechercher de nouveaux modèles de pratique diaconale œcuménique, ayant à l'esprit que le centre de gravité du christianisme mondial s'est déplacé vers le Sud. Le but n'était pas seulement de tirer des enseignements de ceux que l'on considère souvent comme étant «la périphérie» (les communautés vulnérables et marginalisées), mais de reconnaître leur foi et leur engagement diaconal, et donc leur

importance stratégique dans la redéfinition de la diaconie œcuménique, passant «d'interventions de haut en bas à un accompagnement catalytique».

La conférence a mis en évidence plusieurs arguments théologiques en faveur de cette approche. Elle a fait référence au témoignage biblique qui «souligne la présence permanente de Dieu dans les luttes des personnes injustement rejetées à la périphérie de la société» et qui situe Jésus parmi les personnes marginalisées de son époque. «Dans ce sens, la périphérie est le lieu privilégié de la compassion et de la justice divines ainsi que de la présence de Dieu dans la vulnérabilité et la résistance.»

En outre, elle a rejeté la tendance à considérer la périphérie uniquement comme un lieu de disgrâce et d'impuissance; au lieu de cela, elle a affirmé la nécessité de reconnaître les revendications et les droits légitimes des personnes marginalisées et leur capacité à transformer le monde. Des individus «qui, à leur manière, s'opposent à l'injustice et à l'oppression et qui, par leurs luttes pour la vie, la justice, la dignité et les droits – tant pour eux-mêmes que pour les autres –, manifestent la présence et la puissance de Dieu dans leur vie».

La diaconie depuis la périphérie offre ainsi à la diaconie une occasion unique, à tous les niveaux (local, national et international), d'affirmer son potentiel d'émancipation et de transformation et de renouveler l'engagement des Églises dans la mission de Dieu pour le monde. La conférence a reconnu que «dans tous les contextes géopolitiques et socio-économiques, chaque communauté chrétienne est appelée à être une communauté diaconale, c'est-à-dire à témoigner de la grâce transformatrice de Dieu par des actes de service qui proclament la promesse du règne de Dieu».

Le rapport de la conférence de Colombo conclut en mentionnant les enjeux et les opportunités. Il invite les paroisses locales à «prendre conscience des réalités sociales, politiques et économiques de la vie et de la population dans lesquelles les assemblées locales (congrégations, paroisses, ...) existent en tant que communautés diaconales» et leur recommande «de reconnaître et d'affirmer l'importance théologique de la diaconie au moyen du culte et de la proclamation».

Il incite les grands organismes ecclésiaux à «encourager, soutenir et accompagner les Églises locales qui lancent et développent des projets de

diaconie pour tenter de régler leurs problèmes particuliers». Par ailleurs, il souligne l'importance de «reconnaître, renforcer et soutenir les campagnes et projets prophétiques en faveur de causes telles que les droits humains, la justice et les droits des communautés marginalisées». Il encourage les instituts de théologie à «introduire dans leurs programmes, si besoin est, la discipline de la diaconie» et à «lancer des études et recherches de niveau supérieur sur des pratiques diaconales pertinentes».

Enfin, le rapport s'adresse au COE et aux organisations internationales similaires et les exhorte à «affirmer que la diaconie est une expression essentielle de l'Église et que la vocation première des organisations de ce genre ne se limite pas à lancer des projets diaconaux au nom des Églises: elles doivent nécessairement aussi accompagner les initiatives des Églises elles-mêmes. Pour cela, ces organisations pourront par exemple aider les Églises à renforcer leurs capacités, à multiplier les accords de partenariat et à mobiliser les ressources dans toute la mesure du possible.»

Les acteurs de la diaconie œcuménique sont de plus en plus conscients de ces défis et cherchent à les placer en tête de leurs priorités. Depuis qu'a débuté la «révolution» destinée à améliorer la qualité et la redevabilité dans le secteur de l'humanitaire et du développement, le COE, la FLM et, plus tard, l'Alliance ACT, ont davantage mis l'accent sur les populations touchées. Cela s'est traduit par une évolution des pratiques internes des acteurs diaconaux en termes de communication et d'engagement auprès de ces populations, reconnaissant ainsi le rôle de celles-ci dans le développement et la mise en œuvre du travail humanitaire. En 2015, le lancement de la Norme humanitaire fondamentale (CHS) avait pour objectif de renforcer la redevabilité envers les communautés et les personnes touchées par les catastrophes et les crises. L'Alliance ACT a piloté diverses initiatives telles que la CHS, les normes Sphère et la pratique diaconale fondée sur les droits, et ce, afin de permettre aux personnes touchées de connaître les engagements pris par les acteurs et de demander des comptes aux organisations. Dans le cadre de la réforme de l'engagement humanitaire multilatéral et de l'élaboration des Objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon

2030, l'Alliance ACT a, aux côtés de ses membres, exprimé un objectif similaire.

La diaconie depuis la périphérie, pour la communauté fraternelle des Églises, a également une autre connotation et une autre dimension, car elle peut faire référence au contexte plus large des paysages changeants du christianisme mondial.

L'histoire de la diaconie œcuménique ne s'arrête pas à l'ère missionnaire, ni à la création d'instruments institutionnels pour la diaconie œcuménique et l'émergence de l'Alliance ACT comme organisme de coordination mondiale. C'est avant tout «notre histoire», l'histoire de la diaconie professionnelle organisée au sein de la famille œcuménique des Églises.

On observe également le phénomène de l'émergence de nouveaux types d'Églises dans le contexte changeant du christianisme mondial, avec principalement l'expansion d'Églises indépendantes, charismatiques et pentecôtistes. Sans idéaliser ces nouveaux développements, dont de nombreux aspects sont discutables, on peut les considérer en reconnaissant que le processus d'apprentissage en termes de services sociaux chrétiens et de diaconie ne s'arrête pas aux limites du christianisme historique majoritaire. Beaucoup des nouvelles Églises d'inspiration charismatique ou indépendante ont leur propre histoire en matière d'apprentissage de la diaconie sociale. Celle-ci ne s'exprime pas dans les termes classiquement utilisés dans le «langage du développement», et elle n'est pas non plus financée ou cofinancée par des partenaires étatiques. Elle consiste essentiellement en un soutien social informel et des systèmes de services sociaux de base fournis par les Églises locales (non par des agences). Selon eux, la diaconie et l'évangélisation ne s'opposent pas mais doivent au contraire être maintenues en un tout intégré. La dimension spirituelle du développement est aussi importante que ses dimensions sociale ou matérielle. Plutôt que de parler de développement ou de diaconie œcuménique, ils parleront de mission intégrale, de service social, de travail communautaire et de ministères sociaux. Dans les faits, un processus de renouveau – que d'aucuns qualifieraient de nouveau «mouvement charismatique de l'Évangile social» – est à l'œuvre dans certaines Églises pentecôtistes, qui redécouvrent l'importance sociale de l'Évangile et le besoin de formation et de

professionnalisme dans les services sociaux de l'Église. Les occasions d'apprentissage et les intérêts de ces Églises devraient être considérés avec sérieux. La diaconie depuis la périphérie recèle un potentiel nouveau ainsi que des enjeux cruciaux, qui requièrent une attention théologique continue.

3.3. Busan 2013

Lors de la 10^e Assemblée du COE à Busan (République de Corée), la conversation œcuménique numéro 21 a abordé les questions liées à la diaconie œcuménique sous le thème «L'obligation de servir: la diaconie et le développement dans un monde en mutation rapide». L'objectif de cette conversation était d'inviter les Églises et les partenaires œcuméniques à

une analyse plus approfondie de la diaconie et du développement dans un monde en mutation rapide pour en identifier les enjeux; mener une réflexion théologique sur les implications de la transformation du paradigme de développement, dans lequel le mouvement œcuménique a l'obligation de s'engager, de témoigner de Dieu et de le servir.

Dans leur compte-rendu, les participants à cette conversation œcuménique ont affirmé que

les Églises, les partenaires œcuméniques et le COE doivent répondre aux signes des temps en développant un langage diaconal commun. Nous menons une action fondée sur la foi et les droits; il nous incombe de déterminer ce que cela signifie dans la pratique, y compris en définissant notre mandat, nos valeurs fondamentales et nos actifs diaconaux.

Les participants ont également affirmé le rôle clé des paroisses locales et ont exhorté les Églises, les partenaires œcuméniques et le COE à être plus proches d'elles et à soutenir le travail diaconal mené au niveau local. En outre, ils ont souligné la nécessité de répondre

à l'impact social des injustices entre les sexes, économiques et climatiques au travers du réseautage, en développant une capacité d'analyse politique et de plaidoyer transnational afin de promouvoir un développement équitable et durable.

3.4. La diaconie et le Pèlerinage de justice et de paix

L'Assemblée du COE organisée à Busan en 2013 a conclu ses travaux en invitant unanimement «les chrétiennes et chrétiens et toutes les personnes de bonne volonté à participer à un pèlerinage de justice et de paix». Le mot «pèlerinage» a été choisi pour exprimer la notion de cheminement; un cheminement qui revêt une signification spirituelle profonde et aux connotations théologiques. Dans le même temps, ce terme marque le passage d'une conception statique à une conception plus dynamique de l'unité. L'enjeu n'est pas centré sur les structures institutionnelles, mais sur la vocation de l'Église à participer à la mission même de Dieu pour le monde en suivant l'exemple de Jésus. Suivre Jésus, c'est «le rencontrer partout où des êtres humains sont victimes de l'injustice, de la violence et de la guerre».

Cette compréhension du pèlerinage en tant que «cheminement transformateur auquel Dieu nous appelle» affirme clairement la diaconie comme une pratique sociale répondant aux signes des temps. Ce pèlerinage est lié aux activités de programme du COE en matière de justice économique et écologique. En 2012, le Comité central du COE, réuni en Crète, a approuvé les documents *Une économie de la vie et Appel œcuménique à la paix juste*. Par ailleurs, s'appuyant sur les recommandations formulées dans ces documents, il a préconisé la mise en place d'un pèlerinage de justice et de paix. Axé sur un programme de sept ans, le Pèlerinage de justice et de paix associera des initiatives communautaires et des activités de plaidoyer pour la paix juste au niveau national et international, en mettant l'accent sur:

- les économies qui affirment la vie;
- les changements climatiques;
- la consolidation non violente de la paix et la réconciliation;
- la dignité humaine.

L'invitation au pèlerinage n'utilise pas le terme «diaconie»; elle emploie le mot «service» à trois reprises, toujours en lien avec la mission. Toutefois, elle reflète clairement la nature diaconale de l'Église et décrit la promesse de justice et de paix de Dieu d'une manière qui affirme l'importance de

l'action diaconale. Il reste encore à faire ce lien entre la diaconie et le pèlerinage. La diaconie œcuménique gagnera à participer au processus de mobilisation des Églises autour du pèlerinage. De même, le pèlerinage acquerra toute sa force et toute sa pertinence en se rapprochant des activités et des préoccupations diaconales, évitant ainsi toute interprétation qui le réduirait à de simples exercices spirituels.

Les paroisses locales, en tant que communautés diaconales possédant leurs propres charismes et leurs propres forces, sont des sujets du Pèlerinage de justice et de paix. Le COE, aux côtés de ses partenaires œcuméniques, est particulièrement bien placé pour favoriser une interaction dynamique à l'échelle internationale et locale, mais aussi pour élargir le réseau de pèlerins à travers sa reconnaissance, son soutien, son encouragement et son accompagnement des expressions locales de la diaconie transformatrice et prophétique.

Le Pèlerinage de justice et de paix a enrichi le mouvement œcuménique et les Églises en apportant de nouvelles expériences de solidarité, de partage et de réflexion en commun grâce à un accompagnement réciproque. Ces pratiques de base de la diaconie sont un moyen d'avancer ensemble lorsque l'on défend la cause de la justice et de la paix.

3.5. Résumé

Ce chapitre a montré que la diaconie appartient à la «table» que le COE s'est engagé à «dresser» pour les Églises et d'autres organisations et communautés, y compris les communions chrétiennes mondiales, les partenaires spécialisés, les organisations interreligieuses et les mouvements sociaux. La *Déclaration sur l'unité* adoptée par l'Assemblée de Busan affirme que le service (diaconie) fait partie intégrante de la nature et de la mission de l'Église:

En tant que serviteur, l'Église est appelée à réaliser le plan saint, aimant et vivificateur de Dieu pour le monde, tel que révélé en Jésus Christ. De par sa

nature même, l'Église est missionnaire, appelée et envoyée pour témoigner du don de communion que Dieu veut pour toute l'humanité et pour toute la création dans le Royaume de Dieu. Dans ses activités de mission holistique – d'évangélisation et de diaconie à la manière du Christ –, l'Église contribue à offrir au monde la vie de Dieu. Par le pouvoir de l'Esprit, l'Église est appelée à proclamer la bonne nouvelle sous des formes qui vont susciter une réaction dans différents contextes, langues et cultures, afin de réaliser la justice de Dieu et d'œuvrer pour la paix de Dieu. Les chrétiennes et chrétiens sont appelés à faire cause commune avec des personnes qui pratiquent d'autres religions ou qui n'en pratiquent aucune, dans la mesure du possible, pour veiller au bien-être de tous les peuples et de la création.

L'appel à être une communauté diaconale soutient l'idée que l'action diaconale ne peut pas uniquement être réparatrice; elle doit également être préventive et créative. Cette action doit englober le service envers les personnes dans le besoin et le travail de plaider auprès du pouvoir, ainsi que le service et le travail de plaider liés à la création. En ce qui concerne le travail de plaider en faveur de la justice et de la paix, il convient d'écouter les voix des personnes marginalisées, de s'engager dans une action transformatrice et prophétique et de s'attaquer aux causes profondes des injustices, inhérentes aux structures et systèmes oppressifs. En matière de protection et de défense de la création, il faut chercher à forger des alliances, en particulier avec des personnes d'autres religions, pour traiter les questions de justice climatique au niveau mondial et local et ainsi promouvoir le développement durable et les mesures d'atténuation.

Le Pèlerinage de justice et de paix, dans le but d'unir la spiritualité et la pratique, offre une occasion unique de renouveler la diaconie œcuménique en tant que mandat partagé de recherche d'une transformation au service de la justice, de la paix et du développement durable.

Réflexion théologique sur la diaconie



4.1. Introduction

Il existe deux manières essentielles de réfléchir sur la diaconie: la première approche met l'accent sur la pratique diaconale, les activités et les projets menés par des acteurs qui se présentent eux-mêmes et/ou leurs services comme diaconaux. L'entraide des Églises, l'assistance aux réfugiés, l'aide humanitaire, le développement et le travail de plaidoyer sont autant d'exemples importants de la pratique diaconale œcuménique. Le chapitre 2 a décrit la place centrale de tels services dans la vie du mouvement œcuménique et fait référence à certaines des questions cruciales que la pratique diaconale a soulevées. Par ailleurs, il a affirmé que l'action diaconale devait être prophétique et ainsi promouvoir la justice et la paix.

La seconde approche repose sur le cadre biblique et théologique de la diaconie. Le Nouveau Testament emploie près de 100 fois les trois mots comportant le suffixe *diak-* (*diakonia*; *diakonein* – le verbe servir; *diakonos* – le serviteur). Il s'agit de mots-clés utilisés dans des passages centraux qui abordent la nature du ministère de Jésus et la manière dont son exemple façonne la vie et le service de ses disciples. À ce titre, ils contribuent de manière significative à notre réflexion sur la nature et la mission de l'Église aujourd'hui. Ils peuvent nous aider à dépasser les schémas de compréhension de la diaconie façonnés autrefois dans un contexte nord-atlantique, et susciter une nouvelle compréhension du mandat et du rôle de l'Église en des temps comme les nôtres, en particulier dans le cadre du défi qui consiste à réfléchir à la diaconie depuis la périphérie, en renforçant son engagement prophétique et transformateur.

Ces deux approches sont complémentaires. Le chapitre 2 a montré que la pratique diaconale appelle à une réflexion théologique; de la même

manière, les discussions théologiques sur la diaconie ne deviennent pertinentes que lorsqu'elles sont liées à la pratique. Tel sera notre principe directeur lorsque, dans ce quatrième chapitre, nous nous pencherons plus en détail sur certains des enseignements bibliques et théologiques qui permettent de mieux comprendre la diaconie.

Réfléchir sur la pertinence essentielle et la signification biblique de la diaconie, en tant qu'héritage le plus ancien et le plus contraignant du service social chrétien, enraciné dans la tradition biblique, ne minimise pas l'importance des autres traditions linguistiques. Cela ne nous empêche pas non plus d'aborder avec une sensibilité interculturelle et interconfessionnelle les traditions linguistiques différentes qui décrivent des phénomènes similaires d'engagement social dans les Églises chrétiennes. Il y a beaucoup de terminologies différentes utilisées. Dans certaines régions chrétiennes, la terminologie de la «diaconie» est nouvelle et peu utilisée. Les Églises d'Asie parlent souvent de service social chrétien ou de ministères sociaux. Dans d'autres traditions, y compris dans certains contextes orthodoxes, les chrétiens parlent de «philanthropie chrétienne» ou d'«engagement social et service». Dans d'autres environnements, on utilise le langage de la «mission holistique ou intégrale». Diaconie n'est pas seulement un terme connu pour définir les services sociaux chrétiens, mais c'est même un nom de marque, du domaine commercial; ainsi le prestataire de services chrétiens «Diakonia» dans les Églises protestantes, qui est en concurrence avec d'autres prestataires de services sociaux, religieux ou laïcs. Nous devons nous rendre compte que les chrétiens, en fonction de leur histoire culturelle, politique et missionnaire, utilisent des terminologies différentes dans leurs contextes actuels pour décrire des phénomènes similaires.

Cependant, toutes les traditions chrétiennes ont une tradition biblique commune qui peut les inspirer pour approfondir leur compréhension commune et leur vision théologique de la pratique sociale chrétienne, rattachant l'héritage chrétien et la vision du mandat et de la vocation de la diaconie aux défis et aux processus d'apprentissage contemporains.

4.2. Référence biblique: les mots avec le suffixe *diak-*

Le mot grec *diakonia* est souvent traduit par «service», c'est-à-dire le soin des plus démunis (malades, pauvres). Cette interprétation reflète la vision du mouvement diaconal qui est apparu en Allemagne au XIX^e siècle et le type de services de bienfaisance que ce mouvement a développés. Elle mettait l'accent sur l'obéissance personnelle à l'exemple de Jésus, et idéalisait l'humilité et le don de soi au service des personnes dans le besoin.

De récentes recherches ont radicalement remis en question cette interprétation. Le bibliste australien John N. Collins a démontré que les mots comportant le suffixe *diak-* n'ont aucune connotation de charité ou de service dévoué aux pauvres à l'origine. En grec ancien, le terme *diakonia* désigne plutôt une mission ou une tâche confiée à un messager ou un intermédiaire. Le terme lui-même ne précise pas le type d'activités que cette tâche implique. Il met l'accent sur la relation avec celui au service duquel œuvre le *diakonos* et qui autorise et ordonne l'action.

Il convient d'interpréter l'utilisation des mots avec le suffixe *diak-* dans le Nouveau Testament en tenant compte de cet enseignement. Dans l'Évangile selon Marc, Jésus affirme qu'il «est venu non pour être servi (*diakonethenai*), mais pour servir (*diakonesai*) et donner sa vie en rançon pour la multitude» (Mc 10,45). Il a prononcé ces mots alors que ses disciples et lui étaient en route pour Jérusalem, et que deux d'entre eux, remplis d'attentes quant à ce qui pourrait arriver, s'étaient approchés de lui en lui demandant de leur accorder des positions privilégiées (cf. Mc 10,37). Jésus rejette fermement cette vision de son ministère messianique. Sa mission est de marcher sur le chemin de la croix, et non d'emprunter la voie facile de la gloire, celle que le diable lui disait de suivre (cf. Mt 4,1-11).

Jésus interprète son ministère en référence au Fils de l'homme, le messager que Dieu enverra auprès du Vieillard (cf. Dn 7,13), affirmant ainsi qu'il vient d'en haut. Il lie cependant cette attente à une autre figure messianique de l'Ancien Testament, celle du Serviteur souffrant du Seigneur (cf. Es 53). Contrairement aux dirigeants de ce monde, il n'établira pas son Royaume en exerçant le pouvoir d'en haut. Sa mission, ou diaconie, devait s'incarner au cœur de la réalité humaine. Il marchait, enseignait, «proclamait la Bonne Nouvelle du Règne et guérissait toute maladie et toute infirmité parmi le peuple» (Mt 4,23). Il s'agissait bien d'un ministère de transformation et de responsabilisation. Cependant, les autorités religieuses et politiques l'ont considéré comme subversif. Jugeant qu'il menaçait l'ordre établi, elles ont décidé de le tuer. Les premiers chrétiens ont interprété son chemin de croix et sa volonté de dénoncer les injustices et d'annoncer par la parole et les actes la dignité des personnes exclues, comme faisant partie intégrante de son ministère messianique. C'est pourquoi il «s'est dépouillé lui-même jusqu'à la mort et qu'avec les pécheurs il s'est laissé recenser, puisqu'il a porté, lui, les fautes des foules et que, pour les pécheurs, il vient s'interposer» (Es 53,12).

Jésus appelle ses disciples à le suivre sur le chemin de la croix (cf. Lc 9,23). «Comme le Père m'a envoyé, à mon tour je vous envoie» (Jn 20,21), leur a-t-il dit après la résurrection. L'apôtre Paul réitère cette vocation, exhortant ses lecteurs à se comporter entre eux «comme on le fait en Jésus Christ». Jésus «s'est dépouillé, prenant la condition de serviteur, devenant semblable aux hommes, et, reconnu à son aspect comme un homme, il s'est abaissé, devenant obéissant jusqu'à la mort, à la mort sur une croix» (Ph 2,5-8).

Ces passages soulignent à la fois la dimension relationnelle de la mission des disciples et le modèle que Jésus lui-même leur a donné par la parole et les actes. Cela englobe la proclamation et l'action, l'annonce du règne de Dieu, le rétablissement des relations rompues et l'affirmation de la dignité des personnes marginalisées. Dans le langage d'aujourd'hui, c'est ce que nous appelons la mission holistique. La tradition œcuménique utilise le terme «diaconie» pour soutenir la dimension sociale et prophétique de la mission de l'Église, l'affirmant comme une partie intrinsèque

de la Bonne Nouvelle que Jésus a annoncée au monde (cf. Lc 4,16-21), comme une autorité messianique (*exousia*) ayant le pouvoir de faire se lever, de pardonner, d'inclure et de responsabiliser (cf. Mc 1,27; Lc 5,24).

Le verset 12 du chapitre 1 de l'Évangile selon Jean affirme que l'autorité messianique de Jésus donne à tous ceux qui l'ont reçu, à ceux qui croient en son nom, «le droit (*exousia*) de devenir enfants de Dieu» (d'autres traductions parlent du «pouvoir de devenir»). Interprétés dans le contexte de ce document, les versets 1-6 du chapitre 6 des Actes des Apôtres soulignent la dimension diaconale du message, insistant sur le don d'appartenance à la communauté. Ces versets évoquent un groupe vulnérable qui était ignoré dans la «diaconie quotidienne». Cette expression est souvent traduite par «distribution de nourriture» (par ex., dans la version révisée de la Bible en anglais), mais rien n'indique que cela fait référence à une telle activité. La Bible du roi Jacques parle de «bons soins quotidiens», ce qui est certainement plus précis. Ici, le terme «diaconie» fait probablement référence à la manière dont les membres de la communauté menaient leur mission en tant que disciples de Jésus, notamment en ce qui concerne la communion d'autel, son inclusion et ses habitudes de partage. Le fait que les veuves des Hellénistes aient été exclues contredit la mission même de l'Église. Les apôtres ont donc convoqué toute la communauté pour en discuter. Ils se sont engagés à continuer à assurer le «service de la Parole» (*te diakonia tou logou*) et ont chargé sept hommes d'assurer le service des tables (*diakonein trapezais*), dans le but de garantir une praxis plus inclusive et participative.

Ce récit met en évidence plusieurs éléments importants. Premièrement, il indique que l'inclusion et le partage sont des valeurs caractéristiques de l'Église. La communauté court le risque de perdre son identité chrétienne et diaconale si elle permet la mise en place de mécanismes d'exclusion. À l'heure actuelle, les questions d'appartenance ethnique, de statut social, de sexe et d'âge comptent parmi les problèmes susceptibles d'entraîner une discrimination à l'encontre de certains groupes. À ce titre, le récit établit une base essentielle à partir de laquelle concevoir la pratique diaconale en tant qu'action fondée sur les droits. Deuxièmement, il associe la «diaconie de la

parole» et la «diaconie de la table» comme deux axes essentiels de la mission de l'Église, intrinsèquement liés en tant qu'expressions de son identité, dans un objectif d'affirmation et de renforcement mutuels. Troisièmement, l'identité diaconale nécessite une structure et une administration. Le groupe de sept qui, selon la tradition, constitue les premiers diacres, a été ordonné devant toute la communauté (cf. Ac 6,6). Quatrièmement, la direction de l'Église inclut l'attention à l'égard de «la diaconie quotidienne».

Il convient de noter que le mot *diakonia* (latin: *ministerium*) a précisément été choisi comme terme clé pour la direction de l'Église. Paul utilise ce terme pour affirmer sa relation avec le Dieu trinitaire qui l'a appelé (cf. Ac 20,24; 2 Co 3,8; 5,18-20) et avec le Christ qui l'a autorisé à être son *diakonos* (cf. 1 Co 3,5; Ep 3,7; Col 1,25). Pour Paul, la question décisive est de savoir qui lui a donné sa *diakonia*; il ne s'agit pas d'un ministère qu'il a lui-même inventé, basé sur sa propre volonté ou ses propres ambitions. Dans le cadre de la réalisation de cette tâche, le modèle sera toujours la diaconie de Jésus, comme Paul le rappelle à ses lecteurs en les exhortant à participer à sa collecte d'argent en faveur des pauvres de Jérusalem. Cette collecte est simplement appelée la *diakonia* (cf. 2 Co 8,4; 9,1.12-13). La volonté de partager avec les pauvres est présentée comme un moyen de tester la sincérité de leur amour, guidée par l'exemple de Jésus.

Dans quelques rares cas, le terme *diakonos* fait spécifiquement référence au ministère diaconal. Les instructions énoncées dans les versets 8-13 du chapitre 3 de la Première épître à Timothée ne précisent pas ce que les diacres sont censés faire. À l'instar des instructions relatives aux évêques (cf. 1 Tm 3,1-7), elles mettent l'accent sur les qualités spirituelles et morales. Il semble que les évêques et les diacres aient exercé des fonctions de direction au sein des premières congrégations (cf. Ph 1,1). L'évocation de la diaconesse Phœbé semble aller dans le sens: elle assume clairement un rôle de leadership, tout en ayant la réputation d'être «une protectrice pour bien des gens» (cf. Rm 16,1-2). Rien n'indique dans les documents bibliques que les diacres ne faisaient que servir les démunis; ils prenaient part à tout le ministère de l'Église, y compris au ministère du culte et à la proclamation de l'Évangile. Si l'on peut penser

qu'Étienne et le groupe de sept personnes mentionné dans le chapitre 6 des Actes étaient des diacres, Luc les présente, lui et Philippe, comme des évangélistes. Cette lecture du Nouveau Testament nous amène à comprendre la diaconie comme un commandement: celui de remplir une tâche ou une mission importante, plus précisément la mission de Dieu dans le monde. Selon la vision biblique, l'amour de Dieu et son envoi marquent le début de la diaconie de l'Église. Cela nous amène au sujet suivant, qui relie le concept chrétien du Dieu trinitaire à la diaconie en tant que tâche et ministère de l'Église.

4.3. Perspectives trinitaires sur la diaconie

Luc raconte qu'après le baptême de Jésus, le ciel s'est ouvert et l'Esprit Saint est descendu sur lui. Une voix venue du ciel lui a alors dit: «Tu es mon fils, moi, aujourd'hui, je t'ai engendré» (Lc 3,21-22). En ce moment crucial du début de sa mission, son Père céleste affirme l'envoi messianique de Jésus, et l'Esprit Saint l'habilite à marcher sur le chemin de la croix. Cela indique que le Dieu trinitaire participe à l'envoi de Jésus dans le monde.

Cela ouvre la voie à une conception qui visualise la diaconie dans une perspective trinitaire, dans le sens où elle s'enracine dans la foi chrétienne en Dieu le Père, le Créateur, en Jésus Christ, le Sauveur et le Libérateur, et en l'Esprit Saint, le Donneur et le Défenseur de la vie.

Les récits bibliques de la création annoncent la bonne volonté de Dieu pour tout et tous ceux qu'il a appelés à être. La création ne fait pas uniquement référence à ce que Dieu a réalisé au commencement; il s'agit d'un processus continu (*creatio continua*) de préservation et de renouvellement de la vie. Dans les récits de la création, la création de l'humanité est unique; seuls l'homme et la femme sont créés à l'image de Dieu et habilités à assumer la vocation de collaborer à la mission de sauvegarde de la création. Les expressions «dominer» la terre et «soumettre» toute créature vivante, employées dans le verset 28 du chapitre 1 du livre de la Genèse, ont souvent été interprétées comme une autorisation divine d'exploiter la nature, d'une façon qui place les êtres humains au centre et réduit le reste de la création à de simples objets. Il s'agit clairement d'une mauvaise interprétation.

Dans le concept de la création, les humains ne sont pas des êtres autonomes libres de prendre leur propre destinée en main et d'exploiter les dons de la création pour leur seule satisfaction personnelle. Chaque personne est destinée à jouer un rôle d'intendant de la création de Dieu (cf. Gn 2,15). L'ordre de «dominer» et de «soumettre» ne saurait être dissocié de la responsabilité de rendre compte au Créateur de la manière dont la création est sauvegardée. Le fait d'être créé à l'image de Dieu inclut donc une relation de communication, en tant que mandat et responsabilité.

Le terme hébreu *'abodah*, qui signifie travail ou service, décrit bien ce rôle. Il est utilisé dans le verset 15 du chapitre 2 du livre de la Genèse. Le mot *'ebed*, c'est-à-dire le serviteur, celui qui accomplit la *'abodah*, apparaît 870 fois dans l'Ancien Testament. Le but de l'appel d'Israël était de servir Dieu (cf. Ex 7,16). L'alliance est établie pour que le peuple puisse servir Dieu et faire ce qui est juste. Le *'ebed-Yahweh*, ou Serviteur du Seigneur, est prophétisé comme l'accomplissement de cette vocation, comme celui qui fait régner la justice et la paix dans toutes les nations (cf. Es 42,1-9). Il est logique de tracer une ligne entre la *'abodah* et la diaconie, mais aussi entre l'attente liée à la figure du *'ebed-Yahweh* et le ministère de Jésus, comme Jésus lui-même l'a fait d'après le verset 45 du chapitre 10 de l'Évangile selon Marc.

L'action diaconale inclut donc la sauvegarde de la création et l'engagement à promouvoir la dignité humaine et la justice, en solidarité avec les pauvres et les personnes exclues, aux côtés de toutes les personnes de bonne volonté. Au regard des conséquences dramatiques des changements climatiques et des menaces qui pèsent sur l'écosystème en raison de la pollution et de l'exploitation irresponsable, la diaconie se doit d'accorder la priorité à la gestion écologique, mais aussi d'agir en faveur de la justice climatique et d'une utilisation équitable et durable des ressources naturelles. À cet égard, la coopération interreligieuse constitue une stratégie centrale, reprenant le message biblique selon lequel le Créateur a appelé et habilité chaque être humain, sans distinction d'appartenance religieuse ou de statut social, à être un intendant de la création.

Dans une perspective théologique, une telle action confesse: «Au Seigneur, la terre et ses

richesses, le monde et ses habitants» (Ps 24,1). D'autre part, l'action diaconale reconnaît également la réalité des forces du mal, de l'injustice et de la mort, qui sont à l'œuvre pour détruire la création de Dieu et asservir les hommes et les femmes. La vocation diaconale est un appel à résister au mal, à dénoncer ses forces, à promouvoir la justice et à agir avec courage comme un signe d'espoir; un espoir fondé sur la foi dans le Dieu de la vie qui donne un avenir et une espérance (cf. Jr 29,11). Cette espérance inclut la création souffrante dans son ensemble, comme l'affirment les versets 20-21 du chapitre 8 de l'Épître aux Romains: la création «aussi sera libérée de l'esclavage de la corruption, pour avoir part à la liberté et à la gloire des enfants de Dieu».

Jésus Christ est la véritable incarnation du *'ebed-Yahweh*. Selon le témoignage de l'apôtre Pierre, «ce Jésus issu de Nazareth, [...] Dieu lui a conféré l'onction d'Esprit Saint et de puissance; il est passé partout en bienfaiteur, il guérissait tous ceux que le diable tenait asservis, car Dieu était avec lui» (Ac 10,38). Jésus affirme cette dimension prophétique lorsqu'il entreprend son ministère, lorsqu'il parle à la communauté de foi à laquelle il appartient à Nazareth:

L'Esprit du Seigneur est sur moi parce qu'il m'a conféré l'onction pour annoncer la Bonne Nouvelle aux pauvres. Il m'a envoyé proclamer aux captifs la libération et aux aveugles le retour à la vue, renvoyer les opprimés en liberté, proclamer une année d'accueil par le Seigneur (Lc 4,18-19).

Le ministère de Jésus implique différents éléments qui affectent tous la conception théologique de la diaconie. Premièrement, ce ministère exprimait la volonté et la présence puissante de Dieu. Ainsi, quand Pierre a dit à un mendiant infirme de se lever et de marcher, il l'a fait «au nom de Jésus Christ, le Nazôréen» (Ac 3,6). Deuxièmement, il s'agissait d'une présence au cœur de la réalité humaine, avec une sensibilité particulière pour les personnes qui souffrent et sont marginalisées (cf. Mc 5,25-34; 10,46-52). À ce titre, le ministère de Jésus oblige l'Église à faire preuve de sensibilité à l'égard de situations similaires et, dans la pratique diaconale, à être attentive aux voix qui sont souvent réduites au

silence. Troisièmement, son action était holistique dans le sens où elle répondait aux nombreuses dimensions de la souffrance et de l'injustice. La diaconie se doit ainsi d'être consciente des dimensions physique, mentale, sociale et spirituelle de l'être humain dans son travail et d'interagir avec ces dimensions. Quatrièmement, Jésus a entrepris son ministère dans l'espace public (cf. Jn 18-20). D'un côté, cela signifiait que tout le monde, en particulier les personnes pauvres et exclues, avait accès à Jésus et à son amour bienveillant. D'un autre côté, cela impliquait une critique publique de l'idéologie dominante établie par les autorités religieuses et politiques. De la même manière, la diaconie de l'Église ne peut se limiter à la zone de confort des structures ecclésiales ou institutionnelles, mais doit être publique et inclure un travail de plaidoyer et des mesures audacieuses en faveur des personnes exclues. Cinquièmement, ce ministère a été entrepris à la lumière du message de l'avènement du Royaume de Dieu et de ses dons de «justice, paix et joie dans l'Esprit Saint» (Rm 14,17). La diaconie témoigne de cette même promesse. Ses actions sont des signes de ce que les chrétiens espèrent et désirent anticiper dès le monde actuel.

Selon l'Évangile de Luc, l'Esprit était sur Jésus et l'a oint pour son ministère. Dans le chapitre 4 de cet Évangile, l'annonce de la Bonne Nouvelle aux pauvres est liée au récit de la veuve de Sarepta (cf. Lc 4,25-26; 1 R 17,7-24), touchée par une grave crise humanitaire. Luc aborde plusieurs fois le thème de Jésus qui vient en aide aux veuves et défend leurs droits (cf. Lc 7,11-17; 18,1-8; 20, 45-47; 21,1-4). De même, la libération des captifs est liée au récit de Naamân, atteint de la lèpre (Lc 4,27; 2 R 5,1-19). Bien qu'elle ne l'ait pas enfermé dans une prison, la société l'avait exclu et condamné à l'isolement. À plusieurs reprises, Luc annonce l'action de guérison de Jésus à l'égard des lépreux; il s'approche d'eux, les touche et nettoie les stigmates qui ont causé tant de souffrances (cf. Lc 5,12-14; 17,11-19).

Dans le livre des Actes des Apôtres, Luc explique comment l'Esprit qui a conduit Jésus auprès des personnes vulnérables de son temps a également conduit l'Église auprès des veuves et des personnes marginalisées (cf. Ac 6,1-6; 9,36-42). Au lieu de guider Pierre et Paul vers des personnes

atteintes de la lèpre, l'Esprit les guide vers un autre groupe intouchable: les païens. Luc écrit «afin que tu puisses constater la solidité des enseignements que tu as reçus» (Lc 1,4). Il rappelle à ses lecteurs que l'Esprit a guidé l'Église de manière surprenante, afin d'apporter la joie, la libération et la réconciliation à un monde brisé. Ils sont ainsi encouragés à s'ouvrir à l'appel inattendu de l'Esprit à servir celles et ceux qu'ils ont ignorés ou méprisés par le passé.

Le jour de la Pentecôte, la venue de l'Esprit Saint a permis aux apôtres d'annoncer publiquement les «merveilles de Dieu» (Ac 2,11). À cette occasion, Pierre a cité le prophète Joël, interprétant ce qu'ils éprouvaient comme un accomplissement de la promesse de Dieu: «oui, sur mes serviteurs et sur mes servantes en ces jours-là je répandrai de mon Esprit et ils seront prophètes» (Ac 2,18). Le fait que soient mentionnés les serviteurs et servantes témoigne de la nature libératrice et responsabilisante de l'œuvre de l'Esprit Saint. Cela concrétise le principe qui consiste à laisser les derniers être les premiers, et les premiers être les derniers (cf. Mt 20,16).

De ce point de vue, la diaconie s'engage à affirmer la dignité et la puissance de celles et ceux qui participent à sa mise en œuvre, et en particulier de celles et ceux qui sont jugés comme pauvres et démunis. La diaconie de l'autonomisation exige d'opter pour des pratiques qui permettent aux individus d'œuvrer activement à un avenir meilleur. Cela peut être perçu comme une application diaconale du don pentecostaire qui consiste à vivre les «merveilles de Dieu» dans sa propre langue, c'est-à-dire enracinées dans les contextes locaux de la vie et des dons.

Le Nouveau Testament dépeint l'Esprit Saint comme celui qui défend et nous guide vers la vérité tout entière (cf. Jn 16,7-13), comme étant la présence attentive de Dieu et l'intercesseur au cœur des luttes et de la fragilité humaines (cf. Rm 8,26-27). Ces images sont essentielles à la spiritualité de la diaconie, qui trouve sa force dans la sollicitude et la puissance de Dieu, même lorsque cela est vécu du point de vue de la croix (cf. 2 Co 12,9-10). Par ailleurs, elles font écho à la prière qui était le thème de la 7^e Assemblée du COE à Canberra (1991): «Viens, Esprit Saint, renouvelle toute la création».

4.4. La diaconie en tant que partie intégrante de la nature et de la mission de l'Église

La conception trinitaire a posé les bases de la compréhension de la nature diaconale de l'Église. À travers l'envoi de Jésus et de l'Esprit Saint par Dieu, l'Église est appelée à être et à participer à la mission de Dieu dans le monde.

Au sein du mouvement œcuménique, les théologiens orthodoxes ont largement contribué au développement de cette compréhension. Le compte-rendu du colloque «Une approche orthodoxe de la diaconie» (1978) énonce ce qui suit:

La diaconie chrétienne est enracinée dans l'enseignement évangélique selon lequel l'amour de Dieu et du prochain est une conséquence directe de la foi. La mission diaconale de l'Église et le devoir de servir de chacun de ses membres sont intimement liés à la notion même de l'Église et découlent de l'exemple du sacrifice de notre Seigneur Lui-même, notre Grand Prêtre, qui, selon la volonté du Père, «est venu non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude» (Mt 20,28).

Cette vision entretient non seulement une relation intime entre la mission diaconale de Jésus et la diaconie de l'Église, mais elle l'amplifie en soulignant le lien organique entre la liturgie et la diaconie ou, comme le formule le rapport, le fait que la diaconie chrétienne «jaillit de la liturgie divine», qu'elle est une «liturgie après la Liturgie». La 6^e Assemblée du COE, organisée à Vancouver en 1983, s'est largement inspirée de cette «vision eucharistique» et a affirmé que la diaconie, en tant que «ministère du partage, de la guérison et de la réconciliation, est la nature même de l'Église». À mesure que les chrétiens font l'expérience des dons gracieux du partage, de la guérison et de la réconciliation à la table du Seigneur, ils sont appelés à adopter un mode de vie et des pratiques qui apportent ces dons au monde. En d'autres termes, la diaconie dans le monde est «enracinée dans la foi et nourrie par l'eucharistie».

À bien des égards, cela correspond à l'expression «service des tables» employée dans le verset 2 du

chapitre 6 du récit des Actes des Apôtres. La diaconie est une manifestation visible de la relation entre la nature et l'œuvre de l'Église.

L'une des conséquences de cette conception est que la diaconie ne peut être une activité facultative dans la vie de l'Église; c'est une partie intrinsèque de sa nature. Le rapport fait référence au récit du jugement dernier (Mt 25,31-46) et définit «en ce sens» la diaconie comme «un jugement de notre histoire».

Un autre point important du colloque organisé en 1978 est que la diaconie représente «une expression de l'unité de l'Église en tant que Corps du Christ». Chaque paroisse locale étant l'Église dans son plein sens quand elle célèbre sa foi, elle dispose aussi pleinement du don de réaliser le mandat diaconal de l'Église. Le travail œcuménique est basé sur la reconnaissance de la paroisse locale en tant qu'organisme essentiel de l'Église. De la même manière, la diaconie œcuménique doit reconnaître la capacité et les dons diaconaux de l'Église locale et promouvoir l'unité de l'Église.

Cette vision est ancrée dans une conception sacramentelle de l'Église, la considérant comme un signe et une servante du dessein de Dieu pour le monde. Elle s'oppose aux visions qui limitent l'Église à ses propres confinements sociaux et religieux, et est donc conforme à la notion d'«Église missionnaire». L'image d'une Église idéale risque d'empêcher tout discernement critique quant à la façon dont les Églises apparaissent en tant que corps sociaux et accomplissent leur mandat diaconal. La signification même de *sacramentum* (grec: *mysterion*) suggère la simultanéité de l'action divine et humaine, et doit inclure la conscience de la faiblesse humaine et la nécessité d'avoir des voix prophétiques qui remettent en question les attitudes et les pratiques inappropriées au sein de l'Église.

En ce sens, il est logique de limiter l'utilisation du terme «diaconie» au ministère de compassion de l'Église et des chrétiens. Le terme exprime la singularité de son action fondée sur la foi. Dans le même temps, il est important de reconnaître que les chrétiens ne sont pas les seuls à faire de bonnes œuvres; tous les êtres humains sont créés à l'image de Dieu et capables de faire preuve de sollicitude et de promouvoir la justice. Beaucoup d'entre eux

sont plus engagés que nombre de chrétiens. Certains sont adeptes d'une autre religion, d'autres ne sont adeptes d'aucune religion. Dans le cadre d'une action diaconale concrète, il est donc logique de coopérer avec toutes les personnes de bonne volonté et de promouvoir des réseaux de solidarité et d'action commune.

4.5. La diaconie en tant que dimension de la condition de disciple

La dimension ecclésiale de la diaconie repose en partie sur la vision selon laquelle chaque chrétien partage le mandat de servir. Cette vision correspond au grand commandement d'aimer Dieu et «ton prochain comme toi-même» (cf. Mt 22,37-39) et est conforme à l'appel de Jésus à le suivre. Cela implique un mode de vie qui vise à prendre soin des autres, comme l'exprime le mandat confié aux disciples (cf. Mt 28,20): faire des disciples notamment en «leur apprenant à garder tout ce que je vous ai prescrit».

D'après le verset 26 du chapitre 12 de l'Évangile selon Jean, Jésus associe la diaconie et la condition de disciple: «Si quelqu'un veut me servir (*diakone*), qu'il se mette à ma suite, et là où je suis, là aussi sera mon serviteur (*diakonos*)». L'expression «là où je suis» fait référence à son envoi et à son ministère de guérison. La relation à Jésus est à la fois un don et une tâche; son envoi est aussi leur envoi dans le monde, avec la promesse de la sollicitude et de la bénédiction de Dieu: «Si quelqu'un me sert (*diakone*), le Père l'honorera» (Mt 12,26).

Le récit du lavement des pieds des disciples par Jésus (cf. Jn 13) affirme la dualité du don et de la tâche dans l'obéissance diaconale au Christ, bien que les mots avec le suffixe *diak-* ne soient pas utilisés ici. En déclarant «Si je ne te lave pas, tu ne peux pas avoir part avec moi» (Jn 13,8), Jésus fait comprendre à Pierre qu'il pourra rejoindre la communauté des disciples uniquement s'il laisse Jésus le servir. Une fois ce principe posé, l'impératif suit: «Dès lors, si je vous ai lavé les pieds, moi, le Seigneur et le Maître, vous devez vous aussi vous laver les pieds les uns aux autres; car c'est un exemple que je vous ai donné: ce que j'ai fait pour vous, faites-le vous aussi» (Jn 13,14-15).

Il existe de bonnes raisons d'interpréter ce récit comme faisant référence à l'eucharistie, du fait que Jean le situe là où les autres évangiles racontent la Cène. Cela serait conforme à la façon de voir la diaconie comme une « liturgie après la Liturgie », tel que cela a été indiqué précédemment. Cela correspond également au récit de la Cène par Luc. Quand les disciples ont commencé à se quereller sur celui d'entre eux qui leur semblait le plus grand, Jésus leur a dit: « Les rois des nations agissent avec elles en seigneurs, et ceux qui dominent sur elles se font appeler bienfaiteurs. Pour vous, rien de tel. Mais que le plus grand parmi vous prenne la place du plus jeune, et celui qui commande la place de celui qui sert (*os o diakomon*). Lequel est en effet le plus grand, celui qui est à table ou celui qui sert? N'est-ce pas celui qui est à table? Or, moi, je suis au milieu de vous à la place de celui qui sert » (Lc 22,25-27). L'expression « celui qui sert » apparaît trois fois, en référence au ministère que Jésus remplit de façon unique, puis à l'exemple que ses disciples sont appelés à suivre.

Le récit du lavement des pieds fait également référence au baptême, le sacrement qui incorpore les croyants au corps du Christ et qui illustre ainsi les relations d'amour et de sollicitude au sein de la communauté des croyants. Il est logique de considérer le baptême comme une ordination au « diaconat de tous les croyants ». Selon une ancienne tradition de l'Église, le diacre/la diaconesse donne une bougie au nouveau baptisé, comme un rappel de la vocation d'être une lumière dans le monde (cf. Mt 5,14-16). Le baptême ne doit pas être vu comme un acte isolé ou un simple rite de passage. Le baptême est plutôt un acte de renouveau qui annonce une vie nouvelle dans laquelle la personne baptisée est intégrée et habilitée à servir. Le document *Baptême, Eucharistie, Ministère* souligne ceci et affirme: « Dieu répand sur chaque baptisé l'onction du Saint Esprit promis, il les marque de son sceau et met dans leur cœur l'acompte de leur héritage comme enfants de Dieu. Le Saint Esprit nourrit la vie de la foi dans leur cœur, jusqu'à la délivrance finale où ils prendront possession de leur héritage, à la louange de la gloire de Dieu (2 Co 1,21-22; Ep 1,13-14). »

À l'époque de la Réforme, Martin Luther a souligné que Dieu appelait les chrétiens à réaliser leur vocation dans leur vie quotidienne, au sein de

leur famille, leur voisinage et leur lieu de travail, rejetant l'idée que la condition de disciple exige de rejoindre un ordre religieux ou d'accomplir des services religieux. La relation au Christ accorde une pleine liberté aux enfants de Dieu. Dans le même temps, elle implique la vocation de ressembler au Christ vis-à-vis de son prochain. Cela correspond à la tradition orthodoxe selon laquelle la condition de disciple est considérée comme la vocation d'être « christophore » (grec: *Christóforos*), c'est-à-dire porteur du Christ, incarné dans le monde comme le Christ s'est incarné.

Les disciples du Christ expérimentent la grâce de Dieu dans les deux relations: celle à Dieu et celle à leur prochain. Les deux expriment la vie nouvelle en Christ. John Wesley, fondateur du méthodisme, a employé le terme « sainteté » pour affirmer que le salut implique le renouveau des individus et du monde. Selon lui, la conversion et la repentance doivent être accompagnées de « fruit qui témoigne de votre conversion » (Mt 3,8). Pour les méthodistes et les autres Églises de cette tradition, la « sainteté du cœur et de la vie » reste une vocation aux « œuvres de piété » et aux « œuvres de miséricorde ». « Notre amour pour Dieu est toujours lié à l'amour du prochain, à la passion pour la justice et au renouveau dans la vie du monde. »

Dans l'histoire de l'Église, la diaconie a toujours lié l'amour du prochain à la passion pour la justice et la protection de conditions de vie pérennes. Il est devenu communément admis dans le christianisme mondial que cela prend des formes différentes, qui sont complémentaires et ne peuvent pas être mises en concurrence. Ces différentes dimensions du mandat d'une Église diaconale et d'un disciple diacre ne s'expriment pas de manière égale dans toutes les circonstances; cela dépend des contextes culturels, politiques et institutionnels des différentes Églises. Cependant, la majorité des Églises du monde vivent et affirment les dimensions suivantes du ministère diaconal, sous ces différentes formes – bien qu'avec des degrés variables de professionnalisation et d'institutionnalisation:

- la diaconie sociale comme un ensemble d'actes individuels de soin, de guérison et de réconciliation dans une Église locale ou une communauté,

- la diaconie comme assistance institutionnalisée, pour les groupes marginalisés et les personnes qui souffrent, par des Églises ou des agences diaconales spécialisées,
- la diaconie comme un travail communautaire et d'autonomisation, pour renforcer la convivialité,
- la diaconie politique ou transformatrice, ou les efforts faits pour transformer les conditions de vie et les environnements politiques qui contribuent à l'injustice et aux conflits, et pour s'adresser à l'ensemble de la société par le plaidoyer et le travail de lobbying au nom de ceux qui souffrent,
- la diaconie prophétique qui remet en question les déséquilibres de pouvoir, l'accès et de participation à la société, en proclamant la vérité face aux puissants et en dénonçant les injustices structurelles,
- la diaconie écologique qui se préoccupe des questions fondamentales de protection de l'environnement et de justice climatique.

Le dialogue œcuménique autour de la diaconie vise principalement à permettre aux Églises d'apprendre les unes des autres, de voir quels sont les points différents sur lesquels elles mettent l'accent et les formes variées que leur ministère diaconal prend, afin de s'engager dans une compréhension globale et étendue du concept de diaconie, tout en gardant à l'esprit leur contexte local et leurs conditions de vie.

4.6. La diaconie et la proclamation

En tant que partie intégrante de la mission de l'Église, la diaconie revêt en elle-même un sens. L'action diaconale vise à servir son prochain dans le besoin et ne doit pas être perçue comme un moyen d'atteindre d'autres objectifs, par exemple recruter de nouveaux fidèles. Le mouvement œcuménique a clairement renoncé au prosélytisme et a plaidé pour des relations responsables dans le cadre de la mission. Le fait d'offrir une aide humanitaire ou des possibilités de formation pour inciter à rejoindre une autre Église est, selon lui, un exemple d'action irresponsable.

Dans son *Document de fondation*, l'Alliance ACT exprime clairement sa mission et son engagement confessionnels à donner «la priorité

au rôle des Églises locales et de leurs ministères lorsqu'il s'agit de réagir aux besoins de la communauté en matière de secours humanitaires et de développement». Par ailleurs, elle a inclus dans son Code de bonne pratique une déclaration de non-prosélytisme qui stipule ce qui suit:

L'Alliance ACT ne se sert pas de l'aide humanitaire ou au développement ou des programmes de défense des causes pour promouvoir un point de vue religieux ou politique particulier. Cela signifie que l'Alliance ACT et ses membres:

- refusent de se servir de l'aide, qu'elle soit destinée à un individu ou à une communauté, pour promouvoir des points de vue religieux ou politiques;
- refusent de se servir de leurs programmes pour promouvoir des points de vue religieux ou politiques;
- refusent de recourir à la manipulation, à la contrainte, à la force ou à l'exploitation de la vulnérabilité des personnes pour promouvoir des points de vue religieux ou politiques;
- répondent avec honnêteté et transparence aux questions concernant leur identité et leur motivation ou aux demandes d'information relatives aux buts de leurs organisations et programmes;
- poursuivent leur engagement et leurs programmes, le cas échéant, en faisant preuve de tolérance à l'égard des différences de conviction et en protégeant les personnes dont les droits fondamentaux ne sont pas respectés.

Il existe de nombreuses raisons externes d'adopter cette position claire. Les organisations d'inspiration religieuse feront souvent l'objet de soupçons si elles opèrent dans des régions où la population est d'une autre confession; c'est en particulier le cas des agences chrétiennes qui travaillent dans les pays musulmans. L'enjeu ne réside pas uniquement dans l'accès et la confiance des communautés, mais concerne également la sécurité des travailleurs humanitaires.

Néanmoins, les arguments internes sont tout aussi importants. Le Nouveau Testament affirme clairement que Jésus a aidé les personnes dans le besoin de manière inconditionnelle, et ce, sans exiger qu'elles deviennent des disciples. Ses actes de guérison et de sollicitude sont des dons gra-

cieux. Ils expriment l'amour inconditionnel de Dieu et sa volonté de restaurer la dignité humaine, comme Jésus l'a confirmé en confiant à ses disciples le ministère de guérison: «Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement» (Mt 10,8). De la même manière, l'action diaconale doit être inconditionnelle et ne pas être réduite à des intentions ouvertes ou cachées liées à d'autres objectifs, qu'ils soient religieux ou politiques.

D'ordinaire, l'action diaconale implique l'exercice du pouvoir, structurel et personnel, et très souvent dans le cadre de relations asymétriques. Lorsque l'on rencontre des personnes en situation précaire, il existe toujours un risque d'abus de pouvoir, en particulier sur le plan religieux. Les agents diaconaux doivent être sensibles à ce risque et protéger la dignité et l'intégrité des personnes avec lesquelles ils travaillent.

D'un autre côté, il est vrai que toute intervention sociale, y compris le travail de développement laïc, implique l'exercice du pouvoir et la promotion d'opinions et de systèmes de valeurs. Une première question est plutôt de savoir comment sensibiliser à ce fait indéniable. Il convient également de savoir comment développer l'éducation religieuse chez les agents du développement, en tant que partie intégrante de leurs compétences professionnelles. Pour les travailleurs diaconaux, cela implique de déployer leur propre identité d'une manière qui renforce leur capacité à être responsables lorsqu'ils s'engagent dans des activités visant à construire un avenir meilleur pour toutes les personnes impliquées. Le chapitre 6 abordera cette question plus en détail.

Ainsi, la diaconie ne peut rester silencieuse quand il s'agit de questions religieuses ou idéologiques. Le principe de l'Alliance ACT évoqué plus haut – «répondre avec honnêteté et transparence aux questions concernant leur identité et leur motivation» – vise une lecture proactive; cela n'implique pas le souhait que personne ne pose jamais de telles questions. Il est normal que l'action diaconale suscite des questions concernant la motivation et les objectifs. Le dialogue qui suit l'action doit donc chercher à être véridique et transparent. Les acteurs diaconaux doivent être prêts à faire face aux éventuelles conséquences de leur service: dans certains cas, les individus répondront à l'action diaconale avec sympathie

et le désir de mieux connaître la foi qui a motivé cette action; dans d'autres cas, ils deviendront méfiants et, dans des cas extrêmes, ils pourront vouloir y mettre fin et réagir avec violence. C'est ce qui s'est passé dès l'époque de l'Église primitive: la diaconie de l'Église suscitait à la fois l'admiration et le rejet. Elle parvenait à convaincre certaines personnes de devenir des adeptes du christianisme, tandis que d'autres restaient sceptiques ou s'y opposaient.

Dans une perspective théologique, la diaconie se rallie à la proclamation cosmique du règne de Dieu et à la bonne volonté pour toute la création: «Les cieux racontent la gloire de Dieu, le firmament proclame l'œuvre de ses mains» (Ps 19,2). La diaconie est centrée sur le *marturia* dans le sens où elle témoigne de sa foi dans le Dieu de la vie et répond à la vocation de servir le Seigneur, sachant que ce témoignage peut provoquer des résistances et conduire au martyre. Pour autant, elle vise toujours à offrir des signes d'espérance qui annoncent le règne (royaume) de Dieu à venir, avec sa promesse de justice et de paix. Les individus sont libres d'interpréter ces signes comme ils le souhaitent. Ce n'est pas le rôle du mandat diaconal de proclamer dans le but de convaincre les personnes de changer de religion.

Pour cette raison, la diaconie doit être toujours prête à rendre compte de sa foi, de sa vision et de son système de valeurs. Reconnaissant que l'action fondée sur la foi peut être mal interprétée, la diaconie doit être capable de clarifier la vraie nature de son identité singulière et le code de conduite qu'elle s'est engagée à respecter.

Il est à noter que depuis 2019, l'agence allemande *Diakonie Deutschland* s'est engagée dans une réflexion nationale sur les manières de renforcer son profil diaconal en mettant en avant la nature chrétienne du service qu'elle offre.

4.7. Résumé

Ce chapitre a analysé la conception de la diaconie d'un point de vue théologique. Il a abordé l'utilisation des mots avec le suffixe *diak-* dans le Nouveau Testament, mais aussi la question de savoir comment traduire et interpréter ces mots aujourd'hui, en particulier en ce qui concerne la façon dont les Églises emploient le terme «diaconie» en tant que pratique sociale chrétienne. Ce chapitre a mis

l'accent sur la dimension prophétique de la diaconie, qui est ancrée dans le ministère de Jésus et dans sa vocation à l'égard de ses disciples.

Les documents bibliques soulignent que la diaconie a une forte connotation christologique. En outre, ils permettent de mieux comprendre la nature et la mission de l'Église. La diaconie relie ainsi la foi chrétienne au Dieu trinitaire et à la vocation de participer à la mission de Dieu dans le monde. Dieu le Créateur appelle tous les êtres humains, chrétiens et personnes de bonne volonté à être des intendants de la création et à promouvoir la dignité humaine, la justice et la paix. Jésus Christ, le Sauveur et le Libérateur, permet à ses disciples de participer à son envoi avec pour mandat de guérir, d'inclure et de responsabiliser (Jn 20,21). L'Esprit Saint, dispensateur de toute vie, donne au peuple de Dieu les moyens de participer à cette mission, mais aussi l'énergie et la sagesse nécessaires pour servir en tant qu'agents de la transformation.

La diaconie s'avère ainsi être un terme biblique et théologique clé, exprimant les idées fondamentales partagées par la famille œcuménique, comme l'a déclaré l'ancien président du Comité central du

COE, Sa Sainteté Aram Ier Kechichian, Catholikos de la Grande Maison de Cilicie:

La diaconie appartient à la nature même de l'Église. Être en communion avec le Christ, c'est aimer son prochain, être aux côtés des malades et des affligés. Il ne s'agit pas seulement des «obligations morales» de l'Église, mais plutôt de son élément constitutif. L'Église ne «possède» pas une diaconie; elle *est* diaconie, à savoir une obéissance continue et engagée au Christ en vue de la reconstruction de la communauté mondiale et du monde déchu selon les plans de Dieu. À travers la diaconie, l'Église devient une avec le Christ et, dans le même temps, elle apporte le Christ au monde. La diaconie est à la fois l'expression de l'unité de l'Église et la mise en œuvre du message de l'Évangile.

En tant que concept théologique, la diaconie offre la possibilité d'ajouter de nouvelles perspectives aux processus continus de réflexion et de renouveau au sein du mouvement œcuménique, en particulier la compréhension de ce que les Églises sont appelées à être et à faire ensemble dans le monde d'aujourd'hui.

Évolution de l'action diaconale



5.1. Introduction

En janvier 2013, le Comité exécutif de l'Alliance ACT a adopté un document intitulé *The Changing Development Paradigm* (La transformation du paradigme de développement). Ce document souligne certains changements fondamentaux dans le domaine du développement à l'échelle mondiale. Nombre de ces changements sont liés au processus de mondialisation, décrit comme «l'élargissement de la portée, l'intensification de l'impact et l'accélération des flux interrégionaux et des interactions dans tous les domaines de la vie sociale, de l'économie à l'écologie, de la culture aux activités criminelles». Il reconnaît également des changements majeurs dans la façon dont est perçu le développement et un scepticisme croissant à l'égard des concepts traditionnels de l'aide. C'est le reflet d'un monde confronté à des problèmes plus globaux et doté d'un nombre moins important d'outils globaux pour les résoudre.

Le présent chapitre vise à présenter quelques-uns des principaux éléments qui justifient de décrire ce «paysage» comme un paradigme en mutation. Dans un premier temps, nous aborderons certaines des conséquences de la mondialisation et les nouvelles formes de pauvreté qu'elle engendre. Puis nous présenterons les Objectifs de développement durable (ODD), une nouvelle plateforme de coopération internationale, convaincus qu'ils offrent un programme pertinent permettant à la diaconie œcuménique de renouveler son engagement et d'identifier de nouveaux domaines et formes d'action.

Pour la diaconie œcuménique, le nouveau paradigme suppose un passage conscient de l'aide à la justice, à la fois lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux défis du monde actuel et d'adopter des mesures. La seconde partie de ce chapitre présentera certaines

des principales difficultés qu'entraîne cette transition de l'aide au développement vers des pratiques de justice transformatrices, en particulier la justice économique, la justice écologique, la justice entre les sexes et la justice sanitaire.

5.2. Les nouveaux visages de la pauvreté dans le monde d'aujourd'hui

La mondialisation rassemble le monde et entraîne ainsi de nombreux effets positifs. Dans le même temps, elle provoque de nouvelles divisions, principalement entre les riches et ceux qui vivent dans la pauvreté. L'une des graves conséquences de la mondialisation est la manière dont s'exerce actuellement le pouvoir économique et politique, occultant le rôle des autorités locales, nationales et internationales et minant leur légitimité démocratique. À l'inverse, des structures transnationales qui n'ont pas à rendre compte de la façon dont elles agissent renforcent leur pouvoir.

Pour les agents du développement, y compris les acteurs de la diaconie œcuménique, cela se traduit par l'effacement de l'aide traditionnelle au profit d'une lutte pour la justice. Le visage de la pauvreté a changé. Ce qui est nouveau, c'est qu'il existe de vastes poches de pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire. Dans de nombreux cas, la progression de la pauvreté est le résultat d'une mauvaise gestion politique, de la corruption, de la guerre et des changements climatiques, et non de l'absence de développement.

Plus d'un milliard d'hommes, de femmes et d'enfants continuent d'être pris dans l'étau de la misère. Au cours des deux dernières décennies, le monde a réalisé des progrès remarquables dans la réduction du nombre de personnes en situation d'extrême pauvreté. Les acteurs internationaux

ambitionnent d'éradiquer l'extrême pauvreté d'ici à 2030. La lutte contre l'extrême pauvreté exige toutefois un engagement de la communauté internationale et la volonté de s'attaquer aux causes sous-jacentes de ce fléau. Cela nécessite également un changement dans les habitudes qui causent la pauvreté: la cupidité et le gaspillage, l'indifférence à l'égard de la douleur des autres et l'exploitation des populations et de la nature. Cette exigence est clairement affirmée par l'initiative de la Banque mondiale «Mettre fin à l'extrême pauvreté: un impératif moral et spirituel», à laquelle participe le COE aux côtés des responsables de diverses traditions religieuses.

Une société civile forte jouera un rôle important dans cette entreprise. Elle devra mobiliser et coordonner les populations pour qu'elles s'impliquent dans les sujets qui sont importants à leurs yeux, en promouvant la justice pour tous. Ces personnes représentent les structures horizontales du pouvoir dans une société et contrebalancent ainsi le pouvoir vertical de l'élite dirigeante. Dans de nombreux endroits, les communautés de foi et les acteurs diaconaux ont assumé de manière consciente des rôles d'agents au sein de la société civile, cherchant à construire une citoyenneté active et s'engageant dans des réseaux qui œuvrent pour une société juste, inclusive, participative et durable. Le système onusien et de nombreux gouvernements reconnaissent l'importance des organisations de la société civile et des défenseurs des droits humains, en particulier leur rôle dans la promotion de la transparence et de la responsabilité.

Ce n'est cependant pas toujours le cas. Dans un certain nombre de pays, l'espace réservé aux actions des citoyens et de la société civile est restreint et menacé. Plusieurs rapports font état de cas de détention arbitraire, d'actes de torture et d'assassinat d'acteurs de la société civile. Par ailleurs, certains gouvernements adoptent des lois qui rendent le travail des ONG internationales plus difficile. Cela affecte également les acteurs confessionnels. Ainsi, dans un pays où opèrent plusieurs membres de l'Alliance ACT, 17 organisations ont dû réévaluer leurs objectifs et exclure de leurs programmes les questions relatives aux droits humains en raison d'une loi restrictive sur les ONG.

À une époque où le terrorisme et la guerre font régulièrement la une de l'actualité, les questions

liées au développement et au bien-être des populations les plus pauvres du monde retiennent moins l'attention. Dans les régions en conflit, de nombreux gouvernements détournent l'aide publique au développement au profit de l'aide humanitaire. Dans certains cas, il s'agit davantage de protéger leurs propres intérêts politiques et économiques que de promouvoir le changement et le bien commun.

En vue de préparer le Sommet humanitaire mondial de 2016, l'Alliance ACT a présenté sa vision d'un système humanitaire dans un monde «confronté à davantage de risques de catastrophes et à un nombre croissant de conflits liés à divers facteurs tels que les changements climatiques, l'urbanisation rapide, la pauvreté, la dégradation des écosystèmes et l'érosion du respect des principes humanitaires et du droit international humanitaire». Avec l'objectif prioritaire d'accorder une place centrale à l'humain, elle envisage une «approche ascendante, qui permet aux communautés résilientes de définir leurs propres besoins et aux acteurs locaux, y compris les personnes exposées aux risques, de jouer un rôle de chef de file dans la réponse apportée».

Cette vision reconnaît le rôle distinctif des communautés de foi et des responsables religieux dans le travail mené en vue d'un monde meilleur. S'appuyant sur les expériences de terrain, l'Alliance ACT suggère que les organisations d'inspiration religieuse qui collaborent de manière étroite au sein des communautés locales utilisent leur force unique – le pouvoir fédérateur et amélioratif de la foi partagée – pour promouvoir la résilience aux catastrophes. Dans le même temps, elle admet que les traditions religieuses peuvent être détournées pour alimenter la haine et la suspicion, et que dans certains contextes, elles résistent au changement et restreignent l'expression des libertés et droits fondamentaux.

Mettre à disposition des espaces sûrs permettant à des personnes de différentes traditions religieuses de se rencontrer et d'œuvrer ensemble au bien-être de tous peut contribuer à dissiper les soupçons mutuels et à surmonter les conflits. C'est pourquoi la diaconie internationale a inscrit la *diapraxis* à son programme (cf. section 7.6). Le développement de nouvelles stratégies et méthodes visant à améliorer ses capacités dans ce domaine reste une priorité.

5.3. Les Objectifs de développement durable comme environnement sociopolitique pour la diaconie

Les Objectifs de développement durable (ODD), officiellement connus sous le nom de *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, sont un ensemble de 17 objectifs globaux déclinés en 169 cibles et adoptés par l'ONU en 2015. Les ODD visent à compléter les huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), adoptés en 2000 suite à la Déclaration du millénaire de l'Organisation des Nations Unies. Ce texte affirme que les chefs d'État et de gouvernement sont «collectivement tenus de défendre, au niveau mondial, les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité» et que les dirigeants ont des devoirs à l'égard de «tous les citoyens du monde, en particulier les personnes les plus vulnérables, et tout spécialement les enfants, à qui l'avenir appartient».

Il existe certaines différences clés entre les OMD et les ODD. Les premiers, au nombre de huit, se concentraient principalement sur les questions de développement dans les pays du Sud. Les 17 ODD, déclinés en 169 cibles, cherchent quant à eux à relever les défis mondiaux auxquels le monde est confronté. En outre, ils sont présentés comme des objectifs mondiaux concernant à la fois le Nord et le Sud. Les OMD ont vu le jour alors que le monde, plein d'enthousiasme, entrait dans le nouveau millénaire. En tant que tels, ils exprimaient l'espoir d'une nouvelle ère. Le contexte dans lequel les ODD ont été adoptés était différent, davantage caractérisé par les crises politiques et le pessimisme. Les OMD ont été formulés par quelques experts, tandis que les ODD sont le résultat d'un processus de consultation avec un large éventail d'acteurs, y compris la société civile et les communautés de foi.

D'un point de vue critique, l'on peut dire que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est trop vaste et qu'il contient trop d'objectifs et de cibles. Face à des problèmes tels que la pauvreté, il lui manque une approche capable d'analyser les causes profondes et de remettre en question les modèles politiques et économiques dominants. Les ODD pâtissent d'une faiblesse criante: ils ne font pas référence à la

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP en anglais). Il est essentiel que l'UNDRIP soit comprise dans le monde entier. Le ministère diaconal, le développement économique, le travail missionnaire et le colonialisme ont eu et continuent d'avoir des répercussions immenses sur les communautés autochtones dans le monde entier. L'extraction de ressources, la propriété et l'utilisation de la terre, ainsi que le développement durable, sont inextricablement liés aux droits des peuples autochtones.

L'ordre du jour des ODD – document résultant d'un compromis politique entre gouvernements – révèle des tensions internes et des contradictions non résolues en matière de conciliation du développement durable et de la croissance économique. L'ordre du jour des ODD ne répond pas de manière satisfaisante à la question de savoir quel type de croissance est approprié, éthiquement responsable pour le futur de l'ensemble de l'humanité et conciliable avec les limites de la planète, qui sont plus évidentes que jamais. Ainsi, il y a une contradiction entre les objectifs économiques de l'ordre du jour des ODD (Objectifs 1 à 11) et ses objectifs écologiques (Objectifs 13 à 15). Si les objectifs économiques étaient atteints sans changement du modèle actuel de croissance économique, il ne serait plus possible d'atteindre les objectifs écologiques. Il reste à reconnaître l'urgente nécessité de concilier l'économie, l'écologie et la civilisation humaine dans un effort global de diaconie à la fois sociale et écologique. Le mandat et l'horizon de l'engagement théologique et social public des Églises vont donc bien au-delà de l'ordre du jour actuel des ODD. Cet engagement pose des questions relatives à la vision de la dignité humaine selon l'Évangile et à un concept alternatif de croissance, auxquelles ce document de compromis politique (qui est déjà remis en question par plusieurs gouvernements) n'apporte pas encore de réponse. Il convient donc de ne pas perdre de vue l'essentiel et de nous souvenir que le mouvement œcuménique a offert une alternative au développement axé sur la croissance économique. Cette alternative est fondée sur la justice et sur des communautés durables dans lesquelles la prospérité de la dignité humaine – qui protège les droits de la personne et la durabilité de leurs conditions de vie – et la planète sont au centre des préoccupations. Un tel engagement

critique en faveur de l'ordre du jour des ODD fait partie intégrante de la diaconie prophétique, comme cela a également été expliqué dans la Stratégie «Religion et développement» d'ACT et du COE dans le document produit pour l'Assemblée d'Uppsala de l'Alliance ACT (octobre 2018).

Les ODD des Nations Unies sont pour la plupart des objectifs louables pour la diaconie œcuménique. Certains, comme les Objectifs 8, 9 et 12 demandent une attention particulière et présentent le risque de servir de prétextes pour continuer à imposer les intérêts économiques puissants des pays industrialisés aux dépens de notre planète et des nombreuses personnes qui sont déjà exploitées. Néanmoins, les objectifs manifestent la volonté de la communauté internationale de converger vers un ordre mondial durable et de favoriser des processus qui renforceront les droits humains et le bien-être.

Le développement durable est autant un processus qu'un objectif visant à permettre aux individus de vivre avec dignité au sein de leur communauté et de l'environnement qui les nourrit. Tout développement qui isole une personne d'une partie d'elle-même, de la communauté ou de l'écosystème qui soutient la vie n'est pas durable. De la même manière, le développement d'une zone locale qui n'est pas lié à la viabilité du bien-être social, économique et environnemental de la famille humaine n'est pas durable.

Le développement n'est pas un concept nouveau pour la famille œcuménique; les Églises et les agences de diaconie possèdent des décennies d'expérience sur lesquelles s'appuyer. Le COE et d'autres organisations d'inspiration religieuse se sont intéressés aux enjeux auxquels tentent de répondre les ODD, et ce, bien avant l'élaboration de ces derniers. L'évolution du discours vers une meilleure reconnaissance du rôle de la religion dans les processus de développement coïncide avec l'effacement des OMD (techniques et limités) au profit du programme holistique, intégré et universel des ODD. La convergence de ces deux tendances ouvre de grandes perspectives. Néanmoins, ces tendances invitent également les Églises, les communautés de foi et les organisations diaconales à trouver les moyens et les méthodes d'engagement appropriés.

Les croyants forment une communauté clé du changement, qui est prête à agir et à interagir de

manière responsable, comme on l'a vu tout au long de l'histoire chrétienne (avec le rôle essentiel que les chrétiens ont joué dans les campagnes pour l'abolition de l'esclavage au XIX^e siècle). Leur foi a mené les chrétiens à exercer un ministère diaconal tout au long de l'histoire chrétienne; la foi continue de motiver des milliards de personnes autour du monde à agir pour la justice et la paix. David Nabarro, conseiller spécial de l'ONU pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, compte sur les communautés de foi pour:

- promouvoir l'inclusion, et non l'exclusion, des différents groupes qui pourraient s'investir dans ce type d'activité;
- proposer des moyens pacifiques de règlement des conflits, réduisant ainsi les menaces de violence lorsqu'il existe des différences entre les communautés;
- défendre les droits humains, en particulier ceux des personnes les plus vulnérables, en veillant à ce que nul ne soit laissé pour compte;
- rappeler aux responsables politiques qu'il est de leur devoir de permettre à toute personne d'exercer ses droits;
- veiller à ce qu'au sein des communautés, ce soit les personnes au niveau local qui réalisent des investissements à partir de leurs propres ressources;
- mobiliser les populations partout dans le monde, en particulier les jeunes, afin qu'ils appliquent les éléments du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre de leur propre activisme pour un monde meilleur;
- partager leur expertise sur la façon de fournir des services aux personnes isolées.

Du point de vue de la diaconie œcuménique, les ODD constituent une plateforme d'action importante. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 mérite tout type de soutien, à la fois politique et pratique. Il s'agit d'un programme universel qui s'applique à l'ensemble des pays. Intégré et indivisible, il repose sur un ensemble clair de principes hérités du passé. Les ODD ont été élaborés dans le but d'impliquer la société civile et les organisations bénévoles, y

compris les communautés de foi, et de promouvoir une citoyenneté active.

L'Alliance ACT, aux côtés d'autres communautés œcuméniques et de foi, a contribué au débat sur le développement durable et a participé activement au processus de rédaction des ODD. Par ailleurs, elle a pris part à des initiatives visant à faire pression sur les gouvernements pour qu'ils luttent contre les inégalités, les problèmes de gouvernance, les changements climatiques, les conflits et les situations de fragilité. Le travail de plaidoyer, la mobilisation de masse et la communication sont les éléments clés de toute stratégie de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les communautés de foi peuvent aider à adapter les objectifs de développement à l'échelle locale et à donner les moyens aux populations d'agir de façon directe et continue au sein de leurs collectivités.

Reconnaissant l'importance de ce nouveau discours, les membres de l'Alliance ACT ont décidé en 2015 de se réunir au sein d'une Communauté de pratique sur la religion et le développement. Le COE et l'Alliance ACT ont participé à certaines des initiatives de partenariat confessionnelles les plus importantes liées aux ODD, y compris l'initiative «Mettre fin à l'extrême pauvreté: un impératif moral et spirituel» (Banque mondiale) et le Partenariat international sur la religion et le développement, qui regroupe des agences des Nations Unies, des donateurs bilatéraux et des acteurs confessionnels. Il y a été décidé de créer trois groupes de travail principaux, liés à la santé reproductive (Objectif 3), à la paix (Objectif 16) et à l'égalité de genre et l'autonomisation (Objectif 5).

Désormais, il convient à tout prix de doter les Églises et les acteurs diaconaux des outils nécessaires pour participer au processus des ODD, et ce, au niveau national et local. Toutes les priorités de l'Alliance ACT figurent dans les 17 objectifs proposés, y compris les objectifs spécifiques sur l'égalité entre les sexes, les inégalités, les changements climatiques, la paix, la responsabilité des gouvernements et l'État de droit, ainsi que les objectifs dans des domaines tels que la réduction des risques de catastrophes, la protection sociale et la lutte contre la corruption. Les forums nationaux de l'Alliance ACT apprendront à utiliser les indicateurs des ODD dans le cadre de leur travail

et chercheront des moyens de mieux collaborer avec la société civile et les autorités gouvernementales. Il conviendra également de revoir les programmes de théologie afin de permettre de mieux comprendre le mandat diaconal de l'Église et ce que cela implique dans le contexte sociopolitique du monde d'aujourd'hui.

5.4. La migration et les personnes réfugiées

Depuis que l'humanité existe, les peuples ont migré d'un lieu à un autre. D'un point de vue historique, la migration est un processus normal. Le document de l'Alliance ACT *The Changing Development Paradigm* (La transformation du paradigme de développement) affirme que:

La mobilité humaine est une caractéristique distinctive de la mondialisation. Aujourd'hui, près d'un milliard de personnes migrent à l'intérieur ou à l'extérieur de leurs frontières dans l'objectif d'améliorer leurs revenus, de fuir la pauvreté ou les conflits, d'améliorer la santé et l'éducation de leurs familles ou de s'adapter aux changements environnementaux, aux effets des changements climatiques et aux chocs économiques.

Le document poursuit en déclarant que la migration est un phénomène mondial et qu'elle peut contribuer au développement durable. Toutefois, pour des millions d'individus fuyant la pauvreté et la violence, la migration est une réalité cruelle, un voyage à l'issue duquel ils sont confrontés à de nouvelles situations d'insécurité, d'hostilité et de discrimination. Il est particulièrement inquiétant de constater que le nombre de réfugiés a considérablement augmenté au cours des dernières années et qu'ils bénéficient d'une protection moindre lorsqu'ils arrivent dans des pays où ils espéraient être en sécurité. Les conflits ne sont pas les seules causes de cette migration forcée; les changements climatiques et l'environnement arrachent de force des millions de personnes à leur pays d'origine, et ce, à travers le monde. Selon des estimations du HCR, depuis 2008, on dénombre chaque année, en moyenne, 26,4 millions de personnes déplacées en raison de catastrophes naturelles, soit l'équivalent d'une personne déplacée par seconde. Si des mesures radicales

d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ses effets ne sont pas mises en œuvre dans le monde entier, parallèlement à des mesures de préparation aux catastrophes et de réduction des risques de catastrophes, cette tendance devrait augmenter. Il convient de rappeler que la migration a également des conséquences négatives pour les pays concernés, qui voient nombre de leurs citoyens talentueux s'exiler. La fuite des cerveaux signifie que les pays riches accueillent des travailleurs compétents dont l'éducation a été financée par les pays pauvres.

Comme cela a été abordé dans le chapitre 2, la diaconie œcuménique est impliquée depuis longtemps dans l'aide aux réfugiés; une aide qui continue d'être un enjeu majeur dans de nombreuses régions du monde. De nombreuses paroisses participent de manière active à cette aide. Ainsi, leurs membres accueillent les réfugiés dans leurs maisons et lieux de culte, participent bénévolement à des activités et les soutiennent financièrement.

L'Alliance ACT a créé une Communauté de pratique sur la migration et le développement. Son but est de permettre le partage d'expériences et de développer des interventions utiles pour la protection des droits des migrants. Les thèmes de travail commun du groupe incluent les droits des migrants, l'apatridie, la migration et les moyens de subsistance, la migration et les changements climatiques, et la traite des êtres humains. Ce groupe vise également à consolider les structures œcuméniques liées à la migration et au développement et à accroître leur visibilité.

Le COE a toujours défendu les droits des migrants et des réfugiés, affirmant que la traite des êtres humains et le trafic de migrants sont une forme d'esclavage moderne. En septembre 2016, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, il a organisé un événement sur le thème «Combattre la traite des êtres humains et la migration forcée: témoignages», soulignant qu'en 2015, plus de 65 millions de personnes avaient été forcées de fuir leur foyer par crainte pour leur vie. Face au nombre trop important de rejets et d'exclusions, le COE a exhorté les États à «s'abstenir de mesures qui compromettent et enfreignent leurs obligations au titre du droit international des réfugiés et des droits humains» et appelé à «une solidarité internationale nettement plus importante et plus

efficace pour répondre collectivement à cette crise mondiale».

Les ODD n'abordent pas directement la migration et les défis sociaux qu'elle représente, bien qu'ils traitent d'autres sujets liés à ce problème. Ils ne font pas référence non plus à la situation des réfugiés et à l'absence de mécanismes internationaux destinés à faire face à cette crise. Ce manque d'attention peut être interprété comme un recul de la responsabilité de la communauté internationale de venir en aide aux réfugiés et du devoir des gouvernements nationaux d'assurer la sécurité des personnes qui cherchent un refuge et un avenir nouveau dans leur pays.

À une époque où les droits fondamentaux des migrants et des réfugiés sont menacés, les Églises et les acteurs diaconaux doivent s'engager dans des actions publiques et de plaidoyer, et ce, dans le cadre de leur appel à défendre la dignité humaine. Leurs actions doivent inclure l'accueil et l'accompagnement, mais également le partage et la célébration de la multiplicité des dons que les migrants et les réfugiés apportent avec eux. Il s'agit là de façons de professer «le droit d'espérer» auquel le secrétaire général du COE, Olav Fykse Tveit, a fait référence à plusieurs reprises en tant que partie intégrante des droits humains et affirmation du Pèlerinage de justice et de paix des Églises.

5.5. La justice économique

L'économie peut être définie comme «le processus ou le système par lequel les biens et services sont produits, vendus et achetés dans un pays ou une région». L'économie mondialisée d'aujourd'hui a développé des systèmes qui concentrent les ressources entre les mains d'une petite élite. Selon le rapport annuel 2016 de l'ONG Oxfam sur les inégalités dans le monde, les 62 personnes les plus riches du monde possèdent autant que la moitié la plus pauvre de l'humanité. Un an après, ce chiffre est tombé à huit, et plus précisément huit hommes. Le rapport, intitulé *Une économie au service des 99%*, révèle que la croissance au sein du système économique actuel profite aux plus riches, au détriment du reste de la société, notamment des plus pauvres. Et de conclure: «Le modèle économique dans lequel nous évoluons et les principes qui y sont associés nous ont menés à

cette situation injuste, extrême et non durable.» Cette tendance à l'aggravation du fossé entre les plus riches et les plus pauvres n'est pas uniquement visible au niveau mondial, mais aussi dans la plupart des pays.

L'économie mondialisée et financiarisée d'aujourd'hui favorise une répartition injuste de la richesse, des biens et des services. Ses institutions et ses politiques sont le reflet de structures de pouvoir qui, pour toujours plus de profits, protègent les riches et sacrifient les pauvres. Parmi les conséquences des inégalités croissantes figurent le chômage, les bas salaires, les conditions de travail dangereuses, l'évasion fiscale, la corruption, l'abus de pouvoir, l'effondrement de la cohésion sociale, la violence, la criminalité et l'insécurité croissante.

Bien que les causes sous-jacentes de l'augmentation des inégalités soient multidimensionnelles, la justice économique est une réponse importante à nombre de ces problèmes. Le rapport d'Oxfam reconnaît que la justice sociale et le développement transformateur ne seront possibles que si les décideurs politiques prennent des mesures, au niveau national et international, pour réformer et transformer le système économique et ainsi garantir une répartition plus équitable des ressources, y compris les flux financiers, et des structures de pouvoir. Cette vision est clairement affirmée dans la Confession d'Accra, adoptée par les délégués de la 24^e Assemblée générale de l'Alliance réformée mondiale à Accra, Ghana (2004), qui déclare:

C'est pourquoi nous rejetons (reject) l'ordre économique mondial actuel imposé par le capitalisme néolibéral et tout autre système économique, y compris les économies entièrement planifiées, qui défient l'alliance de Dieu en excluant de la plénitude de la vie les pauvres, ceux qui sont vulnérables et l'ensemble de la création. Nous refusons toute prétention de l'empire économique, politique et militaire qui porte atteinte à la souveraineté de Dieu sur la vie et qui agit en opposition à la juste loi de Dieu.

Nous croyons que Dieu a fait une alliance avec toute la création (Gn 9,8-12). Dieu a suscité sur terre une communauté fondée sur la perspective de la justice et de la paix. L'alliance est un don de la grâce qui ne saurait être vendu au marché (És 55,1). C'est une économie de grâce pour toute la création et ses

habitants. Jésus montre qu'il s'agit d'une alliance sans exclusive dans laquelle les pauvres et les marginaux sont des partenaires préférentiels, et il nous appelle à placer la justice «envers ces plus petits» (Mt 25,40) au centre de la vie de la communauté. Toute la création est bénie et intégrée dans cette alliance (Os 2,18 ss.).

Le mouvement œcuménique défend la cause de la justice économique. Dans les années 1990, le Groupe consultatif sur les questions économiques (AGEM) du COE s'est concentré sur le christianisme et l'économie mondiale. Ce travail a été suivi par le processus AGAPE (Une autre mondialisation au service des êtres humains et de la terre), une étude mondiale qui a duré sept ans et à laquelle ont contribué toutes les régions du monde et plusieurs communions chrétiennes mondiales. Ce processus s'est conclu par l'Assemblée du COE à Porto Alegre (Brésil) en 2006. Sa volonté de ne pas dissocier les questions économiques et écologiques a été affirmée grâce au processus «Pauvreté, richesse et écologie» du COE. En 2012, le COE et d'autres partenaires œcuméniques ont invité des économistes, des responsables d'Églises, des militants, des personnalités politiques et des théologiens à participer à une conférence mondiale à São Paulo (Brésil). Objectif: élaborer un plan d'action visant à construire des structures financières et économiques mondiales justes, solidaires et durables. Cette conférence s'est conclue sur un appel à la «Transformation de la finance internationale pour l'économie de la vie». Il a ainsi été proposé d'élaborer une nouvelle architecture financière et économique qui soit:

- fondée sur des principes de justice économique, sociale et climatique;
- au service de l'économie réelle;
- capable de prendre en compte les impératifs sociaux et environnementaux;
- en mesure d'établir clairement des limites à l'avidité et de promouvoir le bien commun.

Depuis lors, un comité œcuménique mondial a été convoqué dans le but d'assurer la continuité de la Déclaration de São Paulo. En 2014, ce comité a présenté un rapport intitulé *Une économie de la vie pour toutes et tous maintenant: plan d'action œcuménique pour une nouvelle architecture financière et économique internationale*, dans lequel il

était demandé aux partenaires œcuméniques de mettre en œuvre ce plan.

Ce rapport exhorte les agents de la diaconie œcuménique à renforcer leur engagement en faveur de la justice économique. La déclaration suivante, faite par l'Alliance ACT, est représentative de la façon dont ses membres perçoivent la pauvreté et l'importance de s'attaquer à ses causes profondes:

Éradiquer la pauvreté ne consiste pas seulement à traiter les symptômes tels que le manque de revenus ou de biens matériels dont souffrent les individus. Il s'agit également de s'attaquer aux facteurs systémiques et structurels qui privent les femmes et les hommes de leur dignité et de leurs droits. Les politiques qui visent à éradiquer la pauvreté doivent également se concentrer sur les processus contribuant à l'exclusion et à l'exploitation sociales, à la discrimination dans l'accès aux ressources de production et à l'exclusion de la participation aux organes décisionnels, qui empêchent certaines femmes et certains hommes de jouir pleinement de leurs droits. En outre, l'éradication de la pauvreté exige d'offrir à tous des opportunités croissantes d'emploi décent et équitablement rémunéré au sein d'économies dynamiques et durables.

La diaconie fondée sur les droits recherche donc des formes d'action qui favorisent la justice économique. Elle vise à donner aux détenteurs de droits les moyens de s'engager en tant que citoyens actifs et ainsi de revendiquer des droits économiques et sociaux. Les ODD constituent un outil de référence majeur, en particulier lorsqu'il s'agit de prendre part au travail de plaidoyer et au débat public.

Plusieurs ODD définissent la justice économique comme une condition préalable à la réalisation des objectifs.

L'ODD n° 1, Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde, souligne l'importance de mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour les personnes pauvres et vulnérables, de garantir un meilleur accès aux services de base et de soutenir les personnes exposées aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.

L'ODD n° 8, *Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous*, encourage les gouvernements à «prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants [...]».

L'ODD n° 10, *Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre*, appelle à réduire les inégalités de revenus à l'intérieur d'un même pays. Il aborde également les inégalités entre les pays et plaide en faveur de la mise en place d'institutions efficaces, responsables et inclusives en vue de parvenir au développement durable.

L'économie est vitale pour la vie et le bien-être des individus; elle ne peut se limiter à la seule responsabilité des économistes. Les dirigeants doivent assumer leur part de responsabilité. Il en va de même pour les croyants, les Églises et les acteurs diaconaux.

D'un point de vue religieux, l'économie est un moyen d'assurer la plénitude de vie, comme y aspire la sauvegarde par Dieu de toute la création. L'économie n'est jamais un objectif en soi; elle doit être considérée comme une réalité autonome, libre d'établir ses propres normes et objectifs. L'Économie de la vie rejette comme une hérésie la foi absolue dans les marchés et leurs mécanismes, et considère la confiance en Mammon comme de l'idolâtrie. Elle reconnaît que la Terre et ses richesses appartiennent à Dieu (cf. Ps 24,1) et que les ressources de Dieu sont suffisantes pour subvenir à tous nos besoins si nous les partageons.

5.6. La justice climatique

Le COE, aux côtés de ses membres et partenaires œcuméniques, se préoccupe depuis longtemps de la sauvegarde de la création et du développement de communautés durables. Dans les années 1970, le COE a commencé à reconnaître les liens entre justice, paix et viabilité écologique. Lors de l'Assemblée de Vancouver en 1983, il a encouragé les Églises membres à s'engager publiquement à répondre aux préoccupations environnementales dans le cadre d'un effort commun pour promouvoir la justice, la paix et la sauvegarde de la création, ce que l'on a appelé le processus JPSC. En 1988, il a lancé son Programme sur les changements

climatiques afin de promouvoir la transformation des structures socioéconomiques et des choix de vie personnels qui contribuent au réchauffement de la planète. Dans les années 1990, un processus d'étude sur la «théologie de la vie» a invité les Églises et les groupes locaux à réfléchir sur ce que cette transformation impliquait dans leurs contextes respectifs et sur la manière de renforcer leur engagement en faveur de la justice, de la paix et de la création. Les signes de l'apparition au sein des communions membres de ce qu'on pourrait appeler une «diaconie écologique» se confirment. Prendre soin de la création et de tout ce qu'elle englobe devient central dans le témoignage et la mission des Églises au monde. Les délibérations des Nations Unies sur la manière de développer un nouveau système pour un droit de la terre (Processus mondial de dialogue sur l'harmonie avec la nature initié par les Nations Unies en 2016) et des mécanismes de protection et de définition des droits de la nature face à la civilisation humaine méritent une attention spéciale de la part de toutes les Églises chrétiennes et un élargissement du concept de diaconie écologique.¹

L'accès à l'eau potable est un enjeu qui a particulièrement retenu l'attention du mouvement œcuménique et de son engagement diaconal. Sachant qu'une personne sur quatre consomme de l'eau polluée et qu'une personne sur trois est privée d'un système d'assainissement adapté – et aussi que l'érosion des côtes, la montée du niveau des mers, les sécheresses, les inondations, les tempêtes et autres conséquences du changement climatique affectent la vie et les ressources des populations vulnérables plus souvent et plus durement, la justice de l'eau représente un enjeu clé de la justice climatique, qui va de pair avec les disparités économiques et sanitaires. Tout indique que, dans les années à venir, les changements climatiques aggraveront la situation pour un nombre croissant de personnes et que, d'ici 2025, les deux tiers de la planète souffriront de stress hydrique. La lutte pour l'accès à l'eau et l'intensification d'autres adversités du fait du changement climatique vont certainement faire augmenter les conflits violents dans le monde. Il y a donc de nombreuses raisons

pour que les Églises s'engagent dans le travail diaconal en considérant le soin pour la création comme un axe essentiel, qui croise et s'aligne avec d'autres axes directeurs.

Le groupe de travail sur le plaidoyer du groupe Impératif moral a mis l'accent sur les droits à l'eau et à la terre comme objectifs des projets pilotes vis-à-vis de l'engagement des communautés de foi à l'égard des ODD. Plusieurs Églises et organisations membres du COE, de la FLM et de l'Alliance ACT sont engagées sur les questions liées à l'eau, que ce soit au travers de l'aide humanitaire ou d'activités de plaidoyer en faveur du droit fondamental à l'eau et à l'assainissement.

L'engagement pour la justice climatique a toujours été lié au programme public sur l'environnement et le développement, en particulier après le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, organisé par l'ONU en 1992. Le mouvement œcuménique a participé de manière active aux réunions de la Conférence des Parties (COP) organisées par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) depuis 1995. Par ailleurs, il a plaidé en faveur de mesures permettant de préserver l'intégrité écologique de la biosphère et de défendre les droits des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables confrontées aux changements écologiques.

Dans le cadre de la COP17 de Durban (Afrique du Sud) en 2011, le COE et d'autres groupes confessionnels ont organisé un rassemblement interreligieux qui a réuni des milliers de personnes autour du thème «Nous avons la foi! Agissons maintenant pour la justice climatique!» À cette occasion, l'archevêque Desmond Tutu a remis une pétition signée par 200 000 personnes à la présidente de la COP17.

Le concept de «justice climatique» gagne du terrain depuis 2000, date à laquelle un Sommet alternatif a été organisé en marge de la COP6 à La Haye (Pays-Bas). Lors de ce sommet, les intervenants ont appelé à trouver des solutions au problème des changements climatiques, et plus précisément des solutions qui promeuvent les droits humains, l'équité, les droits du travail et la justice environnementale. La justice climatique veille donc à ce que le réchauffement climatique et les changements climatiques demeurent un enjeu éthique et politique, et elle reconnaît que ce sont

1. Voir: <http://www.harmonywithnatureun.org/dialogues>.

les moins responsables de cette situation qui en subissent les conséquences les plus lourdes.

Le mouvement œcuménique a souscrit à cette vision de la justice climatique et cherché à la fonder sur des arguments théologiques. Le Dieu de la Bible est un Dieu de justice qui protège, aime et prend soin des plus vulnérables parmi ses créatures. La Bible enseigne la plénitude de la création et appelle les êtres humains à prendre soin du jardin d'Éden (cf. Gn 2,15).

Par conséquent, la justice climatique est devenue une préoccupation majeure pour la diaconie œcuménique, affirmant que les Églises et les chrétiens sont appelés à s'exprimer et à agir lorsque la création est menacée et ainsi à démontrer leur attachement à la vie, la justice et l'amour. Cet engagement est devenu très visible lors de la COP21 en 2015 à Paris et a pu contribuer aux résultats positifs obtenus lors de cette réunion. Avant la réunion, plus de 150 responsables religieux ont signé une déclaration encourageant les participants à prendre des décisions audacieuses et à faire preuve d'une «gouvernance véritable et visionnaire», réitérant le message du Sommet interreligieux de New York en septembre 2014:

En tant que représentants de différentes confessions et traditions religieuses, nous nous unissons pour dire combien nous préoccupent les conséquences des changements climatiques sur la Terre et sur ses occupants, tous confiés, selon nos croyances, à notre attention commune. Les changements climatiques sont une menace réelle pour la vie. Or, la vie est un don précieux que nous avons reçu et dont nous devons prendre soin.

Lors de la COP21, «pèlerins du climat» et responsables d'Églises se sont fortement impliqués afin d'influencer le résultat. Dans son allocution au débat de haut niveau de la conférence, le secrétaire général du COE, Olav Fykse Tveit, a exhorté les participants à «se mettre au service du monde en montrant le meilleur de la créativité et des capacités humaines». Et de conclure: «Nous croyons que vous en avez le devoir, que vous le pouvez et que vous le ferez. Nous espérons. Nous avons des raisons d'espérer. Nous avons le droit d'espérer.»

L'Alliance ACT est fortement impliquée dans le travail de plaidoyer en faveur de la lutte contre les changements climatiques. Elle a participé aux

réunions de la COP, en les supervisant le cas échéant, mais elle a également mené plusieurs initiatives de renforcement des capacités pour ses membres. Aux côtés de ces derniers, elle a lancé la campagne «Action pour la justice climatique», dans l'objectif d'apporter des changements durables et positifs dans la vie des personnes pauvres et marginalisées. S'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre de leurs initiatives, elle a offert à ses membres des formations sur les politiques climatiques internationales, et ce, dans le but de renforcer leurs connaissances pratiques et techniques.

Un autre domaine d'action important pour l'Alliance ACT a été d'encourager les membres à intégrer la réduction des risques de catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques dans leur travail. Cela fait partie intégrante du plan visant à apporter un soutien adapté à l'édification de sociétés résilientes et à promouvoir des solutions durables pour un meilleur développement, en éradiquant la pauvreté à long terme.

L'ODD n° 13, *Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et ses répercussions*, n'emploie pas le terme «justice climatique», mais affirme ses ambitions:

- renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat;
- incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales;
- améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de ses effets, la réduction de son impact et les systèmes d'alerte rapide.

La diaconie œcuménique, comprise dans cette dimension particulière comme une diaconie écologique, joue un rôle important dans la réalisation de ces objectifs, à la fois en tant que défenseur et en tant qu'agent. Sa spécificité en tant qu'acteur fondé sur la foi et les droits lui confère une position privilégiée dans la mobilisation des Églises et des autres croyants, en promouvant l'engagement en faveur de la justice climatique. Cela requiert une réponse théologique de la discipline émergente de l'écodiaconie.

5.7. La justice entre les sexes

Tout être humain a le droit de vivre dans la dignité et la liberté, et d'être acteur de sa propre vie. La diaconie œcuménique affirme l'importance fondamentale de la justice entre les sexes, reconnaissant que cette justice est indispensable au développement et à la réduction de la pauvreté et, par conséquent, qu'elle fait partie intégrante de tout combat pour la justice et la paix. Œuvrer pour la justice entre les sexes présuppose une analyse critique des structures de pouvoir social, culturel et religieux, et une vision de l'équité dans la façon dont les femmes et les hommes se partagent le pouvoir et les responsabilités, à la maison, au travail et au sein de la communauté en général.

De nombreuses femmes sont encore et toujours privées de leurs droits économiques, politiques, sociaux et culturels. Les femmes sont plus nombreuses à souffrir de la faim que les hommes, et elles sont davantage confrontées à l'exploitation, la discrimination et la violence. Les femmes continuent d'être sous-représentées dans les processus décisionnels, tant au niveau local que dans les institutions qui se disent démocratiques. Dans les situations de conflit et d'insécurité sociale, ce sont elles qui souffrent le plus.

L'ODD n°5 fait explicitement référence à la justice entre les sexes: *Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles*. Parmi les cibles figure ce qui suit:

- mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles;
- éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation;
- éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine;
- faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics [...];
- garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de

décision, dans la vie politique, économique et publique;

- assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation;
- entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques [...]

Garantir le respect des droits des femmes à travers des cadres juridiques est une première étape pour lutter contre la discrimination dont elles sont victimes. Les violences faites aux femmes et aux filles violent leurs droits et nuisent à leur développement. Plusieurs enquêtes révèlent que 21% des filles et des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime au cours des 12 derniers mois. La traite des êtres humains touche principalement les femmes et les filles. En effet, elles représentent 70% des victimes à travers le monde.

C'est en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne que la pratique du mariage précoce ou forcé est la plus répandue, avec respectivement 44% et 37% des femmes qui sont mariées avant 18 ans. La pratique néfaste de la mutilation génitale féminine est une autre violation des droits humains qui touche les filles et les femmes dans le monde entier. Heureusement, les taux globaux de mutilation génitale féminine ont chuté au cours des dernières décennies.

L'inconduite sexuelle au sein de l'Église est un sujet très grave. C'est un péché, un abus de pouvoir spirituel et une trahison de la confiance sacrée. Ses effets sont dévastateurs, en particulier lorsque les enfants en sont les victimes. Le harcèlement sexuel est une forme plus large d'inconduite sexuelle. Il inclut toute avance, toute demande ou tout commentaire sexuel non désiré, verbal ou physique, que la personne visée peut raisonnablement percevoir comme dégradant, intimidant ou coercitif. De nombreuses Églises abordent désormais ouvertement ce problème et ont mis en place des pratiques visant à faire cesser et à prévenir toute inconduite et à défendre la dignité et les droits des victimes. Ce problème, qui demeure un enjeu majeur pour la diaconie et constitue un domaine d'action important pour la diaconie internationale, exige une transformation des traditions, pratiques et enseignements patriarcaux

profonds et durables. En 2006, le COE a publié un document pastoral et d'information sur le harcèlement sexuel: *Quand la solidarité chrétienne est rompue*. La FLM, quant à elle, a établi en 2010 un code de conduite concernant le harcèlement sexuel et l'exploitation sexuelle à destination des participants à ses manifestations.

Le COE est, depuis longtemps, très engagé en faveur de la justice entre les sexes et du plaidoyer pour une communauté juste de femmes et d'hommes au sein de l'Église et de la société. Dès 1953, il a lancé le programme «Les femmes dans l'Église et la société», déclarant que le renouveau d'une vie digne après la Seconde Guerre mondiale n'était possible que si les femmes participaient de manière active à toutes les initiatives de justice et de paix des Églises dans la société. Il a joué un rôle de premier plan dans l'organisation de la Décennie œcuménique des Églises solidaires des femmes (1988-1998), mais aussi dans la prévention des violences faites aux femmes dans le cadre de la Décennie «Vaincre la violence» (2000-2010). Le COE a collaboré avec des Églises, des réseaux de femmes et la société civile, sensibilisant et proposant des formations sur le terrain sur l'analyse de genre, la sensibilisation à la violence sexiste, les droits des femmes et les compétences en matière de lutte contre le VIH dans les domaines de la santé et de l'accompagnement pastoral.

Cet engagement comprend le témoignage public et le travail de plaidoyer. En 2014, le COE a créé un groupe consultatif sur les questions de genre et un groupe de référence sur la sexualité humaine représentant les Églises membres. Objectif: élaborer des procédures et des politiques pour l'aider à parvenir à la justice entre les sexes au sein des institutions, des communautés et des sociétés; un objectif au cœur de sa vision d'un «pèlerinage de justice entre les sexes».

La FLM est également engagée depuis longtemps en faveur de la justice entre les sexes. Elle a institué un Secrétariat des femmes en 1970 et, quelques années plus tard, un programme appelé Femmes dans l'Église et la société. Les deux principaux piliers de son action ont été l'autonomisation des femmes et la justice entre les sexes, en mettant particulièrement l'accent sur le leadership des femmes. En 1984, la FLM a établi le principe visant à assurer une participation minimale de 40% des femmes aux assemblées, une position réaffir-

mée en 2010 lorsque la Onzième Assemblée a adopté les principes d'inclusivité et de politique d'égalité entre les sexes. En 2013, la FLM a lancé une Politique relative à la justice de genre, dans l'objectif d'encourager les Églises membres à prendre des mesures concrètes en faveur de la justice entre les sexes.

En juin 2010, le Comité directeur de l'Alliance ACT a approuvé une Politique de protection humanitaire, dont plusieurs principes font référence à la justice entre les sexes. Ses membres s'engagent ainsi à «faire de la sécurité, de la dignité et de l'autonomisation de toutes les femmes, les filles, les garçons et les hommes une priorité à tout moment, sans discrimination» (Principe 1) et à «respecter l'égalité des sexes et à favoriser la protection dans tous les programmes d'assistance humanitaire» (Principe 2). Le travail humanitaire doit inclure un travail de protection, qui nécessite une analyse de genre et l'intégration des politiques d'égalité entre hommes et femmes. Ce document exhorte les membres de l'Alliance ACT à «s'assurer que des mécanismes sont en place pour empêcher l'abus et l'exploitation sexuels et la violence fondée sur le genre, et y réagir» (Principe 5). Cela implique d'avoir une attitude proactive dans la lutte contre les violations des droits humains, mais également d'établir des procédures d'orientation et de signalement sécurisées auprès des organisations compétentes lorsque les membres ne disposent pas des compétences, de l'expérience ou des ressources nécessaires.

Suite à cela, l'Alliance ACT a rédigé en 2015 le *Manuel de formation de l'Alliance ACT sur le développement fondé sur les droits intégrés au genre*, destiné à ses membres et partenaires. Il vise à faciliter l'intégration des programmes de développement fondé sur les droits et l'égalité des sexes. Il contient des documents de formation qui explorent les concepts clés, présentent des outils d'analyse pratique et favorisent une réflexion sur les stratégies visant à intégrer les principes et les normes en matière d'égalité des sexes et de droits humains.

En réponse à un appel de la 10^e Assemblée du Conseil œcuménique des Églises (2013), le COE a créé le Groupe de référence sur la sexualité humaine. Le travail du Groupe de référence est distinct de ce document sur la diaconie œcuménique. Ce document ne cherche donc pas à

préjuger du travail détaillé fait par le Groupe de référence sur la sexualité humaine. Les chrétiens affirment la conviction fondamentale selon laquelle tout être humain est créé à l'image de Dieu. D'un point de vue religieux, promouvoir la justice entre les sexes consiste donc à affirmer la dignité et les dons que le Créateur a accordés à chaque être humain : à chaque femme et à chaque homme.

5.8. La justice sanitaire

Comme nous l'avons affirmé au chapitre 2, la santé et la guérison ont toujours fait partie des priorités de l'envoi et du ministère de compassion de l'Église. Dans de nombreux pays, les Églises et les missions, à travers leurs services diaconaux, ont été des pionnières dans la mise en place de soins de santé modernes. Le mouvement œcuménique a toujours partagé le même engagement en faveur de la santé. La Commission médicale chrétienne (CMC) a joué un rôle important lorsque l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a élaboré des principes universels en matière de soins de santé primaires et défini la santé lors de la conférence d'Alma-Ata en 1978. Selon cette définition :

la santé, qui est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité, est un droit fondamental de l'être humain, et que l'accession au niveau de santé le plus élevé possible est un objectif social extrêmement important qui intéresse le monde entier et suppose la participation de nombreux secteurs socioéconomiques autres que celui de la santé.

La CMC, qui avait plaidé pour que soit introduite une référence à la dimension spirituelle du bien-être, a formulé plus tard une autre définition, connue sous le nom de définition de la santé selon le COE :

La santé est un état dynamique de bien-être de l'individu et de la société, de bien-être physique, mental, spirituel, économique, politique et social – un état d'harmonie les uns avec les autres, avec l'environnement physique et avec Dieu.

Les deux définitions soulignent une conception holistique de la santé, qui correspond à la nature

multidimensionnelle de l'être humain. La définition de la CMC met l'accent sur le fait que la santé est quelque chose de dynamique, un état qui nécessite de l'attention et des relations d'harmonie; elle désigne la relation avec Dieu comme une ressource distincte pour le bien-être et l'espérance. La définition de l'OMS souligne que la santé est un droit humain fondamental; les autorités politiques ont le devoir de prodiguer des services de santé appropriés à tous les citoyens. Ce n'est pas une question de charité ou de moyens.

Dans le monde globalisé d'aujourd'hui, la justice sanitaire est devenue une question urgente. Ce constat a convaincu le COE et d'autres organes œcuméniques de participer aux débats publics sur la santé mondiale. L'une des principales tâches a été de faciliter la création de réseaux et le travail de plaidoyer au nom des réseaux de santé rattachés aux Églises, en leur permettant de participer aux réunions officielles de l'OMS et à des événements similaires, afin que la société civile puisse influencer la gouvernance mondiale des ressources consacrées à la santé pour tous.

Un autre enjeu important a été d'aider les Églises et les réseaux connexes à faire face aux problèmes de santé prioritaires. Dans certains pays, comme le Malawi, des associations chrétiennes de santé ont été créées dans le but de promouvoir le développement et la pérennité des services de santé confessionnels. Le mouvement œcuménique s'est énormément impliqué dans le travail de sensibilisation et de renforcement des compétences en matière de lutte contre le VIH. Il s'agissait notamment de mener des études théologiques sur le VIH, et de compiler, publier et diffuser un certain nombre d'informations sur l'action des Églises et les leçons tirées. La diaconie œcuménique a incité les Églises à accueillir des personnes atteintes du VIH dans leur vie et les a encouragées à s'engager dans des activités de plaidoyer pour leur garantir l'accès à des services de santé appropriés. Le Réseau africain des responsables religieux vivant avec le VIH/sida (ANERELA+, aujourd'hui INERELA+) a permis à beaucoup de rompre le silence et de défendre la dignité humaine. L'Initiative œcuménique de lutte contre le VIH et le SIDA en Afrique (EHAIA) a joué un rôle majeur à cet égard. Ces dernières années, les expériences et la pratique diaconale dans le domaine du VIH et du sida ont créé des espaces novateurs permettant de

discuter de la stigmatisation et de la sexualité au sein des Églises, et donc un contexte qui oblige les Églises et les acteurs diaconaux à s'attaquer aux questions sensibles de la sexualité humaine.

La santé mentale constitue un autre enjeu auquel est confrontée la diaconie œcuménique. Au moins 10% de la population mondiale, dont 20% d'enfants et d'adolescents, souffrent de troubles mentaux. Dans de nombreux pays du monde, les personnes atteintes de maladies mentales n'ont pas accès aux services de santé. En outre, elles continuent d'être victimes de préjugés et de discrimination, souvent à cause de croyances religieuses. Cette réalité oblige les Églises et autres communautés de foi à participer à des activités qui visent à fournir des soins médicaux appropriés à cette catégorie de patients, et à offrir un espace dédié aux soins et à l'accompagnement.

Les troubles mentaux sont préoccupants dans les situations de conflit et dans les zones où les populations ont souffert de la guerre. La nécessité de travailler sur la guérison et la réconciliation se fait de plus en plus forte. Elle met au défi la diaconie œcuménique de s'impliquer dans la prise en charge psychosociale et la reconstruction sociale post-conflit, mais aussi de soutenir et de donner les moyens aux Églises et communautés de foi de devenir des espaces sûrs où les personnes peuvent demander et accorder le pardon, favorisant ainsi une culture de la guérison et de la réconciliation.

L'ODD n° 3, *Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge*, vise à assurer la continuité des bons résultats obtenus dans le cadre des OMD liés à la santé. Le dernier rapport révèle que le taux mondial de mortalité des moins de cinq ans a diminué de plus de moitié depuis 1990, passant de 90 à 43 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2015. Le nombre de nouvelles infections par le VIH a chuté de près de 40% entre 2000 et 2013, soit une diminution de 3,5 millions à 2,1 millions de cas par an, selon les estimations. Cela prouve que le changement est possible et que la couverture sanitaire universelle, l'une des cibles de l'ODD n° 3, est un objectif réaliste. Cela nécessite toutefois un engagement des dirigeants politiques et une solidarité de la part de la communauté internationale. Il s'agit d'un enjeu qui appelle la société civile et la diaconie œcuménique à s'impliquer dans un travail de plaidoyer.

Les OMD ciblaient des problèmes très spécifiques alors que d'autres domaines étaient, dans une certaine mesure, négligés. Leur mise en œuvre se faisait de façon descendante, sans inclure de manière significative les personnes au niveau local. Dans le secteur de la santé, par exemple, on a dit que le VIH et le sida avaient attiré des fonds considérables et amené les professionnels de santé à négliger d'autres domaines, en particulier dans les institutions ecclésiastiques, affaiblissant ainsi les systèmes de santé au lieu de les renforcer. Par conséquent, l'un des enseignements tirés à l'époque des OMD est que le développement durable exige une systématisation et une approche ascendante. Il s'agit là d'une belle occasion pour les Églises de devenir des partenaires vitaux des gouvernements dans la mise en œuvre des ODD. Alors que les Églises ont très peu contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre des OMD, les gouvernements constatent désormais que les organisations d'inspiration religieuse sont des partenaires du changement.

L'ODD n° 3 vise notamment à « assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux ». La diaconie œcuménique partage cette préoccupation, reconnaissant que certaines traditions religieuses empêchent les filles et les femmes d'exercer leurs droits dans ce domaine. Églises et acteurs diaconaux se sont donc engagés dans des campagnes visant à mettre fin aux pratiques déshumanisantes telles que la mutilation génitale féminine, les mariages précoces et forcés et d'autres formes de violences sexuelles à l'encontre des femmes et des filles.

La santé ne consiste pas seulement à poser un diagnostic et à fournir un traitement médical. C'est aussi une question de bien-être et de jouissance du don d'être. Ainsi, la justice sanitaire inclut également la protection des individus et des groupes qui sont discriminés en raison de leur santé physique ou mentale. L'EHAIA a abordé la question des adolescents nés séropositifs et qui sont désormais confrontés aux difficultés de se mettre en couple/se marier et au désir d'avoir des enfants nés séronégatifs. Le Réseau œcuménique de défense des personnes handicapées (EDAN) est un programme du COE chargé de promouvoir

l'inclusion, la participation et l'implication active des personnes vivant avec un handicap dans la vie spirituelle, sociale, économique et structurelle de l'Église en particulier et de la société en général. Présenté en 2016, le document *Le don d'être: appelés à être l'Église de tous* a été approuvé par le Comité central du COE et transmis aux Églises membres en vue d'une étude en profondeur.

Ces exemples illustrent la pertinence de la justice sanitaire et l'importance pour la diaconie œcuménique d'être engagée en tant qu'agent fondé sur la foi et les droits.

5.9. Résumé

Ce chapitre a présenté certains des éléments du paysage en mutation dans lequel opère la diaconie œcuménique. Ce sont des enjeux complexes et davantage de données et de perspectives auraient pu venir les enrichir. D'autres sujets importants auraient pu être inclus dans cette présentation. Certains d'entre eux, comme la situation des populations autochtones et des minorités, le racisme et les discours haineux, figurent au premier rang des priorités du mouvement œcuménique et constituent également un défi pour la diaconie œcuménique. Un espace limité ne rend pas justice à toutes les nuances de l'évolution de l'action diaconale. Il convient donc de souligner que la plupart de ces problèmes sont étroitement liés. Ainsi, les pauvres sont les premières victimes des changements climatiques, et les groupes marginalisés sont plus susceptibles de subir injustices et violences.

Cette réalité oblige les acteurs diaconaux à évaluer de manière critique leurs approches, leurs objectifs et leurs méthodes de travail. La diaconie œcuménique se doit d'être bien informée des mécanismes qui, dans le monde d'aujourd'hui, marginalisent les individus et provoquent de nouvelles formes de pauvreté, mais aussi d'être capable de répondre aux défis de la justice et de la dignité humaine.

Les ODD offrent une opportunité unique de soutenir l'engagement public et politique pour les causes universelles de la justice. L'engagement à «ne laisser personne de côté» est une image forte qui reflète ce que les chrétiens espèrent et cherchent à réaliser par l'action diaconale. Dans les années à venir, il sera donc essentiel de s'engager

dans des activités qui soutiennent le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cela inclut le travail de plaidoyer et le renforcement des capacités pour exiger que les gouvernements tiennent leurs engagements, mais aussi la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs diaconaux afin qu'ils contribuent à la mise en œuvre des ODD.

L'ODD n° 16, *Paix, justice et institutions efficaces*, appelle à «promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous». Il rappelle l'importance fondamentale d'une paix juste à tous ceux qui sont déterminés à vaincre la pauvreté, à défendre les droits et la dignité des migrants et des réfugiés et à promouvoir la justice dans les domaines de l'économie, du climat, de l'égalité des sexes et de la santé. Sans la paix, la stabilité, les droits humains, un espace pour une action civile et une gouvernance responsable fondée sur l'État de droit, nous ne pouvons pas espérer de développement durable.

Cela rappelle également à la diaconie œcuménique la vocation d'être des agents de la réconciliation et de la paix, en particulier dans des contextes où la «politisation» de la religion et la «religionnalisation» de la politique entretiennent la méfiance entre les peuples et provoquent des conflits ouverts. Les Églises et les agents diaconaux doivent jouer un rôle de premier plan dans la création d'espaces sûrs favorisant le dialogue interreligieux et de plateformes interreligieuses destinées à promouvoir la justice sociale et le développement.

La reconnaissance croissante du rôle de la religion dans le développement représente une chance pour la diaconie œcuménique. 85% de la population mondiale appartient à une communauté de foi. La foi, qui compte dans la vie quotidienne de ces personnes, façonne leur motivation et leur engagement en faveur d'un avenir meilleur. Pour les agents de la diaconie œcuménique, il s'agit d'une occasion unique de forger des alliances avec les croyants et les communautés religieuses, affirmant leurs espérances et leurs atouts distincts. En outre, cette reconnaissance croissante affirme l'identité et les compétences distinctes des acteurs confessionnels et stimule l'engagement à sauver des vies et à lutter pour la justice.

La singularité de la pratique diaconale





6.1. Introduction

Ce chapitre aborde ce qui caractérise la diaconie et la pratique diaconale. D'une part, cela renvoie à l'identité distincte de la diaconie, à son enracinement dans la nature et la mission de l'Église. D'autre part, cela présuppose également que cette identité marque la manière dont les acteurs diaconaux accomplissent leur service, en développant des méthodes de travail et en fixant des objectifs. Ensemble, les deux perspectives expriment l'affirmation selon laquelle la diaconie est à la fois fondée sur la foi et sur les droits, ainsi que le lien entre les deux.

Dans le chapitre 4, nous avons présenté les éléments de base de la nature théologique de la diaconie, en affirmant que la diaconie exprime un lien intime entre ce que sont les Églises et ce qu'elles font. Ici, l'accent est plutôt mis sur la façon dont l'identité diaconale se concrétise. De quelle manière les individus peuvent-ils reconnaître la nature diaconale de leurs actes?

Clarifier la singularité de l'action diaconale n'implique pas de revendication de supériorité selon laquelle les agents diaconaux seraient meilleurs et plus fiables que les autres acteurs sociaux. Cela signifie simplement reconnaître ce qui a motivé les chrétiens à prendre des initiatives et créer des institutions et des organisations, et se demander comment leurs traditions et valeurs, leurs liens d'appartenance sociale et de partenariat, peuvent être stimulés et devenir des atouts précieux dans l'exécution quotidienne du service diaconal.

6.2. Objectif de l'action diaconale

L'objectif immédiat de l'action diaconale est d'aider les personnes dans le besoin, de défendre leur dignité humaine et leurs droits en tant que citoyens, indépendamment de leur citoyenneté ou nationalité, et de soutenir les processus qui favorisent la justice, la paix et la sauvegarde de la création. La diaconie, qu'elle soit pratiquée par les Églises locales, les institutions diaconales ou les agences internationales, vise à promouvoir le bien commun; son action s'adresse à tous les êtres humains, et pas uniquement aux chrétiens. Servir l'humanité en promouvant la vie a un sens en soi. Il convient de ne jamais réduire la diaconie à un simple outil destiné à atteindre d'autres objectifs, qu'ils soient idéologiques, sociopolitiques ou religieux.

La diaconie n'a pas d'intentions cachées. La foi chrétienne affirme le commandement d'aimer son prochain sans condition, comme l'illustre parfaitement la parabole du bon Samaritain. Dans sa pratique, Jésus répondait aux besoins humains. Jamais il n'a exigé l'adhésion à son enseignement ou que ceux qu'il aidait le suivent.

Cette conception fondamentale nécessite une réflexion plus approfondie. Cela est d'abord lié au fait que toute action sociale, y compris le travail de développement et la diaconie œcuménique, intègre inévitablement certaines visions du monde et certains systèmes de valeurs. Ceux-ci influencent la formulation des objectifs, le motif et la justification de l'action. Aucun acteur social n'est « neutre », mais toujours mû par des idéaux et des préoccupations qui reflètent des convictions idéologiques, religieuses ou laïques. Rien ne justifie de déplorer le rôle des visions et des valeurs; au contraire, elles jouent un rôle fondamental dans la formation de la

citoyenneté active et la construction de la société civile. L'enjeu ici est plutôt d'analyser leurs effets sur les rapports de force. L'histoire a prouvé que les idées et les concepts peuvent conduire à des pratiques où les individus deviennent des outils lorsqu'ils cherchent à atteindre des objectifs «supérieurs».

Ce qui distingue les acteurs diaconaux, c'est qu'ils se réfèrent à des concepts religieux, en plus des concepts laïques, lorsqu'ils expliquent leur action et leurs objectifs. C'est une expression de la nature interdisciplinaire de la diaconie. Il s'agit d'une action sociale enracinée dans la connaissance et l'analyse sociopolitiques et, dans le même temps, d'une action fondée sur la foi et les droits. Sa pratique est guidée par les normes et les valeurs de ce fondement. La diaconie exige donc la capacité de s'exprimer en conséquence, en employant le type de terminologie laïque que l'on attend de l'action sociale disciplinée, ainsi que le langage de la foi sous la forme d'un langage théologique discipliné. Ce n'est qu'alors que l'on pourra communiquer correctement, aussi bien en interne qu'en externe, le caractère distinct de l'action diaconale, mais également mener une large réflexion critique sur la praxis diaconale.

Cette capacité à maintenir l'identité en tant qu'acteur fondé sur la foi et les droits est essentielle à la compréhension de la relation entre la diaconie et le développement. Peut-on affirmer que le développement est l'objectif de la diaconie œcuménique? Le terme lui-même est chargé de valeur; certains critiques le considèrent comme trop centré sur l'économie et dépendant de l'idéologie occidentale. Les organisations d'inspiration religieuse et la plupart des membres de l'Alliance ACT ont toutefois choisi de l'employer, d'abord en raison de son usage répandu, en particulier dans la sphère publique. D'autres, en particulier certaines voix radicales des pays du Sud, estiment que le terme développement ne tient pas compte des structures injustes du monde, dont beaucoup trouvent leurs racines dans l'époque coloniale. Ils préfèrent des concepts comme libération, et soulignent la nécessité d'adopter une terminologie qui affirme l'importance de transformer radicalement le système de pouvoir et de domination mondial.

L'Alliance ACT a exprimé son malaise face à l'emploi du terme «développement» et a ainsi

ajouté l'adjectif «transformationnel», indiquant que le développement ne peut se limiter aux questions économiques. En effet, il comprend des composantes politiques, sociales et culturelles qui doivent toutes être prises en compte. Par ailleurs, la transformation invite tous les partenaires concernés à analyser leurs attitudes, modes de vie et modèles d'action. À cet égard, la transformation a une connotation théologique claire, car elle reflète l'admonestation du verset 2 du chapitre 12 de l'Épître aux Romains: «Ne vous conformez pas au monde présent, mais soyez transformés par le renouvellement de votre intelligence, pour discerner quelle est la volonté de Dieu: ce qui est bien, ce qui lui est agréable, ce qui est parfait».

Il n'est pas certain qu'un seul terme puisse exprimer pleinement l'objectif de l'action diaconale, qu'il s'agisse de développement, d'une transformation, d'un changement ou d'un renouveau. Tous expriment le besoin de répondre à des enjeux humanitaires, sociaux, économiques et écologiques brûlants, de défendre la dignité humaine et de promouvoir la vision d'un monde plus juste et plus pacifique. Comme cela a été souligné lors du Colloque régional pour l'Afrique et le Moyen-Orient, en réponse au processus de consultation de l'Alliance ACT sur la transformation du paradigme de développement:

Dans un contexte où les individus ont souffert d'exclusion, de conflits et de persécutions, l'Alliance ACT se doit d'œuvrer pour la restauration, la transformation et l'espérance renouvelée.

Au lieu d'élaborer un objectif global, il est plus judicieux de définir des ensembles d'objectifs, comme c'est le cas des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'ONU. Les ODD soulignent la réalité complexe dans laquelle opère la diaconie œcuménique, à l'instar de tous les agents du développement. Dans ce contexte, personne n'a le pouvoir de définir pour les autres ce que devraient être leurs buts et leurs objectifs. La diaconie œcuménique revendiquera fermement le droit des peuples à formuler leur propre vision d'un avenir meilleur et à être les principaux acteurs de sa mise en œuvre.

Au delà de l'aide humanitaire et du développement, la diaconie œcuménique promeut également la construction de communautés durables à long

terme. Toute communauté harmonieuse dépend de relations saines et respectueuses plutôt que basées sur l'exploitation, le sectarisme ou la discrimination. La dimension œcuménique de la diaconie est donc d'une importance cruciale pour la promotion de cette stabilité.

D'un point de vue religieux, l'avenir, à terme, est dans les mains de Dieu. La diaconie s'inspire de la promesse de Dieu d'un avenir et d'une espérance (cf. Jr 29,11). Le Royaume que Jésus a mis à notre portée annonce « justice, paix et joie dans l'Esprit Saint » (Rm 14,17). Ce Royaume reste à venir dans sa plénitude. En tant que partie intégrante de la mission de l'Église, la diaconie partage le mandat d'annoncer la venue de ce Royaume, en premier lieu en promouvant et en anticipant ses valeurs. De ce point de vue, la foi demeurera toujours une ressource fondamentale de l'action diaconale, offrant une spiritualité de la résistance contre toutes les forces du mal – l'espérance contre toute désespérance et la confiance dans le Dieu de la vie. De ce même point de vue, la diaconie défendra toujours la justice en tant que partie intégrante de l'espérance que Dieu a donnée à la création. Le thème de la 10^e Assemblée du COE organisée à Busan, « Dieu de la vie, conduis-nous vers la justice et la paix », exprime bien ce que la diaconie s'efforce de faire, en tant qu'action fondée sur la foi et les droits.

6.3. Le lien entre ce que sont les Églises et ce qu'elles font

La diaconie appartient à l'essence même de l'Église et fait partie intégrante de sa mission. Selon l'ancien secrétaire général de la FLM Ishmael Noko, la diaconie constitue l'ADN de l'être-Église et, de ce fait, elle ne peut être déléguée à des organisations ou partenaires spécialisés. Ces acteurs jouent un rôle important, en particulier dans la diaconie œcuménique, et à ce titre, ils sont l'œuvre des Églises. Néanmoins, si les Églises décidaient de leur déléguer le mandat diaconal, elles perdraient une dimension fondamentale de leur propre nature.

L'Église est à la fois locale et mondiale. Chaque paroisse chrétienne est l'Église dans tout son sens et, dans le même temps, intimement liée à la communauté chrétienne mondiale. D'un point de vue théologique, ces deux dimensions expriment la

nature de l'appartenance au corps du Christ. La diaconie unit l'Église, à l'échelle locale et mondiale. Le partage des ressources et les actions de solidarité et d'assistance affirment notre appartenance les uns aux autres.

Cela ne signifie pas que l'action diaconale vise uniquement les membres des Églises ou la communion mondiale des Églises. En tant que chrétiens, nous avons pour vocation commune de servir et de prendre soin de toutes les personnes dans le besoin, d'œuvrer en faveur de la justice et de la paix partout où la dignité humaine est menacée et d'être des intendants responsables de la création de Dieu.

La notion d'appartenance à une communauté d'Églises va au-delà de notre action commune. Nous nous reconnaissons comme membres de la même famille et affirmons ses liens de foi, d'espérance, de prière et d'obéissance fidèle au Christ, avant de nous engager ensemble dans une action diaconale concrète. Ces liens ont le potentiel de renforcer la qualité de l'action diaconale; ils peuvent favoriser le respect mutuel, la mise en œuvre de pratiques participatives et la durabilité.

Le partenariat dans le domaine de la diaconie œcuménique va au-delà d'une simple relation à des fins pratiques. C'est avant tout un don. L'instauration de partenariats ouvre la voie à un enrichissement et un apprentissage mutuels. Cela exige un respect mutuel et une sensibilité aux préoccupations de chaque partenaire. Les différences qui existent entre les partenaires doivent d'abord représenter une force et non un obstacle. Jésus a appris à ses disciples à inverser les systèmes de valeurs dominants et à reconnaître les dons et les compétences des pauvres (cf. Mc 12,41-44; Lc 18,1-8). Cela correspond aux résultats de la conférence de Colombo, qui a tenté de repenser la diaconie du point de vue des communautés vulnérables et marginalisées.

La relation intime entre l'être et le faire fonctionne dans les deux sens. La pratique diaconale met au défi notre propre perception en tant que communauté de foi et nous invite à la repentance et au renouveau. La diaconie œcuménique, avec d'autres expressions de la solidarité internationale, a nourri la vie des Églises, leur vie culturelle, leur compréhension des questions éthiques et la formation de leurs membres comme citoyens actifs.

6.4. La diaconie en tant qu'action fondée sur la foi et les droits

La foi se base sur la Bible, et son interprétation ou son application, en matière de protection des droits humains, sont définies par le mot *agape*. La foi donne de la profondeur et de la passion aux droits humains. La profondeur et la passion trouvent leur expression dans l'intégrité théologique, la profondeur spirituelle et la force morale, qui font défaut aux approches purement séculières. Les communautés de foi croient que toutes les personnes sont créées à l'image de Dieu. Les communautés de foi n'arrêteront jamais d'affirmer la dignité de toutes les personnes.

Les droits humains aiguissent les yeux de la foi, pour qu'apparaisse l'étendue structurelle des besoins du monde. Les droits humains aident à élaborer un travail diaconal qui permette un changement durable pour le meilleur. Ils attirent notre attention vers la dimension universelle, au-delà de nos propres frontières et vers les niveaux régionaux et mondiaux. Ils nous préservent du risque de succomber au particularisme ou au sectarisme. C'est pourquoi les actions basées sur la foi et celles qui sont basées sur le droit se soutiennent mutuellement.

Affirmer la dignité de tous signifie reconnaître que chaque personne est détentrice de droits. Les réfugiés peuvent perdre presque tout mais jamais le droit à la justice.

Le plaidoyer fait partie intégrante de la diaconie. En pratique, il vise à donner la capacité aux personnes de se lever pour leurs droits et de s'engager dans des mouvements qui promeuvent la bonne gouvernance, la protection sociale et le bien-être de tous en citoyens actifs. Comme action basée sur les droits, la diaconie adhère également au principe selon lequel les droits humains universels et indivisibles sont la pierre angulaire de la législation internationale des droits humains, comme cela a été souligné dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et réitéré dans de nombreuses conventions internationales, déclarations et résolutions relatives aux droits humains. Ce n'est pas une coïncidence si les Églises à l'origine de la création du Conseil œcuménique des Églises ont joué un rôle actif dans la formulation de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les acteurs diaconaux sont

prêts à travailler avec tous ceux qui s'engagent en faveur des droits humains et qui cherchent à construire des réseaux et des plateformes stratégiques pour mettre en pratique et exercer les droits humains.

Des éléments constitutifs centraux à la foi chrétienne donnent de la profondeur et de la passion à l'action basée sur les droits: l'image d'un Dieu aimant et attentionné, l'image des êtres humains créés à l'image de Dieu et créés pour vivre en communauté, la mémoire de Jésus et de son ministère prophétique, la promesse de l'Esprit de Dieu qui apporte la vie et l'énergie pour une action libératrice. Ces éléments motivent l'action diaconale. Ils influencent la formation de son ethos et de son style de travail. De plus, la base confessionnelle des agents diaconaux les relie à un réseau mondial d'Églises et de chrétiens, ce qui leur donne la possibilité d'établir des partenariats et un engagement pour des causes justes. Un avantage significatif de la diaconie œcuménique est qu'elle appartient au réseau mondial des Églises, qui d'une part met activement en lien les Églises locales, avec leur engagement diaconal, et d'autre part coordonne des initiatives de plaidoyer à l'échelle internationale. Le caractère fondé sur les droits de la diaconie fait référence à la justice comme thème central de la tradition biblique. D'un point de vue biblique, la justice est un don de Dieu, et non une réussite humaine ou un phénomène extérieur. La justice correspond à l'engagement de Dieu envers son peuple; elle «découle de la relation fidèle entre Dieu et l'humanité et se traduit par l'amour, la droiture et la libération dans la vie du peuple de Dieu». La justice de Dieu est salvifique. Son objectif est de libérer les humains de l'esclavage du péché, de l'injustice et de la souffrance. Dans l'Ancien Testament, les prophètes ont vivement critiqué l'injustice systémique et la manière dont les puissants abusaient de leur pouvoir. Jésus a affirmé cette tradition prophétique et annoncé la justice comme une façon de faire qui va au-delà du simple respect de la loi (cf. Lc 10,42). La promotion de la justice est une dimension fondamentale de la condition de disciple active, en tant que mandat visant à établir de bonnes relations entre les êtres humains, avec toute la création de Dieu et, par conséquent, avec Dieu.

Cette tradition impose à la diaconie d'être prophétique, de dénoncer l'injustice sous toutes

ses formes et de promouvoir la vision biblique de la justice et de la paix. Le terme hébreu *tsedaqah*, qui signifie «justice», annonce un vivre-ensemble où règne la justice et où chaque individu est reconnu comme un prochain et un citoyen, avec un accès équitable aux biens communs. La justice et la paix vont de pair. Le terme hébreu *shalom* a un sens beaucoup plus large que le mot «paix», qui est l'opposé de la guerre. Il signifie le bien-être, le vivre-ensemble en harmonie. De ce point de vue, il n'y a pas de justice sans paix, ni de paix sans justice. La diaconie œcuménique en tant qu'action fondée sur les droits est donc engagée au service des deux concepts.

Comment la mise en œuvre de la diaconie œcuménique reflète-t-elle son caractère fondé sur la foi et les droits? Elle affectera la manière de formuler la vision et les objectifs de l'action diaconale. En outre, elle influencera le choix des domaines d'action, des partenariats et des méthodes de travail. Cette réflexion doit être «disciplinée», à la fois dans le sens où elle repose sur une conception interdisciplinaire du caractère et du rôle distincts de la diaconie œcuménique, et dans le sens où elle est orientée vers la praxis puisqu'elle peut renforcer les compétences professionnelles de ses acteurs.

6.5. La singularité des organisations d'inspiration religieuse

Le terme «organisation d'inspiration religieuse» est apparu pour la première fois aux États-Unis dans les années 1970. Aujourd'hui, il est largement employé pour désigner les organisations qui, lorsqu'elles assument des rôles d'action sociale, fondent leur mission et leurs valeurs sur la foi. La Banque mondiale a largement contribué à la reconnaissance des organisations d'inspiration religieuse depuis qu'elle a invité, en 1998, les responsables religieux à mener un dialogue sur le rôle des acteurs religieux dans le développement.

Ces organisations, parmi lesquelles figurent les agences de diaconie, sont des acteurs importants de la société civile, en particulier dans le domaine du développement. À la fois le système onusien et les gouvernements nationaux les incluent dans leurs plans de travail et sont prêts à financer leurs activités. Il y a plusieurs raisons à cela. L'une de ces

raisons est leur bonne réputation en tant qu'acteurs professionnels et efficaces dans la lutte contre l'extrême pauvreté, la protection des personnes vulnérables, la fourniture de services essentiels et le soulagement des souffrances. Une autre raison est la reconnaissance croissante du rôle de la religion dans le développement. Les constats qui suivent valent aussi bien pour les organisations d'inspiration religieuse en général que pour les agences de diaconie.

Les donateurs gouvernementaux reconnaissent que les organisations d'inspiration religieuse représentent des «valeurs ajoutées», à la fois dans la façon dont elles opèrent et la manière dont elles sont organisées. Ces organisations tournées vers la population s'adressent aux plus pauvres et mobilisent la société civile. En outre, elles emploient des personnes très dévouées, leurs dépenses administratives sont faibles, elles sont mobiles et capables de gérer de petits projets. Les gens font confiance à ces organisations et à leur autorité morale. Leur présence ne se limite pas à la période de mise en œuvre des programmes et projets. En effet, elles sont également présentes en amont et en aval de ces activités.

Néanmoins, cette réputation ne correspond pas toujours à la réalité. Dans certains cas, cela peut être dû à la méfiance à l'égard du travail de développement des gouvernements et des politiques publiques. Les organisations d'inspiration religieuse se doivent donc de faire preuve d'autocritique lorsqu'elles affirment leurs propres forces et valeurs particulières. Dans le même temps, elles doivent affirmer l'importance de la responsabilité gouvernementale et la nécessité de mettre en place des systèmes de protection sociale.

Du point de vue des organisations d'inspiration religieuse, il est logique de parler de «valeurs fondamentales» plutôt que de «valeurs ajoutées». Les points susmentionnés expriment ce que beaucoup d'entre elles énonceraient dans leur vision et décriraient comme le moteur de leurs activités. Il ne s'agit pas ici de prétendre que ces organisations sont plus efficaces et davantage capables de mettre leurs valeurs en pratique que d'autres ONG. Il s'agit plutôt de souligner le potentiel particulier de ces organisations dans leurs relations avec les communautés religieuses, et leur conception de la foi comme facteur de changement social.

Bien que pendant des décennies la religion ait été totalement absente du discours sur le développement, la situation a évolué depuis le début des années 2000. De nombreuses raisons expliquent cette reconnaissance croissante de l'importance de la religion dans le développement. Nous allons ici nous concentrer uniquement sur deux de ces raisons: le rôle des responsables religieux en tant qu'autorités morales et l'importance de la foi comme source de motivation et d'énergie dans la vie des citoyens ordinaires.

La campagne visant à faire reculer le VIH et le sida a révélé le rôle crucial des responsables religieux dans le développement, tant pour le meilleur que pour le pire. Tant qu'ils dissimulaient la réalité de la pandémie, voire contribuaient aux condamnations morales des victimes, la campagne se heurtait à de sérieux obstacles. La situation a évolué lorsque les responsables religieux ont commencé à rompre le silence, qu'ils ont usé de leur autorité pour convaincre la population de se soumettre à un test de dépistage (montrant eux-mêmes l'exemple) et qu'ils ont plaidé en faveur de l'accès aux traitements médicaux. Ils ont assumé des rôles similaires dans le cadre des campagnes de lutte contre la mutilation génitale féminine et dans les efforts déployés pour prévenir la propagation du virus Ebola.

Il en va de même lorsque les organisations d'inspiration religieuse participent à des activités humanitaires. Cette reconnaissance a été résolument affirmée lors d'une réunion organisée par le HCR en 2012 à Genève, sur le thème «Foi et Protection», durant laquelle le Haut-Commissariat a souligné le rôle important des organisations d'inspiration religieuse et des communautés religieuses locales dans la protection des demandeurs d'asile, des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides. Au cours de cette réunion, un consensus s'est dégagé concernant les principes clés du travail humanitaire, notamment l'humanité, l'impartialité, la non-discrimination et le respect des croyances des autres, la diversité, l'autonomisation, l'égalité et la protection contre toute forme de conditionnalité.

La foi compte dans la vie des citoyens ordinaires. La foi oriente la vision du monde et le système de valeurs des individus, leurs espoirs et leurs efforts pour une vie meilleure. C'est pourquoi les agents du développement, en particulier les

agents diaconaux, ne peuvent ignorer la foi et son énergie dans la vie des personnes. Un élément important est son potentiel de création d'une citoyenneté active. La foi façonne l'identité d'une personne. Le fait de se demander: «Qui suis-je? À quoi est-ce que je sers?» créera des relations et nourrira un sentiment d'appartenance. La foi offrira des sphères d'action, des lieux de formation pour une citoyenneté active et des compétences en leadership.

Les organisations d'inspiration religieuse étant ancrées dans les communautés de foi, elles ont facilement accès aux responsables religieux et peuvent les impliquer dans leur travail, en respectant leur intégrité. Nombre de ces organisations ont également la capacité d'impliquer les responsables d'autres confessions, ce qui peut contribuer à apaiser les tensions locales d'ordre social et politique.

Les agents du développement doivent posséder des compétences dans le domaine de la foi et de la religion. Par le passé, cela n'a pas toujours été le cas, y compris pour les personnes employées par des organisations d'inspiration religieuse. L'important est de reconnaître que ces compétences font partie intégrante des aptitudes professionnelles. Pour les agents diaconaux, ce devrait être le contraire: ils devraient être conscients de la spécificité et des valeurs fondamentales du travail diaconal, et être capables de les articuler en termes séculiers, lorsqu'ils sont partenaires (critiques) d'agents du développement. En d'autres mots, afin d'établir un partenariat fructueux avec des organisations gouvernementales et d'autres organisations séculières, les travailleurs diaconaux doivent être «bilingues», parlant à la fois le langage de la foi et le langage séculier.

6.6. Les actifs diaconaux

En matière de développement, nous sommes passés d'une approche fondée sur les besoins à une approche fondée sur les actifs, ce qui signifie mettre l'accent sur les ressources et les compétences locales plutôt que sur les lacunes.

Par actifs, on entend les types de capital social qu'une communauté, un groupe ou même une organisation peut posséder. Ils peuvent être liés à leurs connaissances et expériences collectives, à leurs pratiques sociales, à leur foi et à la richesse des

talents et des compétences individuels. Des recherches en matière de santé ont révélé la réalité complexe des ressources sanitaires que les individus activent lorsqu'ils tombent malades. Elles n'incluent pas uniquement des actifs matériels tels que les hôpitaux et les médecins, mais également des actifs immatériels, dont beaucoup sont liés à leur foi, comme la prière et la bénédiction. Les professionnels de santé qui ignorent ces actifs immatériels auront une connaissance limitée du « monde de la santé » de leurs patients et de sa capacité à permettre aux individus de faire face aux problèmes de santé.

Comment peut-on intégrer ces connaissances dans la pratique diaconale? En tant qu'action commune, la diaconie œcuménique devient un lieu où différents partenaires coopèrent pour atteindre des objectifs communs. Les Églises locales, les institutions et les départements diaconaux, ainsi que les agences internationales, y contribuent avec des ressources de nature différente, matérielles et immatérielles. Ces actifs diaconaux affirment la singularité de l'action diaconale, ses valeurs fondamentales et la base de sa force professionnelle.

Bon nombre des actifs diaconaux sont matériels. En premier lieu, la *pratique séculaire des soins dispensés aux personnes malades et dans le besoin*, qui a toujours fait partie intégrante du ministère pastoral de l'Église. Ces derniers temps, ce service a pris la forme de programmes et de projets, de prestations de services, de programmes éducatifs et d'activités de plaidoyer et de promotion des droits humains. Ces actifs matériels incluent les nombreuses institutions et structures, mais aussi la grande variété d'installations diaconales (hôpitaux, centres de formation, bureaux, etc.) établies dans le but de fournir des services. Les organisations diaconales et les partenaires spécialisés (locaux, nationaux et internationaux) figurent également parmi ces actifs, tout comme les paroisses locales, les Églises nationales et les organismes œcuméniques.

La pratique diaconale a souvent joué un *rôle pionnier*; il s'agit là d'un autre actif. Elle a introduit de nouveaux services de santé et sociaux. Au XIX^e siècle, les institutions diaconales ont été parmi les premières à mettre en place des services pour les personnes atteintes de handicaps physiques et mentaux, ce qui a marqué un

tournant dans la vie de ces personnes et dans leur reconnaissance en tant que membres de la société. L'action diaconale a également promu le rôle des femmes et ainsi témoigné de l'égalité des sexes. Dans de nombreux contextes, les initiatives diaconales répondent à des situations de discrimination, d'atteinte aux droits humains et de marginalisation sociale dues à un leadership politique irresponsable.

Le principal actif d'un service diaconal est les fidèles. Les femmes et les hommes chrétiens, motivés par leur foi à répondre à une vocation chrétienne d'amour en action, qu'ils agissent individuellement ou collectivement, sont indispensables au travail diaconal. Beaucoup de diaconie individuelle se fait discrètement (et souvent gratuitement – quand la personne ne paie pas elle-même les dépenses occasionnées) et pourtant elle est vitale pour la prise en charge sociale. Une visite à un voisin âgé et esseulé ou à une personne hospitalisée obéit directement aux enseignements de Jésus: «J'étais malade et vous m'avez visité...» (Mt 25,36). Cette attention offerte dans une interaction entre deux personnes ne peut pas être remplacée par les machines ou la technologie.

Comme cela se voit dans l'engagement individuel des chrétiens, les *ressources humaines* constituent un groupe important d'actifs matériels. L'action diaconale compte sur du personnel qualifié. Beaucoup d'entre eux combinent des compétences professionnelles et une forte motivation personnelle reposant sur leur foi; certains appelleront cela l'« esprit de service ».

La diaconie compte également sur des *ressources économiques*. L'action diaconale est possible grâce à des fonds et des fondations, des biens, mais également des donateurs et des soutiens financiers, privés et publics. Les Églises des pays du Sud reconnaissent de plus en plus l'importance de mobiliser des fonds locaux en tant qu'expression du développement de l'autonomie et de la dignité.

Enfin, il y a les *ressources de communication*. Les publications, les supports pédagogiques et d'autres formes de communication sont des actifs qui servent à promouvoir les attitudes, les responsabilités, les opportunités et les compétences pertinentes pour œuvrer au changement.

Cette présentation des actifs matériels peut donner l'impression qu'ils dépendent en grande partie des modèles occidentaux d'organisation de

l'action diaconale, qui elle-même repose sur les ressources financières et les performances professionnelles. Dans cette perspective, l'action diaconale semble être mise en œuvre «d'en haut». Le fait de mettre l'accent sur les actifs immatériels offre une perspective différente et ouvre la voie à une vision «d'en bas» de la diaconie, où la priorité est accordée au rôle et aux ressources des citoyens ordinaires.

Les actifs immatériels sont plus difficiles à regrouper. Voici quelques indications:

La mémoire collective du passé. Cela englobe une variété de récits, en premier lieu les histoires bibliques concernant Jésus, qui donne l'exemple en prenant soin des malades, des personnes souffrant de la faim et des pauvres. Il y a également d'autres récits, y compris ceux de femmes et d'hommes ordinaires, qui font partie de l'histoire des peuples et des communautés. Il peut s'agir de mères et de pères fondateurs, d'individus qui ont été des pionniers de l'action diaconale. Cette «nuée de témoins» encourage à suivre leur exemple et nourrit la conviction qu'il est possible de faire changer les choses. Les récits passés de guérison, de transformation, de réconciliation et d'autonomisation conforteront les individus dans le fait que quelque chose de semblable est possible aujourd'hui.

Ensuite, il y a les *rites et rituels*. Les individus partagent des moments sacrés qui alimentent et renforcent leur foi, leur espérance et leur amour. Tel est le cas durant les offices religieux, lorsqu'ils chantent et dansent ensemble, y compris lors de funérailles. Les sacrements et les rites d'intercession, de bénédiction et de consécration nourrissent souvent la vocation de servir son prochain, même dans les moments de souffrance et de lutte.

Lié à cela, l'*esprit diaconal* est basé sur le concept de la dignité humaine, du caractère sacré de la vie et de la vocation de protéger et de défendre la vie humaine. Les communautés de foi propagent des systèmes de valeurs et des attitudes qui favorisent la pratique de la justice, de l'équité, de l'inclusion, de la miséricorde et de la sollicitude. La spécificité de la diaconie chrétienne se matérialise souvent dans des attitudes qui ne peuvent être décrites que spirituellement (ou comme des actifs invisibles), comme une attitude de soin aimant, de patience, d'humilité, d'extrême dignité exprimée aux victimes de violence, aux malades, aux mou-

rants, une attitude d'espoir inaltérable dans les situations de désespoir. Ces attitudes ne sont pas mesurables comme des données économiques ou des standards médicaux professionnels appliqués aux services sociaux, mais ce sont elles qui apportent une qualité additionnelle et donnent une touche particulière et un profil distinct à la diaconie chrétienne.

Par ailleurs, il y a le *sentiment d'appartenance à une famille élargie*. Ces relations peuvent renforcer l'idée que nous sommes des sujets avec des tâches à accomplir. Elles encouragent à adopter des pratiques d'hospitalité et de visite en tant qu'expressions de la sollicitude mutuelle et elles donnent les moyens d'exercer une citoyenneté active.

Tous ces éléments façonnent la vision du monde des individus et leur compréhension fondamentale de ce qui est réel, de ce qui a un sens et de ce qui donne du sens. Ce sont des actifs diaconaux, car ils ont la capacité d'encourager les citoyens ordinaires à œuvrer pour le bien commun et de leur donner les moyens de participer à des processus qui promettent un avenir meilleur pour eux-mêmes et leur communauté.

Cette présentation des actifs peut sembler trop idéaliste et déconnectée de la réalité. Les chrétiens ne sont pas nécessairement aussi engagés que la description ci-dessus peut le laisser penser, et les paroisses ne sont pas toujours pleinement impliquées dans l'action diaconale. De même, les agences n'accordent pas toujours de l'importance à la coopération avec les Églises locales et aux ressources de ces dernières. Ces observations critiques sont essentielles. En revanche, elles ne doivent pas conduire à dévaloriser ou à sous-estimer les actifs diaconaux. Au contraire, elles doivent inciter tous les partenaires impliqués à mener un dialogue sur la façon de mobiliser les actifs diaconaux et de renforcer leur rôle dans des activités concrètes.

Les agents diaconaux inspirent *confiance en tant qu'acteurs sociaux* et interprètes de la solidarité internationale, et ce, tant aux citoyens en général qu'aux mouvements populaires, aux autorités locales et aux agences internationales, y compris les organismes gouvernementaux. Une telle confiance est un autre actif, mais aussi le résultat d'un engagement de longue date au service du bien-être des individus. L'*autorité morale* représente un autre actif qu'il convient d'utiliser lorsqu'il s'agit de

traiter des questions sensibles et de promouvoir un comportement éthique, par exemple pour s'attaquer à la corruption et aux abus des pouvoirs publics. Certes, les Églises et les agents diaconaux n'ont pas toujours adopté ce rôle prophétique et dans certains cas, ils ont exercé leur autorité morale à d'autres fins. Tant que de tels actifs existent, la possibilité d'une présence et d'un témoignage prophétiques subsiste.

Il est primordial que les acteurs diaconaux professionnels comprennent le potentiel des actifs diaconaux et sachent comment en tirer profit dans le cadre de leur travail. Les actifs diaconaux sont souvent sous-estimés, voire négligés, en particulier les actifs immatériels. Il en résulte une occasion manquée d'exprimer la singularité de l'action diaconale professionnelle et de ses valeurs fondamentales. Une approche fondée sur les actifs diaconaux qui reconnaît leur diversité a le potentiel de renforcer la qualité de l'action diaconale, afin de garantir un degré de participation locale plus élevé et un sentiment d'appropriation lors de la mise en œuvre des projets et programmes. Après tout, la viabilité et la durée des effets dépendent de la mesure dans laquelle les activités sont ancrées dans la vision du monde et le système de valeurs des personnes impliquées.

6.7. Le langage diaconal

Le langage compte; il a le pouvoir d'attribuer des noms aux personnes. Il existe une grande différence entre désigner une personne comme destinataire ou comme détentrice de droits. Nommer les activités a un pouvoir définitionnel similaire: il y a une différence selon qu'on appelle cela diaconie ou projet de développement.

Par le passé, de nombreuses agences diaconales chrétiennes ont hésité à employer le terme «diaconie» et à utiliser un langage «diaconal» pour décrire leurs activités. L'une des principales raisons a été l'opinion selon laquelle la terminologie de la diaconie ne permet pas une bonne communication, en particulier avec les entités extérieures à l'Église telles que les donateurs gouvernementaux. Dans de nombreux contextes, le terme «diaconie» demeure inconnu. Ces agences ont donc choisi d'utiliser le langage habituel du développement lors de la rédaction de demandes et de rapports liés à leur travail. D'un autre côté, il

convient de souligner que ce langage laïque ne répond pas pleinement à la nécessité d'exprimer l'identité de l'action diaconale. Cela devient évident lorsque les bailleurs de fonds publics demandent aux organismes d'inspiration religieuse de rendre compte de leurs valeurs ajoutées et de leur singularité en tant qu'agents du développement. La même question est posée par les Églises locales, qui se demandent ce qui distingue le travail des agences diaconales de celui des ONG laïques.

Le compte-rendu de la conversation œcuménique numéro 21, menée lors de la 10^e Assemblée du COE à Busan en 2013, aborde cette question:

Les participants affirment que les Églises, les partenaires œcuméniques et le COE doivent répondre aux signes des temps en développant un langage diaconal commun. Nous menons une action fondée sur la foi et les droits; il nous incombe de déterminer ce que cela signifie dans la pratique, y compris en définissant notre mandat, nos valeurs fondamentales et nos actifs diaconaux.

Cette déclaration souligne les avantages de développer un langage diaconal: il offre à tous les partenaires impliqués dans la diaconie œcuménique une plateforme partagée qui exprime ce que nous sommes, ce que nous faisons et ce que nous visons ensemble. Il représente une occasion d'exprimer le caractère distinct de l'action diaconale, qui inclut à la fois ses fondements théologiques et une réflexion disciplinée sur son action du point de vue des sciences sociales.

En d'autres termes, le langage diaconal implique la capacité d'utiliser à la fois la terminologie religieuse et laïque, non pas en tant que langages distincts, mais de manière interdisciplinaire. Son approche est dialectique dans le sens où il reconnaît à la fois les «dialectes» religieux et laïques comme légitimes et nécessaires dans le processus de développement du professionnalisme diaconal, ce qui signifie maîtriser sa mise en œuvre et sa capacité à analyser, planifier, exécuter, évaluer et rendre compte.

Être capable d'utiliser plusieurs langages renforce la capacité à communiquer avec différents publics. Toutefois, cette capacité ne doit pas être confondue avec le fait de tenir deux discours, dans le sens où le message diffèrera selon son contexte laïque ou religieux. Une approche interdisciplinaire et dialectique implique une

communication critique entre les deux; le langage laïque remettra en question la validité et la portée des termes religieux, et inversement. Ceci est lié au fait que les mots ne sont pas en mesure de saisir la réalité dans sa plénitude. La variété des mots permet de mieux comprendre la complexité de la vie humaine et des processus sociaux.

En résumé, il existe de nombreuses raisons de développer un langage diaconal. Ce langage renforcera la capacité à exprimer la singularité de la diaconie et contribuera à mieux rendre compte de ses atouts, de ses forces et de ses faiblesses. Il offrira une terminologie qui facilitera la communication, tant entre les Églises et les agences diaconales qu'entre elles et les partenaires externes. Dernier point, mais non le moindre, ce langage renforcera les compétences professionnelles des agents diaconaux, en fournissant des outils permettant de recenser et mobiliser les actifs diaconaux et de développer des pratiques innovantes.

6.8. Le professionnalisme diaconal

Dans certaines Églises, en particulier les Églises issues de la Réforme, il existe une longue tradition de formation diaconale. Le mouvement diaconal moderne qui a émergé en Allemagne dans les années 1830 avait comme élément clé la formation des diaconesses et des diacres. Les institutions diaconales dispensaient un enseignement pour devenir infirmier(-ère) ou travailleur social, mais toujours associé à un enseignement théologique. Depuis cette époque, la formation diaconale est connue pour cette «double qualification» et elle a développé un professionnalisme qui a cherché à intégrer le savoir de différentes disciplines.

La raison principale de cette approche réside dans le fait que la vie humaine, et en particulier la souffrance humaine, est multidimensionnelle. Ceci paraît évident en ce qui concerne la maladie, qui englobe souvent les dimensions physique, mentale, sociale et spirituelle de l'être humain, fréquemment entrelacées, ce qui peut ajouter de la souffrance à la souffrance. Le professionnalisme diaconal renforce donc les connaissances interdisciplinaires et le développement de compétences qui considèrent l'être humain comme une personne entière. Les professionnels de santé ne sont pas les seuls à reconnaître l'importance d'une approche holistique lorsqu'ils interviennent dans

le cadre de la guérison et de l'autonomisation d'une personne malade. De la même manière, lorsqu'il s'agit d'œuvrer pour le changement social et l'éradication de la pauvreté, cette approche holistique fait la différence, la pauvreté ayant plusieurs visages, non seulement économiques et politiques, mais également psychologiques et spirituels. Pour cette même raison, le professionnalisme diaconal doit apprendre à tirer profit de la richesse de tous les actifs diaconaux et ne pas en favoriser certains aux dépens des autres.

La formation diaconale associe la théorie et la pratique. Diaconesses et diacres ont toujours passé une partie importante de leur formation dans des hôpitaux et des lieux de travail similaires où ils pouvaient développer des compétences pratiques tout en acquérant des connaissances théoriques. Les talents professionnels utiles dans ces ministères diaconaux, où tant l'expérience que la formation sont appréciées, sont ceux des éducateurs, des coordinateurs d'activités communautaires, des infirmières et infirmiers, des paysans, des développeurs économiques de communauté, des aumôniers, des ministres de paroisse, des travailleurs sociaux, des conseillers psychologiques, des gestionnaires et des administrateurs. Confirmer le professionnalisme de ces personnes et des organisations pour lesquelles elles travaillent démontrerait que celui-ci est réellement une priorité pour la diaconie œcuménique. La manière de concevoir le diaconat, tel qu'il est représenté par la Fédération mondiale DIAKONIA, a évolué, ainsi que ses expressions et ses programmes, en plus de cent ans. Ses analyses représentent un atout de valeur pour les institutions éducatives, théologiques et autres, qui sont engagées dans la formation diaconale. Ceci exprime l'idée que le professionnalisme diaconal est avant tout pratique. En outre, cela démontre que la praxis est l'une des principales sources de connaissances nouvelles et innovantes. Dans le cadre de la connaissance diaconale, la théorie consiste principalement en une réflexion critique de la pratique, dans le but d'en améliorer la qualité.

La réflexion critique concerne en particulier les questions de méthodologie et de style de travail. Comme toute intervention professionnelle, l'action diaconale peut prendre des formes paternalistes sources de passivité et de dépendance. Aujourd'hui, la diaconie œcuménique est

attachée à une pratique fondée sur les droits, qui considère les individus comme des détenteurs de droits et ceux qui sont au pouvoir comme des garants des droits. Cela suppose ainsi de favoriser des méthodes de travail qui garantissent la participation et l'autonomisation. Dans le même temps, le travail de plaidoyer et de sensibilisation est considéré comme une partie intégrante de sa vocation prophétique. La sensibilisation à l'égalité des sexes et l'analyse de genre sont des éléments clés de la formation du professionnalisme diaconal.

La compétence diaconale exige attention et formation. De manière générale, les responsables d'Églises pourraient tirer profit des connaissances élémentaires concernant la nature et la pratique de la diaconie. Cependant, la diaconie ne figure pas dans les programmes d'études de la plupart des séminaires théologiques. De même, peu de responsables d'activités diaconales ont eu l'occasion d'étudier la diaconie et de développer leurs compétences professionnelles à partir d'une réflexion interdisciplinaire sur la praxis. Il incombe toujours à l'ensemble des acteurs de la diaconie œcuménique d'établir des plans visant à renforcer les compétences diaconales, et en particulier à encourager les établissements de formation à proposer des programmes d'études dans ce domaine.

6.9. Résumé

Dans ce chapitre, nous avons présenté différentes perspectives sur la singularité de la diaconie œcuménique. La diaconie s'est affirmée comme une expression de la nature et de la mission de l'Église, comme un concept qui réunit ce que l'Église est appelée à être et à faire, au niveau local, national et œcuménique/mondial. Cette conception de l'identité diaconale suppose de voir l'action diaconale comme une action fondée sur la foi et les droits. Il s'agit de deux dimensions indissociables et non négociables de sa nature et de son œuvre, toutes deux indispensables aux processus d'identification de ses objectifs et au développement de systèmes de valeurs et de méthodes de travail. En tant qu'action fondée sur la foi et les droits, la diaconie est tenue de défendre la dignité humaine

et de promouvoir la justice, la paix et la sauvegarde de la création.

Deux mille ans de pratique diaconale dans de nombreux contextes différents ont apporté une richesse d'expériences et de connaissances qui constituent les ressources que ce chapitre a présentées comme des actifs diaconaux. Nous avons également montré que les acteurs diaconaux ont accès à de tels actifs, matériels et immatériels, et ce, à tous les niveaux. Par ailleurs, il a été suggéré d'adopter, dans le cadre de l'action diaconale, une approche fondée sur les actifs qui vise à mobiliser ces derniers. Il est recommandé aux agences de diaconie de prendre davantage conscience de la multiplicité des actifs diaconaux et de reconnaître le rôle que ces actifs peuvent avoir, y compris dans l'action diaconale professionnelle. Ce chapitre a plaidé en faveur du développement d'un langage diaconal capable de communiquer l'identité distincte de l'action diaconale, en ayant recours à un discours interdisciplinaire qui soit à la fois théologique et laïque. Objectif: renforcer les compétences diaconales, en premier lieu celles des acteurs diaconaux professionnels. Ce chapitre a fourni des exemples de formation diaconale formelle, avec quelques indications sur les éléments à inclure.

Le fait de mettre l'accent sur la singularité de l'identité et de la pratique diaconales n'a pas pour but de revendiquer la supériorité des agents diaconaux par rapport à d'autres acteurs sociaux. Il ne s'agit pas non plus d'imaginer une société où les acteurs ecclésiaux accèdent à des rôles politiques ou sociaux dominants. Une telle vision peut apporter un goût de cléralisme et de théocratie qui n'a rien à voir avec l'esprit de la diaconie. Sur le très court terme, la diaconie a pour but d'aider les personnes qui ont des besoins immédiats. À plus long terme, l'objectif est de contribuer au bien commun, en tant que l'un des nombreux agents de la société civile. La diaconie reconnaît donc les droits et les devoirs des autorités publiques, et ne cherche nullement à les remplacer ou à les affaiblir. Dans le même temps, elle reconnaît son rôle public en tant qu'acteur social. Une compréhension claire de son identité distincte et de ses actifs vise à permettre aux acteurs diaconaux d'assumer leur rôle de la meilleure façon possible.

Enjeux et opportunités actuels



7.1. Introduction

Ce chapitre présente quelques-uns des enjeux auxquels la diaconie œcuménique est confrontée aujourd'hui. Certains sont liés à des facteurs externes, comme le paysage en mutation décrit au chapitre 5. Ces facteurs obligent les agents de la diaconie internationale à revoir leurs objectifs et stratégies. En particulier, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 représente une opportunité de réorientation et de création de réseaux de coopération. Face à ces défis, la diaconie œcuménique devra élaborer des stratégies compatibles avec son rôle distinctif en tant qu'agent fondé sur la foi et les droits, tel que décrit au chapitre 6.

Ci-après sont présentés trois domaines prioritaires. Le premier concerne les ressources et le fait de reconnaître que celles-ci sont limitées. Comment les acteurs diaconaux peuvent-ils être des intendants responsables des ressources et mieux coopérer afin de les utiliser de la manière la plus efficace possible? Le deuxième aborde ce problème du point de vue de la collaboration et souligne l'importance stratégique des réseaux à l'intérieur et à l'extérieur de la famille des chrétiens. Le troisième domaine prioritaire, le travail de plaidoyer, affirme la dimension prophétique de la diaconie œcuménique comme stratégie clé pour répondre aux défis que pose l'évolution actuelle du paysage.

7.2. Des ressources limitées: le partage des ressources

L'entraide des Églises organisée au lendemain des deux guerres mondiales pour répondre à la crise des réfugiés dépendait principalement de campagnes visant à solliciter le soutien financier des paroisses et des individus. Des agences nationales ont été créées dans le but de coordonner les

activités de collecte de fonds et de transférer l'argent aux agences œcuméniques basées à Genève. L'un des dons reçus par la FLM en soutien à son programme d'aide aux réfugiés lancé en 1947 provenait de paroisses de l'actuelle Namibie, révélant ainsi la nature œcuménique de ce travail.

Tout au long de l'histoire de l'Église, les activités diaconales ont dépendu de la générosité des fidèles, à l'instar de l'apôtre Paul et de la collecte d'argent qu'il a organisée en faveur des pauvres de Jérusalem.

En Europe, de nombreuses institutions diaconales sont financées par des fonds publics, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'action sociale. Depuis les années 1960, avec un intérêt croissant pour le travail de développement, de nombreuses agences de diaconie basées dans les pays du Nord ont recherché des fonds auprès de donateurs publics, en premier lieu les gouvernements nationaux. L'ONU a également été un partenaire financier important, en particulier le HCR (Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés). Le Département d'entraide mondiale de la FLM est l'un de ses principaux partenaires à l'échelle mondiale. En 2012, 1,4 million de réfugiés ont pu être aidés grâce à ces fonds. En 2014, le HCR a signé un Protocole d'accord avec la FLM. À cette occasion, Janet Lim, Haut-Commissaire assistante du HCR, a qualifié la FLM de «partenaire privilégié de longue date», se disant «ravie de voir le champ de cette collaboration s'élargir».

Si les agences diaconales peuvent toujours compter sur le soutien du public à l'égard de l'aide aux réfugiés et humanitaire, ce n'est pas le cas pour les activités de plaidoyer et le travail de développement à long terme. L'organisation néerlandaise ICCO (Inter-Church Organisation for Development Cooperation) a connu une baisse drastique

des fonds gouvernementaux au cours des dernières années, ce qui l'a obligée à réduire son personnel et ses activités. De nombreuses autres agences sont confrontées à cette même tendance à la diminution des fonds. Certaines ont alors décidé de chercher d'autres partenaires financiers, par exemple des sociétés qui souscrivent à la notion de la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Une partie importante des fonds alloués à la diaconie œcuménique provient encore des paroisses et des individus. Bien que le financement public oblige les agences à respecter des exigences publiques strictes, l'argent collecté n'est normalement pas réservé à des fins spécifiques, ce qui confère plus de liberté aux agences lors de l'affectation de ces fonds, par exemple en partenariat avec des Églises et des organismes œcuméniques.

Néanmoins, les dons des Églises sont également en baisse. Beaucoup d'entre elles connaissent un déclin du nombre de leurs membres. C'est le cas en Allemagne, où le volume des impôts ecclésiastiques a chuté au cours des dernières décennies. D'autres Églises, par exemple dans les pays scandinaves, sont confrontées à de nouveaux défis à mesure que leur relation à l'État évolue, les obligeant à assumer une charge financière plus lourde.

Il est probable qu'à l'avenir, cette tendance se poursuive et que la diaconie œcuménique reçoive moins d'argent. Cette réalité influence les agences et leur capacité à s'engager. Elles sont nombreuses à avoir commencé à réduire le nombre de pays dans lesquels elles opèrent, alors qu'il existe également une tendance à réduire le volume d'activités et à abandonner les grands projets au profit d'activités de moindre envergure et plus ciblées.

Cette situation oblige tous les partenaires impliqués dans la diaconie œcuménique à œuvrer pour un renforcement de la coordination. L'Alliance ACT a déjà mis en place des programmes efficaces de coopération dans les situations d'urgence. Elle est également engagée dans des processus de coopération dans le domaine du travail de développement à long terme, ainsi que dans des activités de témoignage public et de plaidoyer. Cet effort prévoit un partage œcuménique des ressources. Il est évident que de nouvelles stratégies doivent être élaborées afin d'envisager la meilleure façon d'utiliser les ressources disponibles et d'établir des structures de partage et de coopération adaptées. Dans un contexte où les donateurs

s'interrogent sur le rôle des intermédiaires dans le travail de développement, il devient urgent d'expliquer les avantages qu'offrent les acteurs multilatéraux et les mécanismes de coordination.

Une autre tâche importante consiste à élaborer des stratégies et des mécanismes coordonnés de collecte de fonds. Les agences prennent une envergure internationale également dans le sens où elles collectent des fonds à l'échelle mondiale, y compris dans les pays du Sud. Cela peut créer des situations de tension entre elles. Les agences impliquées dans la diaconie œcuménique doivent éviter de se livrer à une concurrence et de céder au vocabulaire du marché. Les stratégies de collecte de fonds doivent inclure les entreprises commerciales et leur responsabilité sociale. Les acteurs diaconaux doivent également s'adresser aux gouvernements locaux en faisant valoir que l'action diaconale sert l'intérêt général et qu'elle est donc en droit de bénéficier de fonds publics.

Il est également important d'apprendre aux individus, et en particulier aux membres des Églises, à donner et partager leurs ressources en solidarité avec les autres. L'intendance demeure un thème pertinent, surtout à une époque qui prône l'individualisme et le consumérisme. Faire preuve de générosité et prendre soin de son prochain sont des dimensions de la condition de disciple chrétien. Cela exige une prédication, un enseignement et des fondements théologiques dans toutes les Églises et dans tous les milieux sociaux.

L'intendance n'est pas uniquement une question d'argent. Les Églises sont capables de mobiliser des ressources humaines importantes grâce à l'engagement des bénévoles. Il s'agit là d'un actif qui mérite d'être reconnu par les acteurs professionnels. Bien que les ressources financières soient essentielles pour de nombreuses activités de la diaconie œcuménique, il peut être trompeur de considérer l'argent comme la seule ressource qui compte. Au cours des dernières décennies, la diaconie œcuménique a peut-être eu trop facilement accès aux fonds publics. Conséquence de cela, les agents diaconaux n'ont pas prêté suffisamment attention aux ressources non pécuniaires qui conditionnent la réussite de l'action diaconale, telles que la participation et l'implication à l'échelle locale.

La diaconie œcuménique peut tirer des enseignements du Bon Samaritain, qui a utilisé les

ressources disponibles pour aider une victime de la violence. L'apôtre Pierre n'a pas laissé le manque d'argent et d'or le mettre en situation de faiblesse lors de sa rencontre avec un mendiant. Ainsi, au nom de Jésus Christ, il l'a aidé à se lever et à marcher (cf. Ac 3,1-10). Aujourd'hui, l'action diaconale peut aussi tirer des leçons de la déclaration de saint Laurent, diacre au service de l'Église romaine. Lorsque l'Empereur a réclamé les trésors de l'Église dont il avait la garde, Laurent de Rome a déclaré que les pauvres et leur foi étaient «les véritables trésors de l'Église».

7.3. Une action diaconale bilatérale ou multilatérale?

L'entraide des Églises a été mise en place par des Églises qui étaient convaincues qu'une action commune serait plus efficace pour répondre aux besoins humains au lendemain des guerres. En outre, elles souhaitaient témoigner de leur unité. Elles espéraient, en particulier à une époque où la guerre avait généré tant de haine entre les peuples, que la coopération en matière d'aide favoriserait la réconciliation et les relations de confiance mutuelle.

Dans sa forme moderne, la diaconie œcuménique a donc commencé en tant qu'action multilatérale. Basées à Genève, les agences œcuméniques étaient chargées de coordonner le travail qui était financé par des ressources réunies dans différents pays et Églises, mais aussi de le mettre en œuvre en coopération avec les Églises locales dans les zones où l'on venait en aide aux personnes dans le besoin.

Par la suite, quand les agences œcuméniques ont commencé à renforcer leurs capacités professionnelles et à s'impliquer davantage dans le travail de développement à long terme, la diaconie œcuménique a changé de forme opérationnelle, passant d'une action multilatérale à une action bilatérale.

Selon une enquête réalisée en 2003 par le COE et ses partenaires œcuméniques, les agences de développement rattachées aux Églises récoltent et dépensent 740 millions de dollars des États-Unis chaque année. Ce chiffre ne comprend pas les activités des sociétés missionnaires individuelles, les partenariats entre paroisses, etc. Plus de 50% de cette somme était consacrée à des projets de développement à long terme, 14% aux secours d'urgence et à l'assistance en cas de catastrophe et seulement 6% aux activités de plaidoyer. Le COE,

ACT et la FLM n'ont perçu que 3%, 4% et 6% des fonds recueillis, respectivement. La situation a quelque peu évolué suite à la création de l'Alliance ACT, dans le sens où les activités, notamment en matière d'intervention d'urgence, sont désormais mieux coordonnées. Une enquête de 2016 révèle que davantage de fonds sont à présent consacrés à l'intervention d'urgence. Les rapports des membres de l'Alliance ACT montrent que 18% de leurs dépenses totales (486 millions de dollars) ont été consacrés à ce type d'aide. Ils ont dépensé 215,7 millions de dollars (77%) dans des projets de développement et 144 millions de dollars (5%) dans des activités de plaidoyer. Les dépenses de plaidoyer ont apparemment diminué. La situation est plutôt que cette dimension est désormais intégrée dans la plupart des formes de diaconie œcuménique.

Le COE a instauré la pratique des tables rondes afin de promouvoir la coopération et la communication et d'atténuer les conséquences négatives d'un bilatéralisme croissant. Certaines de ces tables rondes existent toujours aujourd'hui. La création de l'Alliance ACT a fourni à ses membres, ses Églises et ses agences, dans le Sud comme dans le Nord, un cadre de collaboration structuré. Par rapport à l'ancienne forme d'entraide des Églises, où les fonds étaient acheminés via Genève, l'Alliance ACT joue un rôle de coordination et de communication, tandis que ses membres restent en charge de la collecte de fonds et de la mise en œuvre des projets.

Dans le même temps, un certain nombre d'entités œcuméniques qui représentent une coopération diaconale multilatérale continuent de jouer un rôle important. En voici quelques exemples: l'Alliance œcuménique «agir ensemble» est un réseau mondial d'Églises et d'organisations connexes qui s'engagent à travailler ensemble sur des questions telles que le VIH et le sida, la sécurité alimentaire et l'agriculture durable. Le programme Initiatives et plaidoyer œcuméniques pour la lutte contre le VIH et le sida (EHAIA) vise à promouvoir les compétences en matière de lutte contre le VIH au sein des Églises. Par ailleurs, elle collabore avec les instituts de théologie afin d'intégrer le VIH dans les programmes de théologie et de s'attaquer aux causes profondes de la pandémie. Le Réseau œcuménique de défense des personnes handicapées (EDAN)

soutient le travail des individus, des Églises et des organisations religieuses qui s'intéressent aux problèmes affectant les personnes vivant avec un handicap à travers le monde.

Les partisans d'une approche multilatérale de la diaconie œcuménique soulignent les points forts suivants:

- une telle approche rassemble davantage d'acteurs. L'action commune affirme l'unité des Églises engagées dans la diaconie œcuménique et offre un espace égal à tous les partenaires, quelle que soit leur taille ou leur force économique;
- ses processus ont une portée plus large et le soutien partagé touche plus de personnes;
- elle vise à favoriser la coordination et la coopération dans la mise en œuvre des activités diaconales;
- elle encourage les relations mutuelles et équilibre les rapports de force;
- elle représente un horizon d'action plus vaste qui facilite l'intégration du témoignage public et des activités de plaidoyer.

L'expérience a montré que cette approche multilatérale comporte également des inconvénients:

- elle peut générer des structures intermédiaires qui rendent le travail moins efficace et allongent les procédures;
- de telles structures entraînent une augmentation des coûts administratifs;
- elles peuvent également conduire à une centralisation et une concentration du pouvoir, entravant ainsi les efforts en faveur de la transparence et d'une responsabilisation vers le bas.

Pour les partisans du bilatéralisme, cette approche offre les avantages suivants:

- le contact direct améliore l'efficacité de la communication, ce qui facilite la collecte active de fonds;
- elle permet de développer des relations institutionnelles et personnelles, qui peuvent être renforcées par des visites mutuelles et l'échange de perspectives et d'expériences;
- elle permet un suivi plus étroit et plus rapide de la gestion de projets;

- il est plus facile d'instaurer des procédures qui garantissent la transparence et la responsabilité mutuelle lors de la mise en œuvre des projets.

D'un autre côté, le bilatéralisme présente certains inconvénients:

- l'asymétrie des rapports de force peut contribuer à entretenir le clivage traditionnel entre « donateurs » et « bénéficiaires » qui, dans le passé, a souvent généré des structures de dépendance et des attitudes de soumission aux buts, objectifs et méthodes définis par les agences donatrices;
- la dépendance à l'égard d'un seul et unique partenaire peut avoir des conséquences dramatiques si ce dernier retire soudainement son soutien ou instaure de nouvelles exigences de partenariat;
- dans les cas où une Église locale ou une agence diaconale du Sud a établi des relations de travail avec de nombreux partenaires dans le Nord, cela peut nécessiter des compétences administratives complexes, en raison des régimes différents et des exigences différentes établis par les partenaires en question.

Certains avantages peuvent devenir des inconvénients, semble-t-il, et inversement. La diaconie œcuménique doit donc chercher à mettre en place des structures qui tiennent compte des avantages des deux formes de coopération d'une manière qui prend en considération les intérêts des partenaires, tant dans les pays du Sud que du Nord.

7.4. Coopération et partenariat dans le domaine de la diaconie œcuménique

L'invitation au Colloque international sur les relations entre Églises et partenaires spécialisés, organisé au Malawi en septembre 2014, faisait référence à des « tensions croissantes au sein du mouvement œcuménique entre les partenaires spécialisés et les Églises dans différentes parties du monde ». Elle exprimait ses inquiétudes concernant « les frictions au sein de la famille œcuménique découlant de malentendus et d'une rupture de la communication ».

Les causes de ces tensions peuvent être multiples. Certains responsables d'Églises, en particulier en Afrique, ont décrit l'Alliance ACT comme

étant d'abord une coalition d'agences basées dans les pays du Nord et dont les activités sont davantage menées aux côtés d'ONG laïques que des Églises locales. Les Églises et leurs responsables avaient le sentiment d'être court-circuités et que leurs compétences et activités diaconales étaient ignorées. Ils se sont donc demandé si l'Alliance ACT, dans sa pratique, était une expression du mouvement œcuménique et de toutes les Églises appartenant à ce mouvement.

De leur côté, les agences spécialisées prétendent que leur mandat est plus vaste que celui des Églises et qu'elles s'adressent aux personnes pauvres et marginalisées, indépendamment de leur appartenance religieuse. Par ailleurs, elles citent les normes professionnelles qu'elles sont tenues de suivre lors de la mise en œuvre des projets, conformément aux exigences des bailleurs de fonds publics. Les Églises locales disposent rarement des capacités institutionnelles nécessaires, affirment-elles. Pour ces raisons, les agences préfèrent généralement collaborer avec des ONG professionnelles locales.

Le colloque organisé au Malawi visait à offrir un espace sûr permettant un dialogue constructif sur ces questions. Des actions liées à trois domaines ont ainsi été proposées: relations, valeurs et fondements, et domaines de coopération. En ce qui concerne les relations, et dans l'objectif de les renforcer, il a été reconnu la nécessité de:

- définir clairement notre vocation, notre identité et nos mandats communs, ainsi que les rôles distincts de chacun. Cet aspect est important afin de dissiper tout malentendu;
- développer et communiquer clairement une vision commune de l'histoire et des traditions du multilatéralisme et du partage des ressources dans divers contextes;
- reconnaître, valoriser et encourager les dons et les ressources de chacun (actifs matériels et immatériels);
- communiquer clairement les différents modes de fonctionnement de chacune de nos organisations, y compris leurs contextes et contraintes respectifs, et clarifier les attentes et l'importance de nos relations lorsque nous nous engageons dans la diaconie œcuménique.

Communiquer et reconnaître la complémentarité des rôles et des ressources apparaît comme

une stratégie clé pour parvenir à une meilleure coopération entre les Églises et les partenaires spécialisés. Tous les partenaires impliqués doivent reconnaître la riche mosaïque d'acteurs diaconaux, dans laquelle chaque partie représente une qualité et une beauté uniques, et où ils forment ensemble un tableau qu'aucun d'eux ne peut offrir à lui seul.

Parmi les forces des Églises locales figurent leur enracinement dans le contexte et leur capacité à comprendre ce qui se passe en fonction des attentes, des systèmes de valeurs et des expériences à l'échelle locale. La section 6.6 rend compte de certains des actifs diaconaux que les Églises locales peuvent activer dans le cadre de leur coopération avec des agences spécialisées. L'un des actifs importants est la capacité à mobiliser des bénévoles, ce qui peut contribuer de manière décisive à garantir la participation locale et un sentiment d'appropriation lors de la mise en œuvre des projets. Citons également l'autorité morale des responsables d'Églises, qui leur permet de s'atteler à des questions sociales et politiques cruciales et d'impliquer les individus dans le combat pour un avenir meilleur, en intégrant le témoignage public et le travail de plaidoyer dans l'action diaconale.

De même, les Églises se doivent de reconnaître les forces et les atouts distincts des agences spécialisées. Ces dernières jouissent d'une certaine expérience et elles ont développé divers types de compétences, à la fois théoriques et pratiques. Leurs connaissances incluent la capacité à mener des analyses sociales, à élaborer des plans d'action clairs, à identifier les méthodes d'intervention appropriées, à superviser les travaux en cours, à rendre compte et à évaluer. En outre, elles appartiennent souvent à des réseaux d'agences professionnelles capables de partager des bonnes pratiques et de s'engager dans des actions communes.

La diaconie œcuménique gagnera clairement à allier les compétences des Églises locales et celles des agences spécialisées. Le message du Colloque international sur la diaconie, organisé par la FLM à Addis-Abeba (Éthiopie) en 2008, affirme que «de nouvelles synergies et de nouveaux liens» permettront de renforcer l'efficacité des Églises, agences et sociétés missionnaires dans leur travail. Le Colloque a donc appelé à «une attitude qui adopte une "culture de l'écoute" vis-à-vis de ce qui se passe sur le terrain et s'appuie sur cette culture dans toutes les formes de la praxis diaconale», déclarant

que cette attitude «vaut particulièrement pour les acteurs de la diaconie internationale».

Il convient d'encourager les agences à développer des stratégies visant à collaborer de façon plus étroite avec les Églises. Le professeur Christoph Stückelberger, fondateur du réseau mondial Globethics.net, affirme que les Églises peuvent souvent jouer un rôle plus large que les ONG individuelles dans les processus de transformation. Il recommande donc aux agences de soutenir les processus qui envisagent de renforcer les pratiques démocratiques dans les Églises, de développer un leadership responsable, de renforcer les compétences et de créer des Églises exemptes de corruption.

De même, il convient d'encourager les Églises locales à faire preuve de patience envers les agences spécialisées et à contribuer activement aux processus visant à promouvoir de nouvelles synergies et de nouveaux liens. Il s'agit notamment de reconnaître leur rôle et leur potentiel distincts en tant qu'agents diaconaux et de chercher des occasions d'allier et d'unir les efforts. En outre, les Églises doivent revendiquer la paternité de la diaconie œcuménique, en particulier l'Alliance ACT qui, dans son *Document de fondation*, affirme être une «alliance mondiale» composée d'Églises membres du COE et de la FLM et d'organisations qui leur sont rattachées, qui «s'engagent à collaborer dans un esprit œcuménique». Il incombe aux Églises locales de concrétiser cette vision et de renforcer l'Alliance ACT pour qu'elle devienne ce qu'elle est censée être: une expression de la communion mondiale des Églises et de leur mandat diaconal.

Cela nécessite une réflexion permanente sur la véritable nature du partenariat au sein de la diaconie œcuménique, en reconnaissant qu'elle s'appuie sur les relations mutuelles qui existent en amont et en aval de la collaboration entre les partenaires. Par ailleurs, cela exige de reconnaître la variété des dons et des actifs que les Églises locales et les agences spécialisées apportent avec elles lorsqu'elles travaillent ensemble, mais aussi la force de la complémentarité que cette richesse représente pour l'action diaconale. Cela exige aussi un certain degré de transparence et de responsabilité mutuelle tout au long du processus de collaboration, de la planification à la mise en œuvre. La transparence implique de partager des informations à tous les niveaux, aussi souvent que possible, et de ne pas

laisser à l'un des partenaires le soin de décider ce qu'il faut communiquer et à quel moment il convient de le faire. La responsabilité mutuelle suppose des rapports de force équilibrés afin de ne pas réduire un partenaire à un simple instrument au profit des autres.

7.5. Collaborer avec les organisations laïques

Le Pèlerinage de justice et de paix du COE invite «toutes les personnes de bonne volonté» à s'unir. Cette invitation correspond à une longue tradition au sein de la diaconie: celle de rechercher le soutien et la coopération d'individus et d'organisations extérieurs à l'Église, ainsi que des gouvernements. Partant de l'idée que tous les êtres humains portent l'image de Dieu, la diaconie est convaincue que tous sont capables d'être les collaborateurs de Dieu dans la promotion du bien commun et d'une vie digne pour tous. La notion de «personnes de bonne volonté» ne doit pas être interprétée comme faisant référence à des individus moralement supérieurs; tous sont appelés à être des «personnes de bonne volonté». Malheureusement, tous ne choisissent pas de suivre cet appel, ce qui ne doit pas empêcher l'Église de les inviter à s'unir.

La société civile offre de nouvelles opportunités de coopération, notamment aux agents diaconaux, afin de leur permettre de construire des alliances stratégiques avec d'autres parties, en particulier des organisations laïques. Ceci est d'une importance primordiale à une époque où de nombreuses organisations sociales civiles et ONG sont confrontées à un rétrécissement de l'espace politique et opérationnel dans leur travail quotidien sur le terrain. Les acteurs diaconaux se doivent d'identifier des plateformes et des réseaux stratégiques afin d'influencer les processus sociaux qui garantissent à tous le bien-être et le respect des droits humains.

Les agents diaconaux peuvent-ils travailler avec n'importe quelle organisation laïque? Cela dépend du contexte et de la nature de la coopération. En principe, les acteurs diaconaux doivent être prêts à travailler avec toute personne et organisation «de bonne volonté». Dans la pratique cependant, il sera nécessaire d'établir certains critères afin de comprendre ce que l'organisation en question

entend par «bonne volonté». Parmi ces critères figurent son attitude et sa pratique en matière de droits humains, mais aussi la manière dont elle promeut certaines valeurs et certains idéaux. Citons également sa structure et les façons dont elle exerce le pouvoir.

Le plus souvent, les agences diaconales préfèrent collaborer avec des organisations partageant les mêmes idées et valeurs, qu'elles soient religieuses ou laïques. Il est possible que cette pratique ait été trop prudente, avec pour conséquence que la diaconie n'assume pas un rôle suffisamment audacieux d'agent du changement dans la société civile. Les mouvements populaires, les groupes de défense des droits humains, les syndicats, les organisations représentant les minorités ou les groupes marginalisés sont autant d'exemples de partenaires stratégiques lorsque les agents diaconaux s'engagent dans des activités de témoignage public et de plaidoyer.

Les agents diaconaux ne collaborent pas avec les organisations laïques dans le but de les évangéliser. Leur identité laïque doit bénéficier de la même reconnaissance que les organisations d'inspiration religieuse vis-à-vis de leur identité distinctive. Il ne s'agit pas non plus de christianiser l'espace public. Notre objectif en tant que chrétiens est de «permettre à tous d'accéder librement à tous les espaces de la sphère publique, sans distinction aucune, notamment de couleur, de caste, de religion et de sexe». Cette vision est basée sur la conception théologique selon laquelle l'action de Dieu à l'égard de la création ne peut se limiter à l'Église ni à l'action des chrétiens. La sollicitude de Dieu envers l'être humain se manifeste par l'établissement d'un ordre social, politique et juridique et d'un leadership responsable qui défendent la dignité humaine et promeuvent la justice et la paix. Les chrétiens sont appelés à exercer une citoyenneté active et à participer à des activités qui renforcent l'égalité d'accès aux biens communs, la sécurité pour tous, en particulier pour les personnes vulnérables, et la participation et l'interaction constructives entre tous les groupes de la société. Toutes ces questions clés figurent parmi les priorités de la diaconie œcuménique et obligent les agents diaconaux à travailler avec «toutes les personnes de bonne volonté», ce qui suppose de chercher des occasions de collaborer avec les organisations laïques.

7.6. La *diapaxis*: collaborer avec les personnes d'autres religions

Aujourd'hui, la religion est de plus en plus reconnue comme un facteur social et politique important, y compris dans le domaine du développement. Certains spécialistes décrivent le «retour de la religion» comme un processus de déprivatisation dans le cadre duquel les responsables religieux s'engagent à contribuer au bien-être commun. D'autres soulignent la nécessité d'inclure les acteurs religieux dans la société civile et dans les processus de démocratisation dans la «société post-séculière».

Le rôle de la religion et des responsables religieux dans le développement est contesté. Certains les considèrent comme des forces réactionnaires qui résistent au changement social et qui, dans certaines situations, alimentent les conflits sociaux et politiques. D'autres soulignent leur rôle important dans la mobilisation des individus en faveur d'une action sociale responsable et la promotion d'un discernement éthique, ce qui signifie que les acteurs religieux peuvent œuvrer de manière déterminante à la réconciliation, la justice et la paix.

Il est évident que les agents du développement ne peuvent ignorer la religion dans leur travail. L'éducation religieuse doit faire partie de leurs compétences professionnelles. Cet aspect est particulièrement important pour les organisations d'inspiration religieuse et la diaconie œcuménique, qui doivent jouer un rôle de premier plan en impliquant les croyants dans leur travail et en collaborant avec les responsables religieux dans les processus de promotion du bien commun. Dans des contextes de méfiance et de tension religieuses, les agents diaconaux peuvent offrir un espace sûr permettant de mener une action et une réflexion communes, et ainsi entamer des processus de réconciliation et de transformation.

La *diapaxis* est une méthode visant à offrir un tel espace pour permettre à des personnes de religions différentes de se rencontrer et de faire des choses ensemble, dans le but de surmonter les préjugés et d'établir une confiance mutuelle. Le terme *diapaxis* a été introduit par la théologienne danoise Lissi Rasmussen, qui avait observé que les chrétiens et les musulmans développaient de

nouvelles relations de coexistence lorsqu'ils étaient engagés dans des activités d'intérêt commun. En tant que méthode, la *diapraxis* envisage d'impliquer les citoyens ordinaires au niveau local; dans la pratique, il s'agit d'une forme de formation citoyenne, qui permet aux individus de travailler avec des personnes au-delà des frontières religieuses et sociales.

Le mouvement œcuménique, et en particulier le COE, entretient depuis longtemps un dialogue interreligieux. La *diapraxis* renforce les qualités de cette tradition en mettant l'accent sur des enjeux sociaux auxquels sont pareillement confrontées les personnes de confessions différentes, et en revendiquant l'avantage d'une action commune.

Les agents de la diaconie œcuménique sont déjà impliqués dans la *diapraxis*. De nombreux membres de l'Alliance ACT travaillent en partenariat avec des organisations humanitaires musulmanes, en particulier au Moyen-Orient. En 2014, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Fédération luthérienne mondiale et le Secours islamique mondial ont signé un Protocole d'accord afin de coopérer dans le domaine humanitaire. Il s'agissait alors de la première coopération officielle entre une organisation humanitaire chrétienne internationale et son équivalent islamique. Cette collaboration a permis d'envoyer un message clair sur la façon dont des personnes de confessions différentes peuvent unir leurs forces sur la base de visions et de valeurs communes. Cette vision est clairement exprimée dans le document de l'Alliance ACT *The Changing Development Paradigm* (La transformation du paradigme de développement), qui affirme que «la transformation du paradigme de développement offre de nouvelles opportunités de travailler de manière concrète, y compris en matière de plaidoyer, entre et par-delà les confessions. L'Alliance ACT reconnaît l'importance des opportunités et enjeux interreligieux liés à l'aide humanitaire et au développement.»

Les acteurs œcuméniques et diaconaux ont pris plusieurs initiatives dans ce sens. Ils ont participé à des discussions au HCR sur le rôle de la foi dans la protection des réfugiés, des demandeurs d'asile, des déplacés et des personnes déracinées. Le COE a joué un rôle actif dans l'initiative «Mettre fin à l'extrême pauvreté: un impératif moral et spirituel» lancée en 2015 par plus de 40 responsables

religieux et organisations d'inspiration religieuse du monde entier. Son objectif principal est de mettre fin à l'extrême pauvreté d'ici à 2030, en s'appuyant sur les ODD comme plateforme commune et engagement partagé.

Relier ces initiatives internationales à une action diaconale concrète à l'échelle locale reste un défi. L'engagement à produire des preuves et à se baser sur les faits, à mener un travail de plaidoyer en engageant l'autorité morale des responsables religieux et de leurs congrégations, et à encourager une collaboration plus efficace entre les acteurs religieux et les autres acteurs du développement permettra alors de faire changer les choses et d'atteindre l'objectif visant à mettre fin à l'extrême pauvreté.

7.7. Le travail de plaidoyer: une diaconie prophétique

Le travail de plaidoyer fait partie intégrante de l'action diaconale. Il ne peut se limiter à une éventuelle préoccupation supplémentaire selon les circonstances. L'identité distincte de la diaconie, ses racines bibliques et sa vocation chrétienne obligent la diaconie œcuménique à être prophétique, à prendre le parti des personnes pauvres et marginalisées, à mettre en lumière les injustices systémiques et à promouvoir la dignité humaine, la justice et la paix. Le mouvement œcuménique, aux côtés des Églises et des agents diaconaux, s'est de plus en plus engagé dans cette mission. Ce qui suit est un exemple de formulation de ce mandat:

Le travail de plaidoyer est une activité prophétique des Églises, au travers de laquelle nous accompagnons et soutenons nos frères et sœurs qui luttent vigoureusement pour la justice et la paix dans les situations d'injustice et de violence contre les êtres humains et le reste de la création. Le travail de plaidoyer suppose de parler au nom de ceux qui sont réduits au silence dans leurs efforts pour remédier aux injustices. Cela exige notre engagement à l'égard des problèmes et des initiatives de ceux qui luttent pour la vie, la justice, l'équité, les droits et la paix. Le travail de plaidoyer est une activité missionnaire de l'Église dans le monde. C'est l'une des façons dont l'Église participe à la mission de Dieu (*missio Dei*).

La quête de la justice et de la paix fait partie intégrante de la vie et de la vocation du COE depuis sa fondation en 1948, comme cela est le cas pour ses Églises membres et partenaires œcuméniques. Une vision exprimée tout au long de son histoire dans de nombreux programmes et engagements, comme on l'a vu au chapitre 5. L'Alliance œcuménique «agir ensemble», créée en 2000 et qui constitue désormais une initiative œcuménique au sein du COE, a continué de soutenir les Églises et les partenaires dans leurs activités de plaidoyer, en mettant l'accent sur les campagnes liées au VIH et au sida, à la sécurité alimentaire et à l'agriculture durable.

La défense d'une paix juste a été un autre domaine important de l'action œcuménique. La Décennie «Vaincre la violence» (2000-2010) du COE a souligné la nécessité de remplacer la violence par une culture de la paix. Elle s'est conclue par un «Appel œcuménique à la paix juste», qui a conduit l'Assemblée de Busan en 2013 à adopter une Déclaration sur la voie de la paix juste. Celle-ci affirme le rôle clé du COE en tant qu'organisateur et facilitateur du processus de paix œcuménique mondiale et du travail de plaidoyer, convaincue que:

Les Églises peuvent contribuer à édifier des cultures de paix en apprenant à prévenir et à transformer les conflits. Dans cette perspective, elles peuvent donner des moyens d'action aux personnes qui vivent en marge de la société, aider les femmes et les hommes à devenir des artisans de la paix, soutenir les mouvements non violents qui œuvrent pour la justice et les droits humains, porter secours à ceux qui sont persécutés parce qu'ils refusent de porter des armes pour des raisons de conscience, offrir un soutien à ceux qui ont souffert dans les conflits armés, et donner sa juste place à l'éducation à la paix dans les Églises et les écoles.

Le concept de paix juste est enraciné dans la compréhension qu'ont les Églises d'elles-mêmes, l'espérance d'une transformation spirituelle et l'appel à rechercher la justice et la paix pour tous. Elle s'appuie sur le concept de la justice sociale qui est confrontée aux privilèges, de la justice économique qui est confrontée à la richesse, de la justice écologique qui est confrontée à la consommation

irresponsable et de la justice politique qui est confrontée aux abus de pouvoir.

La consolidation de la paix, la transformation des conflits et la défense d'une paix juste continuent d'être des tâches prioritaires qui obligent la diaconie prophétique à s'impliquer dans les questions sociales. Les principaux thèmes dans le domaine du plaidoyer sont les droits humains et la sécurité humaine (en particulier des femmes et des enfants confrontés à des situations de conflits sociaux et politiques), la responsabilité dans la consolidation de la paix et l'État de droit.

7.8 Abus au sein des institutions diaconales

La violence physique (y compris sexuelle) et psychologique envers les adultes et les enfants est totalement opposée aux principes de l'Évangile. Des affaires judiciaires très médiatisées ont montré les poursuites à l'encontre de membres du clergé et de travailleurs diaconaux et leurs condamnations. Par-dessus tout, le mal causé aux victimes est absolument condamnable.

Ces cas d'abus ont sévèrement entamé la confiance dans les institutions diaconales, les agences de développement et d'autres organisations. Beaucoup de bon travail diaconal peut être mis à mal ou même détruit par les actions d'un individu mal intentionné, ou être sapé par le manque de mesures de contrôle adéquates au niveau institutionnel. Le paiement de compensations aux victimes ne pourra jamais réparer le mal causé, et ces dédommagements peuvent également être ruineux pour une organisation diaconale.

L'appel de Jésus à une «vie de plénitude» (Jn 10,10) exige de toutes les institutions diaconales qu'elles préviennent les abus, indépendamment des risques qu'elles encourent pour leur réputation (qui sont souvent bien plus grands lorsque ces abus sont découverts et rapportés par les media). La diaconie œcuménique doit impliquer qu'on sache apprendre des différents contextes dans le monde. L'échange de bonnes pratiques à l'échelle internationale, telles que des mesures efficaces de protection des enfants et des formations professionnelles à cet effet, pour savoir détecter les signes de conduites inappropriées, pourraient être d'une importance cruciale pour aider à éviter les abus.

7.9. Résumé

Ce chapitre a rendu compte de certains des défis auxquels est confrontée la diaconie œcuménique dans le monde d'aujourd'hui. Certains défis ont trait à l'évolution de l'aide au développement et aux coupes dans les financements publics dues au scepticisme croissant quant à l'efficacité de l'aide, obligeant ainsi les agences de la diaconie œcuménique à développer de nouvelles pratiques innovantes pour financer leur travail. Elles sont également contraintes de développer de nouvelles stratégies de coordination et de coopération, en renouvelant la vision du partage œcuménique des ressources.

L'analyse de l'évolution du paysage souligne la dimension sociale et politique de l'action menée pour le bien-être commun, la justice et la paix. Dans de nombreux endroits, cet engagement se

heurte au rétrécissement de l'espace public et à l'adoption de mesures politiques visant à limiter le rôle de la société civile, en particulier des acteurs fondés sur les droits. Cela oblige la diaconie œcuménique à s'engager dans la création de réseaux et l'établissement d'alliances stratégiques, en partenariat avec les Églises locales, les organisations laïques et les personnes d'autres religions. Dans tous les cas, qu'elle soit commise dans le cadre de programmes d'assistance ou d'institutions diaconales, la violence physique et psychologique est toujours inacceptable et des mesures de protection efficaces doivent être prises afin de l'éviter.

Ces défis poussent la diaconie œcuménique à affirmer sa nature d'acteur fondé sur les droits, mais aussi à développer des stratégies qui renforcent son rôle prophétique dans le témoignage public et le travail de plaidoyer en tant que parties intégrantes de l'action diaconale.

La diaconie œcuménique dans un contexte confessionnel





8.1. Introduction

L'objectif de ce chapitre est de définir la diaconie œcuménique dans différents contextes confessionnels, en montrant les similarités et les divergences dans l'approche de la diaconie à travers le christianisme. Par cette tentative de montrer la diversité, les chrétiens de traditions différentes peuvent parvenir à discerner et développer des appartenances communes. Par l'humilité, la recherche de l'enrichissement mutuel et la dépendance de la grâce de Dieu, les chrétiens de traditions, de cultures et de milieux différents peuvent contribuer ensemble à la construction d'une diaconie véritablement œcuménique.

8.2. Conception orthodoxe de la diaconie œcuménique

La «diaconie» chrétienne est enracinée dans l'enseignement évangélique selon lequel l'amour de Dieu et du prochain est une conséquence directe de la foi. La mission diaconale de l'Église et le devoir de servir de chacun de ses membres sont intimement liés à la notion même de l'Église et découlent de l'exemple du sacrifice de notre Seigneur Lui-même, notre Grand Prêtre, qui, selon la volonté du Père, «est venu non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude» (Mt 20,28). L'Église a hérité de l'Ancien Testament le corpus principal de son enseignement sur l'assistance aux pauvres, en préservant ces doctrines et en leur donnant un nouveau contexte à la lumière de l'exemple de son fondateur, Jésus Christ, qui est venu dans le monde «non pour être servi mais pour servir» (Marc 10,45). Les apôtres ont continué à vivre selon les enseignements de Jésus, se consacrant

«à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières» (Ac 2, 42).

Selon les Actes des Apôtres (chapitre 6), les diacres ont été les premiers appelés à servir au nom du Christ, ce qui signifiait que cette «diaconie» était également inscrite dans les devoirs des autres niveaux du sacerdoce. Il appartenait au diacre d'être «les mains de l'évêque» sous sa direction, tandis que les prêtres étaient chargés d'aider l'évêque à s'occuper du troupeau du peuple chrétien et à l'enseigner.

«Le témoignage, l'enseignement et la diaconie» (le service) étaient inséparables dans l'Église primitive. L'importance de la «diaconie» a également été reconnue dans les canons de l'Église indivise, comme lors du premier concile œcuménique de Nicée (325). L'Église n'est pas envoyée dans le monde que pour prêcher et sauver l'humanité, mais également pour établir des communautés par lesquelles elle sert le monde pour ses besoins matériels et spirituels. En ce sens, l'action diaconale est équivalente à l'accomplissement du devoir des Églises d'apporter de l'aide aux personnes qui souffrent, au-delà de leurs membres, ou de fournir des réponses aux problèmes et aux préoccupations de l'humanité dans les domaines économique, politique, personnel et de la vie familiale. Par ce genre de diaconie, les Églises pénètrent dans le monde et le témoignage qu'ils rendent de leur Seigneur devient évident, vivant et réalistiquement présent dans leur pratique. Sans cette action, une Église semblerait dépourvue de l'expression fondamentale de sa vie intérieure.

Cette diaconie n'est ni un acte moral émanant de la bonne volonté d'un chrétien régénéré, ni une expression de compassion pour la misère de l'humanité extérieure à l'Église. Le soin que les

Églises prennent du monde n'est pas un moyen pour atteindre une humanité ignorante. Les Églises n'aident pas d'abord en tant qu'institutions philanthropiques. L'action diaconale des Églises est ecclésiale, c'est-à-dire que c'est la surabondance de la grâce qui unit et meut leur vie intérieure dans une communion totale. En d'autres mots, la diaconie envers le monde est l'écho dans le monde de la parole de Dieu déjà accomplie dans l'Église charismatique. C'est l'expression du «*ergon theou*» (l'action de Dieu) dans son Esprit Saint par le biais du «*parergon*» (l'action faite ou produite) de l'humanité à l'intérieur du monde et pour le monde. La diaconie est l'autre voix de la vérité faite et donnée par Dieu à l'humanité en tant que communion/koinonia. C'est l'acte qui émane de l'événement continuellement représenté dans l'Église.

La diaconie œcuménique découle également de la liturgie divine dans laquelle nos offrandes sont sanctifiées par l'offrande du Christ et requiert notre «coopération» (*synergeia*) active avec Dieu dans l'exercice de notre libre arbitre, qui s'enracine dans notre «accord» (*symphonia*) commun (Mt 18,19). La diaconie est donc une expression de l'unité de l'Église comme corps du Christ. De la même manière, chaque célébration locale de l'eucharistie est complète et universelle, engageant l'ensemble de la création, et est offerte pour les besoins matériels et spirituels du monde entier.

8.3. Conception luthérienne de la diaconie œcuménique

Les Églises luthériennes mettent l'accent sur l'appartenance de la diaconie à l'existence et à l'identité de l'Église. La diaconie se déploie dans la vie de chaque chrétien, comme un appel à servir Dieu, nos semblables et, en tant qu'intendants, la création de Dieu. La diaconie appartient intrinsèquement à la vie des congrégations chrétiennes et des communautés et implique le service à la communauté locale et aux sociétés en général. Des institutions diaconales, telles que des hôpitaux, des écoles et des orphelinats, sont établies dans de nombreux pays, et font partie de la présence diaconale de l'Église luthérienne dans différents contextes. Dans certains pays, ces institutions diaconales participent à la santé

publique et aux services sociaux de l'État. Enfin, des organisations diaconales internationales, offrant des services d'urgence et de l'aide au développement, font partie de la diaconie œcuménique luthérienne, et sont donc inséparables de l'Église dans son essence.

Dans la théologie luthérienne, on insiste sur le fait qu'être sauvé et justifié devant Dieu, *coram Deo*, ne dépend que du Christ, et non des actions et des accomplissements humains. En même temps, les confessions luthériennes mettent l'accent sur l'importance de bonnes actions dans toute vie chrétienne, comme relevant de la sanctification du chrétien et de toute vie chrétienne vers l'humanité, *coram hominibus*.

La diaconie fait donc partie intrinsèque de l'Église et de la vie de chaque congrégation, basée sur l'appel de Dieu à être Église *dans* le monde, non à part du monde, et de vivre cet appel dans les différents contextes où l'Église est présente. La théologie luthérienne insiste beaucoup sur le fait que les chrétiens ne sont pas seulement chrétiens dans le cadre du culte et de la foi, ou le «royaume de Dieu», mais qu'ils sont également appelés à vivre en citoyens responsables dans leurs sociétés respectives, ou le «royaume du monde». Les bonnes actions, le service au monde, la diaconie, selon la théologie luthérienne, ne constituent pas une pratique circonscrite à la communauté chrétienne mais appartenant au monde, sur la base de la théologie de la création. Les chrétiens sont appelés à servir avec toutes les personnes de bonne volonté pour le bien de l'humanité et non pour le salut. La théologie luthérienne souligne aussi que la diaconie ne doit jamais être un instrument de conversion, mais qu'elle a sa propre valeur et contribue au témoignage de la bonne nouvelle en Christ.

La Fédération luthérienne mondiale souligne que la diaconie fait intrinsèquement partie de l'ecclésiologie luthérienne et de la mission de Dieu, la *mission Dei*: «Les Églises membres de la FLM sont appelées à participer à la mission de Dieu, ce qui inclut la proclamation de l'Évangile du Christ, le service aux plus vulnérables (diaconie) et la défense de leurs droits²». La diaconie commence avec la connaissance du contexte, la détermination

2. <https://www.lutheranworld.org/content/capacity-diakonia>.

des besoins et des atouts et une conviction profonde que servir les pauvres et ceux qui sont marginalisés et servir Dieu sont inséparables. Afin de servir dans le monde par la diaconie, les Églises doivent chercher à acquérir des connaissances non seulement en théologie, mais dans de nombreux domaines théoriques et pratiques, également sur la base d'études empiriques, dans une perspective interdisciplinaire. La théorie diaconale et l'action diaconale dépendent l'une de l'autre et l'objectif des sciences diaconales est d'améliorer la pratique diaconale.

De nombreuses Églises luthériennes emploient des diacres formés spécifiquement au travail diaconal dans leurs paroisses et, dans de nombreuses Églises, les diacres sont consacrés ou ordonnés pour servir au sein de l'ordre du diaconat.

La diaconie d'aujourd'hui dans les Églises luthériennes est en grande partie liée au réveil diaconal du XVIII^e siècle en Europe. Ce renouveau a mis un nouvel accent sur la diaconie et le ministère diaconal; il a été fortement inspiré par le mouvement de renouveau piétiste qui l'avait précédé; et s'est développé partiellement en opposition avec les hiérarchies ecclésiales, comme un mouvement de l'Église basse. Pendant ce mouvement de renouveau, l'accent a été mis sur la nécessité pour l'Église de revitaliser son ministère diaconal, sur la base de ce qui était perçu comme la conception biblique et de l'Église primitive de la diaconie: un service humble à ceux qui sont dans le besoin. De récents développements dans les sciences diaconales soulignent qu'il y a eu un changement de paradigme dans la compréhension de la diaconie: d'un service humble à un ministère d'intermédiaire pour l'Église dans le monde, par lequel elle jette des ponts et responsabilise.

Certaines des plus grandes Églises luthériennes du monde, comme l'Église évangélique Mekane Yesu en Éthiopie, se sont concentrées sur la nécessité de définir la mission de l'Église comme un ministère holistique, où la proclamation et le service sont liés et inséparables. Cela a rappelé utilement à toutes les Églises luthériennes d'éviter les cloisonnements et la déconnexion du service de l'Église, par exemple dans les départements de développement, de la vie régulière de l'Église dans les congrégations.

8.4. Conception réformée de la diaconie œcuménique

Pour la majorité des Églises qui font partie de la famille «réformée» élargie, y compris de nombreuses Églises unies et unifiantes, être réformé c'est être œcuménique. D'une part, elles comprennent leur mission et leur vocation comme une partie intégrante du seul mouvement œcuménique et de l'Église universelle du Christ, et d'autre part elles considèrent la diaconie (service aimant et transformateur pour le prochain) comme une partie inséparable de la mission de Dieu et de la vie et du témoignage des Églises. Il n'est pas surprenant que la famille réformée ait joué un rôle majeur dans le façonnement et l'expression de la diaconie œcuménique telle qu'elle est comprise et pratiquée au sein du COE et des cercles œcuméniques plus élargis.

Dès l'époque de la Réforme, une lecture revivifiée des Écritures a placé la diaconie et le diaconat parmi les quatre fonctions essentielles du ministère chrétien. L'accent a été mis également sur le rôle directeur des institutions dans la gestion des actions de bienfaisance et les actes directs et personnels de service aux pauvres et à ceux qui souffrent. Pour les calvinistes, ces deux dimensions font partie de manière permanente du travail des Églises, pendant que le courant dirigé par Zwingli considérait que les autorités civiles pouvaient et devaient assumer des responsabilités pour la diaconie sociale. Dans tous les cas, la responsabilité institutionnelle ne fut jamais vue comme pouvant remplacer les devoirs individuels. Le diacre avait la charge de susciter la responsabilité sociale, sur la base de la lecture des Écritures, dans l'ensemble de l'Église. La contribution réformée amena à mettre continuellement l'accent à la fois sur le service individuel et sur le service institutionnel et, par extension, à la fois sur la charité et la justice. La conception réformée de la mission de Dieu soulignait, sur la base de son enracinement dans la lecture des Écritures tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, que l'amour et la compassion étaient inséparables de la justice transformatrice.

Dans leur pratique locale et dans leur contribution à la pensée œcuménique, les Églises réformées, unies et unifiantes, avec d'autres, ont aidé à rédiger des déclarations du COE et convoquer

des colloques, comme le colloque de Larnaca en 1986 sur la diaconie. Celui-ci a permis d'enrichir le concept pour inclure totalement la relation entre diaconie et développement, pour la justice, les droits de la personne et la dignité; entre diaconie et paix; et entre diaconie et coopération interreligieuse. Le colloque d'El Escorial sur le partage des ressources œcuméniques en 1987 a également formulé les implications de la diaconie prophétique comme pratique de justice transformatrice, dans l'intention de renverser les relations de pouvoir asymétriques au sein de la famille œcuménique.

L'engagement de la famille réformée élargie dans les combats mondiaux pour la justice, vu comme un élément fondamental de la foi en Dieu, s'est renforcé à travers l'action des Églises pour combattre le racisme et renverser l'apartheid, ainsi que dans la lutte pour une justice économique et écologique face aux ravages du capitalisme gouverné par les marchés. Ces luttes, menées en grande partie par les Églises des pays du Sud, ont mené à l'énonciation des confessions de Belhar et d'Accra, qui soutiennent et offrent un cadre biblique et théologique à la relation entre diaconie et justice, considérées comme des éléments inséparables et intangibles de l'obéissance à Dieu et de la foi en l'Évangile de Jésus Christ. Ces confessions à leur tour ont changé la perspective de beaucoup dans la communauté réformée, qui ont adopté la diaconie œcuménique et l'accent mis sur la transformation systémique et structurelle, ainsi que sur l'attention à un développement humain intégral et à des actions directes de service, d'amour et de compassion. Sa caractéristique, telle qu'elle est pratiquée par les Églises, est d'être contextuelle, compatissante, réconciliatrice, transformatrice, luttant pour la justice et prophétique.

8.5. Conception anglicane de la diaconie œcuménique

Les Cinq signes de la mission, définis lors du Conseil consultatif anglican en 1984, se veulent un résumé de ce qu'est la mission, parce qu'ils sont basés sur le résumé de la mission donné par Jésus lui-même:

1. Proclamer la bonne nouvelle du Royaume
2. Enseigner, baptiser et nourrir la foi des nouveaux croyants

3. Répondre aux besoins des personnes par un service aimant
4. Transformer les structures sociales injustes, contester toutes les formes de violence et rechercher la paix et la réconciliation
5. Lutter pour protéger l'intégrité de la création, et soutenir et renouveler la vie de la terre.

Le troisième signe s'identifie clairement à la diaconie. L'engagement œcuménique est apparent dans la pratique décrite dans des documents tels que «Aimer et servir le Seigneur – la diaconie dans la vie de l'Église» (2012) et le Rapport de Jérusalem de la Commission internationale anglicano-luthérienne (ALIC III). Ce document reconnaît entre autres que:

- (i) La diaconie est profondément enracinée dans les Écritures, une part essentielle de la vie de disciple et de l'identité chrétienne (Lc 4,18-19). Le ministère diaconal se base sur le culte et les sacrements du baptême et de la sainte communion et se vit par une attitude de disciple. Par son ministère diaconal, l'Église offre un avant-goût du royaume de Dieu.
- (ii) La diaconie est un ministère qui appartient à tous les croyants parce qu'il plonge ses racines dans la mission apostolique que tous reçoivent dans le baptême.
- (iii) La diaconie prend la forme du témoignage prophétique, du plaidoyer et de l'aide à l'autonomisation, ainsi que de l'attention compatissante.
- (iv) La diaconie ne signifie pas seulement apporter de l'assistance, mais également dénoncer la concentration du pouvoir et de la richesse qui est cause de pauvreté. Une Église diaconale accompagne, soutient et renforce ceux qui sont économiquement faibles et vulnérables; elle résiste avec eux aux manœuvres abusives qui les privent de leurs droits humains fondamentaux, y compris leurs droits économiques, sociaux et culturels.
- (v) La diaconie est politique dans la mesure où elle dévoile l'injustice structurelle qui affecte les personnes sur la base de leur origine sexuelle/de genre, de classe, géographique, religieuse et ethnique. L'Église donne aux

sans-voix le pouvoir de s'exprimer, et elle parle en solidarité avec eux et pour eux lorsqu'ils ne peuvent le faire eux-mêmes.

Les injonctions du roi Henry VIII d'Angleterre en 1536 incluait que chaque paroisse anglaise devait créer une caisse pour les pauvres. Il en suivit le maintien dans l'ordinal de 1550 de la structure à trois points du ministère ordonné, qui organise l'ordination des diacres, ainsi que des prêtres et des évêques. Ainsi, les prêtres et les évêques sont également tous diacres. Il existe également des ordres de diacres et de diaconesses permanents, ainsi que des services pastoraux fournis par des laïcs.

La révolution industrielle en Angleterre à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e a suscité des appels à la réduction de la pauvreté et du dénuement. Parmi les réponses fournies, il y eut par exemple la création de l'Armée de l'Église en 1882, active aujourd'hui dans de nombreuses provinces de la communion anglicane, et la création d'ordres de diaconesses – tels que le Ministère anglican des diaconesses (ADM) d'Australie en 1891. Les ordres de diaconesses se sont largement inspirés de la pratique allemande.

La pratique au sein de la communion anglicane varie selon les besoins. Les Églises anglicanes et leurs agences continuent d'être très présentes dans l'assistance. On peut citer les exemples de l'engagement dans la campagne pour éradiquer la malaria en Zambie, les hôpitaux au Nigéria et ailleurs, des projets autour du VIH et du sida, et de nombreux autres projets. L'Église du nord de l'Inde et l'Église du sud de l'Inde, créées à partir d'unions œcuméniques, sont toutes deux membres de la communion anglicane. L'Église du sud de l'Inde à elle seule possède plus de 100 hôpitaux. La création du Service national de la santé au Royaume-Uni en 1948 a réduit le champ d'action du travail diaconal dans les soins médicaux au Royaume-Uni, mais les Églises anglicanes continuent de gérer des services diaconaux tels que des foyers pour personnes âgées. Un domaine clé du travail des Églises anglicanes est la conscientisation sur les questions des violences de genre et des violences domestiques, et sur la capacité des Églises à travailler à leur élimination, à la création de lieux d'accueil sûrs, et à la prise en charge de ceux qui ont survécu à la violence.

8.6. Conception méthodiste de la diaconie œcuménique

Le méthodisme a commencé au XVIII^e siècle, avec le mouvement de renouveau au sein de l'Église d'Angleterre mené par John Wesley (1703-1791), son frère Charles (1707-1788) et d'autres. Les Wesley étaient convaincus que l'amour salvateur de Dieu s'adressait à tous et que ceux qui sont sauvés par la grâce à travers la foi seront transformés pour vivre une vie sainte par les moyens de la grâce. En parlant des moyens de la grâce, John Wesley ne se référait pas uniquement aux actes de piété tels que le culte et la prière. Il considérait également les actions de mansuétude comme des médias par lesquels nous recevons la grâce de Dieu. Richard Heitzenrater, dans son livre «Les pauvres et les personnes appelées méthodistes» définissait l'accent mis par Wesley sur l'amour de Dieu et du prochain ainsi:

- (i) Wesley a élevé le programme d'assistance à l'échelle de la communauté. Il attendait de ceux qui le suivaient qu'ils s'aident les uns les autres au sein de la communauté de foi.
- (ii) Wesley a élargi le concept de communauté pour y inclure tout le monde, du haut en bas de l'échelle sociale. Il n'y avait plus de dichotomie «nous contre eux».
- (iii) Wesley a redéfini le concept de pauvreté. Il voyait le manque en termes de besoins relatifs basés sur une échelle graduée (le superflu, ce qui rend la vie confortable, ce qui est nécessaire, les besoins fondamentaux), et chaque niveau était défini en fonction du contexte.
- (iv) Wesley a universalisé le concept de charité afin que personne ne soit exempt de la responsabilité d'aider ceux qui sont dans le besoin.
- (v) Wesley a exprimé en termes théologiques la motivation à faire des actions charitables. Son but principal en ceci était que les méthodistes imitent la vie du Christ. Chacun, à chaque niveau de la société, était un enfant de Dieu et méritait d'être traité en tant que tel.

Aujourd'hui, environ 80 Églises méthodistes, wesleyennes et unies ou unifiantes, regroupant environ 80 millions de personnes, appartiennent au Conseil méthodiste mondial. Elles confessent

l’Affirmation sociale du Conseil méthodiste mondial: «Nous nous engageons individuellement et en tant que communauté à suivre les voies du Christ; à porter la croix; à rechercher une vie abondante pour toute l’humanité; à lutter pour une paix incluant la justice et la liberté; à prendre des risques dans la foi, l’espérance et l’amour, priant pour que le royaume de Dieu advienne.» Les agences méthodistes sont également actives par leur engagement pour les Objectifs de développement durable des Nations Unies, y compris avec les Églises locales et avec leurs partenaires œcuméniques.

Le ministère diaconal est le ministère de tout le peuple de Dieu. Dans le document «Le plan diaconal de l’Église méthodiste unie (UMC) de Norvège», la vocation est exprimée ainsi: *«Prendre soin des autres est la vocation et la responsabilité de tous les croyants, de par leur baptême et leur foi au Christ. Le service diaconal, en d’autres mots, ne doit pas être vu comme un devoir, mais comme la fondation de l’Église et du croyant individuel. L’engagement diaconal est la caractéristique déterminante par laquelle l’Église s’identifie comme l’Église.»*

La plupart des Églises de tradition méthodiste ordonnent des diacres. Certaines, comme l’Église méthodiste de Grande-Bretagne, l’Église méthodiste en Afrique australe ou l’Église méthodiste unie forment un ordre diaconal «séparé et distinct, bien que complémentaire» de l’ordre des presbytres ou des anciens.

Il existe des écoles, des hôpitaux, des foyers pour personnes âgées méthodistes, ainsi que de multiples sortes d’institutions diaconales. Beaucoup sont séparées juridiquement des Églises mais entretiennent des liens avec elles, et ces institutions représentent le bras social des Églises dans de nombreux pays.

Les méthodistes et les wesleyens sont appelés à vivre leur théologie wesleyenne, qui les encourage à lutter pour une sainteté personnelle et sociale et à rencontrer le Christ en nourrissant ceux qui ont faim, soignant les malades, travaillant avec (non pour) les pauvres et prenant soin de la création. John Wesley a formulé ses attentes envers les personnes appelées méthodistes dans la formule à trois points des Règles générales: «On attend donc de tous ceux qui continuent dans cette voie qu’ils continuent à démontrer leur désir de salut, “pre-

mièrement: en ne faisant pas de mal, en évitant le mal dans toutes ses expressions...; deuxièmement: en... faisant le bien de toutes les manières possibles et, autant que possible, envers tous...; troisièmement: en obéissant à toutes les injonctions de Dieu”.» Cet ordre n’est pas un hasard: ne faire aucun mal et faire le bien sont aussi importants que la prière, le culte et les sacrements. Les méthodistes devraient être connus pour leur «foi agissant par l’amour» (Ga 5,6).

8.7. Conception pentecôtiste de la diaconie œcuménique

Le pentecôtisme est un mouvement jeune et en rapide croissance au sein du christianisme. Il y a une énorme diversité dans les conceptions et les pratiques pentecôtistes de la diaconie. Ceci reflète également la grande diversité du mouvement pentecôtiste. En général, le terme de diaconie est rarement utilisé, mais de nombreux chrétiens pentecôtistes sont engagés dans des programmes d’assistance et d’aide d’urgence.

La Communauté pentecôtiste mondiale a été créée en 1947, et son bureau international est à Kuala Lumpur en Malaisie. Elle inclut 61 Églises représentatives, représentant 33 pays. Ses objectifs affichés incluent:

- PARLER aux gouvernements et aux nations quand et où la justice sociale et les droits religieux sont menacés et/ou violés au nom de l’Évangile
- PROMOUVOIR LA MISSION MONDIALE ET SOUTENIR les efforts humanitaires et fournir des secours où cela est possible.

Les sections 8 et 9 de la déclaration de foi de la Communauté pentecôtiste mondiale affirment:

8. Nous croyons en l’Église de Jésus Christ et l’unité des croyants.
9. Nous croyons en l’application pratique de la foi chrétienne dans les expériences quotidiennes et au besoin d’un ministère pour les croyants dans tous les domaines de la vie, qui incluent non seulement le domaine spirituel mais également les domaines social, politique et physique.

Les Églises pentecôtistes et charismatiques mettent souvent l’accent sur le pouvoir de guéri-

son de Dieu par la prière, mais en général en conjonction (plutôt qu'en opposition) avec les soins médicaux conventionnels. Les Églises pentecôtistes rassemblent des groupes variés, tels que les Assemblées de Dieu. Reffet de la diversité au sein du pentecôtisme, toutes les Églises pentecôtistes ne sont pas membres de la Communauté pentecôtiste mondiale. Certaines, mais pas toutes, contestent les structures politiques et économiques qui sont à l'origine de la pauvreté et de l'injustice.

8.8. Conception baptiste de la diaconie œcuménique

Les Églises baptistes du monde entier mettent beaucoup l'accent sur la vocation de tous – laïcs et clergé – à adopter une vie exigeante de disciple. Le terme de diaconie est peu utilisé, mais le témoignage et le service sont une priorité pour les baptistes. Ceux-ci peuvent prendre différentes formes, selon la culture et le contexte, mais le témoignage et le service sont au cœur de la mission, l'identité et la vocation de toutes les congrégations qui se reconnaissent comme baptistes. Au Royaume-Uni, où se trouvent certaines des racines les plus anciennes du témoignage baptiste, 2 000 congrégations cherchent – guidées par le Christ – à vivre une vie de témoignage et de service. L'Alliance baptiste mondiale (BWA) a été créée en 1905 et agit comme un forum de coopération. La BWA comprend une agence de développement, Baptist World Aid. Certains ministres dans la tradition baptiste sont ordonnés dans des ministères diaconaux spécifiques – ainsi les aumôniers des hôpitaux, des écoles et des lieux de travail – mais en général le ministère diaconal de l'Église est organisé au sein des congrégations locales et pris en charge par des laïcs bénévoles, donnant gratuitement de leur temps et de leurs champs d'expertise. Le terme de diacre est très courant dans toutes les congrégations baptistes. Un diaconat élu, constitué de dirigeants ministres et laïcs, surveille normalement la gestion pratique des Églises locales. Habituellement, le travail diaconal des Églises baptistes comprend l'assistance et le soin de ceux qui se trouvent aux marges de la société: ceux qui n'ont pas de travail ou de domicile, ceux qui souffrent de problèmes de santé mentale, ou qui sont maltraités ou exclus à cause d'un handicap, de leur race ou de leur genre. Le travail diaconal entrepris par les

baptistes ne consiste normalement pas à superviser, gérer ou dispenser des services sociaux financés par l'État, mais plutôt à agir de manière complémentaire. Il y a parfois un certain partenariat entre les Églises baptistes et les autorités séculières, comme lorsqu'elles entreprennent un travail qui est en partie financé ou soutenu par l'État, mais il s'agit pour la plupart de projets ou de programmes limités dans le temps.

Dans de nombreux pays, les congrégations baptistes possèdent de grands bâtiments servant plusieurs fonctions, construits avec les dons des membres et disposés stratégiquement dans les villes et les cités. Ces bâtiments sont idéalement situés pour être des havres d'hospitalité. De nombreuses Églises partagent ces bâtiments au quotidien, en ouvrant leurs portes aux personnes marginalisées, offrant leur amitié aux inconnus, et palliant l'isolement et le dénuement auxquels beaucoup sont confrontés par une hospitalité généreuse et des lieux d'accueil sûrs. En Europe et en Amérique du nord, en hiver, lorsque les sans-abris dorment dans les rues par des températures négatives, ces mêmes Églises encouragent des équipes de volontaires à leur offrir un abri sûr pour la nuit.

Dans certaines situations de déni de liberté et d'ignorance de la justice, les baptistes se sont historiquement sentis obligés de s'engager dans une diaconie prophétique. Au XIX^e siècle, la conscience des baptistes les a poussés à participer à la campagne pour l'abolition de l'esclavage. De même, aujourd'hui, alors que le sort des réfugiés et des victimes de trafic des personnes empire, un réseau mondial d'Églises baptistes tente d'établir un lien entre les actions pratiques de solidarité et la mise en réseau stratégique et le plaidoyer. La diaconie prophétique considère le salut en termes holistiques, elle combine des actions pratiques et politiques en répondant aux besoins fondamentaux des victimes et leur permettant en même temps de s'exprimer et de s'attaquer aux racines de l'injustice.

8.9. Conception catholique romaine de la diaconie œcuménique

«La nature profonde de l'Église s'exprime dans une triple tâche: annonce de la Parole de Dieu (*kerygma-martyria*), célébration des Sacrements (*leitour-*

gia), service de la charité (*diakonia*). Ce sont trois tâches qui s'appellent l'une l'autre et qui ne peuvent être séparées l'une de l'autre.» (Benoît XVI, *Lettre encyclique Deus Caritas Est*, 25).

À travers les siècles, l'Église catholique a pris soin des démunis par de nombreuses œuvres paroissiales et diocésaines, ainsi que par l'engagement des ordres religieux, des paroisses et des institutions charitables. L'histoire de la *missio ad gentes* catholique, depuis le XVI^e siècle, montre que la diaconie a joué un rôle déterminant pour démontrer la crédibilité du message d'amour de l'Église. Parallèlement, la concurrence entre les catholiques et d'autres groupes chrétiens pour convertir de nouveaux fidèles a souvent changé le service charitable en moyen de faire du prosélytisme, un contre-témoignage de la prière du Christ «que tous soient un» (Jn 17,21).

Le Concile Vatican II (1962-1965), qui a souligné l'importance primordiale du dialogue, y compris le dialogue œcuménique et la coopération entre l'Église catholique et toutes les Églises et communautés ecclésiales chrétiennes, a donné lieu à d'importants développements ecclésiologiques. Le décret sur l'œcuménisme exprime ainsi la vision catholique de la diaconie œcuménique: «*Que tous les chrétiens, face à l'ensemble des nations, confessent leur foi dans le Dieu un et trine... Aujourd'hui qu'une très large collaboration s'est instaurée dans le domaine social, tous les hommes sans exception sont appelés à cette œuvre commune, mais surtout ceux qui croient en Dieu, et, en tout premier lieu, tous les chrétiens, à cause même du nom du Christ dont ils sont parés. La collaboration de tous les chrétiens exprime vivement l'union déjà existante entre eux, et elle met en plus lumineuse évidence le visage du Christ serviteur. Cette collaboration, déjà établie en beaucoup de pays, doit être sans cesse accentuée, là surtout où l'évolution sociale et technique est en cours, soit en faisant estimer à sa juste valeur la personne humaine, soit en travaillant à promouvoir la paix, soit en poursuivant l'application sociale de l'Évangile, soit par le développement des sciences et des arts dans une atmosphère chrétienne, ou encore par l'apport de remèdes de toutes sortes contre les misères de notre temps, telles la faim et les calamités, l'analphabétisme et la pauvreté, la crise du logement et l'inégale distribution des richesses. Par cette collaboration, tous ceux qui croient au Christ peuvent facilement apprendre comment on*

peut mieux se connaître les uns les autres, s'estimer davantage et préparer la voie à l'unité des chrétiens.» (Concile Vatican II, Décret *Unitatis Redintegratio*, 12).

La notion et l'expérience concrète du dialogue œcuménique et interreligieux ont permis une évolution progressive de la missiologie catholique vers un rejet du prosélytisme comme moyen d'évangéliser.

En se basant sur les enseignements du Concile, l'Église catholique a mieux compris l'importance de s'engager pour une société qui défend les principes de paix, de justice et d'aide aux nécessiteux et aux laissés-pour-compte. Le corpus entier de l'enseignement social catholique est actuellement résumé dans le Compendium de la doctrine sociale de l'Église (2004).

À la fin du concile, en 1967, le pape Paul VI restaura le ministère ordonné de diacres permanents, incluant au nombre des tâches des diacres: «d'assurer, au nom de la hiérarchie, les obligations de charité et d'administration, ainsi que les œuvres d'assistance sociale» (Paul VI, *Motu Proprio Sacrum Diaconatus Ordinem*, 22). Le Saint-Siège encourage également le développement d'un réseau international d'organisations catholiques dédiées aux services de la charité, au nom et sous la supervision des évêques et des conférences épiscopales nationales. Le réseau Caritas a été chargé de mettre en pratique la sollicitude de l'Église pour les pauvres et les plus vulnérables à l'échelle paroissiale, diocésaine, nationale et internationale. Aujourd'hui, la confédération de Caritas Internationalis regroupe 168 membres nationaux travaillant dans plus de 200 pays et territoires dans le monde. Ces dernières années, le Saint-Siège a réaffirmé la responsabilité des évêques dans la direction des œuvres de charité dans leurs Églises propres (cf. Benoît XVI, *Motu Proprio Intima Ecclesiae Natura*). Cela a encore renforcé les liens entre les évêques locaux, la structure nationale de Caritas et toutes les autres institutions catholiques de travail caritatif.

En tant qu'institution catholique officielle chargée d'aider les personnes dans le besoin, Caritas promeut activement la diaconie œcuménique à tous les niveaux de la confédération. Le 31 octobre 2016 a marqué un moment particulièrement significatif dans ce processus: lors de la visite du pape François en Suède pour la commémora-

tion des 500 ans de la Réforme, Caritas Internationalis et le Service mondial de la Fédération luthérienne mondiale ont signé une déclaration d'intention globale pour renforcer leur coopération mondiale pour la défense de la dignité humaine et l'attention à la création.

Le Pape François a défendu l'idée que, si les obstacles théologiques à l'unité de tous les chrétiens sont profonds et demandent du temps et des efforts pour être résolus, une véritable unité œcuménique est déjà possible et souvent réelle dans deux domaines: «l'œcuménisme du sang» et «l'œcuménisme de la charité». En juin 2018, le pape François a visité les bureaux du Conseil œcuménique des Églises et présenté sa vision aux membres du Comité central du Conseil œcuménique des Églises dans son allocution:

«Je noterais également que le travail de nos communautés chrétiennes est bien défini par le mot diaconie. C'est notre manière de suivre le Maître qui est venu "non pour être servi mais pour servir" (Mc 10,45). (...) La crédibilité de l'Évangile est mise à l'épreuve par la manière dont les chrétiens répondent aux cris de tous ceux, dans toutes les régions du monde, qui souffrent injustement de l'expansion maléfique d'une exclusion qui, en générant de la pauvreté, foment des conflits. (...) Voyons ce que nous pouvons faire concrètement, plutôt que de nous laisser décourager par ce que nous ne pouvons pas faire. Voyons également nos nombreux frères et sœurs de différentes parties du monde, en particulier au Moyen-Orient, qui souffrent parce qu'ils sont chrétiens. Rapprochons-nous d'eux. N'oublions jamais que notre voyage œcuménique est précédé et accompagné par un œcuménisme déjà réalisé, l'œcuménisme de sang, qui nous pousse à aller de l'avant. *Encourageons-nous les uns les autres à dépasser la tentation d'absolutiser certains paradigmes culturels et de nous laisser prendre dans des intérêts partisans. Aidons les hommes et les femmes de bonne volonté à se préoccuper plus des événements et des situations qui affectent une grande partie de l'humanité mais font rarement la une. Nous ne pouvons pas détourner le regard. Cela est problématique lorsque les chrétiens paraissent indifférents à ceux dans le besoin. Plus dérangement encore est la conviction de certains, qui considèrent leurs propres bénédictions comme des signes clairs de la prédilection de Dieu pour eux, plutôt que comme une*

sommission à se sentir responsables de servir la famille humaine et de protéger la création. Le Seigneur, le Bon Samaritain de l'humanité (cf. Lc 10,29-37), nous jugera sur notre amour de notre prochain, de chacun de nos prochains (cf. Mt 25,31-46). Alors, demandons-nous: Que pouvons-nous faire ensemble? Si une forme particulière de service est possible, pourquoi ne pas planifier pour l'accomplir ensemble, et ainsi commencer à faire l'expérience d'une fraternité plus intense dans l'exercice concret de la charité?»

8.10. Conception des Églises d'institution africaine de la diaconie œcuménique

Les Église d'institution africaines (AIC) qui sont membres de l'Organisation des Églises d'institution africaine (OAIC) sont des mouvements qui ont été fondés à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. C'est une période durant laquelle l'Afrique traversait d'importants changements sociopolitiques et économiques. Ces changements ont entraîné une domination culturelle, politique et économique. Les fondateurs des AIC ont décidé de lire les Écritures d'une autre manière. Cela leur a permis de trouver le Christ libérateur qui n'était pas d'accord avec la forme de christianisme qui était propagée. Ces visions populaires étaient et demeurent multiples et constituent un facteur majeur de motivation pour la participation des AIC dans la société.

Pour l'OAIC, ce sont ces visions qui font espérer la fin de la pauvreté avant 2030. Pourtant, ces visions des AIC, et les efforts des nombreux acteurs qui œuvrent pour une vie d'abondance, interagissent avec un environnement où: l'accumulation débridée de richesses résulte en inégalités économiques obscènes; le nationalisme et l'appartenance ethnique sont à l'origine de mobilisations pour l'exclusion de l'autre; les inégalités de genre et entre les générations rendent la pauvreté plus complexe; il règne une disharmonie écologique causée par une production et des modèles de consommation insoutenables; l'accent est mis sur la sécurité plutôt que sur la paix. Même les efforts pour combattre la pauvreté et régler d'autres problèmes qui atteignent la dignité des personnes et l'intégrité de la création doivent dépasser les structures politiques et économiques. C'est ce

qui motive l'OAIC à appeler à une diaconie libératrice.

Une diaconie libératrice prend comme point de départ les ressources des personnes, même lorsque celles-ci semblent en grande nécessité. Les AIC, spécialement dans les contextes locaux, sont des communautés qui partent des ressources existantes, au milieu de ce qui est considéré comme de la pauvreté. Le don, le partage et l'attention aux autres qui règnent dans les contextes locaux où les AIC officient sont en soi un témoignage prophétique pour le monde – spécialement pour ceux qui vivent des vies d'accumulation matérielle. Ce témoignage illustre que nous pouvons tous vivre bien lorsque nous sortons de nous-mêmes pour prendre soin de ceux qui nous entourent. Le partage est fait au nom de l'amitié et d'un renforcement de la communauté qui vise à une dignité partagée. Ce genre de partage se base sur la motivation intérieure et une conscience profonde du bien-être que l'on souhaite pour la communauté. La diaconie libératrice appelle à des processus qui dépassent le combat pour la fin de la pauvreté, pour entrer dans un cheminement avec tous ceux qui ont été laissés pour compte, jusqu'à ce qu'ils atteignent l'abondance. La complétude est au centre. La diaconie libératrice appelle à questionner ce que nous avons fait, afin d'évaluer si nous démantelons les bases sur lesquelles la pauvreté est construite et entretenue. La diaconie libératrice transforme le rapport donateur-bénéficiaire. Elle met l'accent sur l'investissement dans la vie des gens, afin qu'ils puissent être debout et affirmer leur capacité à vouloir et réaliser une communauté de complétude.

C'est ce système de valeurs qui rappelle le monde à l'ordre en affirmant que «la terre et tout ce qui s'y trouve appartiennent à Dieu». Cela nous amènera dans le monde du développement avec humilité, esprit de service et responsabilité envers les personnes pour qui la vie en abondance doit encore devenir une réalité.

8.11. Conception des Églises de la paix de la diaconie œcuménique

Le terme d'«Églises traditionnellement pacifistes» se réfère à l'Église des frères, la Société religieuse des amis (Quakers) et les Mennonites, ce nom collectif ayant émergé à la suite d'une conférence dans le Kansas, aux États-Unis, en 1935. Ces Églises de la paix sont représentées au sein du même groupe que l'Église morave au COE. Ces Églises ont cherché à exercer le service diaconal de manières variées – et également au cœur des conflits. Les Quakers organisaient des envois de nourriture et de médicaments à Cuba et au Viêt Nam du Nord dans les années 1960 et 1970, en violation directe des embargos des États-Unis. Le Comité central mennonite (MCC) a apporté de l'aide humanitaire aux victimes de catastrophes et de guerres, y compris dans des contextes que les gouvernements occidentaux considéraient comme des territoires ennemis, tels que l'Iran et la Corée du Nord. Les Églises traditionnellement pacifistes sont engagées dans leur travail diaconal pour soulager les ravages de la guerre sans faire de distinctions. Voici une liste abrégée et incomplète des organisations qui effectuent un travail diaconal au nom des Églises de la paix et de l'Église morave:

- Le travail de secours, développement et consolidation de la paix du Comité de service des amis américains (American Friends Service Committee), et le Comité central mennonite;
- Les Équipes chrétiennes de rétablissement de la paix (Christian Peacemaker Teams), soutenues par les Quakers, l'Église des frères et les Mennonites (entre autres), qui œuvrent à réduire la violence et les injustices systématiques dans les zones de conflit;
- Le Fonds pour la crise alimentaire mondiale (Global Food Crisis Fund, GFCF) de l'Église des frères;
- Le Service diaconal mennonite en Indonésie;
- L'Action sociale des Quakers au Royaume-Uni;
- Les Ministères de service à la communauté de l'Église morave.

La diaconie œcuménique dans les différents contextes régionaux



9.1. Introduction

Ce chapitre veut montrer comment les différents défis socioéconomiques, sociopolitiques, environnementaux, historiques et culturels peuvent influencer les approches de la diaconie. Le conflit, les idéologies politiques, les catastrophes naturelles, la richesse, la pauvreté, l'héritage du colonialisme et le statut juridique des Églises sont quelques-unes des questions qui peuvent avoir une incidence directe sur les dispositions diaconales. Créer une éthique mondiale de la diaconie œcuménique doit prendre en compte cette diversité dans le contexte général universel de l'amour de Dieu révélé dans le Christ.

9.2. La diaconie œcuménique dans le contexte latino-américain

On a pu dire que l'Amérique latine était la région la plus inégalitaire et en même temps la plus chrétienne. Que nous dit cette remarque de la diaconie œcuménique? Le christianisme fait-il partie du problème, de la solution, ou des deux?

Selon Marcelo Justo, «Malgré la croissance de cette dernière décennie et l'application de politiques redistributives, l'Amérique latine demeure la région la plus inégalitaire de la planète, battue seulement dans ce palmarès par une région frappée par la guerre et la famine: l'Afrique sub-saharienne. Les avancées sociales y sont indubitables. Au cours des 15 dernières années, près de 100 millions de Latino-américains sont sortis de la pauvreté. Cependant, l'écart qui les sépare des plus riches a à peine changé. Plusieurs analyses basées sur le standard international de mesure des inégalités, le Coefficient de Gini, semblent le confirmer. Selon la Banque mondiale et le *Centro de Estudios Distributivos, Laborales y Sociales* (CEDLAS –

Centre des études sur la redistribution, le travail et la société), l'Afrique sub-saharienne a un taux d'inégalités de 56,5, suivie par l'Amérique latine avec 52,9, et précédant d'assez loin l'Asie (44,7), ainsi que l'Europe de l'est et l'Asie centrale (34,7).» Ces inégalités se manifestent concrètement par notamment de la violence, des crimes, de l'impuissance, de la migration, du terrorisme, de la consommation et du trafic de drogues, des changements climatiques et des niveaux bas dans les domaines de l'éducation, de l'alimentation et des soins médicaux.

La majorité des Latino-américains sont chrétiens (90%), essentiellement catholiques romains (69%). Le nombre des membres de dénominations protestantes (19%) est en augmentation, le pentecôtisme en particulier a connu une croissance massive. Ce mouvement attire de plus en plus de membres de la classe moyenne latino-américaine. L'anglicanisme est également implanté depuis longtemps en Amérique latine et sa présence est croissante. Dans certains pays, la présence évangélique croît dans les partis politiques et les gouvernements. Les croyances et les rituels autochtones sont pratiqués dans les pays où une large partie de la population est amérindienne. Différentes traditions afro-latino-américaines, telles que la Santería, le Candomblé, l'Umbanda, la Macumba et les religions tribales vaudoues sont également pratiquées, ainsi que d'autres religions du monde.

Cette situation assez ambivalente met les différentes Églises au défi de poursuivre une diaconie œcuménique qui les transforme elles-mêmes en premier, afin d'être «le sel et la lumière» (Mt 5,13-16), servant «l'un de ces plus petits» (Mt 25,31-46), pour transformer les différents contextes selon les valeurs du royaume de Dieu de «justice, paix et joie dans l'Esprit Saint» (Rm 14,17).

Même lorsque le chemin est long, différentes Églises proclament et pratiquent une diaconie prophétique qui tente de reconforter ceux qui sont dans le besoin tout en confrontant les puissances qui sont à l'origine même de tant d'inégalités. À cet égard, on observe une conscience et une pratique grandissantes de cette discipline dans la région. Il existe des initiatives variées, telles que le modèle de la Diaconie habilitante (qui met l'accent sur la vision, les normes, l'analyse des besoins, le contexte et la transformation); la diaconie comme partage à table; la diaconie, suivant l'exemple de Jésus, avec par exemple les enfants, les malades, les femmes et les personnes démunies en général. Il y a une tendance grandissante à travailler avec ACT (Action by Churches Together: Action des Églises ensemble) et les Objectifs du développement durable des Nations Unies, afin de servir plus efficacement et en partenariat avec d'autres OC, la société civile et les organisations non gouvernementales. On trouve également un nombre croissant d'institutions théologiques qui incluent la diaconie comme discipline sur leur curriculum, comme faisant partie de la *missio Dei* (mission de Dieu).

Les Églises latino-américaines s'inspirent de la communauté divine qui s'exprime par Dieu comme source de puissance, Jésus comme présence de la puissance de Dieu dans le monde et l'Esprit comme rayonnement de la puissance de Dieu, afin de servir par des actions d'amour effectif, pour la transformation individuelle, sociale et écologique afin de parvenir à une *koinonia* de plénitude dans le royaume de Dieu.

9.3. La diaconie œcuménique dans le contexte des Caraïbes

La foi chrétienne a eu une présence dominante dans les Caraïbes depuis près de cinq siècles. La philosophie européenne ancienne, aux fondements de la théologie dans les Caraïbes, postulait obstinément que la souffrance extrême endurée par les Indiens autochtones, les esclaves africains et plus tard les serviteurs asiatiques sous contrat devait être supportée avec patience, car les récompenses seraient grandes au paradis.

Cette vision a été remise en question et continue de l'être par des théologies caribéennes qui reconnaissent que la vie humaine est une, et qu'elle

est modelée par des systèmes et des interventions humaines. Le développement historique du christianisme dans les Caraïbes était lourd de contradictions. Ainsi, alors que les planteurs maintenaient la majorité de la population en esclavage et sous d'autres formes d'oppression, certains représentants de l'Église tentaient d'accomplir des actions diaconales, en particulier, mais pas exclusivement, dans les domaines de l'éducation et des soins médicaux. Même si l'idée que l'intention coloniale en matière d'éducation était de maintenir le status quo est pertinente, certaines des institutions éducatives et hospitalières les plus respectées de la région ont été fondées, et dans certains cas continuent d'être gérées, par des Églises et leurs agences.

Parmi les dures réalités qui constituent la vie dans les Caraïbes, il y a à des degrés variables une pauvreté et des inégalités générationnelles, des relations économiques mondiales hostiles, de la violence de genre, du trafic d'êtres humains, des changements climatiques et la dépossession de larges surfaces de territoire, dont sont surtout victimes la population autochtone. Ces réalités requièrent des réponses spécifiques de la part de l'Église.

Contexte théologique et social du travail diaconal

La compréhension des Caraïbes contemporaines doit prendre en compte le fait que la pauvreté matérielle que l'on constate aujourd'hui dans la région est le produit de ses dures fondations historiques. Alors que l'amour de Dieu est fort parmi les habitants de la région, beaucoup rejettent la parole de Dieu et beaucoup ne sont pas actifs dans le christianisme, la religion principale. Le besoin de continuer l'évangélisation demeure donc grand.

Le contexte social du travail diaconal œcuménique dans la région est celui d'économies en général peu performantes, où le Fonds monétaire international ou d'autres agences, ainsi que les gouvernements des principaux systèmes politiques du monde, font partie du tissu social de la région. Il y a ainsi des groupes qui ont un niveau de vie très élevé, une classe moyenne relativement petite, mais un grand nombre de personnes qui se maintiennent aux alentours du seuil de pauvreté. La population est assez jeune, mais l'amélioration des

systèmes de santé entretient également un nombre grandissant de personnes âgées, dont beaucoup ne bénéficient pas de fonds de pension.

Dans ce contexte, les gens ont le désir de se tenir fermement au Dieu de leur salut, mais les réalités de la vie en entraînent certains, surtout parmi les jeunes, à dériver vers le désespoir.

Exemples notables et influents

L'idée et la pratique de la diaconie sont connues dans la région depuis longtemps. Au cours de l'établissement de différentes dénominations, qui continuent de se renforcer dans la région, la parole de Dieu s'est accompagnée de différentes formes d'entreprises caritatives. Ces actions se sont souvent alignées sur les Actes des apôtres et ont pris chair dans des activités sociales et des projets concrets qui visaient à réduire la souffrance et la dégradation humaine.

La plupart des dénominations dans les Caraïbes pourraient ainsi montrer des exemples de leurs interventions, qu'elles ont réalisées pour faire briller la lumière du Christ au cœur de la condition de certaines personnes. Deux exemples sont proposés ici en résumé.

Le projet Theodora

La migration dans le but déclaré de trouver une meilleure réalité économique est un trait de la vie caribéenne. Étant donné l'ampleur du tourisme aux Caraïbes, il est naturel que de nombreuses personnes espèrent gagner leur vie dans ce secteur. Mais beaucoup sont aussi la proie de la duplicité et de fausses promesses, comme celle d'un emploi à l'étranger. Un commerce sexuel actif et la culture du divertissement ont attiré des personnes jeunes et crédules dans les filets du trafic humain. Le Projet de formation professionnelle Theodora, fondé par la pasteur Margaret Fowler de l'Église unie de Jamaïque et des Îles Cayman, recueille et protège des victimes qu'il met sur le chemin de l'autonomie et de la reconstruction.

Les Missionnaires des pauvres

Les Missionnaires des pauvres est une organisation vieille de quarante ans de l'Église catholique romaine en Jamaïque. Fondée par le père Richard Ho Lung, un prêtre jamaïcain, c'est un ordre monastique international servi par des frères venus

de nombreux pays. Depuis sa création, ce mouvement a construit d'innombrables foyers et centres pour les plus pauvres parmi les pauvres, en Jamaïque et dans neuf autres pays (<https://missionariesofthepoor.org/about-mop/contact-us/>).

9.4. La diaconie œcuménique dans le contexte européen

La conception de la diaconie œcuménique en Europe du nord et Europe de l'ouest a été largement influencée par le développement du mouvement diaconal qui a émergé en Allemagne dans les années 1830. Il exprime une série de préoccupations qui ont, depuis, fait partie de la pratique diaconale et de la réflexion théologique:

- a) Un appel à répondre aux défis sociaux urgents que présentent la pauvreté et les autres expressions du dénuement humain, comme par exemple les problèmes de santé qui peuvent stigmatiser et exclure les personnes vulnérables. Cela a donné à l'action diaconale une identité d'action publique, avec un mandat pour défendre la dignité humaine et contribuer aux processus de guérison et de promotion du bien public, si possible en coopération avec les autorités publiques.
- b) Un engagement à encourager l'expertise et les compétences professionnelles dans la pratique diaconale, d'abord pour garantir que le travail auprès des personnes vulnérables sera de qualité, convenable et responsable. Les acteurs diaconaux sont devenus des pionniers dans la création d'institutions compétentes et dans l'offre de formation professionnelle, et ils ont eu une grande influence sur le développement de la santé et des services sociaux dans leurs pays. Un trait particulier de ce développement est le rôle des femmes, qui se sont vu offrir de nouveaux rôles dans l'Église et la société.
- c) Le mouvement diaconal a été initié et soutenu par-delà des lignes confessionnelles, il a ainsi ouvert la porte à la coopération œcuménique et, plus tard, au mouvement œcuménique.
- d) Les fondateurs du mouvement diaconal désiraient faire renaître ce qu'ils voyaient comme la

tradition diaconale du Nouveau Testament, en particulier le ministère des diacres et des diaconesses. Les œuvres diaconales se sont inspirées, depuis, de cette tradition et surtout de l'exemple de Jésus; elles ont interprété l'appel à la diaconie comme l'expression de la vie de disciple et du service. C'est ainsi que la diaconie se base sur la foi.

La diaconie œcuménique dans ses formes moderne et contemporaine a émergé à la suite des guerres mondiales, en réponse aux besoins des réfugiés et autres victimes de la guerre. Elle a conduit à l'organisation d'agences spécialisées, telles que DanChurchAid (au Danemark) et Christian Aid (au Royaume-Uni). En tant qu'entités liées à une Église, elles ont recherché la coopération œcuménique, souvent dans le cadre du Conseil œcuménique des Églises, et ont promu le professionnalisme et la qualité de leur travail dans l'espace public. Depuis la fin des années 1950, ces agences ont élargi leur champ d'action, de l'Europe au monde. Elles se sont engagées dans des programmes de développement, puis se sont attachées aux questions liées à la justice et à l'écologie. Dans de nombreux cas, les organisations missionnaires ont manifesté un engagement similaire à celui de la diaconie œcuménique. Des changements se sont fait jour à partir des années 1960, d'où découlent les forces et des défis que rencontre aujourd'hui la diaconie œcuménique:

- a) L'augmentation du financement public a entraîné une dépendance grandissante envers des principes et des méthodes gouvernementaux/séculiers. La conséquence pourrait en être un relâchement des liens avec les Églises et une «ONGisation» des agences et de leurs activités.
- b) En lien avec ce qui précède, une professionnalisation grandissante est apparue, souvent en conséquence logique du travail de développement séculier. Ceci a réduit le champ d'action, dans la réalisation des projets, des Églises locales, souvent considérées comme manquant du professionnalisme requis.
- c) Une plus grande conscience de la dimension politique et une approche plus inclusive du travail diaconal ont ouvert la voie à un accent

plus marqué sur la dimension prophétique de la diaconie œcuménique, et à l'inclusion du plaidoyer et du témoignage public dans toutes les activités.

Eurodiaconia, dont les bureaux sont à Bruxelles, est un réseau européen de 51 Églises et ONG chrétiennes, fournissant des services sociaux et de santé, et défendant la justice sociale. Il suit les questions traitées par l'Union européenne et ses politiques, ainsi que leur incidence sur le travail des organisations diaconales.

Il faut également comprendre la diversité du contexte européen. La sécularisation qui s'est généralisée dans la plus grande partie de l'Europe au cours de ces dernières décennies présente ses propres défis, en particulier avec la chute du nombre de personnes pratiquantes et du pourcentage de chrétiens dans la population totale. Les législations nationales peuvent également avoir des effets: la création du service national de santé (NHS) au Royaume-Uni en 1948 a effectivement fait passer tous les hôpitaux sous le contrôle de l'État qui en est devenu propriétaire. À la suite de la révolution portugaise de 1974, les hôpitaux gérés par des *misericórdias* liées aux Églises sont passés sous contrôle étatique. L'importance des services diaconaux catholiques romains, en particulier en Europe du sud, est décrite plus longuement au chapitre 8.

La Russie

La Russie est le plus grand pays d'Europe, en termes géographiques et de population. Toutes les œuvres caritatives gérées par l'Église ont été fermées après la révolution de 1917. À la suite de la *perestroïka* dans les années 1980, la majorité des nouveaux projets diaconaux ont été initiés et financés par des chrétiens occidentaux. Des initiatives communes ont été prises avec quelques paroisses orthodoxes, y compris de l'aide humanitaire et différentes actions sociales qui étaient interdites à toute organisation religieuse durant l'époque soviétique.

La Table ronde pour l'éducation religieuse et la diaconie a été établie en 1992 par le Conseil œcuménique des Églises et l'Église orthodoxe russe. Une initiative de diaconie œcuménique régionale d'importance a été le «Concile diaconal chrétien interreligieux de Saint-Petersbourg»

(fondé par les Églises orthodoxe, catholique et luthérienne). Depuis 2008, il a fonctionné comme fondation caritative de diaconie.

La majorité de la population russe (près de 80%) s'identifie à l'Église orthodoxe russe. Le document «*Sur les principes de l'organisation du travail social dans l'Église orthodoxe russe*» (2011) souligne que «le service social de l'Église ne peut être réprimé ou restreint par le cadre religieux, national, étatique et politique ou social». Il souligne le besoin d'un «échange d'expériences avec les organisations caritatives étrangères, y compris les initiatives bénévoles, l'analyse et l'utilisation de l'expérience d'autres dénominations chrétiennes, qui ont plus développé le service social pour des raisons historiques». Sans que cela implique nécessairement de copier les modèles occidentaux, des opportunités de coopération et de compréhension mutuelle avec d'autres pays ou d'autres Églises existent.

9.5. La diaconie œcuménique dans le contexte africain

On observe une activité diaconale vibrante en Afrique, dans le contexte d'Églises en croissance rapide dans de nombreux pays. Les Églises exercent le ministère diaconal dans une variété de manières et d'expressions, même lorsqu'elles utilisent différents termes pour décrire leurs actions. Historiquement, de nombreuses Églises sont bien connues pour leur service diaconal dans des écoles, des hôpitaux et des cliniques, des projets ruraux d'agriculture incluant le creusement de puits, des services de développement, l'habilitation des femmes, et le développement de compétences qui permettent de gagner sa vie. Alors que nombre de ces œuvres diaconales sont organisées au siège national des confessions religieuses, il existe un ministère diaconal effectué par l'intermédiaire de conseils nationaux, sous-régionaux et régionaux d'Églises (Communions de conseils, Conférence des Églises de toute l'Afrique (CETA) et Organisation des Églises d'institution africaine (OAIC)). Ce ministère mène des actions en faveur des réfugiés et des migrants, de l'éducation civique, de la lutte pour l'indépendance et la libération, du plaidoyer pour la construction de la paix, la justice climatique, la justice économique, la justice entre les sexes et le dialogue interreligieux. Un nombre

significatif d'actions diaconales sont effectuées par des groupes ecclésiaux, en particulier par les femmes et les jeunes.

Prise dans son ensemble, l'Afrique est dotée de ressources naturelles, d'une diversité de cultures, de traditions et de religions, ainsi que d'une population jeune et dynamique, qui sont autant de sources d'opportunités. Cependant, celles-ci présentent également des défis considérables aux Églises et aux institutions œcuméniques, notamment du fait de la diversité des traditions confessionnelles et linguistiques et des conflits interreligieux et ethniques. En outre, malgré l'immense engagement diaconal des Églises et des partenaires œcuméniques, la répartition inégale des ressources à l'échelle nationale, la mauvaise gouvernance, la violence et l'exploitation continue des ressources naturelles par des gouvernements puissants et des multinationales, avec l'appui de la petite clique des dirigeants du continent, entravent une gestion efficace de la richesse de l'Afrique.

Depuis la création de la Conférence des Églises de toute l'Afrique en 1963, le défi de fournir un service diaconal efficace a été un enjeu majeur pour l'organisation et ses membres. Dans l'ensemble, le niveau d'engagement des Églises africaines et des agences diaconales est très grand – mais il présente aussi de grands défis et de grandes opportunités pour prendre soin et servir au nom du Christ.

Afrique francophone

L'Afrique francophone compte des communautés chrétiennes et musulmanes importantes. La France a accordé l'indépendance à la quasi-totalité de ses anciens territoires africains au début des années 1960, tout en conservant souvent des intérêts économiques, politiques et sociaux considérables dans la région.

L'Association des conseils chrétiens et Églises en Afrique de l'Ouest (ACCEAO) est un exemple d'un espace d'expérience de la diaconie œcuménique. Elle œuvre pour une paix durable, respectant les droits de l'homme, la liberté d'expression des personnes et leur participation à toutes les décisions les concernant. L'ACCEAO contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations dans 13 pays. Sa campagne de lutte contre la corruption dans les écoles d'Afrique de l'Ouest a permis la formation des pairs chez les jeunes écoliers. Un autre exemple de son action est

la campagne de plaider pour la sécurité alimentaire auprès des institutions gouvernementales de la CEDEAO et des Églises: «Mange ce que tu fais pousser et fais pousser ce que tu manges». Cela a aidé les Églises à prendre à cœur la politique de sécurité alimentaire en intégrant la sécurité alimentaire et la politique agricole dans leurs plans de développement, avec l'engagement des mouvements de jeunes et de femmes.

Afrique lusophone

L'Angola, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique et São Tomé & Príncipe étaient auparavant gouvernés par le Portugal, ce qui a eu des conséquences pour les cultures de ces nations – notamment avec l'héritage de la langue portugaise. Contrairement au Royaume-Uni, à la Belgique et à la France, le Portugal a résisté aux demandes de décolonisation dans les années 1960, ce qui a mené à des guerres de libération. La «Révolution des œillets» contre la dictature de Salazar et Caetano a eu lieu au Portugal le 25 avril 1974, menant rapidement à l'indépendance de toutes les colonies africaines du Portugal.

Cet héritage a fait d'elles des pays parmi les plus pauvres du monde, bien que l'exploitation récente des ressources minérales (notamment du pétrole en Angola) commence à changer la situation – mais avec peu d'impact pour les plus pauvres. Le manque de ressources publiques pour les soins de santé et l'éducation fait peser sur les agences diaconales et les agences de développement la lourde charge de développer des services, tels que des cliniques. Le christianisme (notamment le catholicisme romain) est la religion majoritaire dans tous ces pays. En l'absence d'autres services publics fonctionnels, la responsabilité des communautés religieuses de fournir des soins de base et des services sociaux est considérable.

Afrique anglophone

Il y a 24 pays en Afrique dont l'anglais est la langue officielle parce qu'ils ont été colonisés par la Grande-Bretagne. Les élections démocratiques sud-africaines de 1994 ont marqué une nouvelle ère de libération politique en Afrique. Les Églises africaines anglophones ont joué un rôle de premier plan dans l'avènement dans leurs pays de régimes politiques démocratiques. Les Églises ont continué à lutter pour l'indépendance

économique des pays africains. Fondée en 1980, la Communauté des conseils chrétiens d'Afrique orientale et australe (FOCCESA, renommée en 1999 FOCCISA) s'est fait le champion de la diaconie œcuménique, en mettant l'accent sur la consolidation de la paix et la surveillance des entreprises multinationales minières et de l'utilisation des fonds par les gouvernements. Les organismes œcuméniques ont joué un rôle moteur dans le domaine de la santé et de la guérison, en particulier en ce qui concerne le VIH et le sida et le paludisme, en résistant à la violence sexiste et aux mariages d'enfants par le biais des études bibliques contextuelles de la Campagne Tamar.

9.6. La diaconie œcuménique dans le contexte asiatique

Le christianisme est une foi minoritaire dans une majorité de pays asiatiques. Néanmoins, l'Asie compte quelques très grandes Églises (en termes d'adhésion), de nombreuses Églises plus petites et un engagement diaconal actif dans de nombreux pays. La Conférence chrétienne d'Asie a été inaugurée en 1959. Reflétant la diversité en Asie, cette section examinera les approches de la diaconie dans les contextes de la Chine, de l'Asie orientale, de l'Asie du Sud et de l'Australasie respectivement.

Chine

L'ouverture et les réformes de la Chine après 1978 ont donné aux Églises chinoises davantage d'occasions de s'engager dans la diaconie œcuménique. Le Conseil chrétien de Chine a été créé en 1980 et inclut un Ministère des services sociaux, qui donne des cours de développement des compétences au niveau provincial et supervise les soins aux personnes âgées.

Dès 1985, Mgr K. H. Ting avait créé la Fondation Amity en tant qu'ONG qui permettait aux chrétiens chinois de contribuer au développement de la Chine. Ting croyait fermement que l'amour est le premier attribut de Dieu et que la diaconie est une façon d'exprimer l'amour de Dieu en action. En tant que tel, il fait partie intégrante de la mission chrétienne. Il rend le christianisme mieux compris et accepté en Chine, et permet de surmonter le stigmate de la «religion étrangère», produit de l'impérialisme occidental.

Dans la situation d'extrême pauvreté à laquelle la société chinoise a été confrontée dans les années 1980 et 1990, les symboles de la diaconie étaient souvent les cinq pains et les deux poissons. Les chrétiens chinois considéraient souvent que leur rôle consistait à pourvoir à l'alimentation spirituelle et physique de leurs semblables. Alors que les Églises chinoises émergeaient de la Révolution culturelle, les chrétiens partageaient ce qu'ils avaient les uns avec les autres, même s'ils étaient pauvres. Au fur et à mesure que leur nombre et leurs ressources commençaient à augmenter, ils ont ouvert des jardins d'enfants, des orphelinats, des dispensaires et des foyers pour personnes âgées en réponse aux immenses besoins sociaux qui les entouraient. Il s'agissait souvent de projets de très petite envergure, car les organisations religieuses n'étaient pas autorisées à fournir des services sociaux jusqu'en 2003.

La création d'Amity en 1985 a offert une plate-forme pour le partage œcuménique des ressources avec les Églises à l'étranger. C'était l'occasion de développer un nouveau type de relation postcoloniale axée sur l'égalité, le respect mutuel et la consultation mutuelle. Ce « nouveau départ » d'une diaconie œcuménique a favorisé l'apprentissage l'un de l'autre, l'égalité et l'amitié. Il a été admis que la Fondation Amity était une organisation chinoise indépendante qui défendait les trois principes de l'autogestion, de l'autodéveloppement et de l'autofinancement. Le partage œcuménique des ressources signifie que tous les partenaires sont égaux, qu'il s'agisse de contributions financières, d'expertise, de travail ou de services. Les chrétiens chinois ont également mis l'accent sur l'attitude de serviteur et l'humilité dans la pratique diaconale. Cette discrétion et l'accent mis sur le développement participatif ont souvent impressionné les gouvernements locaux et contribué à transformer les mentalités.

Depuis les années 1990, Amity s'est engagée dans un travail de développement dans les zones rurales qui mettait l'accent sur les systèmes d'eau, les énergies renouvelables, les soins de santé préventifs et le travail de prévention du VIH et du sida. Les Églises locales de différentes régions se sont lancées dans des projets à plus grande échelle, et cherchent à acquérir des formations professionnelles pour améliorer leurs services, qui comprennent des établissements de soins aux per-

sonnes âgées, des hôpitaux et des soins aux personnes handicapées. Aujourd'hui, alors que la société chinoise est confrontée aux défis du changement climatique, des écarts croissants de revenu et de la pollution, il est de plus en plus admis que la diaconie devrait être un moyen de promouvoir un développement durable et inclusif et qu'elle nécessite une coopération interreligieuse et interculturelle pour être efficace.

Asie orientale

La mondialisation a entraîné une croissance économique gigantesque en Asie orientale, et pourtant, il y a de la souffrance. L'écart entre les riches et les pauvres se creuse en raison de la croissance et de la concurrence sur les marchés. Le « mammonisme » d'entreprises gigantesques a des conséquences sociales profondes et préjudiciables. La dégradation de l'environnement, par la construction de barrages, la déforestation, la catastrophe de la centrale nucléaire de Fukushima au Japon (2011) et le processus d'industrialisation axé sur le marché, peuvent avoir des conséquences sociales, politiques et économiques. La marchandisation de la culture, les médias de haute technologie et les marchés de la communication ont entraîné une érosion de la culture traditionnelle de l'Asie orientale en termes d'identité, de valeurs et de sensibilité. Le monde esthétique de la beauté et le monde spirituel du mystère sont détruits par la commercialisation et la marchandisation des patrimoines culturels et de la création. La religion peut également être utilisée à mauvais escient à des fins de division, comme par la suppression de la justice entre les sexes et l'application du racisme. Le fondamentalisme religieux est en hausse et les religions deviennent de plus en plus des institutions oppressives dans le tourbillon de l'idéologie politique et de l'idéologie du marché.

Les tensions entre les mouvements démocratiques populaires et les régimes autoritaires d'Asie orientale s'exacerbent. Sur le plan géopolitique, la guerre froide n'est pas encore terminée en Asie orientale, comme l'illustre si bien la division de la péninsule coréenne. Cela a de profondes conséquences pour les familles divisées par la partition, ainsi que pour le contexte régional plus large et la nécessité de préserver la paix et de chercher la réconciliation.

Dans tous ces contextes, la diaconie doit prendre des initiatives en faveur de la justice économique, de la participation et de l'intervention directes dans les processus du marché, et d'actions économiques qui permettent une vie durable.

La plénitude de la vie est menacée par les régimes mondialisés en Asie orientale; ce danger vient de la cupidité illimitée pour le pouvoir et l'argent. Dans ce contexte, la diaconie cherche une vision alternative pour une vie dans la convivialité, la plénitude et la sécurité. Jésus comme Serviteur souffrant est le *diakon* de la vie. Emmanuel (Dieu habite parmi les vivants) est le partenariat entre Dieu et tous les êtres vivants. C'est le point focal de la diaconie d'élever tous les êtres vivants au titre de sujets de la convivialité. Dans les traditions asiatiques, il existe de riches ressources religieuses, culturelles et philosophiques pour une vie nouvelle. Dans le contexte d'une telle diversité religieuse et culturelle, les communautés chrétiennes d'Asie, dans leur pratique de la diaconie, ont une lourde tâche missiologique et théologique pour répondre à ces défis.

Asie du Sud

L'Asie du Sud inclut l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh, le Népal, le Bhoutan et le Sri Lanka. Lorsque la Grande-Bretagne est partie en 1947, deux États indépendants distincts ont été créés: l'Inde (à majorité hindoue) et le Pakistan (à majorité musulmane) – une partition sur la base de la religion. Plus de la moitié de la population musulmane indienne est partie pour le Pakistan. Les conséquences de la partition ont été dévastatrices, avec des milliers de personnes tuées de chaque côté de la frontière au nom de la religion.

Les chrétiens en Asie du Sud forment globalement une petite minorité. Les chrétiens représentent environ 2,5% de la population indienne (environ 28 millions). Le Conseil national des Églises en Inde (NCCI) a été constitué par les Églises protestantes et orthodoxes en Inde en 1914. Au lendemain de la partition, le Premier ministre indien de l'époque, Jawaharlal Nehru, a demandé aux Églises indiennes d'intervenir. Le NCCI a mis sur pied un comité d'assistance ad hoc qui est devenu par la suite le Churches Auxiliary for Social Action (CASA), l'une des plus grandes organisations confessionnelles nationales d'aide humanitaire et de développement. Le NCCI comprend

des anglicans, des réformés, des méthodistes, des baptistes, des luthériens et des orthodoxes (y compris l'église Mar Thoma). L'Église de l'Inde du Sud et l'Église de l'Inde du Nord (anglicane unie, congrégationaliste, méthodiste et presbytérienne) sont les plus importantes. Les Églises possèdent également un nombre important d'instituts d'enseignement et d'hôpitaux.

L'Inde a connu une montée des partis nationalistes hindous, notamment le parti Bharatiya Janata (BJP) qui est arrivé au pouvoir en 2014. Il y a eu une forte augmentation des attaques contre les minorités en Inde, en particulier contre les musulmans. La région est également touchée par le terrorisme. Le Sri Lanka a subi un conflit ethnique entre les populations tamoule et cinghalaise et les attentats terroristes à la bombe dans les Églises et les hôtels en mars 2019 ont fait des centaines de victimes. Un groupe d'extrême droite émergent au Bangladesh a causé l'assassinat de plusieurs intellectuels, artistes et militants pour la paix. Les pays du sous-continent indien sont ainsi emmêlés dans leurs problèmes, qui sont souvent étroitement liés aux religions. En outre, l'Inde et le Pakistan possèdent tous deux des armes nucléaires.

Le sous-continent indien est unique dans la pratique odieuse du système de castes et de l'«intouchabilité». Certaines communautés, du seul fait de leur ascendance et de leur travail (emplois subalternes), font l'objet de discriminations depuis des générations, y compris d'atrocités à l'encontre des personnes de castes dites inférieures ou des Dalits (intouchables). L'église indienne est principalement une Église dalit et indigène.

Australasie

La situation de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande est particulière, en ceci qu'elles ont toutes deux des populations autochtones anciennes, une population majoritaire issue de l'immigration européenne au cours des derniers siècles et, plus récemment, une immigration depuis l'Asie orientale. Des villes comme Sydney, Melbourne et Auckland sont aujourd'hui grandes, prospères, cosmopolites et multiculturelles, mais non sans poches de pauvreté et problèmes sociaux. Les questions environnementales et géographiques, y compris la vulnérabilité de la Nouvelle-Zélande aux tremblements de terre et les grandes distances

entre les communautés dans l'arrière-pays australien, ajoutent à la complexité. Les agences diaconales, comme Diakonia UCA en Australie, répondent à ces défis multiformes. La prochaine assemblée mondiale de la Fédération mondiale de la diaconie se tiendra à Darwin, en Australie, en juillet 2021

9.7. La diaconie œcuménique dans le contexte moyen-oriental

L'émergence de nouveaux défis et de crises, avec toutes leurs implications, ont profondément affecté la vie et la mission des Églises. Ceci les appelle à témoigner dans le monde dans une situation de plus en plus complexe, et à s'adapter à l'évolution des temps en évoluant et restant pertinents en termes de programme, de structure et d'action.

La chute du régime soviétique et la fin de la guerre froide, la suprématie américaine en matière de technologie, de puissance militaire et d'économie, le 11 septembre 2001 et la guerre contre le terrorisme, le rôle limité de l'ONU comme acteur international dans l'ordre mondial et son incapacité à jouer un rôle clé entre pays en guerre, tout cela a contribué à l'émergence de guerres, de conflits et à la déstabilisation dans le monde.

Depuis des décennies, les guerres ethniques et les persécutions en Irak, en Syrie, en Israël, en Palestine, au Liban, ainsi que le soulèvement arabe, ont mis en exergue des divisions au sein de l'Islam, des divisions au sein des ethnies (Arabes, Turcs, Iraniens, Kurdes et Baloutches), entre chiites et sunnites, générant haine et violence, produisant des vagues de réfugiés, la pauvreté, le chômage et l'exode de populations de leur pays d'origine. Les populations du Moyen-Orient sont épuisées par les effusions de sang et la violence, l'économie est sapée par la corruption qui infecte la vie publique, le tissu social de ces vieilles civilisations est déchiré par la propagation des violences envers les êtres humains et des violations des droits de la personne.

Plus de 18 millions de travailleurs migrants – environ 4 millions de Palestiniens, 2 millions d'Irakiens et 5 millions de réfugiés syriens, auxquels s'ajoutent 2 millions de personnes déplacées en Irak et 6 millions en Syrie – sont victimes de violations des droits de l'homme, ce qui provoque un sentiment de frustration, de désespoir et

d'angoisse. Cela crée une nouvelle situation et un nouveau défi dans la vie des Églises, nécessitant une action politique immédiate à l'échelle internationale, régionale et locale.

Pour résoudre cette situation tumultueuse, les Églises ont dû comprendre les systèmes créés par les gouvernements et les structures régissant les systèmes sociaux, économiques et politiques du Moyen-Orient. Les Églises ont dû se familiariser avec des situations nouvelles et complexes de mondialisation économique et avec les effets du capitalisme qui poussent les gens vers la guerre, la violence et les conflits. Ils ont dû revisiter les principes bibliques qui mettent l'accent sur les valeurs d'inclusion, de dignité humaine et de coexistence fraternelle, une vision qui permet de discerner la réalité et de libérer une nouvelle énergie. Pour que le changement et la transformation aient lieu, les Églises doivent cultiver une nouvelle qualité de diaconie dans toutes ses dimensions: spirituelle, matérielle, préventive et prophétique. Une diaconie qui s'adresse aux individus, aux groupes et aux institutions, pour des besoins et des situations locales, régionales, nationales ou internationales.

Une nouvelle vision de l'œcuménisme doit émerger pour envisager un œcuménisme mondial qui reflète, travaille et agit collectivement pour l'amélioration de la condition humaine: un œcuménisme mondial qui favorise le dialogue, la collaboration et l'action commune. Seul un tel œcuménisme peut renforcer le ministère prophétique et l'engagement réconciliateur des Églises.

Il est donc de la responsabilité de chaque chrétien et de l'Église de réagir à des situations concrètes de souffrance et d'injustice, de réagir aux gouvernements, d'élever la voix pour vivre selon les valeurs du Royaume, comme l'a fait Étienne dans les Actes: «Voici, dit-il, que je contemple les cieux ouverts et le Fils de l'homme debout à la droite de Dieu» (Ac 7,56). Ils doivent traduire le message évangélique en service concret.

«J'ai vu la misère de mon peuple en Égypte et je l'ai entendu crier sous les coups de ses chefs de corvée. Oui, je connais ses souffrances. Je suis descendu pour le délivrer...» (Ex 3,7-8). De la même manière, l'incarnation de Dieu en Jésus s'est produite dans un contexte social, économique, politique, religieux et culturel particulier qui a façonné son ministère

La démocratie, la justice, l'égalité et la liberté ne peuvent être imposées par la haine et le sang. Les droits humains de millions de réfugiés et de migrants ne peuvent pas non plus être établis si règnent la peur de l'étranger, la discrimination ou la détention. Ils doivent être définis par une humanité fondée sur la fidélité à Dieu et au Christ – une diaconie dans les trois dimensions de sa mission: transformation, réconciliation et responsabilisation.

9.8. La diaconie œcuménique dans le contexte du Pacifique

Dans le contexte des îles du Pacifique, confrontées à l'impact du changement climatique et à l'intérêt croissant des industries extractives, la diaconie en tant que protection de la création a été au centre des préoccupations des Églises du Pacifique depuis la création de la Conférence des Églises du Pacifique en 1961.

Dans l'approche diaconale des questions du Pacifique se font écho les principes chrétiens de justice, de protection de la création et d'option préférentielle pour les personnes vulnérables et marginalisées dans nos communautés et une compréhension indigène des humains comme faisant partie de la terre, de la mer et du ciel, avec une pratique de la réciprocité et de la vie en communauté.

Dans le contexte de la mondialisation économique – avec une forme de développement axée sur l'extraction et la consommation qui réduit la création aux ressources économiques – le document du COE intitulé «*L'île de l'espoir – Une alternative à la mondialisation économique*», élaboré à l'occasion de consultations œcuméniques mondiales à l'aube du XXI^e siècle, reste une articulation valable de la diaconie du Pacifique, dans laquelle:

«La spiritualité, la vie familiale, l'économie traditionnelle, les valeurs culturelles, les soins mutuels et le respect sont des composantes du concept de l'île de l'espoir qui privilégie les relations, célèbre la qualité de vie et valorise les êtres humains et la création plutôt que la production des choses. L'île de l'espoir est une alternative au projet de mondialisation économique qui implique une domination par un système économique injuste.»

L'éthique de «l'île de l'espoir» est basée sur le respect profond de toute la communauté de vie. Elle favorise une culture de partage et de bienveillance, fondée sur la justice. Ses valeurs reflètent le souci de Dieu pour la création et l'enseignement du Christ de s'aimer les uns les autres et de rendre justice aux pauvres.

Pour les Églises du Pacifique, qui approchent la fin de la deuxième décennie du XXI^e siècle dans un système économique d'extraction qui s'étend et devient plus prédateur, caractérisé par une appropriation, une militarisation et une consommation plus intensives, «l'île de l'espoir» doit être revisitée comme modèle de l'abondance à une époque où le modèle de la rareté est le récit dominant.

Cette forme de diaconie, que la Conférence des Églises du Pacifique et le Collège théologique du Pacifique décrivent actuellement comme le «retissage du tapis écologique», poursuit l'appel à servir Dieu et non Mammon, en continuant à repenser le développement et à offrir des formes alternatives de développement qui servent la création en favorisant le bien-être de l'humanité et de l'environnement.

Dans le contexte de la crise climatique, le récent rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat sur les océans et la cryosphère a ajouté l'analyse scientifique à la réalité vécue par les communautés des îles du Pacifique, qui sont à l'avant-poste pour les changements climatiques.

L'océan Pacifique, considéré traditionnellement comme la source de vie, la mère et une partie intégrante de l'identité du Pacifique, est actuellement menacé par les changements climatiques. L'augmentation de la chaleur et l'acidification détruisent les écosystèmes marins fragiles et réduisent le phytoplancton qui produit 50% de l'oxygène respiré sur cette planète. Mais l'océan est également considéré comme une menace du fait de la montée des eaux, de la perte de ressources alimentaires et de la montée des eaux salées et des marées de tempête. Les phénomènes météorologiques extrêmes, des cyclones aux sécheresses et aux inondations, font également partie de l'expérience du changement climatique dans le Pacifique.

Dans ce contexte, l'approche diaconale des Églises du Pacifique à l'égard de communautés qui sont parmi les plus faibles productrices de gaz à

effet de serre, est de continuer à plaider en faveur de la protection de l'océan, dans le cadre de la préservation de la création. Des réponses pastorales doivent être préparées pour les communautés qui connaissent la dévastation de la terre et de la mer, qui sont confrontées au déracinement forcé et au déplacement et pour les communautés du Pacifique qui seront appelées à recevoir ces frères et sœurs déracinés d'autres nations insulaires et zones côtières, afin que cette expérience puisse être une expérience d'exode plutôt que d'exil.

9.9. La diaconie œcuménique dans le contexte nord-américain

La pratique religieuse chrétienne et son expression diaconale sur le continent nord-américain ont été, comme une grande partie de la population du Canada et des États-Unis, transplantées à partir d'autres sols et contextes. Cela inclut ceux dont le passage traumatique a été façonné par l'esclavage.

La culture religieuse et diaconale historique de l'Amérique du Nord a été façonnée principalement par les engagements religieux des immigrants d'Europe, et notamment de Grande-Bretagne. Avec les réfugiés protestants, anabaptistes et catholiques européens fuyant la persécution ou les difficultés économiques dans leurs «vieux pays», sont arrivés les engagements sociaux, fondés sur la foi, de ces traditions théologiques en pleine croissance.

Bien que l'éducation publique universelle, les soins de santé de base, les hôpitaux et les orphelinats publics, les réseaux de sécurité sociale et les divers programmes destinés à assurer la sécurité alimentaire et de logement aux personnes vivant dans la pauvreté aient longtemps été considérés comme des engagements fondamentaux du contrat social entre les citoyens et leurs gouvernements, ce sont les pratiques religieuses des personnes venues d'ailleurs qui se sont établies en Amérique du Nord qui ont commencé le travail en donnant le ton sur la façon dont des peuples libres et autonomes devraient prendre soin des «plus petits» parmi eux. L'Église a continué ce témoignage prophétique et s'est engagée, par son action concrète, dans le développement de ces soins, à la fois en coopération avec les gouvernements et, parfois, à la marge, là où les choix politiques et

l'échec de la morale publique faisaient beaucoup de laissés-pour-compte.

Les contributions diaconales historiques de l'Église n'ont pas été uniformément positives. Au Canada comme aux États-Unis, les politiques de marginalisation et de génocide à l'égard des peuples autochtones ont été approuvées par l'Église et soutenues par des efforts malavisés pour assurer l'éducation des enfants autochtones et accéder à eux. Au nom du Christ, et sous le couvert de l'action diaconale traditionnelle, les enfants autochtones ont été retirés de leurs foyers, de leurs communautés et de leurs familles et envoyés dans des pensionnats où ils ont été systématiquement privés de leur héritage, de leur langue et de leurs coutumes.

Au Canada, le rapport de la Commission de vérité et réconciliation a été bien accueilli car il révèle la vérité sur l'histoire et éclaire la responsabilité de tous les Canadiens envers les communautés autochtones. Le rythme de mise en œuvre a été d'une lenteur décevante. Les femmes autochtones disparues et assassinées, dont les cas n'attirent pas l'attention et ne font pas l'objet d'enquêtes appropriées, continuent de susciter de vives inquiétudes.

Aux États-Unis, la répudiation de la doctrine de la découverte et un virage confessionnel vers la réparation des torts historiques causés aux peuples autochtones ont principalement été le fait de l'Église. Ceci constitue un appel au gouvernement américain à reconnaître sa propre culpabilité et à assumer sa responsabilité pour le rôle qu'il a joué dans la destruction de la vie, de l'habitat, des moyens de subsistance et de la culture des peuples indigènes.

L'année 2019 marquait le 400^e anniversaire de l'arrivée de la première personne réduite en esclavage sur le sol nord-américain. L'héritage de l'esclavage dans les Amériques est un autre grave échec du témoignage diaconal prophétique de l'Église. Reconnaisant sa complicité et la manipulation de la Bible et de la théologie pour justifier ce mal, l'Église trouve de plus en plus la force et ose parler pour, en partenariat avec d'autres, reconnaître le pouvoir destructeur, observé dans le passé et toujours à l'œuvre, du racisme, du suprémacisme blanc et du soutien à des politiques d'oppression coloniale, tant politiques qu'économiques. Aux

États-Unis, la voix de l'Église noire s'est élevée dans la lamentation et le défi prophétique; et sa volonté ininterrompue, soutenue par la grâce, d'entrer en dialogue avec la culture blanche et de remettre l'Église blanche en question est une expression diaconale puissante, qui nous pousse à l'examen de conscience, à la confession, à la réparation et à la réconciliation.

Alors que les traditions chrétiennes historiques, issues d'Europe, perdent de leurs membres et de leur influence tant au Canada qu'aux États-Unis, des traditions confessionnelles venues d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient et d'Amérique latine, chrétiennes ou non, sont rejointes par de nouveaux fidèles et acquièrent une plus grande visibilité dans leurs affirmations publiques de foi et leurs pratiques diaconales. Si les jeunes en général continuent de désertir les Églises et les expressions religieuses organisées, les Églises qui semblent attirer des jeunes sont dans l'ensemble celles qui prennent soin de la communauté locale et la renforcent, qui se mobilisent en faveur de la protection de la création et d'une action pour le climat, et qui sont engagées dans des mouvements sociaux pour la justice.

La nature de la diaconie œcuménique en Amérique du Nord

Le paysage du travail diaconal chrétien en Amérique du Nord est aussi varié que ses Églises et ses communions. Contrairement à une grande partie de l'Europe, où le travail diaconal de l'Église à grande échelle est largement financé par des impôts religieux et administré par des professionnels, ou en Afrique, en Asie et en Amérique latine, où les congrégations locales et leurs membres assument la plus grande part de la responsabilité financière et sociale pour soutenir ceux qui sont dans le besoin ou en détresse, les systèmes de soutien social et les expressions diaconales en Amérique du Nord sont un patchwork de partenariats œcuméniques, confessionnels, paroissiaux, étatiques, non gouvernementaux et philanthropiques.

Vers la fin du XX^e siècle, les puissants mouvements œcuméniques des décennies précédentes et les Églises qui les soutenaient ont connu une réduction de leurs effectifs et ses conséquences financières. En même temps, des paroissiens

comme d'autres citoyens, de plus en plus informés «en temps réel» par les médias et les médias sociaux du déroulement de catastrophes et de l'expérience de la souffrance de leurs voisins, ont commencé à exiger que leurs Églises et paroisses les aident à trouver des moyens de pratiquer la compassion du Christ d'une manière plus directe et personnelle. Ainsi, les actions faites localement par des croyants pour leurs voisins immédiats se sont étendues, pour aller vers un engagement plus large dans le service diaconal, tant national qu'international.

Le Forum nord-américain de l'Alliance ACT est un organisme rassembleur important pour une pratique diaconale partagée, au Canada comme aux États-Unis. Les membres canadiens de l'Alliance coordonnent davantage leurs efforts et leur accès aux subventions gouvernementales afin d'en maximiser les effets et de témoigner de l'unité de la présence du Christ. Au Canada, les changements apportés aux politiques et aux pratiques gouvernementales en matière de subventions internationales pour le développement poussent à faire des contributions moins nombreuses et plus importantes. Il en est résulté une plus grande coopération entre les organismes confessionnels dans la présentation de propositions conjointes afin d'accéder au financement gouvernemental pour leurs programmes de développement et d'aide humanitaire.

Aux États-Unis, où l'intervention nationale en cas de catastrophe fait partie de l'action diaconale, le Church World Service, qui était autrefois la principale expression unifiée de la pratique diaconale pour la majorité des protestants en relations conciliaires, sert maintenant d'organisme rassembleur pour certains partenaires confessionnels qui sont actifs dans l'aide en cas de catastrophe et pour les réfugiés, ce qui leur permet d'échanger sur les meilleures pratiques, de discuter des besoins émergents et de coordonner leurs efforts nationaux et internationaux.

Les Organisations nationales bénévoles actives en cas de catastrophe (NVOAD) et leurs sous-groupes régionaux et étatiques, rassemblent tous les acteurs volontaires pour répondre à l'échelle nationale aux situations de catastrophe, afin d'assurer la coordination et le partage des ressources parmi l'ensemble des intervenants volontaires. C'est aussi une plate-forme de coordination

œcuménique et interreligieuse avec d'autres organisations bénévoles laïques, qui a l'avantage supplémentaire d'attirer des groupes religieux non traditionnels et minoritaires et d'accroître la collaboration des évangéliques avec les acteurs diaconaux catholiques, orthodoxes et protestants dominants.

La xénophobie et le refus d'assumer ses responsabilités pour répondre aux besoins urgents des millions de personnes en déplacement sont les problèmes les plus pressants et les plus troublants auxquels sont confrontées les communautés diaconales en Amérique du Nord. Les crises politiques et économiques en Amérique latine, la restriction des mouvements de réfugiés vers l'Europe et la perception positive de l'Amérique du Nord qu'ont les migrants qui cherchent à y émi-

grer ont fait de la crise dans les Amériques l'une des plus pénibles de l'hémisphère Nord. Pendant ce temps, aux États-Unis, le pouvoir politique est détenu par des factions anti-migration et le racisme alimente la peur et la colère qui dominent la réponse américaine à la crise urgente à la frontière avec le Mexique

Parmi les membres du Forum nord-américain d'ACT, la coordination avec les collègues et les forums d'Amérique latine et des Caraïbes est la stratégie qui émerge pour relever ces défis et répondre aux besoins des migrants. sont une source d'inspiration, Les efforts des praticiens diaconaux qui souhaitent répondre efficacement à cette grande crise mondiale du XXI^e siècle sont inspirés par les couloirs humanitaires en Europe et les voix de ceux qui se déplacent.

La voie à suivre



10.1. Introduction

La diaconie œcuménique est confrontée à un certain nombre de défis, comme nous avons pu le voir au chapitre 7. Le nouveau contexte social et politique doit conduire les Églises, les agences diaconales et le mouvement œcuménique à reconsidérer leurs structures et pratiques, et à élaborer ensemble de nouvelles stratégies et pratiques innovantes capables de répondre aux enjeux actuels.

Les agents diaconaux sont impliqués depuis longtemps dans des pratiques novatrices, à la fois dans le domaine de la prestation de services sociaux et de santé et dans celui du développement. L'innovation ne doit donc pas être considérée comme une menace. Il s'agit plutôt d'une occasion d'appliquer de nouvelles connaissances, d'établir de nouvelles relations et de développer de meilleures méthodes de travail.

Ce dernier chapitre vise à révéler divers domaines clés de la planification stratégique et de l'action innovante. Il aborde certaines questions cruciales qui requièrent une attention particulière et représentent des occasions d'élaborer des stratégies dans le domaine de la diaconie œcuménique, compte tenu des «signes des temps» (cf. Mt 16,3).

10.2. Reconnaissance du *kairos*

En discernant «les signes des temps», la diaconie cherche à appliquer sa vision théologique. Les changements sociaux et politiques qui, d'un point de vue laïque, suscitent des inquiétudes en raison de leurs éventuelles conséquences négatives, peuvent être considérés comme une occasion de renouveau et de transformation dans la perspective de la foi. Dans le langage théologique, il peut y

avoir un *kairos*, un temps chargé des promesses d'un avenir nouveau et meilleur.

C'est ainsi que les chrétiens engagés en Afrique du Sud ont interprété la période de l'apartheid et leur combat pour y mettre fin. Le *Document Kairos*, publié en 1985, définissait cette période de crise profonde comme «un moment de vérité» et d'espérance. Il visait à développer une théologie prophétique qui permettrait aux chrétiens d'analyser le contexte dans lequel ils vivaient et d'interpréter «ce *kairos*» (cf. Lc 12,56) à la lumière de l'avènement du Royaume de Dieu. Ce document offrait un nouvel éclairage sur les textes bibliques et remettait en question les secteurs de l'Église qui soutenaient le régime de l'apartheid ou qui préféraient garder le silence face à l'oppression et préserver ainsi le statu quo. Ce *kairos* impliquait donc de se demander ce qui est nécessaire pour être l'Église en temps de crise, pour mener une réflexion théologique, en interprétant les signes, et pour accomplir une action diaconale porteuse d'espérance, de justice et de paix.

Cela encourage les Églises, les agences et les organismes œcuméniques à :

- ménager un espace permettant de mener une réflexion interdisciplinaire sur «les signes des temps» et de développer des outils pour interpréter, d'un point de vue théologique, les défis contemporains comme des «moments de vérité et d'espérance»;
- approfondir la compréhension de la diaconie prophétique, en favorisant les occasions de partager des expériences et des connaissances en matière de pratique diaconale;
- accompagner dans la foi les acteurs diaconaux qui travaillent dans des situations de graves troubles sociaux et politiques.

10.3. Affirmation de la diaconie en tant que mandat et vision partagés

Le présent document affirme la conception œcuménique de la diaconie comme une partie intégrante de la nature et de la mission de l'Église. Le chapitre 4 a présenté les fondements théologiques de ce point de vue, en tirant des enseignements des différentes traditions confessionnelles et en menant une réflexion sur les processus d'apprentissage au sein du mouvement œcuménique. Il a affirmé la dimension trinitaire de la diaconie, qui signifie la considérer comme une expression de la sollicitude salvifique du Dieu trinitaire envers la création et l'humanité. Il a également souligné sa dimension ecclésiale, à savoir un appel à toutes les Églises et à tous les chrétiens à participer à la mission holistique de guérison, de réconciliation et de transformation de Dieu. Par ailleurs, il a mis l'accent sur la dimension prophétique de la diaconie en tant que vocation à défendre la dignité humaine, à résister au mal et à promouvoir la justice et la paix.

La diaconie œcuménique exprime la vision commune des Églises, des agences et des organismes œcuméniques et leur mandat partagé d'action collective. Cela les encourage à :

- affirmer cette vision et ce mandat partagés dans la planification stratégique, les documents de travail et les activités de communication;
- exprimer la singularité de la diaconie en tant qu'action fondée sur la foi et les droits;
- reconnaître les initiatives qui renforcent la coordination de l'action diaconale, telles que l'Alliance ACT et d'autres organismes œcuméniques, comme des parties intégrantes du mouvement œcuménique et des expressions du mandat partagé de participation à la diaconie;
- améliorer la reconnaissance mutuelle des rôles et des mandats, en favorisant la coordination et la coopération chaque fois que cela est possible.

10.4. Affirmation de la diversité des dons

La diaconie perçoit la diversité comme une richesse et une chance. Le chapitre 6 a décrit une partie des nombreux dons que les Églises et les

agences diaconales possèdent et qui constituent des ressources importantes dans l'engagement diaconal. Cela inclut les actifs matériels et immatériels. Il souligne également que certains de ces actifs peuvent être ignorés ou sous-estimés lors de la mise en œuvre de la diaconie œcuménique, en particulier les dons des citoyens ordinaires qui vivent en marge de la société.

Les agents de la diaconie œcuménique gagneront à reconnaître la complémentarité des ressources diaconales et à les associer de manière plus active à la richesse des dons et des actifs. La diaconie œcuménique se doit de développer des approches et des méthodes professionnelles qui accordent une place suffisante à la diaconie «d'en bas», ainsi qu'aux connaissances et aux compétences des paroisses locales et de leurs membres.

La diaconie œcuménique affirme la complémentarité des compétences diaconales des Églises, des agences et des organismes œcuméniques. Cela les encourage à :

- sensibiliser à la diversité et à la complémentarité des compétences et des actifs diaconaux;
- s'impliquer dans les processus de recensement des actifs diaconaux matériels et immatériels;
- développer des réseaux, des stratégies et des méthodes de mobilisation des actifs diaconaux locaux dans le cadre des activités de la diaconie œcuménique;
- partager des connaissances et des bonnes pratiques à cet égard et inclure ces éléments dans la formation professionnelle.

10.5. Affirmation de la justice en tant que priorité

La diaconie est une action fondée sur les droits. Le travail de plaidoyer et le témoignage public liés aux causes justes font partie intégrante de l'action diaconale. Le chapitre 5 a présenté certaines des causes justes qui, dans le monde d'aujourd'hui, défient la diaconie œcuménique, telles que la justice économique, la justice climatique, la justice entre les sexes, la justice sanitaire et, bien entendu, la paix juste. Il a conclu que la justice doit être une cause prioritaire dans la planification stratégique de la diaconie œcuménique, en accordant davantage d'attention à son mandat prophétique.

Les agents diaconaux conçoivent la justice comme étant une question théologique et sociopolitique. La dimension théologique a trait au message biblique de la justice salvifique de Dieu qui nous appelle tous à défendre la dignité et les droits des pauvres et des opprimés. La dimension sociopolitique affirme l'importance d'adopter une législation qui défende les droits humains et d'opter pour des approches qui considèrent les personnes en situation précaire comme des détenteurs de droits et ceux qui sont au pouvoir comme des garants des droits.

La diaconie œcuménique affirme la justice comme étant une priorité pour les Églises, les agences et les organismes œcuméniques. Cela les encourage à :

- inclure le travail de plaidoyer et le témoignage public dans toutes les actions et activités diaconales;
- développer des compétences et partager des expériences liées au service de la justice, et approfondir la réflexion interdisciplinaire sur la justice et la diaconie prophétique;
- renforcer la coordination des efforts en matière de plaidoyer et de témoignage public, et unir leurs forces dans les campagnes œcuméniques relatives aux questions de justice;
- accompagner les Églises locales dans leurs efforts pour améliorer leurs compétences en matière de témoignage public et de plaidoyer.

10.6. Renforcement des structures de l'action commune

La diaconie œcuménique présuppose des structures qui facilitent le bon déroulement de son action. Aujourd'hui, les agences œcuméniques collaborent étroitement avec les partenaires locaux, que ce soit de manière bilatérale ou multilatérale. Le chapitre 7 a présenté certains des défis auxquels est confrontée cette coopération. Il souligne la nécessité de renforcer les structures de l'action diaconale commune.

Cela encourage les Églises, les agences et les organismes œcuméniques à :

- approfondir le concept de partenariat dans le domaine de la diaconie œcuménique au travers d'une réflexion interdisciplinaire sur la pratique;

- recueillir et partager des exemples de bonnes pratiques;
- renforcer les structures d'action commune dans les documents stratégiques et de planification;
- renforcer la collaboration au sein des conseils œcuméniques régionaux et nationaux et des forums ACT et entre eux.

10.7. Renforcement des réseaux de coopération

Le rôle d'agents de la société civile et le mandat de s'engager dans des activités de plaidoyer et de témoignage public obligent les acteurs de la diaconie œcuménique à construire des alliances et des réseaux de coopération. Cela implique de collaborer avec des organisations laïques, des gouvernements, le secteur privé et des personnes d'autres religions. L'objectif général de cette stratégie est de contribuer à la construction de sociétés justes, participatives et durables offrant à tous un accès égal aux biens communs.

Cela encourage les Églises, les agences et les organismes œcuméniques à :

- développer des stratégies et échanger des expériences sur la façon de partager les ressources, construire des alliances et s'impliquer dans des réseaux;
- renforcer la capacité des Églises locales à s'engager dans la société civile et à rejoindre des réseaux de plaidoyer et de témoignage public;
- élaborer des stratégies de création d'alliances avec la société civile et les gouvernements dans leurs efforts pour réaliser les Objectifs de développement durable;
- mettre l'accent sur la *diap Praxis* en tant qu'approche et méthode de la diaconie œcuménique, partager des ressources financières et humaines, ainsi que des connaissances et des bonnes pratiques sur la *diap Praxis*, et inclure ces éléments dans la formation professionnelle.

10.8. Renforcement de la communication

Une bonne coopération au sein de la diaconie œcuménique exige la mise en place de structures solides et de canaux de communication efficaces.

Sans cela, des malentendus peuvent créer des tensions et une confusion concernant les rôles des différents acteurs et les principes de la coopération (cf. section 7.4).

Pour garantir l'efficacité de cette coopération entre l'Alliance ACT, les conseils œcuméniques régionaux et nationaux et les Églises locales, des structures doivent être mises en place pour permettre à tous les partenaires concernés d'accéder aux informations pertinentes, d'échanger leurs expériences et leurs points de vue et de vérifier les possibilités de coopération. Le COE a un rôle unique à jouer dans la promotion d'une telle communication, qui va au-delà d'un simple partage d'informations, mais cherche à offrir un espace sûr permettant un échange de conseils, une réflexion culturelle personnelle et une réflexion sur les méthodes de travail, telles que la façon de s'adapter les uns aux autres dans la diaconie œcuménique.

Cela encourage les Églises, les agences et les organismes œcuméniques à :

- développer une culture et une méthode de travail qui reposent sur le respect mutuel et la reconnaissance dans toutes les relations de travail;
- établir des canaux de communication efficaces avec les bureaux œcuméniques régionaux et nationaux;
- développer des stratégies visant à améliorer la communication liée aux forums ACT régionaux et nationaux;
- développer des stratégies de communication avec les Églises non membres, la société civile, le secteur public, le secteur privé et toutes les personnes de bonne volonté.

10.9. Renforcement des capacités diaconales

La diaconie œcuménique exige la présence de professionnels compétents à tous les niveaux. Le chapitre 6 a présenté les éléments constitutifs du professionnalisme diaconal, ainsi que certains exemples de formation diaconale formelle. La capacité diaconale comprend la capacité à exprimer la singularité de la pratique diaconale, en tant qu'action fondée sur la foi et les droits. Elle vise à développer des connaissances qui relient la théorie

et la pratique. Par ailleurs, elle est interdisciplinaire dans son approche et sa méthodologie, et socialement pertinente et innovante. Les enjeux contemporains décrits au chapitre 7 obligent les agents de la diaconie œcuménique à investir dans la formation diaconale à différents niveaux, y compris les acteurs diaconaux professionnels, en particulier ceux qui occupent des fonctions dirigeantes, les pasteurs, les responsables ecclésiastiques, ainsi que les laïcs engagés dans l'action diaconale.

La formation diaconale dans les Églises locales, les ministères spécialisés et les agences se trouve actuellement à des stades de développement très divers. Cela tient à des circonstances historiques et sociopolitiques et aux cadres structurels existants pour les organisations de la société civile. Dans certaines Églises, établir des institutions diaconales était tout à fait impossible (par exemple durant la période de l'Union soviétique). Dans d'autres Églises, il est possible de conduire des activités diaconales de faible envergure au sein des Églises locales, mais pas encore d'établir de grandes institutions diaconales. Les circonstances permettent à certaines Églises de recevoir un soutien étatique partiel pour les services sociaux diaconaux rendus par les Églises, dans d'autres contextes c'est tout à fait impossible. Ces différences apparaissent également en ce qui concerne la formation et l'enseignement du service social chrétien: ils se trouvent à des niveaux très différents de développement. Certains environnements bénéficient d'écoles, de collèges ou d'universités forts et bien établis, avec des formations de sciences appliquées aux sciences diaconales et au travail social, alors que dans d'autres, il n'y a presque aucun institut de formation et d'enseignement.

On observe cependant depuis quelques années une augmentation significative d'intérêt et de motivation de la part des Églises de différents contextes pour développer les possibilités de formation et les modèles de curriculum en études diaconales. Enrichir l'apprentissage diaconal et l'enseignement et en faciliter l'accès dans autant d'Églises et d'environnements différents que possible fait partie des tâches essentielles du mouvement œcuménique au XXI^e siècle. Cela permettra à chaque Église locale d'accéder à du matériel de formation approprié afin de renforcer les compétences diaconales et de s'engager dans des échanges, un enseignement international et des

programmes de partenariat œcuménique pour l'apprentissage diaconal, qui requièrent un engagement commun majeur des agences diaconales, des agences de développement, des agences missionnaires et des réseaux éducatifs. Cela encourage les Églises, les agences et les organismes œcuméniques à :

- inclure le renforcement des capacités diaconales dans leurs programmes et plans stratégiques;
- offrir des possibilités de formation et d'apprentissage conjoints aux employés et responsables, dans l'objectif de renforcer leurs compétences diaconales;
- élaborer et fournir des documents de formation en la matière;
- encourager les séminaires théologiques et autres institutions concernées à inclure la diaconie dans leurs programmes d'études et de formation.

10.10. Pratique diaconale et code de conduite

Les codes de conduite visent à sensibiliser au respect des règles d'éthique et à guider les comportements. Ces codes ne sont pas simplement des mots; ils incarnent les valeurs et principes fondamentaux en matière de collaboration.

La plupart des professions ont développé des normes éthiques dans leur travail. Les agents diaconaux impliqués dans l'aide humanitaire adhèrent au Code de conduite élaboré en 1992 par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des ONG humanitaires. Ce code contient dix principes, notamment les suivants :

- L'aide est apportée sans aucune considération de race, de croyance ou de nationalité du bénéficiaire, et sans discrimination d'aucune sorte. Les priorités en matière d'assistance sont déterminées en fonction des seuls besoins.
- L'aide ne saurait être utilisée au service de convictions politiques ou religieuses, quelles qu'elles soient.
- Nous nous considérons responsables, tant à l'égard des bénéficiaires potentiels de nos activités que vis-à-vis de nos donateurs.

La responsabilité est une valeur fondamentale de l'action diaconale, comme dans toutes les actions de l'Église. Les Églises et les agences peuvent avoir établi leur propre code de conduite. L'Alliance ACT a adopté un Code de bonne pratique qui définit les valeurs, les principes et les engagements communs qui façonneront l'aide humanitaire, le travail de développement et le travail de plaidoyer des membres de l'Alliance. Ses principes fondamentaux stipulent que chaque membre de l'Alliance ACT s'engage à :

- agir en respectant, en encourageant et en protégeant la dignité, le caractère unique, ainsi que la valeur intrinsèque et les droits humains de chaque femme, homme, fille ou garçon;
- travailler avec les communautés et individus selon les besoins et avec pour fondement les droits de la personne sans aucune forme de discrimination, en s'assurant que les capacités et aptitudes des communautés sont à tout moment prises en considération et en ciblant particulièrement celles et ceux qui sont victimes de discriminations et celles et ceux qui sont les plus vulnérables;
- dénoncer les conditions, structures et systèmes qui aggravent la vulnérabilité et perpétuent la pauvreté, l'injustice, les violations des droits de la personne et la destruction de l'environnement, et s'y opposer activement;
- travailler en respectant, en renforçant et en permettant le développement des capacités au niveau local et national;
- ne pas se servir de l'aide humanitaire ou au développement pour promouvoir un point de vue religieux ou politique particulier;
- veiller au respect des critères professionnels, éthiques et moraux les plus stricts en matière de transparence, sans perdre de vue la responsabilité que nous avons envers les personnes avec lesquelles nous travaillons, envers celles qui nous soutiennent, les uns envers les autres et, par-dessus tout, envers Dieu;
- se conformer aux critères les plus exigeants en matière de sincérité et d'intégrité dans l'ensemble de notre travail; et
- veiller à ne pas servir d'instruments de la politique étrangère d'un gouvernement.

L'Alliance ACT a également établi un Code de conduite pour la prévention de conduites répréhensibles, y compris la corruption, la fraude, l'exploitation et les abus, notamment sexuels. Ce code s'adresse à tous ses membres.

Ces codes visent à sensibiliser au respect des règles d'éthique et à protéger les personnes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. C'est notamment le cas dans les situations de relations dissymétriques, où les travailleurs diaconaux exercent un pouvoir économique, social et même religieux auprès de personnes en situation précaire. Le risque d'abus de pouvoir doit être pris au sérieux, en établissant des mesures de prévention appropriées. Les procédures standard incluant des codes de conduite à tous les niveaux de l'action diaconale permettront de renforcer la sensibilisation à ce problème et fourniront les outils pour réagir en cas de besoin.

Cela encourage les Églises, les agences et les organismes œcuméniques à :

- mettre en place des programmes qui incluent des codes de conduite, et ce, dans le but de sensibiliser au respect des règles d'éthique et de guider les comportements dans toutes les formes de l'action diaconale;
- offrir des possibilités de formation aux travailleurs diaconaux en matière d'éthique et de comportement professionnel;
- mettre à disposition des partenaires de la diaconie œcuménique un espace leur permettant de mener une réflexion sur leurs normes et valeurs communes;
- initier un processus d'élaboration de principes de travail essentiels qui guident notre manière de nous impliquer et de collaborer dans la diaconie œcuménique.

10.11. La crise environnementale et l'écodiaconie

La crise environnementale qui affecte la planète terre pourrait imposer de sévères restrictions à l'offre diaconale comme à celle d'autres services sociaux. Les crises potentielles pourraient concerner l'accès à une eau potable sûre, la disparition des habitats, la montée du niveau des mers et des maladies liées à la pollution. Certaines apparaissent déjà, ainsi la menace existentielle pour certaines nations insulaires du Pacifique. Les actions futures devraient inclure la promotion du concept d'«écodiaconie» – qui explore la relation étroite du soin diaconal avec l'environnement dans le contexte du changement climatique.

10.12. Résumé

La diaconie assume souvent le rôle d'«intermédiaire». Ce chapitre attire l'attention sur un certain nombre d'enjeux qui poussent la diaconie œcuménique à s'engager dans une réflexion et une pratique novatrices et à élaborer des stratégies et des plans qui affirment le mandat partagé des Églises, des agences spécialisées et des organismes œcuméniques. La nécessité d'affirmer et de faciliter les relations mutuelles, de coordonner l'action diaconale et de renforcer les pratiques de coopération est une expression essentielle du rôle d'«intermédiaire».

La spiritualité de la justice et de la paix doit imprégner la diaconie œcuménique, sa structure, son cadre théorique et sa pratique. C'est une spiritualité qui, dans la foi, reconnaît la justice et la paix comme des dons gracieux de Dieu, comme la Bonne Nouvelle libératrice pour toute l'humanité, et nous donne la force nécessaire pour participer au Pèlerinage œcuménique de justice et de paix.

ADDENDUM

Le travail diaconal des Églises dans le contexte de la COVID-19





Motivation

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que la Covid-19 était une pandémie. La pandémie a démontré la fragilité de notre monde et a mis à nu des risques ignorés pendant des décennies, notamment l'inadéquation des systèmes de santé, les lacunes de la protection sociale, les inégalités structurelles, la dégradation de l'environnement et la crise climatique. Des régions entières qui progressaient vers l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités ont reculé de plusieurs années en quelques mois.³

La Bible en anglais, dans la New Revised Standard Version, utilise les mots health (« santé ») 37 fois, disease (« maladie ») 88 fois, compassion (« compassion ») 80 fois et care (« soins », attention...) 163 fois. En réponse au commandement de Dieu d'aimer et de servir, les Églises sont appelées à répondre à la souffrance des gens :

Les justes lui répondront : « Seigneur, quand nous est-il arrivé de te voir affamé et de te nourrir, assoiffé et de te donner à boire ? Quand nous est-il arrivé de te voir étranger et de te recueillir, nu et de te vêtir ? Quand nous est-il arrivé de te voir malade ou en prison, et de venir à toi ? » Et le roi leur répondra : « En vérité, je vous le déclare, chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits, qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait ! »
– Matthieu 25:37–40 (TOB)

3. Antonio Guterres, Conférence Nelson Mandela du Secrétaire général de l'ONU : Lutter contre la pandémie d'inégalités : un nouveau contrat social pour une nouvelle ère », 18 juillet 2020, <https://www.un.org/fr/coronavirus/tackling-inequality-new-social-contract-new-era>.

Ce document vise à décrire l'impact de la COVID-19 sur le travail diaconal des Églises et des organisations liées aux Églises (1) en mettant en lumière les contextes sociaux, économiques et théologiques et (2) en mettant en évidence des exemples pratiques au niveau international, aidant ainsi les Églises et leurs partenaires à œuvrer pour de bonnes pratiques dans leurs réponses diaconales et à mieux défendre les personnes qui en ont le plus besoin.

La protection de la vie peut être vue comme un vecteur de grâce. Les services diaconaux des Églises et des organisations liées aux Églises se sont efforcés de répondre à cette crise sans précédent. Les ressources (humaines, physiques et financières) sont soumises à de fortes contraintes dans de nombreux pays, mais les paroles de Matthieu 25:37-40 ne permettent pas l'inaction. Les questions de justice, d'équité et de lutte contre la pauvreté, qui ont un impact direct sur les besoins, les attentes et les demandes de services diaconaux, ne doivent pas être négligées face aux nouveaux défis créés par la COVID-19. Alors que le besoin de secours et d'assistance s'est accru dans le monde entier, la capacité des Églises et des communautés à agir a été entravée par des restrictions en matière de rassemblement, de travail et de réponse. Néanmoins, cette crise a aussi suscité des réponses inspirantes de la part de nos communautés de foi pour tracer la voie à suivre et apporter guérison et transformation avec amour, foi, espoir, courage et persévérance.

Ce document est organisé en deux parties : la première section est une vue d'ensemble de la situation actuelle, et la seconde section présente quelques exemples de travail diaconal à travers le monde.



Photo: Sean Hawkey/Life on Earth

Section 1 : Vue d'ensemble

Au 23 octobre 2021, plus de 243 millions de personnes avaient été infectées par la Covid-19, et le nombre de décès dans le monde s'élevait à près de 5 millions.⁴ Bien que la majorité des patients se soient rétablis, le coût humain de la pandémie a été - et continue d'être - grave et tragique ; chaque décès représente une tragédie et une perte incalculable pour la famille et les amis. Dans de nombreux cas, le décès d'un individu peut entraîner une perte de revenus pour une famille, ce qui a pour conséquence d'accroître la pauvreté, notamment en privant potentiellement les personnes de leur domicile, de leurs moyens de subsistance, de leurs soins de santé et de leur alimentation. On a estimé que le nombre de personnes confrontées à une insécurité alimentaire aiguë atteindrait 265 millions en 2020, soit une augmentation de 130 millions par rapport à 2019, à cause de la COVID-19.⁵ Cela se produit dans un contexte où près de 690 millions de personnes (8,9 % de la population mondiale) souffrent de la faim chaque jour et chaque nuit, et où 2 milliards de personnes (26,4 % de la population mondiale) connaissent une combinaison d'insécurité alimentaire modérée et grave.⁶ Cette situation constitue un fardeau supplémentaire pour les 1,8 milliard de personnes qui doivent actuellement dépendre d'une source d'eau potable contaminée par des matières fécales (23 % de la population mondiale) et les 2,5 milliards de personnes qui n'ont pas accès à des installations sanitaires améliorées (35 % de la population

mondiale).⁷ La COVID-19 s'est avéré être bien plus qu'une crise sanitaire. La pandémie a créé des perturbations sociales et économiques (variables selon les pays) qui ont accru l'incidence de la pauvreté, notamment dans les contextes où l'économie informelle est répandue. Les groupes vulnérables ont déjà été les plus touchés.

La pandémie a également montré la fragilité et l'inadéquation du système économique mondial. Les pays qui se débattent déjà avec des ressources limitées sont maintenant encore plus touchés. L'orgueil de la modernité et les idées d'un progrès illimité ont volé en éclats. La pandémie de COVID-19 survient presque exactement un siècle après la pandémie mondiale de grippe.

Les Églises et les organisations liées à l'Église tentent de répondre le plus efficacement possible par le biais de leurs services diaconaux et de santé. Dans de nombreux cas, l'infrastructure diaconale limitée (financière, infrastructurelle, humaine) est mise à rude épreuve, notamment dans les pays les plus défavorisés du monde sur le plan économique. En raison des mesures d'enfermement social, de nombreux pays font état d'une augmentation spectaculaire des cas de violence domestique, y compris la violence entre partenaires intimes et les abus sexuels. Le domicile est devenu un lieu de peur pour de nombreuses femmes et de nombreux enfants, les restrictions de mouvement, les contraintes financières et l'incertitude généralisée enhardissant les agresseurs et leur donnant un pouvoir et un contrôle supplémentaires.⁸

L'incapacité de nombreux enfants à participer à l'éducation formelle (en particulier lorsque les ordinateurs et les moyens de communication sont absents) peut entraîner un désavantage éducatif à

4. « COVID-19 Dashboard », site du Johns Hopkins University of Medicine Coronavirus Resource Center, <https://coronavirus.jhu.edu/map.html> (en anglais).

5. « WFP Chief Warns of Hunger Pandemic as COVID-19 Spreads (Statement to UN Security Council) », site web du Programme alimentaire mondial, 21 avril 2020, <https://www.wfp.org/news/wfp-chief-warns-hunger-pandemic-covid-19-spreads-statement-un-security-council> (en anglais).

6. « L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde en 2020 », sur le site de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), <https://www.fao.org/3/ca9692fr/online/ca9692fr.html>.

7. Lisa Guppy et Kelsey Anderson, *The Global Water Crisis: The facts* (Hamilton, Ontario : Institut universitaire des Nations unies pour l'eau, l'environnement et la santé, 2017), <https://inweh.unu.edu/wp-content/uploads/2017/11/Global-Water-Crisis-The-Facts.pdf> (en anglais).

8. « Déclaration conjointe de la rapporteuse spéciale et de la plateforme EDVAW des mécanismes de défense des droits des femmes sur la COVID-19 et l'augmentation de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes », 14 juillet 2020, Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU, <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=26083&LangID=E> (en anglais).

long terme et, entravant l'acquisition de compétences essentielles pour un futur emploi. La fermeture des écoles en raison de la pandémie a également pour effet de priver de repas scolaires 370 millions d'enfants (sur les 1,3 milliard dont les cours normaux sont interrompus) et de limiter leur accès à des aliments nutritifs et à des programmes de soutien sanitaire. Pour beaucoup, ce sont les seuls repas sur lesquels ils peuvent compter.⁹

Mais à côté de la COVID-19, il ne faut pas négliger les maladies qui sévissent dans le Sud, comme la méningite du Sahel, la fièvre de Lasse, Ebola et le paludisme. Dans de nombreux pays du Sud, la maladie et ses conséquences médicales et sanitaires ne sont pas les seules à susciter l'inquiétude et à entraîner de lourds coûts sociaux ; les effets secondaires d'approches telles que le confinement, souvent adoptées sans tenir compte de leurs conséquences sociales et économiques, ont un impact encore plus important. Au Nigeria, des centaines d'écoles ont été fermées, les prix des denrées quotidiennes ont été multipliés par quatre ou six, et une partie de la population est effectivement menacée de famine. Le bilan pourrait être plus lourd que les répercussions immédiates de la pandémie sur la santé. La pandémie de COVID-19 réduit également la couverture médiatique mondiale d'autres problèmes graves. Le partage des responsabilités et des connaissances dans un réseau œcuménique de *diaconie* composé de partenaires égaux pourrait également nécessiter un effort délibéré pour fournir des contre-informations et permettre à toutes les Églises de partager leurs propres histoires de souffrance et de nouveau départ.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'insuffisance relative de la recherche et de la fabrication de vaccins dans les pays du Sud. La dépendance à l'égard de l'importation de médicaments présente des défis majeurs en matière d'approvisionnement, de logistique et de finances, comme le souligne l'Initiative pour la fabrication de vaccins en Afrique (AVMI).¹⁰

9. « WFP and UNICEF Joint Response to COVID-19 », site du Programme alimentaire mondial, <https://www.wfp.org/school-health-and-nutrition> (en anglais).

10. Site de l'Initiative pour la fabrication de vaccins en Afrique, <https://www.avmi-africa.org> (en anglais).

L'effet sur les cibles fixées par les objectifs de développement durable (ODD) 2015-2030 des Nations unies ne peut pas encore être mesuré ou envisagé. Cependant, le monde n'est pas sur la bonne voie pour réaliser l'ambitieux programme de développement durable de 2030, sans parler des accords climatiques et des objectifs environnementaux convenus au niveau international pour 2050. Il est fort probable que des pandémies telles que la COVID-19 se répètent, voire réapparaissent plus souvent, si la communauté mondiale échoue dans la mise en œuvre du programme des ODD. Les Églises et toutes les personnes de bonne volonté ne peuvent pas permettre que les ODD soient oubliés ou minimisés.

1. Réflexions théologiques

La pandémie est un événement sans précédent dans l'ère contemporaine, qui met en évidence la fragilité et la vulnérabilité de l'existence humaine.

a. Un seul corps

Nous ne pouvons pas surmonter la crise isolément. Nous ne pourrions faire face à la pandémie que si nous sommes solidaires et si nous nous rappelons le message de saint Paul dans 1 Corinthiens 12:12, selon lequel nous sommes « un seul corps ».¹¹ La solidarité doit aller au-delà du contexte local, car la pandémie a un impact considérable sur les populations vulnérables dans toutes les sociétés. Elle paralyse la vie et les moyens de subsistance de sociétés et de pays déjà défavorisés sur le plan socio-économique. Par conséquent, l'assistance, l'autonomisation, la défense des intérêts et l'accompagnement doivent être renforcés.

b. Complexité des notions de « service » et de « solidarité »

La parabole du bon Samaritain (Luc 10, 25-37) nous aide à réfléchir à la question « Qui sommes-nous appelés à aimer et à prendre soin ? » et nous donne des indications sur les complexités que recouvrent les termes « service » et « solidarité ». Jésus raconte cette histoire dans le contexte du commandement d'aimer son prochain. La personne qui s'est arrêtée et a apporté son aide était

11. « Dr Beate Jakob : Nous sommes un seul corps », 15 avril 2020, Conseil œcuménique des Églises, <https://www.oikoumene.org/fr/news/dr-beate-jakob-we-are-one-body>.

un Samaritain – issu d’une communauté qui, depuis des siècles, était en conflit avec celle de Jésus au sujet de l’identité religieuse, du culte et du droit de participer aux affaires publiques. Dans le contexte de la pandémie, cette parabole est une invitation à réfléchir à la nécessité de transcender les frontières dans le service et la solidarité envers ceux qui souffrent. C’est aussi un appel à surmonter les préjugés négatifs que nous pouvons avoir et à reconnaître avec humilité et gratitude que « l’autre » peut nous montrer le vrai sens du service et de la solidarité.¹²

c. Réparer la relation brisée entre Dieu, l’humanité et la création

Le psaume 104, 14-18 nous rappelle que Dieu accorde la vie, la satiété et la subsistance à toute la création – plantes, animaux et généralement toutes les formes de vie – et non pas exclusivement à l’humanité. Les espaces de vie intacts pour la biodiversité sont cruciaux non seulement pour chaque organisme vivant mais aussi pour les êtres humains. Malheureusement, la situation dans le monde d’aujourd’hui est désastreuse et indique une détérioration rapide de cette relation, exigeant une transformation urgente. La guérison et la transformation sont nécessaires pour garantir que la justice et la dignité soient apportées à nos relations entre nous, avec la création et avec l’environnement.¹³

La pandémie est un appel urgent à une nouvelle réflexion sur la manière de rétablir les équilibres perturbés entre l’humanité et la nature et entre la civilisation technologique et l’écologie. La destruction des habitats sauvages, le commerce des animaux sauvages et le changement climatique sont autant d’interactions avec la nature qui exposent les humains à un large éventail de

maladies animales¹⁴ auxquelles nous sommes peu résistants et qui peuvent devenir la base de nouvelles pandémies. Au cours des 30 dernières années, environ 60 à 70 % des nouvelles maladies apparues chez l’homme avaient une origine animale. Trois à quatre nouvelles maladies infectieuses apparaissent chaque année, la plupart provenant de la faune sauvage ;¹⁵ la COVID-19 n’est que la dernière en date, après, notamment Ebola, le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), la grippe aviaire et Zika. La nécessité de protéger la biodiversité et un nombre suffisant de zones pour la faune sauvage non utilisées par les humains est une des grandes leçons de cette pandémie mondiale. Un défi théologique majeur consiste à réinterpréter la relation entre l’écologie, la santé et le développement durable. L’approche « Une seule santé » (« *One Health* »)¹⁶ proposée par les Nations unies et l’OMS est devenue importante pour de nombreux acteurs. Toutes ces considérations ont des implications directes pour la planification d’une réponse diaconale efficace.

d. Les théologies trompeuses

La pandémie facilite également la propagation de nombreuses fausses idéologies et souligne la nécessité pour les Églises d’être claires sur les thèmes clés de l’évangile. Cela signifie qu’il faut rejeter (1) les projections théologiques qui exploitent la situation et l’instrumentalisation du virus pour susciter la peur, (2) la stigmatisation des personnes vulnérables et (3) la conceptualisation de l’infection par le virus comme une punition ou une colère de Dieu contre certains groupes ou comme un signe de la fin des temps. Cependant, de nombreuses Églises réalisent également que la Covid-19 et d’autres maladies mortelles qui existent dans des contextes non occidentaux depuis de nombreuses décennies posent de sérieuses

12. « Servir un monde blessé dans la solidarité interreligieuse : un appel chrétien à la réflexion et à l’action pendant la COVID-19 et au-delà », 27 août 2020, Conseil œcuménique des Églises et Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux, <https://www.oikoumene.org/fr/resources/publications/serving-a-wounded-world-in-interreligious-solidarity>.

13. Manoj Kurian, « The Broken Relationship Between Humanity and Creation », *NCC Review* 140:5 (juin 2020), 233-243, <https://seafle.ecucenter.org/f/5bef62a4751349baae78/?dl=1> (en anglais).

14. Kate E. et al., « Global Trends in Emerging Infectious Diseases », *Nature* 451 (2008), 990-993, <https://doi.org/10.1038/nature06536> (en anglais).

15. *COVID 19 : Appel urgent à la protection des personnes et de la nature* (Gland, Suisse : World Wide Fund For Nature, 2020), https://c402277.ssl.cf1.rackcdn.com/publications/1348/files/original/FINAL_REPORT_EK-Rev_2X.pdf?1592404724.

16. « Une seule santé », site de l’Organisation mondiale de la santé, 21 septembre 2017, <https://www.who.int/fr/news-room/questions-and-answers/item/one-health>.

questions pastorales et théologiques qui ne peuvent être facilement écartées. Les Églises doivent réexaminer les anciens textes et images eschatologiques et apocalyptiques, en les interprétant de manière responsable, afin de trouver un moyen de s'adresser de manière significative aux espoirs ainsi qu'aux anxiétés et aux craintes.

Depuis octobre 2019, la Conférence des Églises de toute l'Afrique (CETA) organise des symposiums annuels portant sur les théologies trompeuses. Cette initiative vise à promouvoir une théologie contextuelle pertinente face à la prolifération de théologies différentes et à la mauvaise interprétation de l'Écriture conduisant à des enseignements et des pratiques doctrinales erronés. Cette action est d'une importance capitale dans le contexte de la santé et de la guérison, notamment en réponse aux nouveaux apports par la Covid-19.¹⁷ Le COE a aussi produit des documents pertinents, comme l'étude biblique « *Telling Unwelcome Truths: True and false prophecy* ».¹⁸

e. Rétablir la justice intergénérationnelle

De nombreuses mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 ont été adoptées au détriment des enfants et des jeunes. Souvent, les jeunes ont ressenti le plus durement les restrictions pendant les périodes de confinement. Les jeunes ont souvent été affectés par un apprentissage en ligne mal équipé qui se substitue aux programmes réguliers de leurs établissements d'enseignement. Les jeunes et les enfants ont été affectés par la fermeture de jardins d'enfants, d'écoles et d'universités. Un énorme fossé éducatif, qui ne peut être comblé, risque d'avoir un impact sur la maturation

17. 3rd Symposium on Addressing Misleading Theologies : Controversies About Theologies Of Health And Healing (3^e symposium sur la lutte contre les théologies trompeuses : Controverses sur les Théologies de la santé et de la guérison), site de la Conférence des Églises de toute l'Afrique, 28 juin 2021, <https://www.oikoumene.org/news/african-church-conference-tackles-misleading-theologies-in-faith-and-healing> (en anglais).

18. Pauline Wanjiru Njiru, « Telling Unwelcome Truths : True and False Prophecy », 12 août 2020, Conseil œcuménique des Églises, <https://www.oikoumene.org/resources/documents/telling-unwelcome-truths-true-and-false-prophecy-bible-study-by-pauline-wanjiru-njiru> (en anglais).

et l'éducation de toute une génération, avec des conséquences particulièrement graves pour les enfants de migrants et de réfugiés. Par conséquent, le développement de concepts de protection et d'hygiène adaptés aux enfants et le respect des droits éducatifs des enfants et des droits des personnes ayant besoin de soins et de protection (notamment les personnes âgées) sont des questions majeures pour de nombreuses Églises. Comment pouvons-nous relever le défi théologique que représente le fait qu'une partie importante de la population mondiale vit de manière non durable en termes de ressources environnementales et financières ? Ces modes de vie contemporains peuvent se faire au détriment des chances futures des jeunes générations de mener une vie décente. Les générations plus âgées ont-elles le droit de sacrifier le bien-être de leurs filles et de leurs fils ? Ceci doit être vu dans le contexte des sources bibliques qui nous disent que le sacrifice de Jésus pour l'humanité est fait « pour tous les temps » (Héb. 10:11-14).

2. L'effet de la pandémie sur les Églises, les organisations de développement liées à l'Église et les agences diaconales

Les Églises et les organisations confessionnelles chrétiennes (OC) fournissent des conseils spirituels, des services de prière, un accompagnement et un réconfort aux personnes souffrantes et mourantes. La demande de services diaconaux en réponse à la pandémie peut toutefois augmenter au moment précis où les financements et les revenus sont soumis à la plus forte pression.

Le Dr Mathews George Chunakara, secrétaire général de la Conférence chrétienne d'Asie, a déclaré : « Bien que l'inégalité qui persiste sous de nombreuses formes soit inquiétante et préoccupante, nous devons continuer à préserver notre espoir et à aller de l'avant. ... Alors que la vague de COVID-19 continue de susciter de sérieuses inquiétudes, nous sommes durement éprouvés mais pas angoissés, nous sommes perplexes mais pas détruits. Renforçons nos collaborations et notre accompagnement à tous les niveaux – entre les Églises et les conseils [les organisations de la société civile] et les organisations confessionnelles, les États et les acteurs non étatiques, pour promou-

voir le rétablissement et la reconstruction après les pires effets de la pandémie mondiale. »¹⁹

La pandémie a eu un impact important sur la vie et le travail de l'Église. La prière commune a été perturbée, ce qui a eu un impact négatif sur la vie sacramentelle et les services pastoraux à la communauté. Pour de nombreuses traditions, c'est un coup dur, pour lequel une présence en ligne est un piètre substitut, voire aucun substitut. De nombreuses congrégations locales ont dû inventer de nouvelles formes de présence grâce aux moyens de communication numériques : envoi de mots de consolation, d'orientation et d'encouragement à leurs membres, mise en place de réseaux de soutien mutuel dans les quartiers et organisation de la prière commune sous des formes alternatives, dans des espaces ouverts à l'extérieur ou par le biais de clips vidéo. Toutefois, ces dispositions peuvent avoir un impact limité ou nul lorsque l'accès aux nouvelles technologies coûteuses est restreint.

Lorsqu'ils sont disponibles, les financements publics pour les services diaconaux et l'aide au développement sont susceptibles de subir une pression accrue en raison de la réduction des recettes fiscales dans de nombreux pays, suite à la récession économique et à l'augmentation du chômage. Le gouvernement du Royaume-Uni (RU) a également annoncé une réduction de son budget d'aide à l'étranger, qui passera de 0,7 % à 0,5 % de son produit national brut.²⁰

Les collectes des Églises ont diminué dans de nombreux pays, parfois en raison de la réduction des services du dimanche. Une conséquence involontaire et très malvenue de la pandémie pour les Églises pourrait être une réduction des services et du travail liés à la théologie publique, à l'éthique sociale, à la mission mondiale et à la coopération

19. « WCC-CCA Joint Asia Regional Consultation Urges Churches to Deepen Accompaniment amidst COVID-19 Pandemic », site de la Conférence chrétienne d'Asie, 8 juin 2021, <https://www.cca.org.hk/news-and-events/wcc-cca-joint-asia-regional-consultation-urges-churches-to-deepen-accompaniment-amidst-covid-19-pandemic/> (en anglais).

20. Patrick Wintour, « Foreign Office Minister Resigns as Sunak Cuts Aid Budget », *The Guardian*, 25 novembre 2020, <https://www.theguardian.com/global-development/2020/nov/25/uk-foreign-aid-budget-cut-chancellor-announces> (en anglais).

œcuménique. Les revenus de certaines organisations non gouvernementales (ONG) chrétiennes en Europe sont soumis à une forte pression, avec des conséquences négatives inévitables pour les services, l'emploi, la sensibilisation, le travail de développement et - plus regrettable encore - les bénéficiaires potentiels (agents du changement) de ce travail dans certains des pays les plus pauvres du monde. Toutefois, le mot « bénéficiaire » est problématique car il peut donner une fausse impression de personnes qui attendent simplement de recevoir une aide d'ailleurs. Dans la pratique, beaucoup de travail a été accompli, souvent avec de très maigres ressources.

3. Le travail du Conseil Œcuménique des Églises et d'ACT Alliance pour soutenir le travail diaconal

Le Conseil œcuménique des Églises (COE) et ACT Alliance sont tous deux actifs dans la lutte contre la pandémie. Le COE et ACT Alliance ont pour objectif de fournir des conseils pratiques et une coordination à leurs membres et partenaires. L'objectif est avant tout de protéger la vie.

Le COE ne prétend pas être un pionnier dans ce domaine, mais il a acquis une expérience qui lui a permis de réagir. Le COE produit des informations et des ressources, mais n'a pas un rôle de conseil. Le COE n'est pas en mesure d'offrir une aide financière directe, mais peut offrir une aide par d'autres moyens, notamment des ressources en ligne sur son site. Il s'agit de documents, de publications, et maintenant de webinaires et de podcasts, tels que le webinaire « Covid-19 Vaccination: How Churches Can Ensure that Stateless People Are Not Left Behind » (« Vaccination Covid-19 : comment les Églises peuvent faire en sorte que les apatrides ne soient pas négligés »)²¹ et un podcast traitant des décès pendant la pandémie.²² Le COE

21. « Webinar : Vaccination Covid-19 : How Churches Can Ensure that Stateless People Are Not Left Behind – Speakers », 15 mars 2021, Conseil œcuménique des Églises, <https://www.oikoumene.org/resources/documents/webinar-covid-19-vaccination-how-churches-can-ensure-that-stateless-people-are-not-left-behind-speakers>.

22. « WCC Podcast Deals with Death and Dying », 15 décembre 2020, Conseil œcuménique des Églises, à l'adresse suivante <https://www.oikoumene.org/news/wcc-podcast-deals-with-death-and-dying>.

a élaboré des programmes visant à renforcer les capacités de leadership pour la *diaconie* et le développement durable en partenariat avec plusieurs organisations œcuméniques régionales, notamment en Afrique²³ et en Asie.²⁴

Le 13 octobre 2021, le père Ioan Sauca, secrétaire général par intérim du COE, a prononcé un discours sur la pandémie, le COE et la santé mondiale lors d'une réunion du COE, de l'Église évangélique d'Allemagne (EKD), du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères et du Réseau transatlantique.²⁵ Le COE a depuis longtemps un programme de travail portant sur la santé et la guérison, qui inclut la santé mentale et physique. Le programme se concentre sur les rôles des congrégations dans les Églises qui promeuvent la santé, ce qui concerne principalement la prévention, la sensibilisation aux déterminants sociaux de la santé, le plaidoyer et l'accompagnement pastoral. Lorsqu'elles comprennent la dynamique, les congrégations locales (avec leurs divers groupes tels que les associations de femmes, les groupes de jeunes, les chorales, etc.) sont souvent les mieux placées pour proposer des solutions locales et rentables. Ce travail comprend la préparation et la sensibilisation aux plans d'urgence et le respect des principes bibliques sur la surveillance des signes des temps. Le COE a produit le manuel « Les Églises au service de la promotion de la santé – Volume II : Manuel pour accompagner les Églises dans le lancement et la gestion d'un ministère de promotion de la santé durable », pour accompagner les Églises dans le lancement et la gestion d'un

23. « Le séminaire du COE au Mozambique montre le rôle vital de la *diaconie* », 20 juin 2019, Conseil œcuménique des Églises, <https://www.oikoumene.org/news/wcc-seminar-in-mozambique-shows-vital-role-of-diakonia>.

24. « Le COE contribue au renforcement des capacités en diaconie et développement en Asie », 9 décembre 2019, Conseil œcuménique des Églises, <https://www.oikoumene.org/fr/news/wcc-contributes-to-capacity-building-in-diakonia-and-development-in-asia>.

25. « Père Ioan Sauca : La pandémie, le Conseil œcuménique des Églises et la santé mondiale », 13 octobre 2021, Conseil œcuménique des Églises, <https://www.oikoumene.org/fr/resources/documents/rev-prof-dr-ioan-sauca-the-pandemic-the-world-council-of-churches-and-global-health>.

ministère de promotion de la santé durable.²⁶

Au début de la pandémie, le COE a diffusé en ligne *Santé et espoir : L'Église en mission et en unité*, un recueil d'articles déjà publiés mais pertinents pour la lutte mondiale au milieu de la pandémie de COVID-19.²⁷ D'autres publications du COE se concentrent sur les ressources dont disposent les Églises pour répondre aux défis posés par la pandémie de COVID-19. *Ecumenical Global Health COVID-19 Response Framework (Cadre œcuménique d'intervention en matière de santé mondiale contre la COVID-19)* définit les paramètres de soins.²⁸ *La solidarité interreligieuse au service d'un monde blessé : un appel à la réflexion et à l'action des chrétiens et des chrétiennes pendant la pandémie de COVID-19 et au delà* a été produit conjointement avec le Conseil pontifical pour le Dialogue Interreligieux.²⁹ *Healing the World: Eight Bible Studies for the Pandemic Era (Guérir le monde : Huit études bibliques pour l'ère de la pandémie)* invite les chrétiens à lutter contre la peur, le chagrin et l'incertitude dans une perspective biblique.³⁰ Un numéro spécial de la revue du COE, *The Ecumenical Review*, a également mis l'accent sur les défis pastoraux et théologiques posés par la

26. Mwai Makoka, ed., *Les Églises au service de la promotion de la santé : Volume II* (Genève : Publications du COE, 2021), <https://www.oikoumene.org/resources/publications/health-promoting-churches-volume-ii>.

27. « Le COE publie 'Health and Hope' (Santé et espoir), une ressource en ligne dans le contexte de pandémie de COVID-19 », <https://www.oikoumene.org/news/wcc-releases-health-and-hope-online-publication-as-a-resource-amid-covid-19-pandemic>.

28. « Ecumenical Global Health COVID-19 Response Framework », 13 août 2020, Conseil œcuménique des Églises, <https://www.oikoumene.org/resources/publications/ecumenical-global-health-covid-19-response-framework> (en anglais).

29. « La solidarité interreligieuse au service d'un monde blessé. Un appel à la réflexion et à l'action des chrétiens et des chrétiennes pendant la pandémie de COVID-19 et au-delà » (Genève : Publications du COE ; Cité du Vatican : Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux, 2020), <https://www.oikoumene.org/fr/resources/publications/serving-a-wounded-world-in-interreligious-solidarity>.

30. « Healing the World. Eight Bible Studies for the Pandemic Era » (Genève : Publications du COE, 2020), <https://www.oikoumene.org/resources/publications/healing-the-world> (en anglais).

pandémie.³¹ De plus amples informations sur le travail du COE en matière de santé et de guérison sont disponibles en ligne.³²

Les initiatives œcuméniques du COE en matière de VIH et de sida (WCC-EHAIA) encouragent la compétence en matière de VIH parmi les Églises et travaillent avec les institutions théologiques pour l'intégrer aux programmes théologiques et s'attaquer aux causes profondes de la pandémie de VIH. L'expérience de ce travail peut également contribuer à informer la réponse diaconale à la COVID-19 grâce aux nombreuses leçons tirées de la gestion du VIH et du SIDA. Le rôle de rassembleur du COE a été fondamental pour maintenir l'accent sur la réponse au VIH malgré d'autres priorités pressantes. Les Églises peuvent être des institutions influentes car elles sont profondément enracinées dans les communautés du monde entier. Ils peuvent être une force de transformation - en apportant la guérison, l'espoir et l'accompagnement à toutes les personnes touchées par le VIH ainsi qu'à la COVID-19. Le programme COE-EHAIA a démontré l'efficacité de la mise en relation des acteurs locaux, nationaux et régionaux avec les décideurs et les responsables politiques internationaux. De plus amples informations sur l'EHAIA.³³

³⁴ L'expérience montre que lorsque les femmes sont principalement responsables de la cuisine et de l'approvisionnement en nourriture, une augmentation de l'insécurité alimentaire les expose à un risque accru de violence. L'augmentation de la violence sexuelle et de genre (VSBG) pendant la pandémie a conduit ONU Femmes à la qualifier de « pandémie fantôme » (*shadow pandemic*). Le

31. « Ecumenical Review Focuses on Christ's Love in the Midst of Pandemic » (« Un numéro de la revue du COE est consacré à l'Amour du Christ en pleine pandémie »), 4 février 2021, Conseil œcuménique des Églises, <https://www.oikoumene.org/news/ecumenical-review-focuses-on-christs-love-in-the-midst-of-pandemic> (en anglais).

32. Lire la suite <https://www.oikoumene.org/fr/what-we-do/health-and-healing>.

33. Disponibles en ligne à l'adresse <https://www.oikoumene.org/what-we-do/chaia>.

34. « La pandémie fantôme : la violence contre les femmes pendant la COVID-19 », sur le site d'ONU Femmes : <https://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/in-focus-gender-equality-in-covid-19-response/violence-against-women-during-covid-19>.

COE s'attaque à la violence sexuelle et de genre par son programme « *Just Community of Women and Men* »³⁵, avec notamment les campagnes « *Jeudis en noir* » qui visent à promouvoir un monde sans viol ni violence.^{36 37}

Par le biais du programme « Engagements des Églises en faveur des enfants », le COE plaide pour la protection et le bien-être des enfants par le biais de projets aux niveaux local, national et mondial, y compris la coopération avec l'UNICEF. Cela est essentiel pendant la période COVID-19, où l'exploitation des enfants et la perte d'opportunités d'éducation par la fermeture des écoles sont très préoccupantes. L'objectif est de promouvoir la protection et la participation des enfants, ainsi que la justice climatique intergénérationnelle.³⁸ La campagne *Out of the Shadows* (« Sortir de l'ombre ») comporte également des ressources en ligne pour mettre fin à la violence sexuelle contre les enfants.³⁹

Un groupe de soutien COVID-19 composé de membres du personnel du COE a été créé pour soutenir le travail des Églises pendant la première année de la pandémie. En plus de fournir une réponse coordonnée, le groupe a développé des ressources, notamment des prières, des informations pratiques, des exemples de questions et réponses (Q&R), des podcasts, etc.⁴⁰

35. « Une communauté juste de femmes et d'hommes », sur le site du Conseil œcuménique des Églises, <https://www.oikoumene.org/fr/what-we-do/just-community-of-women-and-men>.

36. « Déclaration sur la double pandémie de COVID-19 et de violence sexuelle et de genre », 23 avril 2020, Conseil œcuménique des Églises, <https://www.oikoumene.org/fr/resources/documents/statement-on-the-dual-pandemics-of-covid-19-and-sexual-and-gender-based-violence>.

37. De plus amples informations sont disponibles en ligne à l'adresse <https://www.oikoumene.org/fr/what-we-do/thursdays-in-black>.

38. « L'engagement du COE en faveur des enfants », sur le site du Conseil œcuménique des Églises, <https://www.oikoumene.org/fr/what-we-do/wcc-engagement-for-children>.

39. Disponibles à l'adresse <https://www.oikoumene.org/what-we-do/wccs-engagement-for-children/out-of-the-shadows>.

40. Ces ressources sont disponibles en ligne à l'adresse <https://www.oikoumene.org/fr/resources/covid-19-resources>.

La dimension spirituelle du travail des Églises est d'une importance cruciale et sous-tend tout le reste du travail. Le COE publie des ressources spirituelles telles que des prières et des études bibliques au niveau international.⁴¹ Une de ces publications récentes du COE est intitulée *Voix de Lamentation, d'Espoir et de Courage. Une Semaine de prière au temps de la pandémie de COVID-19*.⁴²

Des défis majeurs dans d'autres domaines ont également un impact sur la réponse à la COVID-19, comme le soulignent les difficultés à satisfaire les ambitions des ODD - en particulier dans la lutte contre la pauvreté (ODD 1). Le COE travaille dans des domaines tels que l'eau potable (ODD 6) par le biais du Réseau œcuménique de l'eau et la sécurité alimentaire (ODD 2) par le biais de l'Alliance œcuménique « agir ensemble »⁴³, avec la participation au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.⁴⁴

ACT Alliance et ses membres ont réagi de diverses manières à la pandémie de COVID-19, notamment en lançant un appel. De plus amples informations sur la réponse d'ACT Alliance.⁴⁵

Les crises sanitaires mondiales se sont multipliées au cours des dernières décennies, et l'essor des voyages mondiaux et du tourisme de masse a accéléré la propagation des virus et des agents pathogènes. La crise de la COVID-19 n'était pas totalement inattendue ; cependant, les pandémies mondiales sont les crises pour lesquelles la réaction d'urgence est la plus complexe à planifier. Premièrement, l'infrastructure humanitaire n'est pas conçue pour cette échelle. Deuxièmement, les agglomérations urbaines et les établissements informels ainsi que les « méga-camps » de réfugiés (comme ceux de la région du Darfour au Soudan

et de Cox's Bazar au Bangladesh) se sont considérablement développés au cours des dernières décennies, créant des bombes à retardement lorsqu'il s'agit d'une crise sanitaire comme la pandémie de COVID-19.

Reprenant l'approche recommandée telle qu'elle a été discutée au sein du Comité permanent inter-agences (IASC)⁴⁶ et d'autres organes de coordination humanitaire mondiaux, ACT Alliance a adopté face à la COVID-19 une approche multi-sectorielle complétant le travail mené par l'OMS et les gouvernements. La réponse d'ACT Alliance s'est concentrée sur la fourniture d'un soutien immédiat aux communautés et a donné la priorité aux activités liées à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH)⁴⁷, aux aides financières, à la sensibilisation et à la prévention de la violence sexuelle et de genre.

En concevant le plan « Réponse totale d'ACT Alliance », ACT Alliance a suivi les principes généraux énoncés par l'IASC dans son projet « Plan de réponse humanitaire global COVID-19 » :

- Maximiser la complémentarité et les synergies entre les réponses et les plans en cours.
- Assurer la flexibilité nécessaire pour adapter les réponses et les objectifs à l'évolution rapide de la situation et des besoins.
- S'appuyer sur les mécanismes de coordination existants.
- Assurer le plein respect des principes humanitaires.
- Garantir l'inclusion de tous, notamment les populations vulnérables, stigmatisées, difficiles à atteindre, déplacées et mobiles, qui sont souvent exclues des plans nationaux ou qui ne sont pas suffisamment prises en compte dans ces plans.

41. « Ressources COVID-19 », sur le site du Conseil œcuménique des Églises, <https://www.oikoumene.org/resources/covid-19-resources> (en anglais).

42. disponible en ligne à l'adresse <https://www.oikoumene.org/fr/resources/publications/voices-of-lament-hope-and-courage>.

43. « Réseau œcuménique de l'eau », sur le site du Conseil œcuménique des Églises, <https://www.oikoumene.org/fr/what-we-do/ecumenical-water-network>.

44. « Alliance œcuménique 'Agir Ensemble' », sur le site du Conseil œcuménique des Églises, <https://www.oikoumene.org/programme-activity/ecumenical-advocacy-alliance> (en anglais).

45. Disponibles en ligne à l'adresse <https://actalliance.org/covid-19/> (en anglais).

46. « Webinar on Food Systems, 'the Times Are Too Dire to Not Speak Truth' », 11 octobre 2021, Conseil œcuménique des Églises, <https://www.oikoumene.org/news/at-webinar-on-food-systems-the-times-are-too-dire-to-not-speak-truth> (en anglais).

47. « Water, Sanitation and Hygiene (WASH) », sur le site de l'UNICEF : <https://www.unicef.org/wash> (en anglais).

ACT Alliance a lancé un appel à ses membres pour la création d'un fonds de réponse rapide (RRF), qui a donné lieu à 21 projets dans 18 pays. Les effets généralisés de COVID-19 ont également affecté les pays donateurs, entraînant une réduction du soutien financier au secteur humanitaire, y compris aux organisations confessionnelles. ACT Alliance a produit une brochure soulignant l'importance du rôle des organisations confessionnelles pendant les épidémies et les pandémies, qui fournit quelques recommandations aux donateurs :

a. Une approche multisectorielle, localisée et dirigée par les autorités locales, est la plus efficace.

Les dirigeants et les acteurs religieux continuent de construire des communautés résilientes et préparées et jouent un rôle clé dans le renforcement des capacités au niveau local. Les donateurs et les agences humanitaires doivent impliquer les communautés locales et les leaders et acteurs religieux pour assurer la contextualisation et la réception des messages et pratiques comportementaux, en privilégiant les responsabilités d'intervention de l'international au local.

b. Il est important d'adopter une approche holistique.

Le mélange de soutien théologique et technique fourni par les chefs et les acteurs religieux a permis aux communautés de s'engager de manière holistique pour remettre en question les croyances superstitieuses et les peurs liées à Ebola. Les messages gouvernementaux, cliniquement précis, n'avaient pas de lien avec les préoccupations des gens et ne pouvaient pas créer un point de basculement dans les comportements. L'utilisation des textes religieux et la confiance que les communautés accordent à leurs chefs religieux ont contribué à faire évoluer les esprits et les cœurs, ont apporté de l'espoir et se sont adressés à l'identité de la communauté. La crise d'Ebola a conduit au renforcement des relations entre le COE, ACT Alliance et l'OMS ; cette coopération est hautement souhaitable pour atteindre efficacement et rapidement de nombreuses communautés dans le monde, ce qui facilite la réponse humanitaire et diaconale.

c. Le travail des acteurs religieux sera essentiel tant dans les phases de retardement que dans les phases d'atténuation de la COVID-19.

Pendant la crise d'Ebola, les acteurs religieux ont joué un rôle clé dans la transmission de messages médicalement appropriés dans la langue locale. Des milliers de personnes ont été formées pour soutenir les efforts humanitaires et médicaux. Dans la phase de retardement de COVID-19, la mise en place de mesures de sécurité lors des rassemblements, des enterrements et des fonctions religieuses permettra de ralentir la contagion. L'accès des acteurs religieux aux personnes exclues et marginalisées, aux handicapés et aux personnes faiblement alphabétisées, ainsi que la confiance qu'ils ont développée avec les communautés, contribueront à garantir que personne ne soit laissé pour compte. Pendant la phase d'atténuation, les chefs religieux et traditionnels contribueront à réduire la stigmatisation et à soutenir les survivants de la COVID-19.

d. Les acteurs et les chefs religieux doivent être inclus dans la planification de la réponse.

Lors de la riposte au virus Ebola, l'engagement des chefs religieux a d'abord été retardé, mais ils ont ensuite joué un rôle déterminant dans l'endigement de l'épidémie et la rapidité du rétablissement. Les chefs et les acteurs religieux doivent être impliqués dans la phase de planification et de conception, car ils ont une connaissance inégalée des besoins et des défis locaux, bénéficient de la confiance de la population locale et peuvent rapidement promouvoir les changements de comportement nécessaires pour contenir la propagation du virus.

e. Les acteurs religieux doivent recevoir un financement approprié pour aider à atteindre les communautés du monde entier.

Le rôle des acteurs religieux lors d'une crise sanitaire ne peut être sous-estimé. Les donateurs doivent établir des points d'entrée pratiques pour les organisations et les acteurs religieux afin qu'ils puissent participer de manière significative à la coordination et à la prise de décision concernant la réponse et le rétablissement de la COVID-19 et les efforts humanitaires, de développement et de paix plus larges aux niveaux national et infranational.

f. La connaissance de la foi parmi le personnel humanitaire doit être renforcée.

Les agences humanitaires et de développement doivent remettre en question la perception que le personnel, en particulier sur le terrain, a des chefs religieux, et profiter de la littérature relative à Ebola, au VIH et à d'autres épidémies pour établir des partenariats stratégiques avec les chefs et acteurs religieux et traditionnels afin d'améliorer l'accès aux communautés.

La crise de la COVID-19 a mis au défi à la fois le COE et ACT Alliance, mais tous deux ont cherché à utiliser leurs ressources aussi efficacement que possible en réponse à la pandémie.⁴⁸

Un document du COE, *COVID-19 et violence sexuelle et de genre*, est disponible.⁴⁹

4. Le défi de la pratique de la diaconie face à la distance physique

La prise en charge d'un être humain par un autre nécessite souvent une présence physique. Pour les intervenants diaconaux, comme le personnel des maisons de soins pour personnes âgées, c'est un véritable défi dans le contexte de la COVID-19. Le coût, l'aspect pratique et la disponibilité des équipements de protection individuelle (EPI) doivent aussi être pris en compte, en particulier dans les pays les plus pauvres du monde. Au début de la pandémie, de nombreux pays ont connu une grave pénurie d'EPI, ce qui a entraîné des risques supplémentaires pour le personnel et les utilisateurs des services.

L'allègement de la solitude, en particulier chez les personnes âgées vivant seules, est un aspect majeur du service diaconal dans de nombreux pays. L'absence de contact humain peut également contribuer aux problèmes de santé mentale. De nombreux services diaconaux (et d'autres services d'aide sociale) n'ont pas été en mesure de fournir de tels services en raison des restrictions concernant la taille des rassemblements.

48. De plus amples informations sur la réponse du COE à la COVID-19 sont disponibles en ligne à l'adresse <https://www.oikoumene.org/fr/resources/covid-19-resources> (en anglais).

49. disponible à l'adresse https://www.oikoumene.org/sites/default/files/File/31032020_COVID-19and_SGBV.pdf (en anglais).

Lorsque les services diaconaux sont étroitement liés à d'autres activités de l'Église, notamment la prière commune et les groupes de prière, la possibilité de fournir de tels soins est restreinte. En l'absence de communications fiables, de nombreuses personnes ayant besoin de soins diaconaux peuvent être inconnues des prestataires.

5. La diaconie dans le contexte du chômage

L'impact économique et social de la pandémie contribue également à l'exacerbation de la perte de travail et aggrave la vulnérabilité des moyens de subsistance des personnes. Cela se produit dans un contexte où 2 milliards de travailleurs (plus de 60 % de la main-d'œuvre mondiale) occupent un emploi informel.⁵⁰ En Afrique, 80 % de la main-d'œuvre occupe un emploi informel. La plupart d'entre eux n'ont pas de filet de sécurité de services sociaux en cas de perturbation de leurs moyens de subsistance. Cela a plusieurs implications pour une réponse diaconale :

- a. L'impact direct sur les individus et les personnes à leur charge qui subissent une perte de revenus.** En l'absence de prestations financées par l'État ou liées à l'assurance, la perte de revenus peut entraîner le dénuement, voire la famine. La réponse pourrait même devenir une réponse de secours en cas de catastrophe.
- b. L'effet du chômage sur la santé mentale.** Le sentiment de perte de dignité et d'estime de soi dû au chômage peut avoir un effet dévastateur sur les gens, notamment un risque accru d'alcoolisme, de toxicomanie, de suicide, d'automutilation et de violence (dont les femmes et les enfants sont victimes). Les services diaconaux peuvent être en première ligne pour tenter d'aider ces personnes.
- c. L'effet sur le financement des services diaconaux.** Le chômage peut également entraîner une perte de recettes fiscales pour l'État, avec -

50. *Femmes et hommes dans l'économie informelle : Un panorama statistique*, 3^e édition. (Genève : Bureau international du travail, 2018), https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_734075.pdf.

dans de nombreux cas - un effet direct sur le financement des services sociaux, ironiquement, alors que la demande et le besoin de services diaconaux sont susceptibles d'augmenter considérablement.

6. Ministères en ligne

Les services diaconaux en ligne peuvent être utiles à certains, en particulier lorsque l'accès à la technologie est facile et abordable. De même, la prière commune en ligne a été appréciée par des millions de personnes dans le monde. Néanmoins, des millions d'autres personnes n'ont que peu ou pas d'accès à cette technologie, notamment dans les communautés les plus pauvres du monde. Le risque d'exacerber la division entre les riches et les pauvres est donc encore plus grand pendant la pandémie.

7. Perspectives médicales et de santé publique de la pandémie COVID-19

Pourquoi la COVID-19 s'est-elle répandue si loin et si vite ? Tout d'abord, il s'agit d'un virus nouveau pour l'homme, et notre organisme ne possède pas l'immunité spécifique nécessaire contre lui. Deuxièmement, il est facilement transmissible d'une personne à l'autre par les gouttelettes respiratoires, les surfaces et éventuellement l'air. Troisièmement, les personnes infectées peuvent transmettre l'infection à d'autres personnes pendant plusieurs jours avant de se sentir elles-mêmes malades ou sans se sentir malades du tout. Quatrièmement, le monde est aujourd'hui fortement interconnecté, avec de nombreux déplacements à l'intérieur des pays et entre les continents.

Beaucoup de personnes contaminées n'ont que peu ou pas de symptômes, mais la COVID-19 peut provoquer une maladie potentiellement mortelle chez les personnes âgées, celles dont l'immunité est faible (par exemple, les personnes atteintes du VIH ou d'un cancer) ou celles qui souffrent de maladies préexistantes (par exemple, le diabète ou les maladies pulmonaires et cardiaques). En l'absence ou en cas de retard de la vaccination, la prévention est le seul moyen d'arrêter cette pandémie. Les mesures de prévention comprennent la distance physique, l'hygiène des mains et des voies respiratoires, et l'isolement (quarantaine) des personnes malades ou soupçonnées d'être contaminées. Même les personnes en

bonne santé et à faible risque doivent suivre ces mesures strictes pour protéger les personnes faibles et vulnérables.

L'origine de la transmission à l'homme et les conséquences médicales et socio-économiques de la pandémie ont fait l'objet de nombreuses spéculations, accusations et contre-accusations, théories de la conspiration, ainsi que d'une science médicale fiable et fautive. COVID-19 a révélé des lacunes dans les systèmes de santé qui étaient jusqu'alors masquées et a également mis en évidence le fait que la santé n'est pas l'apanage du secteur médical. Le système politico-économique mondial actuel est largement responsable des retombées socio-économiques de COVID-19 et doit donc être revu avec honnêteté et courage.

Les valeurs d'amour, de compassion, de solidarité et de justice ont poussé les croyants du monde entier à agir de manière positive. La question est de savoir comment les Églises peuvent déployer leurs atouts en matière de santé face aux défis actuels qui sont les pandémies, le changement climatique et la répartition inégale des ressources, notamment celles liées à la santé. Le COE, par son travail sur la santé et la guérison, a un rôle à jouer dans la promotion des bonnes pratiques et l'utilisation des atouts des Églises pour promouvoir la santé.⁵¹ Les hôpitaux confessionnels et les associations chrétiennes de santé (ACS) jouent un rôle essentiel. De nombreux hôpitaux – tant dans les pays économiquement développés que dans les pays en développement – sont gérés par des Églises ou des institutions diaconales. Le Révérend Dr Fidon Mwombeki, Secrétaire général de la Conférence des Églises de toute l'Afrique (CETA), écrit :

« Il est bien connu qu'en Afrique, les Églises contribuent à une grande partie des services de santé, en particulier dans les régions éloignées et rurales. De cette façon, les Églises utilisent leurs installations médicales comme des intervenants de première ligne. Nous remercions Dieu que, jusqu'à présent, le virus soit principalement présent dans

51. « Dr Mwai Makoka : Exploiter les apports de la religion en matière de santé en vue d'un monde meilleur après la pandémie », 13 octobre 2021, Conseil œcuménique des Églises, <https://www.oikoumene.org/fr/resources/documents/dr-mwai-makoka-harnessing-religious-health-assets-for-a-better-post-covid-world>.

les grandes villes d'Afrique. Mais la tendance est claire : elle s'étend même aux campagnes. Les Églises préparent sérieusement leurs installations afin qu'elles soient capables et disponibles pour aider ceux qui auront besoin de traitement et de soins. Nombre de ces installations ne sont pas équipées ou fournies de manière adéquate. Les Églises ont besoin de capacités supplémentaires pour être prêtes pour cette tâche majeure. »⁵²

8. Vaccination

Les Églises peuvent jouer un rôle clé en encourageant la vaccination. Cela peut, pour beaucoup, aider à briser les barrières de la suspicion. Des leaders d'Églises se sont fait les promoteurs de la vaccination.⁵³ Le COE a collaboré avec l'UNICEF pour promouvoir la Semaine mondiale de la vaccination.⁵⁴ Le père Saucà a déclaré : « Alors que les programmes de vaccination COVID-19 sont en cours de mise en œuvre, les chefs religieux de toutes confessions jouent un rôle essentiel pour maintenir la confiance du public dans les autorités et les services de santé, ainsi que dans les vaccins approuvés eux-mêmes. En tant que communauté chrétienne, il est de notre devoir et de notre obligation morale de contester publiquement les rumeurs et les mythes et de les confronter aux faits. Alors que des préoccupations morales et éthiques planent également sur les pratiques d'accès et de distribution des vaccins, nous devons prendre nos responsabilités et défendre ce qui est juste d'un point de vue médical, éthique et des droits de l'homme. »⁵⁵

La mise au point d'un vaccin contre la COVID-

19 s'est faite dans une urgence sans précédent. Mais pour louable que soit cette initiative, on peut se demander pourquoi des maladies pratiquement absentes dans le Nord, comme le paludisme, n'ont pas fait l'objet d'un effort similaire. Tant que tous ne seront pas vaccinés, quelle que soit leur nationalité, le risque de la COVID-19 et de ses variants reste une menace pour la vie dans le monde entier.

En tant que chrétiens, le principe évangélique de l'amour du prochain est essentiel à notre compréhension de l'humanité commune. Au début de 2021, presque tous les pays riches avaient lancé des campagnes de vaccination à grande échelle, avec un débat considérable sur la priorité à donner aux groupes d'âge et aux groupes à risque. Cela s'explique principalement par le pouvoir d'achat de ces pays. L'OMS et Gavi, l'Alliance pour les vaccins, ont créé ensemble l'initiative COVAX⁵⁶ pour améliorer la disponibilité des vaccins dans le Sud. Pourtant, les vaccinations se font à un rythme beaucoup plus lent que dans le Nord et ont souvent à peine commencé en octobre 2021. La prépondérance de la recherche, du développement et de la production de vaccins dans le Nord a également mis en évidence l'indigence relative du secteur pharmaceutique dans le Sud. Le pasteur Peter Noteboom, secrétaire général du Conseil canadien des Églises, a déclaré : « Dans cette pandémie, quelle meilleure façon d'aimer le Dieu créateur et d'aimer son prochain que de se faire vacciner, de plaider en faveur de la vaccination pour tous et de consacrer du temps et de l'argent pour que tous les habitants du monde aient accès aux vaccins ? Le virus COVID-19 ne fait pas de discrimination. Notre réponse ne doit pas non plus être discriminatoire. Nous devons rendre les vaccins disponibles pour tout le monde et partout. »⁵⁷

9. Implications potentielles à long terme

Suite au tsunami de 2004, des stratégies de type « Build Back Better » (BBB – reconstruire en mieux) sont apparues dans le processus de retour à la normale. L'objectif était de reconstruire de meilleures sociétés et d'aider les communautés religieuses à devenir plus résilientes face à des

52. Fidon Mwombeki, « Faith Responses to COVID-19 : Listening to representatives of religious communities », sur le site de la Conférence des Églises de toute l'Afrique, 30 avril 2020, <https://www.piron.global/en/fidm-04-2020-featured-actors/> (en anglais).

53. « Vaccine Champions », sur le site du Conseil œcuménique des Églises, <https://www.oikoumene.org/resources/covid-19-resources#vaccine-champions> (en anglais).

54. « Un message simple pour la vaccination : Faites aux autres ce que tu voudrais qu'ils fassent pour toi », 29 avril 2021, Conseil œcuménique des Églises, <https://www.oikoumene.org/fr/news/simple-vaccination-message-do-to-others-what-you-want-them-to-do-to-you>.

55. « Vaccine Champions », COE.

56. « COVAX », sur le site web de Gavi, <https://www.gavi.org/fr/facilite-covax>.

57. « Vaccine Champions », COE.

risques potentiellement récurrents. Le mouvement œcuménique peut contribuer à promouvoir certains éléments communs pour une stratégie mondiale visant à mieux reconstruire les systèmes sociaux et les communautés dans le cadre de la pandémie toujours en cours. Le défi consiste à mettre fin à des schémas de pensée fondés sur l'hypothèse qu'un jour la pandémie sera terminée et que ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrons nous lancer dans un véritable processus de reconstruction de nos sociétés pour qu'elles soient plus résilientes, qu'elles suivent des approches *One Health* plus intégrées et qu'elles soient mieux préparées pour un modèle alternatif de développement. Nous sommes confrontés à la tâche de conceptualiser des stratégies pour reconstruire et améliorer nos systèmes de santé, de nutrition et de sécurité sociale alors que la pandémie est toujours en cours.

Les priorités à long terme de BBB devront inclure la nécessité de s'attaquer à la pauvreté, la sécurité alimentaire, des modes de vie plus écologiques et l'attention portée à la santé - tant physique que mentale. Un mouvement mondial en faveur du dialogue œcuménique sur les stratégies de lutte contre le SIDA est nécessaire, afin de rendre les sociétés et les communautés religieuses plus résilientes et plus saines tout en faisant face au lourd impact de la pandémie.

10. Résumé de la Section 1

Fin 2021, la réponse à la pandémie est encore principalement médicale, avec des programmes de vaccination à grande échelle dans les pays les plus riches, combinés à des actions d'urgence et des restrictions gouvernementales. L'incapacité à partager les vaccins de manière équitable est un scandale que les Églises doivent continuer à mettre en lumière.

La réponse diaconale doit se concentrer sur l'atténuation des besoins et des souffrances humaines, ainsi que sur l'aide aux services médicaux - y compris la facilitation des vaccinations. La réponse diaconale s'inscrit donc dans la durée, la pandémie continuant à faire sentir son impact tragique pendant de nombreuses années. Les soins diaconaux pour ceux qui ont été traumatisés ou qui ont perdu des êtres chers peuvent être nécessaires pendant plusieurs décennies.

L'impact économique mondial de la pandémie

pourrait bien se traduire par une augmentation du chômage, avec des conséquences néfastes (tant sur le plan financier que sur celui de l'estime de soi) pour les personnes sans emploi et des conséquences pour la société au sens large. La viabilité de certains prestataires de services diaconaux suscite de sérieuses inquiétudes, en particulier lorsque la demande de services est appelée à croître. Il est toutefois possible de mieux reconstruire et de s'attaquer aux injustices économiques et sociales structurelles révélées par cette pandémie. Les Églises et les agences liées aux Églises doivent planifier une réponse diaconale à long terme à la pandémie ; une réponse efficace doit inclure une collaboration œcuménique et internationale. La lutte contre la pauvreté, le changement climatique et l'insécurité alimentaire, ainsi que l'attention portée à la santé mentale et physique sont des défis majeurs pour tous au cours de la prochaine décennie, y compris pour les Églises.

Le début de ce document mentionne la guérison et la transformation par l'amour, la foi, l'espoir, le courage et la persévérance. Il est tentant de considérer la COVID-19 comme un problème écrasant, mais cela peut trop facilement devenir une excuse pour l'inaction. Dans 1 Corinthiens 13, saint Paul nous rappelle que nous sommes appelés à la foi, à l'espérance et à l'amour. En abordant les implications de la Covid-19 et dans toutes les tribulations de la vie, l'Église, confiante dans la grâce et la miséricorde de Dieu, est et doit rester un lieu de prière, de lamentation et d'espérance constantes.

11. Prière

Nous nous souvenons devant Dieu de ceux qui sont morts, et nous prions pour que l'amour de Dieu entoure tous ceux qui les pleurent, maintenant et toujours.⁵⁸

Dieu miséricordieux,

58. « *Archbishops invite nation to join them in daily prayer from this evening amid Covid-19 pandemic* » (« Les archevêques invitent la nation à les rejoindre dans la prière quotidienne à partir de ce soir au milieu de la pandémie de Covid-19 »), 1^{er} février 2021, sur le site de l'Église d'Angleterre, <https://www.churchofengland.org/news-and-media/news-and-statements/archbishops-invite-nation-join-them-daily-prayer-evening-amid> (en anglais).

alors que nous nous souvenons devant toi des milliers de personnes disparues, entoure-nous et tous ceux qui sont en deuil de ta forte compassion.

Sois doux avec nous dans notre peine, protège-nous du désespoir, et donne-nous la grâce de persévérer et d'envisager l'avenir avec espoir en Jésus-Christ, notre Seigneur ressuscité. Amen.

Section 2 : Exemples

La réponse des Églises : Comment servons-nous le peuple ?

Le Dr Mwombeki écrit :

« Les Églises prennent des mesures pratiques pour soutenir les systèmes gouvernementaux et par le biais de services diaconaux directs. Les Églises sont les plus présentes dans les zones rurales et urbaines. Les Églises sont devenues des lieux d'enseignement pour les gens sur l'importance et la manière de se laver les mains et d'utiliser des désinfectants. Dans le même temps, de nombreuses Églises ont lancé des services diaconaux localisés, fournissant de la nourriture et d'autres produits de première nécessité aux familles très vulnérables, notamment parce que les gouvernements africains ne sont pas structurés pour connaître l'identité des plus vulnérables ni même pour savoir comment les servir. Les congrégations ont collecté et distribué de la nourriture et du matériel de nettoyage aux personnes vulnérables de leurs communautés. »⁵⁹

Vous trouverez ci-dessous une très modeste sélection d'exemples pratiques de la réponse diaconale dans le monde.

Argentine

La pandémie a touché l'Argentine à un moment de grande fragilité socio-économique, d'urgence alimentaire et de crise de la dette nationale. Selon les données officielles, fin 2019, 35,5 % de la population vivaient sous le seuil de pauvreté, et dans la capitale, Buenos Aires, 40,5 % vivent dans

la pauvreté. Inspiré par la parabole biblique des pains et des poissons (Matt. 14:14-25), l'Église évangélique méthodiste d'Argentine (IEMA) et le Centre régional de conseil et de service œcuménique (CREAS) ont élaboré une initiative de coopération et de *diaconie* œcuménique intitulée « Du pain et des poissons pour la durabilité de la vie », qui témoigne de la foi et de la vie abondante en Jésus.

Face à la propagation rapide du COVID-19, cette coopération vise à soutenir les familles et les communautés touchées par la crise sanitaire, économique et sociale générée par la pandémie en Argentine, assurant ainsi la sécurité alimentaire. Entre mai et juillet 2020, de la nourriture et des soins ont été fournis à 665 familles, 104 tonnes de nourriture et des articles sanitaires et de biosécurité ont été livrés dans 20 communautés. Le soutien de 60 volontaires a permis d'y parvenir. Cette solidarité vise à unir les gens : malgré le manque d'argent, il y a une vie abondante (voir Jean 10:10).

Chine

Ce rapport est basé sur un entretien avec le révérend Shen Zhanqing, Directeur de l'unité de Service religieux et social de la fondation Amity.

En Chine, la province de Hubei et sa capitale Wuhan ont été l'épicentre de l'épidémie de COVID-19, et les Églises, comme toutes les autres organisations, ont été gravement touchées. Le confinement a commencé fin janvier 2020, et la suspension des grands rassemblements a rendu les visites normales impossibles. Il y avait des agents pastoraux et des croyants infectés qui avaient besoin d'être soignés. De nombreuses personnes avaient besoin d'une aide et d'un soutien spirituels, en plus des EPI. Malgré de grandes difficultés et de grands défis, les chrétiens du Hubei et les congrégations locales ont investi des fonds et de l'énergie dans la lutte contre l'épidémie. La prière commune a été partagée sur les médias sociaux. Les tâches pastorales étaient effectuées en ligne ou par téléphone. Dans la mesure du possible, les pasteurs ont rendu visite aux anciens et aux personnes qui n'ont pas accès la technologie et à l'aide.

Le China Christian Council et la fondation Amity ont partagé des informations et travaillé en étroite collaboration. Les Églises ont fait don de

59. Mwombeki, « Faith Responses »

16 millions de yuans (2,3 millions de dollars US) à la fondation pour son effort de secours, ce qui est le record leur record de contribution. Les membres de l'Église ont aidé à se procurer des fournitures et à vérifier la qualité et la sécurité. Des entrepreneurs chrétiens ont fait des dons en nature. Les congrégations locales ont coopéré activement avec la fondation pour distribuer du désinfectant, du matériel et des équipements de protection aux petits hôpitaux, aux communautés locales et aux maisons de retraite. Les séminaires ont participé à des activités similaires, répondant aux besoins locaux.

Dans les campagnes, la vie a été difficile pour les personnes restées au pays. Les chrétiens se sont davantage préoccupés des besoins de leurs voisins et ont activement réagi. M. Zhanqing a déclaré que si les chrétiens étaient connus auparavant pour « lire la Bible et prier » au cours de la lutte contre la COVID-19, leur activisme social et leurs services chaleureux démontraient le « partage d'un amour inconditionnel ». Les efforts actifs de l'Église ont visé à mettre en pratique l'idée que Dieu est amour. Selon M. Zhanqing, la fondation Amity devrait contribuer à renforcer la capacité des membres des congrégations locales à servir la communauté, afin que l'Église devienne une « Église qui sert » et que ses membres incarnent « l'amour qui marche ».

Égypte

La majorité de la population égyptienne, qui compte plus de 100 millions d'habitants, est musulmane, mais l'Église orthodoxe copte (COC) a une présence importante et ancienne dans le pays. L'évêché des services publics, œcuméniques et sociaux (BLESS) a été créé en 1962 dans le cadre du COC. BLESS joue un rôle de premier plan dans la fourniture de services diaconaux aux communautés pauvres et marginalisées de toute l'Égypte.

BLESS a élaboré un plan d'action en réponse à la pandémie, guidé par les principes humanitaires ainsi que par les principes d'inclusion, de genre, de protection et d'engagement communautaire. Les objectifs sont les suivants :

- Fournir une aide immédiate et vitale, de la nourriture, des produits d'hygiène et d'assainissement aux personnes qui en ont le plus

besoin, conformément aux priorités nationales.

- Diffuser rapidement les connaissances et sensibiliser aux mesures clés pour éviter d'être contaminé par la COVID-19, en particulier parmi les enfants, les femmes, les personnes handicapées, les jeunes et les groupes vulnérables.
- Donner aux responsables et aux soignants les moyens de fournir une assistance adéquate et d'assurer la protection des groupes vulnérables.
- Répondre aux besoins psychosociaux des communautés et des groupes ciblés, en particulier ceux qui ont perdu des êtres chers.
- Contrecarrer la propagation des rumeurs, des idées fausses et de la stigmatisation liée au fait d'être une victime de la COVID-19.

Les défis à relever sont les suivants :

- Le financement de l'action humanitaire ne suit pas l'ampleur des besoins, ce qui entraîne des situations de détresse élevée et prolongée
- La crainte de la transmission de l'infection qui peut se produire pour les personnes chargées du travail sur le terrain lors de la réponse à la pandémie
- Faible accès aux outils et plateformes numériques et compétences numériques insuffisantes

Allemagne

Diakonie Deutschland est le service d'aide sociale des principales Églises protestantes d'Allemagne. C'est un important fournisseur de services de soins, notamment de soins en établissement pour les personnes âgées. En tant que tel, COVID-19 a eu un impact majeur sur ses activités, ses dépenses et ses revenus. Par ailleurs, les Länder ont des réglementations différentes.⁶⁰

Les établissements de soins diaconaux ont élaboré des plans d'urgence et respectent les mesures d'hygiène et de sécurité applicables par les autorités sanitaires. Une difficulté particulière

60. Des informations détaillées sur le travail de Diakonie Deutschland pour faire face à la pandémie sont disponibles en ligne sur <https://www.diakonie.de/coronavirus-hilfe-und-infos> (en allemand).



Photo: Paul Jeffrey/Life on Earth

pour le travail diaconal était et reste la nécessité de réduire les contacts sociaux. Par manque d'EPI, des infections sont apparues dans les premiers jours de la pandémie. Les résidents des maisons de retraite appartenant à des groupes à risque, certains établissements diaconaux ont connu des incidents particulièrement graves de maladies et de décès collectifs. Depuis lors, des EPI suffisants pour le personnel et les patients ont été obtenus. Il s'agit d'un équilibre difficile entre la protection des résidents et du personnel soignant d'une part, et la qualité de vie et l'autodétermination des résidents et de leurs proches d'autre part.

Malgré la nécessité de réduire les contacts sociaux, de nombreuses personnes ont fait preuve de serviabilité et de solidarité. Les bureaux diaconaux locaux et les congrégations locales, avec d'autres, ont mis en place des réseaux de soutien de proximité.

En plus de fournir des services diaconaux en Allemagne, Diakonie Deutschland – au travers de l'organisation *Diakonie Katastrophenhilfe* – fournit une aide humanitaire dans le monde entier. Il est également soutenu par *Brot für die Welt* (Du pain pour le monde), membre d'ACT Alliance.

Inde

Les 30 Églises membres du Conseil national des Églises en Inde⁶¹ ont activement répondu aux défis posés par la pandémie. Ils ont fourni une gamme de services :

- Graines alimentaires, produits d'épicerie et colis alimentaires, et soutien aux cuisines communautaires au profit des personnes vivant dans la pauvreté et des travailleurs migrants
- Hébergement de sans-abri dans les écoles et autres bâtiments des Églises
- EPI pour les communautés vulnérables
- Campagnes de sensibilisation dans toute l'Inde
- Soutien psychologique aux personnes isolées et aux pauvres, et prise en charge des personnes âgées et des personnes marginalisées

61. « NCCI Constituents Responding to COVID 19 », sur le site du National Council of Churches in India, <https://ncci1914.com/02-03-04-constituent-response/> (en anglais).

- Mobilisation des hôpitaux et des dispensaires pour répondre aux besoins spécifiques de soins de santé soulevés par la pandémie, en étroite collaboration avec les services de santé de l'État.

Indonésie

L'Indonésie est confrontée à des défis multiformes de COVID-19, non seulement en termes de santé, d'économie et de chômage, mais aussi en matière d'éducation. Le gouvernement indonésien encourage l'enseignement à distance, mais cela crée des difficultés pour les étudiants qui n'ont pas les moyens de s'offrir un smartphone ou un autre accès à un ordinateur. Cela a pour effet de creuser le fossé éducatif, donc l'écart entre riches et pauvres. D'autres catastrophes naturelles aggravent le besoin de services diaconaux, mais les Églises, y compris les initiatives œcuméniques et interconfessionnelles, travaillent activement dans ce pays à majorité musulmane pour répondre aux besoins.

Kenya

Les Églises ont réagi à la pandémie par leurs services diaconaux et par le respect et la sensibilisation aux directives gouvernementales (telles que la suspension de la prière commune et l'encouragement des pratiques d'hygiène). Étant donné que les Églises peuvent souvent atteindre les communautés rurales et même éloignées de manière plus efficace et plus complète que presque toute autre organisation, l'autorité et la responsabilité de l'Église sont d'une importance capitale dans la lutte contre la pandémie.

Christian Aid, membre d'ACT Alliance, a une longue expérience de travail au Kenya. Pendant la pandémie, elle s'est attachée à fournir des informations sanitaires claires sur la COVID-19 et à minimiser les impacts du confinement. En collaboration avec le gouvernement kényan, les organisations partenaires coordonnent des campagnes de sensibilisation dans les langues locales sur la façon dont le virus peut être attrapé et propagé. Christian Aid met en place des points de lavage des mains et guide les personnes malades vers les lignes d'assistance téléphonique et les centres de soins. Ils font campagne pour que les communautés rurales continuent à recevoir des biens et des services vitaux et fournissent une série de conseils et de soutien aux

femmes qui courent un risque accru de violence physique et sexuelle pendant le verrouillage.

Moyen-Orient

Dès l'apparition de la pandémie, le Conseil des Églises du Moyen-Orient a réagi rapidement en coopérant avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales pour aider les personnes vulnérables et partager les connaissances sur les bonnes pratiques d'hygiène aux niveaux familial et communautaire. Le CEMO a organisé des activités pour sensibiliser les réfugiés vulnérables et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) à la COVID-19, a formé le personnel, a fourni des équipements de protection individuelle (EPI) et a respecté les protocoles de l'Organisation mondiale de la santé (comme la distanciation sociale).

Le CEMO a lancé un appel spécial à ses partenaires pour répondre aux besoins des personnes en fournissant du matériel d'hygiène, une aide en espèces inconditionnelle et en distribuant des brochures de conseils. Cela a facilité la fourniture des besoins de base par le biais de centres de distribution, supplée dans certains cas par des distributions en porte-à-porte. En coordination avec les conseillers en sécurité, le CEMO a également effectué une analyse des risques pour les activités – en particulier dans les endroits où se trouve un grand nombre de personnes affectées. En outre, l'organisation a commencé à publier un rapport de la COVID-19 hebdomadaire – partagé avec les partenaires et publié en ligne.

Un exemple spécifique est celui du Patriarcat grec orthodoxe d'Antioche et de tout l'Orient (GOPA). L'Université de Balamand, propriété du Patriarcat, a ouvert un important centre de vaccination dans les locaux de l'Université au Liban. Il a administré plusieurs milliers de doses de vaccin aux Libanais et aux Syriens. Le Département des relations œcuméniques et de développement (DERD), fondé en 1994 et affilié à GOPA, s'est efforcé d'aider la population démunie en Syrie pendant et après la guerre. Ces besoins ont été exacerbés par la COVID-19.

Royaume-Uni

De nombreuses Églises sont utilisées comme centres de vaccination, y compris certaines cathé-

drales historiques.⁶² Le National Health Service (NHS), géré par l'État, est le principal prestataire de soins de santé au Royaume-Uni, mais certaines institutions gérées par l'Église fournissent des soins diaconaux. Un exemple est CrossReach, le service d'aide sociale de l'Église d'Écosse. Il s'agit d'un important fournisseur de services de soins, tels que les soins résidentiels pour les personnes âgées, et son personnel a dû s'adapter aux défis de la COVID-19. En raison des risques encourus par le personnel, certains services ont dû être temporairement suspendus, comme le Tom Allan Centre de Glasgow, qui fournit des conseils confidentiels.⁶³

Zambie

Le Conseil des Églises de Zambie (CCZ) a autorisé le gouvernement à utiliser comme lieu de quarantaine l'institution David Livingstone College of Education dans la ville de Livingstone. Le Révérend Emmanuel Yona Chikoya, Secrétaire général de la CCZ, a déclaré : « Nous avons travaillé avec la Conférence des évêques catholiques de Zambie et l'Alliance évangélique de Zambie. ... Nous avons publié des déclarations pastorales à l'intention de la nation, appelant l'Église à suivre et à respecter les directives gouvernementales concernant la lutte contre la COVID-19. »⁶⁴

Fédération mondiale DIAKONIA

Compilé à partir des rapports envoyés par le Révérend Sandy Boyce, président de la Fédération mondiale DIAKONIA et diacre de la Uniting Church of Australia.

La pandémie a eu un impact énorme sur les personnes déjà vulnérables et luttant pour leur

62. « Blackburn Cathedral Now Hosts One of New COVID-19 Mass Vaccination Centres », sur le site de la cathédrale de Blackburn, <https://blackburncathedral.com/blackburn-cathedral-now-hosts-one-of-new-covid-19-mass-vaccination-centres/>. La cathédrale de Blackburn (Église d'Angleterre) est une des cathédrales du Royaume-Uni mettant à disposition des locaux comme centre de vaccination.

63. De plus amples informations sont disponibles en ligne à l'adresse <https://www.crossreach.org.uk> (en anglais).

64. « Sachant que la COVID-19 était en route, les Églises d'Afrique se sont préparées », sur le site du Conseil œcuménique des Églises, 7 mai 2020, <https://www.oikoumene.org/fr/news/knowning-covid-19-was-on-its-way-africas-churches-prepared>.

survie. En réponse, le Comité exécutif de la Fédération mondiale DIAKONIA (Diakonia Weltbund e.V.) a décidé de débloquent des fonds du budget DIAKAID pour des subventions de réponse rapide afin de soutenir les projets initiés par les associations membres pour répondre aux défis et aux bouleversements découlant de la pandémie.

Des associations membres individuelles ont offert un soutien financier à des projets dans d'autres pays. La communauté de diaconesses Bethesda à Bâle (Suisse), maintient son engagement dans le travail diaconal, même si la petite communauté de 20 sœurs âgées n'est plus en mesure de mener ses propres projets. Les trois projets présentés ci-dessous témoignent de leur soutien généreux et pratique aux personnes vulnérables.

En collaboration avec Connexio, l'agence humanitaire et de développement de l'Église méthodiste unie de Suisse, les sœurs de Bethesda ont offert une aide d'urgence et se sont concentrées sur l'allègement des souffrances des personnes vulnérables et de l'insécurité alimentaire. En Argentine, des colis alimentaires ont été distribués aux habitants des bidonvilles qui ont perdu leurs revenus en raison des mesures de quarantaine. En Macédoine du Nord, des vêtements de protection et de la vaisselle jetable ont été achetés pour continuer à assurer les ministères de livraison de repas et de soins à domicile pour les personnes âgées et malades. En République démocratique du Congo, des familles de pasteurs dont les revenus avaient diminué au point de ne plus pouvoir en vivre ont reçu chacune un grand sac de farine de maïs. Grâce à l'amour en action des sœurs de Bethesda, des milliers de personnes ont été aidées rapidement et efficacement.

Les sœurs de Bethesda ont également financé le travail d'aide entrepris par Osteuropa Mission Schweiz (OEM – Mission Europe de l'Est, Suisse), une ONG chrétienne indépendante qui défend les minorités ethniques et les personnes socialement défavorisées et s'engage à combattre la pauvreté qui touche les plus vulnérables. Les membres de l'Église OEM ont préparé de la soupe pour les personnes nécessiteuses dans les rues. Pendant la distribution des colis alimentaires, les membres de l'Église ont prié avec les gens et les ont bénis.

Les sœurs de Bethesda ont également soutenu les efforts d'aide aux Philippines en collaboration avec la Fondation Onesimo Bulilit, une organisation religieuse qui travaille avec les enfants des rues, leurs familles et les jeunes à risque de Manille. Elle aide les jeunes dont la vie dans les bidonvilles ou dans les rues est remplie de désespoir. Pendant la fermeture de COVID-19, Onesimo a distribué des colis alimentaires à des milliers de familles. Malgré la pandémie, environ 400 jeunes sont encore pris en charge dans les programmes communautaires des Églises des bidonvilles. Les écoles ayant été fermées, les jeunes s'en remettent à des systèmes scolaires alternatifs tels que ceux fournis par les programmes communautaires. De nombreuses Églises des bidonvilles n'ont ni ordinateur ni fournisseur d'accès à Internet. Ils ont été très reconnaissants pour le soutien financier qui leur a permis de poursuivre leur formation grâce à l'apprentissage en ligne.

À Winnipeg (Canada), un ministre diaconal de l'Église unie du Canada est le ministre de la communauté du *St. Matthews Maryland Community Ministry*, un organisme qui apporte son soutien et construit une communauté aux côtés de certaines des personnes les plus vulnérables de la ville. Lorsque la COVID-19 est apparue, la plupart des programmes d'aide ont dû être annulés. L'équipe a assuré un service de ramassage des aliments pendant les premiers mois de la pandémie, au cours desquels la demande a doublé, passant d'environ 70 à 150 repas par jour.

L'Ordre des diaconesses méthodistes de Fidji a dû faire face à l'impact du COVID-19 et du cyclone Harold en avril 2020. Ils ont pu fournir des provisions à deux diaconesses servant dans les îles extérieures. Après que leurs maisons aient été détruites, certaines familles voisines ont trouvé refuge chez les diaconesses. L'ordre a également fourni de la nourriture aux personnes vulnérables dans la rue. En outre, les diaconesses ont appris que les élèves de la plupart des écoles méthodistes ne mangeaient rien à midi car leurs parents avaient été licenciés. Les diaconesses affectées aux écoles ont alors été encouragées à travailler avec les enseignants et les parents pour situer les élèves se trouvant dans cette situation et leur fournir des paniers-repas.

Pendant la pandémie, un aumônier d'hospice et membre de l'Association diaconale luthérienne du

Michigan (États-Unis), a continué à se tenir au chevet d'agonisants. Dans les hôpitaux, les couloirs sont vides, il n'y a pas de visiteurs et pas de procédures de routine, mais les unités elles-mêmes sont débordées et occupées par des patients solitaires. Le ministère des diaconesses consiste maintenant à prier pour les patients COVID-19 dans les lieux d'isolement, et à reconforter et rassurer leurs proches en utilisant les téléphones des infirmières dans les couloirs. Elle raconte qu'elle s'est récemment assise au chevet d'un patient agonisant et a tenu le téléphone pendant que sa fille, puis son fils, puis sa femme appelaient et faisaient leurs adieux.

La pandémie et le confinement qui en a résulté, l'isolement social, le stress financier et l'insécurité face à l'avenir ont eu des répercussions sur la santé mentale et le bien-être émotionnel. En Australie, un diacre a invité sa congrégation à réfléchir aux moyens de soutenir les personnes de son voisinage. Les réponses étaient créatives et répondaient au besoin de lien avec la communauté malgré l'exigence d'isolation. Après avoir discuté avec le propriétaire d'un bar local dont les clients sont débordés, anxieux et stressés, l'Église a apporté une contribution à un programme de prépaiement pour fournir du café aux gens en tirant parti de leur fréquentation de ce bar. Les vendeuses adolescentes

du supermarché local qui ont continué à travailler malgré le stress causé par des clients abusifs et la menace du COVID-19 ont apprécié les boîtes de chocolats offertes au personnel. Les enseignants et les autres membres du personnel scolaire, qui devaient continuer à travailler malgré le verrouillage, étaient stressés car ils devaient jongler entre l'apprentissage en face à face et les défis de la transition vers l'apprentissage via Internet. L'Église a distribué des bons de services de bien-être aux enseignants de quatre écoles pour les aider à prendre soin d'eux-mêmes et de leurs élèves. L'Église a également fourni à des familles des kits d'activités de travaux manuels, et a affiché les résultats sur les fenêtres et les portes de ses bâtiments. Malgré la suspension du culte normal en raison du confinement, l'Église a su garder une présence active dans la communauté, apportant un peu de joie et un répit bienvenu à ceux qui vivent dans le stress, l'anxiété et l'incertitude économique dus à la COVID-19.⁶⁵

65. De plus amples informations sont disponibles en ligne à l'adresse <http://www.diakonia-world.org/> (choisir « français » dans le menu en haut à droite).

Contributeurs

Groupe de référence sur la diaconie œcuménique (2015-2018) :

- Pasteur Kjell Nordstokke (organisateur), Église de Norvège
- Madame Agnes Abuom, modératrice du Comité central du COE, Église anglicane du Kenya
- Monsieur Sushant Agrawal, président du Conseil d'administration de l'Alliance ACT, Auxiliaire de l'Église pour l'action sociale (CASA), Église baptiste, Inde
- Pasteure Cornelia Füllkrug-Weitzel, Pain pour le monde, Église protestante d'Allemagne (EKD)
- Pasteure Beverley G. Haddad, Église anglicane d'Afrique australe
- Pasteur Carlos Ham, Église presbytérienne réformée de Cuba
- Monsieur Karen Nazaryan, Église apostolique arménienne (Mère-Siège du Saint-Etchmiadzine)
- Madame Pauliina Parhiala, Alliance ACT, Église évangélique-luthérienne de Finlande
- Madame Zo Ramiandra Rakotoarison, Église luthérienne malgache, Madagascar
- Pasteur Rolf Steffansson, Mission évangélique luthérienne finlandaise (FELM), Finlande

Groupe de référence sur la diaconie œcuménique (2018-2022) :

- Madame Agnes Abuom, modératrice du Comité central du COE, Église anglicane du Kenya
- Son Excellence le métropolitain Gennadios de Sassiama†, vice-modérateur du Comité central du COE, Patriarcat orthodoxe-œcuménique
- Pasteur Sushant Agrawal, Auxiliaire de l'Église pour l'action sociale (CASA), Église baptiste, Inde
- Pasteure Henriette Hutabarat-Lebang, Gereja Toraja, Indonésie (Église réformée)

- Pasteure Laurie Kraus, Église presbytérienne (États-Unis)
- Pasteure Cibele Kuss, Fondation luthérienne de Diakonia, Brésil
- Monsieur Hani Riad, Évêché des services publics, œcuméniques et sociaux (BLESS), Église orthodoxe, Égypte
- Madame Corrie van der Ven, Kerk in Actie/ Alliance ACT, Pays-Bas
- Madame Miriam Weibye, Église d'Écosse
- Pasteur Dietrich Werner, Pain pour le monde/ Église protestante d'Allemagne (EKD), Allemagne

Autres contributeurs (non déjà mentionnés dans les groupes de référence) :

- Madame Souria Bechealamy, Conseil des Églises du Moyen-Orient
- Monsieur Davide Bernocchi, Caritas Internationalis, Église catholique romaine
- Pasteur James Bhagwan, Conseil des Églises du Pacifique
- Pasteure Myra Blyth, Union baptiste de Grande Bretagne
- Pasteure Sandy Boyce, Église unie en Australie/ Fédération mondiale de Diakonia
- Madame Theresa Carino, Amity Foundation, Chine
- Monsieur Ghassan Chahine, Conseil des Églises du Moyen-Orient
- Monseigneur Pierre Ciambo, Caritas Internationalis, Église catholique romaine
- Pasteure Stephanie Dietrich, Fédération luthérienne mondiale
- Pasteur Ted Dodd, Église Unie du Canada/ Diaconie des Amériques et des Caraïbes

Pasteur Chris Ferguson, Communion mondiale
d'Églises réformées
Pasteur Fifamé Fidèle Houssou-Gandonou, Église
protestante méthodiste du Bénin
Madame Nina Hallak, Conseil des Églises du
Moyen-Orient
Pasteur Jooseop Keum, Église presbytérienne de
Corée
L'archimandrite Jack Khalil, Patriarcat grec
orthodoxe d'Antioche et de tout l'Orient
Pasteur Vladimir Khoulap, Église orthodoxe russe
(Patriarcat de Moscou)
Pasteur Nicta Lubaale Makiika, Organisation des
Églises d'institution africaine
Madame Kerstin Kollander, Alliance ACT
Madame Jennifer Martins, *Caribbean and North
American Council on Mission (CANCOM)*
Monsieur Alain Epp Weaver, Comité central
mennonite, États-Unis
Évêque Rosemarie Wenner, Église méthodiste unie

Personnel du COE :

Madame Isabel Apawo Phiri, Secrétaire générale
adjointe du COE
Pasteur Dong Sung Kim†, responsable de
programme du COE
Pasteur David Marshall, responsable de
programme du COE
Pasteure Nyambura Njoroge, responsable de
programme du COE
Pasteure Fulata Lisungu Moyo, responsable de
programme du COE
Madame Athena Peralta, responsable de
programme du COE
Pasteur Martin Robra, responsable de programme
du COE
Pasteur Matthew Ross, responsable de programme
du COE (secrétaire du groupe de référence
depuis 2018 et éditeur)
Monsieur Dinesh Suna, responsable de
programme du COE

Descriptions et crédits photo

Couverture

Crédit photo: Paul Jeffrey/Life on Earth (2017)

Evelyn Nkhambule, son arrière-petit-fils Jesse sur son dos, mélange des piments qu'elle a mis à sécher au soleil chez elle, à Edundu, au Malawi. Les familles du village ont pu bénéficier des pratiques de cultures intercalaires, de rotation des cultures et de compost enseignées dans le cadre d'un projet agroécologique d'agriculteur à agriculteur au Malawi à l'initiative d'un programme du Synode de Livingstonia de l'Église presbytérienne d'Afrique centrale.

Synthèse, p. 9

Crédit photo: Paul Jeffrey/Life on Earth (2011)

Des pêcheurs sur un bateau de pêche à Gaza vident un filet avant l'aube. Depuis l'instauration du blocus maritime par l'armée israélienne en 2007, ils ne peuvent pêcher que dans un rayon de trois miles nautiques au large des côtes. Malgré les 40 kilomètres de côtes et une longue tradition de pêche, de nombreux pêcheurs sont au chômage et les habitant-e-s de Gaza se voient contraint-e-s d'importer du poisson d'Israël. La pêche à proximité du littoral implique surtout des prises de poissons immatures et les biologistes mettent en garde contre ses effets délétères sur les ressources halieutiques de la région.

Introduction, p. 13

Crédit photo: Paul Jeffrey/Life on Earth (2021)

Le phare du cap Blanco sur la côte de l'océan Pacifique à Cap Blanco, dans l'Oregon, aux États-Unis.

Histoire de la diaconie œcuménique, p. 24

Crédit photo: Albin Hillert/COE (2016)

Une poterie de l'Institut Anaphora, un lieu de retraite et centre pédagogique orthodoxe copte situé au nord-ouest du Caire, en Égypte.

La diaconie au sein du mouvement œcuménique polycentrique d'aujourd'hui, p. 40

Crédit photo: Albin Hillert/ Life on Earth (2019)

Le jour de marché au camp de Minawao dans la commune camerounaise de Mokolo rassemble les personnes réfugiées nigérianes et les communautés locales pour vendre et acheter des denrées. Le camp de Minawao, situé au nord du Cameroun, accueille près de 58 000 réfugié-e-s du nord-est du Nigéria auquel-le-s la Fédération luthérienne mondiale et plusieurs partenaires viennent en aide.

Réflexion théologique sur la diaconie, p. 47

Crédit photo: Paul Jeffrey/Life on Earth (2019)

Une jeune acolyte prie en tenant une bougie lors d'une messe catholique à Saint-Ignace, au Guyana. Saint-Ignace est un village amérindien de la région du Haut-Takutu-Haut Essequibo au Guyana, fondée par des prêtres jésuites.

Évolution de l'action diaconale, p. 59

Crédit photo: Albin Hillert/COE (2018)

Deab Abu Malik, 40 ans, fait paître ses moutons dans la vallée du Jourdain en Cisjordanie dans les Territoires palestiniens occupés. Les bénévoles du Programme œcuménique d'accompagnement en Palestine et en Israël du Conseil œcuménique des Églises accompagnent les bergers dans de nombreuses régions de Cisjordanie, offrant ainsi une présence internationale reconnue pour avoir un effet apaisant sur les affrontements entre Palestinien-ne-s et colons israéliens. L'accès régulier à leurs terres est essentiel pour leurs communautés et leurs troupeaux.

La singularité de la pratique diaconale, p. 75

Crédit photo: Sean Hawkey/Life on Earth (2012)

Khady Waylie, productrice de coton à Sitaoulé Bananding, au Sénégal, jette du coton fraîchement cueilli sur un tas. La récolte est une fête qui marque la fin d'une saison de dur labeur. Khady cultive du coton certifié commerce équitable qui est exporté par la Fédération nationale des producteurs de coton, la FNPC.

Enjeux et opportunités actuels, p. 87

Crédit photo: László Lehel/HIA (2022)

Distribution de l'aide humanitaire lors du week-end de Pâques à l'église orthodoxe de la nativité de la vierge bénie de Borodianka, en Ukraine. Composée de produits alimentaires et d'hygiène, cette aide est fournie par l'Entraide des Églises de Hongrie, membre de l'Alliance ACT. La guerre d'agression de la Russie en Ukraine a semé la mort et la souffrance à une échelle dramatique, laissant 15 millions de personnes dans le besoin d'une aide humanitaire et de protection de toute urgence. Près d'un quart de la population ukrainienne a fui son foyer et près des deux tiers des enfants en Ukraine sont désormais déplacés.

La diaconie œcuménique dans un contexte confessionnel, p. 98

Crédit photo: Paul Jeffrey/Life on Earth (2014)

Hien Nguyen, nonne catholique du Vietnam, allume des cierges pour le culte interconfessionnel en la cathédrale de Saint-Paul (anglicane) à Melbourne, en Australie. Le culte à la mémoire des personnes décédées de causes liées au VIH et au sida a rassemblé plusieurs délégué-e-s de la 20e Conférence internationale sur le sida. Le culte a été célébré après une marche dans la ville de Melbourne pour demander la fin de la stigmatisation et des discriminations à l'égard des personnes vivant avec le virus et un service à la bougie près de la place.

La diaconie œcuménique dans les différents contextes régionaux, p. 109

Crédit photo: Paul Jeffrey/Life on Earth (2017)

Une femme manie un métier à tisser pour confectionner du tissu à Kalay, au Myanmar.

La voie à suivre, p. 123

Crédit photo: Paul Jeffrey/Life on Earth (2017)

Alors qu'une paix relative règne pour la première fois depuis des années, un garçon pose la charpente du toit de chaume d'une case.

Un processus de paix débuté en 2006 donne de l'espoir aux deux millions de personnes vivant au nord de l'Ouganda après avoir été déplacées par la longue guerre contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Au village d'Amuca, les familles sont revenues et cultivent la terre, construisent des maisons et profitent des premiers instants de paix depuis plus de 20 ans.

Le travail diaconal des Églises dans le contexte de la COVID-19, p. 130

Crédit photo: Ash Mills/Cathédrale de Salisbury (2021)

En pleine pandémie de COVID-19, un centre de vaccination de masse a ouvert ses portes à la cathédrale de Salisbury, au Royaume-Uni. Pendant des heures et des heures, les musicien-ne-s de la cathédrale ont joué des airs de musique classique et de comédies musicales pour accompagner les personnes venues se faire vacciner. Un album des morceaux joués pendant la vaccination a ensuite été enregistré sous le titre «Méditations de Salisbury» pour collecter des fonds pour le service public de soins de santé britannique, le NHS.

p. 132

Crédit photo: Sean Hawkey/Life on Earth (2012)

La distanciation sociale s'invite à Londres alors que les habitant-e-s doivent s'adapter aux restrictions et mesures prises pour lutter contre la pandémie de COVID-19.

p. 148

Crédit photo: Paul Jeffrey/Life on Earth (2011)

Un enfant regarde par la porte de sa maison à Batey Bombita, une communauté du sud-ouest de la République dominicaine dont la population est principalement composée de migrant-e-s haïtien-ne-s et de leurs descendant-e-s.

Le témoignage et le service sont cruciaux pour l'Église : la mission, la diaconie, et l'œcuménisme vont ensemble et sont au cœur de ce que signifie « être Église ». Le Conseil œcuménique des Églises et l'Alliance ACT ont travaillé ensemble pour produire cette ressource, que nous proposons aux Églises et à leurs ministères diaconaux à travers le monde. Nous espérons que cela conduira au partage d'idées à travers les confessions et les frontières pour servir les personnes dans le besoin.

*Le père prof. Ioan Sauca,
Le secrétaire général par intérim du
Conseil œcuménique des Églises (COE)*

La diaconie fait «partie intégrante de la nature et de la mission de l'Église» (4.4). Il ne peut y avoir d'Église sans diaconie, et il ne peut y avoir de diaconie sans la «singularité de son action fondée sur la foi». Dans ce cadre, la diaconie ne souffre d'aucune contradiction entre une approche fondée sur la foi et une approche fondée sur les droits, car toutes deux se renforcent mutuellement: «les actions basées sur la foi et celles qui sont basées sur le droit se soutiennent mutuellement».

*Rudelmar Bueno de Faria
Secrétaire général Alliance ACT*



actalliance

Religion, diaconie, prévoyance sociale

